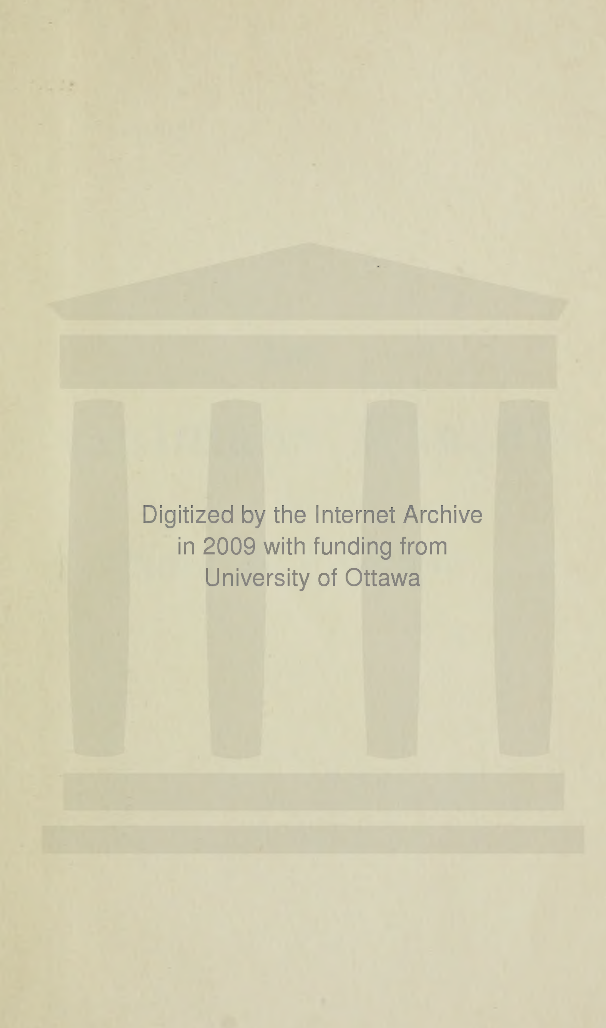
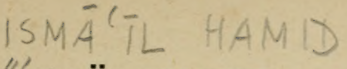

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01797088 0



Les Musulmans français du Nord de l'Afrique



ISMAËL HAMET

Officier interprête principal à l'État Major de l'Armée.

Les Musulmans français du Nord de l'Afrique

AVEC UN AVANT-PROPOS

PAR

A. LE CHATELIER

Professeur au Collège de France.



Librairie Armand Colin

Paris, 5, rue de Mézières

1906



AVANT-PROPOS

Une préface, cher Monsieur, — une préface ? — Mais à quoi bon ? — L'avertissement que vous nous donnez était nécessaire. — Et vous le donnez de telle sorte, qu'il ne peut pas ne pas être entendu.

Votre livre est un chapitre d'une grande histoire : celle de l'évolution de l'antique Islam, auquel déjà — malgré la tragi-bouffonnerie du Maroc — on peut appliquer le chant de Gœthe :

Le vieil hiver s'enfuit vers les montagnes sauvages,
Dans les vallées verdoie la joie de l'espérance.

Depuis les âges de la *Gallia Orientalis*, nous avons été habitués à contempler le monde musulman à travers les souvenirs du Prophète et des Khalifes, dans les reliques et les exégèses. Vous nous le montrez dans le présent, — et le présent, c'est la moisson féconde du progrès qui germe et grandit.

Vous avez cent fois raison d'évoquer l'ère de l'Afrique

romanisée, pour nous mieux signaler l'anachronisme des idées européennes qui, dans les Musulmans de Tunisie et d'Algérie, souhaiteraient ne compter toujours que des Coulouglis, des Kabyles ou des pasteurs nomades. — Comment, dans cette Afrique du Nord, si captivante, le sol, le milieu, la race, ne retiendraient-ils pas les dons du dehors, pour se les approprier, comme un tribut venu des brumes septentrionales au pays du soleil.

Mais il y a davantage, dans le grand spectacle de cette terre d'Islam française, se revivifiant au souffle de l'Instruction — et se préparant, ainsi fécondée, aux destinées de la civilisation africaine. Ici comme ailleurs le vieil hiver s'enfuit pour faire place au printemps. C'est la même étape du mahométisme que dans la Sainte-Russie, en décomposition de renaissance, où, cet été, les Musulmans de Kazan, d'Orenbourg, du Caucase, de la Crimée, réunis à Nijni-Novgorod, louaient un bateau à vapeur pour aller tenir tranquillement leur « congrès sur l'eau » au milieu du Volga, loin de la bureaucratie. Même dans cette malheureuse Turquie ensanglantée — et qui, si loin de la liberté, travaille et souffre en silence, — les Temps nouveaux se dressent contre le spectre des Temps passés. N'est-ce pas encore le même réveil qui se manifeste dans cette terre d'Egypte, à peine anglaise, et résolue à sortir des « Realms in Trust », pour passer dans les « Nations in

Making[1] ». — Réveil de la pensée humaine qui, malgré les influences qoraniques, ne perd pas son temps aux quintessences. Elle va tout droit, par l'élan de la presse égyptienne entière, vers la Foi de demain — celle de la croyance en ce qui est, par la Science. En vérité, Syriens, Egyptiens, Arabes, Turcs, Persans, d'où qu'ils soient, ces écrivains qui bataillent si ardemment pour l'Ecole, au pied des Pyramides, sont de grands cœurs et de généreux esprits, préparant à la nouvelle nation égyptienne un glorieux avenir.

Et plus loin de nous, en Perse, où le clergé chyyte lui-même, imprégné du Néo-Babisme, s'associe aux revendications libérales — peut-être même révolutionnaires; — aux Indes où foisonnent d'admirables institutions comme le collège d'Aligarh, comme le Moslem Institute et tant d'autres; — en pays malais, en Chine même — à Zanzibar, au Cap, chez les Peuls et les Haoussas, — n'est-ce pas partout le même mouvement, le même élan, le même réveil de l'Islam. Il secoue son linceul de quatorze siècles, pour vivre enfin de la vie des nations, après avoir si longtemps sommeillé dans le néant contre nature d'une humanité sans loi humaine.

Ce mouvement qui crée si rapidement une Algérie, une Tunisie nouvelles, nous ne le percevions pas — et

[1] *The Empire and the Century*. — Sommaire.

vous nous le révélez brusquement. Vous nous l'imposez avec toute l'autorité que vous donne votre double qualité de Musulman et de Français. Comme vous avez raison, et quel grand service vous nous rendez!

Puisse tout votre appel être entendu tel qu'il est — avec sa signification entière, et notre « politique indigène » d'Algérie et de Tunisie devenir une politique d'*instruction*, de progrès social et d'émancipation, qui, de nos « sujets » musulmans d'hier, fasse, demain, des « concitoyens ».

A. Le Chatelier.

LES MUSULMANS FRANÇAIS DU NORD DE L'AFRIQUE

INTRODUCTION

L'étude de l'influence française sur les populations qui vivent désormais en contact permanent sur le sol algérien envisage un problème du plus haut intérêt : l'évolution du peuple indigène musulman. Ce peuple est issu du mélange des Berbères autochtones et des Arabes envahisseurs ; il achève de s'unifier au bénéfice des institutions françaises uniformément appliquées dans toute la colonie.

Après avoir été expulsés en masse du royaume de Grenade, les derniers musulmans d'Espagne, poursuivis par les chrétiens, se réfugièrent dans les villes du littoral maghrébin [1]. Les uns abordèrent dans le

[1] Dans la transcription des noms berbères et arabes, nous avons conservé les orthographes des auteurs cités ou consultés, ainsi que celles qui sont consacrées par l'usage.

royaume des Beni-Merine ou Maroc moderne et dans le royaume des Beni-Ziane de Tlemcen, les autres dans le Maghreb central ou future Régence d'Alger, et dans la Tunisie où régnaient encore les Hafcides. Quant à l'intérieur de ce Maghreb central, la faiblesse ou la chute des dynasties locales l'avait laissé en proie à l'anarchie la plus profonde, divisé en confédérations montagnardes, en groupes de tribus nomades, en petits États de sédentaires, en principautés maraboutiques. Armés les uns contre les autres, les indigènes appartenant à ces groupements avaient encore à se défendre contre les entreprises des États de Tlemcen et de Tunis, et les Espagnols en avaient profité pour édifier le Peñon d'Argel, d'où leurs canons tenaient la ville d'Alger en respect.

Le Cheikh Sélim Ettoumi des Arabes Taâlba de la Mitidja, que les Algériens avaient mis à leur tête, après avoir secoué le joug des Beni-Ziane de Tlemcen, appela à son secours les frères Barberousse, écumeurs de mer originaires de Mytilène, qui s'étaient signalés par leurs exploits et possédaient déjà Djidjelli. Baba-Aroudj s'empara d'Alger en 1516, fit mourir Sélim Ettoumi, et légitima son usurpation en se mettant sous la protection du sultan Sélim de Constantinople. C'est ainsi que le Maghreb central passa aux mains des Turcs ottomans.

L'élément indigène, au moment de l'établissement de ces Turcs, se composait de la population des villes, grossie par l'émigration espagnole, d'une part, et de celle des campagnes, d'autre part. La première occu-

pait Alger la capitale, Blida, Cherchel, Ténès, Médéa, Mazouna, Miliana, Kalaâ, Mostaganem, Mascara, Oran, Tlemcen, Nédroma, Bougie, Djidjelli, Philippeville (Skikda), Constantine, Guelma et Tébessa. Quant à celle des campagnes, — sédentaires et nomades, — elle se divisait en tribus *makhzen* (au service du gouvernement), tribus *raïa* (sujets administrés par l'Odjeac), tribus vassales ou alliées, sous forme de groupes confédérés, ou de fiefs maraboutiques, et en petits États ou groupes de tribus indépendants. Ces populations indépendantes jouissaient de leur autonomie et ne payaient pour ainsi dire pas d'impôts.

Le Gouvernement d'Alger fut, à partir de l'année 1671, une république militaire élective ; le Dey élu par la milice turque, était assisté d'un *Divan* ou Conseil des Ministres, avec lequel il administrait le pays divisé en quatre provinces :

1° Celle d'Alger aux ordres de cinq *Kaïds* turcs résidant à Alger, Dellys, Blida, Koléa et Cherchell ;

2° Le *Beylik* de l'Ouest qui eut successivement pour capitale : Mazouna, Mascara et Oran ;

3° Le *Beylik* de Titeri, avec Médéa pour chef-lieu ;

4° Le *Beylik* de l'Est, avec Constantine pour capitale.

Le *Beylik* de l'Ouest, en raison de ses démêlés avec le royaume de Fez et les Espagnols d'Oran, était le plus fortement organisé ; les populations y étaient commandées par des *Aghas* que les Turcs choisissaient parmi les gens du pays. Le *Beylik* de Titeri était le moins important et le moins bien organisé ; quant à celui de Constantine, composé de montagnards indé-

pendants et de groupes nomades aux mains de grands seigneurs, il fit toujours échec à l'*Odjeac*.

Faute de recensement de la population, M. Rinn[1] calcule, d'après l'étendue du territoire qu'elles occupaient, l'importance des différentes catégories du peuplement indigène sous les Turcs. C'est ainsi qu'il évalue la région où ils dominaient à 7 825 000 hectares répartis comme il suit :

1° Pour les tribus *makhzen* .	3 400 000 hectares.	
2° — — *raïa* . . .	7 425 000	—
3° — vassaux ou alliés	8 540 000	—
4° — indépendants . .	35 000 000	—

C'est donc sur une petite partie de la population indigène que s'exerçait leur pouvoir, et encore, dans les régions où elle est le plus dense, dans les pâtés montagneux du *Tell*, elle leur échappait en grande partie.

A différentes époques, les Espagnols avaient occupé les villes d'Oran, Bougie, Bône, mais ils les avaient abandonnées, détournés de l'Afrique, où ils ne laissèrent que des vestiges clairsemés, par leurs succès au Nouveau Monde.

L'Afrique renfermait, dès le VIIIe siècle, de nombreux chrétiens européens qui constituaient des milices spéciales, au service des rois de Tlemcen et de Tunis, des sultans almoravides et almohades. D'autres Européens étaient répandus dans les villes de la côte,

[1] Le royaume d'Alger sous le dernier Dey. *Revue africaine*, n° 225-226.

ou étaient accrédités auprès des consuls de chaque nation. Les uns s'y étaient fixés après avoir été capturés, les autres après avoir émigré volontairement ; ceux-ci étaient issus d'esclaves libérés, ceux-là étaient renégats. La plupart d'entre eux faisaient le commerce ou la banque ; ils étaient changeurs, écrivains publics, taverniers ou corailleurs.

D'autres encore, tout aussi nombreux, étaient esclaves — Alger en comptait deux mille en 1789, au dire de Venture de Paradis [1] — et se répartissaient en deux catégories :

1° Ceux des bagnes, appartenant au Gouvernement qui les employait aux travaux publics et à la marine, les embarquait comme marins, calfats et même comme médecins ;

2° Ceux qui étaient libres et gagnaient de l'argent, comme employés auprès des dignitaires du Gouvernement, chez les consuls, chez les Juifs, dans les hôpitaux, auprès des missions catholiques, ou qui étaient écrivains publics à la marine et dans les bagnes.

Les renégats étrangers étaient multitude [2], et il s'en trouvait dans les rangs de la milice turque, et auprès de tous les Beys.

Ces esclaves et renégats étaient, pour la plupart, Français, Italiens et Espagnols.

Enfin les villes de la côte avaient reçu un grand nombre d'Israélites chassés d'Espagne, en même temps

[1] Voy. *Revue africaine*, n° 219, p. 267.

[2] Haëdo. De la captivité à Alger. Trad. de M. Moliner-Violle. *Revue africaine*, n° 219, p. 323, note 1.

que les Musulmans, et, dans l'intérieur du pays, jusqu'au désert, étaient disséminées quelques familles de race berbère, autrefois converties au Judaïsme par des Juifs fugitifs d'Orient.

Qu'est devenu, au commencement du xxe siècle, après soixante-quatorze ans d'occupation française, le peuplement de l'ancienne Régence d'Alger ?

Les Musulmans se sont de plus en plus fondus en un seul peuple, composé du fond berbère auquel s'est incorporé le groupe arabe, un certain nombre de nègres dispersés par l'émancipation et les *Coulouglis* qui ne se signalent plus guère que par leurs noms turcs. On se trouve donc en présence d'un peuple de plus en plus unifié et chez qui la natalité est en gain, grâce à la sécurité et à l'hygiène.

Le recensement de la population indigène musulmane n'a donné de chiffres se rapprochant de la réalité que vers 1856[1] ; mais, les années qui suivirent, de 1867 à 1872, furent marquées par une mortalité considérable due au typhus et à l'insurrection qui, de la Kabylie s'étendit à une partie du pays *tellien*. Le chiffre de la population, dans cette période, s'abaissa de 2 652 072 à 2 125 051, mais il se releva en 1876 à 2 462 936. La progression désormais ne s'arrête pas et la population musulmane atteint :

En 1881	2 850 866	personnes.
En 1886	3 262 849	—
En 1891	3 554 076	—

[1] Voy. *L'Algérie*, par M. Wahl, 1903.

En 1896 . . . . 3 704 076 personnes.
En 1901[1] . . . . 4 098 594 —

La population non agricole, c'est-à-dire celle qui peuple les villes principales de l'Algérie, figure dans ce dernier chiffre pour 867 000 personnes ; le reste, soit 3 230 647 personnes, constitue la population agricole.

Le régime administratif appliqué au monde indigène varie avec les milieux et avec le degré du développement européen. C'est ainsi que l'Algérie, placée tout entière sous l'autorité d'un Gouverneur général, est divisée en territoire de commandement, s'étendant à tout le sud de la colonie et confié à l'administration militaire, et en territoire civil s'étendant à tout le nord. L'autorité militaire administre des communes mixtes comprenant une minorité d'Européens et des communes indigènes ne comprenant pas d'Européens. L'autorité civile a deux régimes : celui des communes de plein exercice où les Indigènes sont administrés par le maire et un conseil municipal élu, dans lequel les Indigènes sont représentés, et celui des Communes mixtes aux mains d'administrateurs civils nommés par le Gouvernement et assistés d'une commission municipale dans laquelle les Indigènes sont nommés. L'administration militaire est un régime transitoire, en rapport avec les mœurs et l'état social des Indigènes que le contact européen a faiblement atteints. Ce régime s'efface devant l'extension de la colonisation et, par degrés, cède le pas au régime civil.

[1] *Statistique générale de l'Algérie*, 1902.

L'autorité française a, comme intermédiaires auprès de ses administrés musulmans, des chef indigènes, *bach-aghas* et *aghas*. Ils ont, sous eux, plusieurs *kaïds* ou chefs de tribu et ceux-ci commandent aux chefs de fraction ou de *douar*. Ces chefs sont responsables vis-à-vis de l'autorité des ordres qu'elle donne ; ils ont mission de faire la police du territoire, et ils joignent à cela le rôle de collecteurs d'impôts, qui leur vaut des remises proportionnelles.

Des impôts turcs, le nom, seul, a été conservé ; les Indigènes paient : le *zekat*, portant sur les bestiaux, l'*achour*, portant sur les récoltes, le *hokor*, ou impôt foncier payé seulement dans le département de Constantine et la *lezma* qui affecte la région des dattiers ; la Kabylie paie l'impôt de capitation.

L'élément israélite répandu dans les villes et les villages, bénéficiant, comme les Musulmans, de l'acclimatement d'abord, puis de la sécurité et de l'hygiène dues à l'occupation française, prospère, avec un excédent de natalité. En effet, ce groupe de population n'était, en 1856, que de 21 048 individus, et en 1872, il atteint le chiffre de 34 000 âmes. Il compte 48 763 individus en 1896, et en 1901, il arrive avec un excédent de 1 376 naissances, au chiffre de 57 132 personnes.

Dans les grandes villes, les Israélites fournissent une élite qui se classe dans les professions libérales, les administrations de l'État, la finance et le haut commerce. Vient ensuite une classe moyenne composée d'employés et de petits commerçants vivant à l'européenne et, enfin, une catégorie assez nom-

breuse de prolétaires, encore peu développée, mais qui recherche l'instruction. Toutes les classes de cette société se signalent par une grande activité et une ardeur au travail que l'acclimatement favorise beaucoup. Dans l'intérieur du pays, l'Israélite se modifie plus lentement, le type primitif est plus répandu, et à mesure qu'on s'avance vers le Sud, l'Israélite se rapproche du type indigène musulman dont il a la langue, le costume et les habitudes ; il finit par lui ressembler complètement dans les oasis du Souf, du Mzab et du Sahara oranais.

Les Français, au commencement de la conquête, n'étaient, dans l'élément européen, qu'une minorité, puisque sur les 7 812 Européens qui peuplaient la colonie en 1833, ils ne figuraient que pour le chiffre de 3 478 personnes[1]. Ils n'en jouissaient pas moins de la prédominance morale que leur donnait l'importation de la civilisation française, et n'en constituaient pas moins une élite sociale, puisqu'ils fournissaient tous les éléments de conquête et de domination.

Ils eurent à souffrir de l'insalubrité du climat, dans les premières années de l'occupation, et seule l'immigration alimentait la colonie, car les décès excédaient les naissances. Ce n'est qu'en 1865[2], que les statistiques signalent, en faveur de l'élément français, un gain dans les naissances, qui contribue à lui assurer l'avance sur les autres Européens. Nous voyons, en

[1] *La France en Algérie*, par L. Vignon, 1893, p. 146.
[2] M. M. Wahl, *op. cit.*

effet, la population française s'élever en 1881 au chiffre de 219 627 pour 205 212 étrangers. Cette avance persiste, en 1891 on compte 267 672 Français et 215 793 étrangers et en 1901, le recensement accuse les chiffres de 358 129 Français et 216 919 étrangers [1].

Cette avance des Français sur les autres Européens a plusieurs causes ; si la naturalisation qui diminue le groupe étranger au profit de l'élément national, y a une part, elle est due, pour beaucoup, à l'acclimatement, à une hygiène supérieure et aux mariages mixtes, toutes causes qui se traduisent par une natalité dont le gain est, en 1901, de 1 133 naissances par mille décès [2].

Les étrangers, Espagnols, Italiens et Maltais, interviennent dans le peuplement de l'Algérie, d'une façon progressive ; au début ils paient leur tribu au climat, mais alors que l'élément français ne commence à s'accroître normalement qu'en 1865, les étrangers, dès 1856 [3], bénéficient d'une avance due à une plus grande résistance au climat, à un accroissement normal — qui deviendra supérieur à celui de l'Europe [4] —, et à l'immigration croissante, à mesure que la colonie, par le développement de sa richesse, offre plus de ressources. Le groupe espagnol était représenté en 1881 par 112 047 individus ; en 1891 il s'élève à 151 859 et il il accuse, en 1901, le chiffre de 155 265 personnes.

[1] Voy. M. Wahl. *op. cit.*

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

Aux mêmes époques les Italiens sont successivement 31 865, puis 39 161 et seulement 38 791 en 1901, et les Maltais 15 149, puis 15 675 et enfin 13 250[1].

Beaucoup de ces étrangers arrivent, par le travail, à l'aisance, à la fortune, et parviennent aux premiers rangs de la société. Comme les Français ils recherchent alors les carrières libérales, exploitent les différentes branches du commerce et de l'industrie ou s'adonnent à l'agriculture ; c'est le gros de ces populations étrangères qui constitue la majeure partie des classes ouvrières. Tous ont largement contribué aux progrès de la colonisation et à la richesse du pays.

Le mouvement général de la population algérienne aura donc été, de 1830 à 1901, une progression de l'ensemble de ses principaux éléments. En effet, la population indigène dont le chiffre n'atteignait pas deux millions et demi en 1830 s'élève en 1901 au chiffre de 4 065 460, marquant, d'après les statistiques une progression annuelle de 15 pour 1 000[2].

La population européenne qui n'était, en 1833, que de 7 812 personnes, atteint en 1901 le chiffre de 641 295 individus et accuse une progression annuelle de 6,45 pour 1 000, c'est-à-dire supérieure à celle des pays d'origine.

Quant aux Israélites, qui n'étaient en 1856 que

[1] Cette décroissance coïncide avec l'application de la loi de 1889 et la naturalisation automatique des étrangers, et peut lui être imputée. Les derniers renseignements ne donnent plus les mouvements de la population par nationalités.

[2] Voy. M. Wahl, *op. cit.*, ch. IX.

21 048 individus, ils sont, en 1901, au nombre de 57 132 personnes, grâce à la fécondité de leurs mariages qui leur assure un taux normal d'accroissement supérieur à celui de tous les autres groupes, et qui se chiffre par 22 pour 1 000 chaque année[1].

Seule, la population européenne est redevable, en partie, de son taux d'accroissement normal à l'immigration.

L'occupation de l'Algérie par les Européens et par les Français, en particulier, devait fatalement influencer les Indigènes, et un contact de soixante-quatorze ans devait exercer sur eux une certaine évolution. Cette action se révèle apparemment par la transformation d'état du milieu, par les changements considérables qu'entraîne le passage du régime d'indépendance et d'anarchie au régime d'ordre et de domination.

Il est intéressant de rechercher l'influence réciproque des différents groupes ethniques qui peuplent l'Algérie, de distinguer parmi eux l'élément dirigeant, dans son rôle, et de supputer les résultats de ce contact et de ces influences dans l'avenir. On peut observer déjà des indices permettant de penser que les races qui habitent ce pays pourront être amenées à s'entr'aider, à se mêler.

Il a été établi, par des chiffres, que la fusion des races, européennes est plus active en Algérie qu'en Amérique, et que c'est au bénéfice de l'élément français qu'elle s'opère[2]. Les groupes européens continueront de

[1] Voy. M. Wahl, *op. cit.*

[2] Voy. *De la fusion des races européennes en Algérie*, par M. F. de Soliers. Alger. 1899.

s'étendre et de progresser à la faveur de l'acclimatement et du développement de la richesse. Les Indigènes ne pourront demeurer étrangers aux bénéfices de ce développement auquel, d'ailleurs, ils contribuent ; et ceux d'entre eux qui entreront résolument dans la lutte, avec les armes modernes, acquerront, vis-à-vis des Européens, des aptitudes à l'égalité sociale et à l'assimilation des mœurs.

Ainsi que l'expérience l'a prouvé, la civilisation moderne jouit de la faculté de grouper les peuples les plus différents comme croyances. La religion qui, aux siècles passés, était le seul moyen d'assimiler les peuples, s'efface aujourd'hni et cède le pas au jeu des lois sociologiques et économiques.

Tout un travail s'élabore déjà lentement dans le sein de nos populations coloniales ; il ne se signale encore que par des symptômes très disséminés, qu'il importe de réunir et d'étudier ; et on est en droit d'espérer que ce mouvement dans la suite des temps, acquerra une accélération qui le rendra plus évident.

PREMIÈRE PARTIE

LE PASSÉ

CHAPITRE PREMIER

COMPOSITION ET DISTRIBUTION DE LA POPULATION MUSULMANE

Il est indispensable de donner à cette question la précision que réclame son importance et, par conséquent, de décrire le peuplement indigène de l'Algérie, tel qu'il était, antérieurement à l'occupation française, et avant que le contact de la civilisation l'ait modifié.

Les Musulmans de l'Algérie sont improprement appelés Arabes, ou arbitrairement divisés, selon qu'ils sont sédentaires ou nomades, en Berbères et Arabes. Il convient d'établir, dès maintenant, que Berbères autochtones et Arabes conquérants se sont si intimement et si complètement pénétrés, à peu près partout, qu'ils ne forment plus qu'un seul et même peuple; que rien ne les sépare désormais, et que tout tend à les confondre de plus en plus. Au lieu de les classer en Arabes, Berbères, Maures, Coulouglis, etc., ce qui ne répond pas à la réalité, il suffit de considérer, dans la

population musulmane qui couvre l'ensemble du pays, les différents groupes que les exigences du milieu ont voués au nomadisme ou à la vie sédentaire.

Parmi ces derniers, on mettra à part les habitants des grandes cités musulmanes, y comptant des générations d'ancêtres, comme ceux d'Alger, Blida, Médéa, Cherchel, Constantine, Bône, Bougie, Oran, Mostaganem, Tlemcen et Nédroma. Issus du mélange de conquérants et de fugitifs de toutes origines, avec les Indigènes, ils vivent tous, qu'ils soient lettrés, commerçants, fonctionnaires, artisans et ouvriers, comme les habitants des vieilles villes de l'Europe, séparément et par famille. Depuis longtemps ils ne parlent que l'arabe avec de nombreux emprunts de mots aux langues latines.

Les habitants des montagnes, là où ils forment des agglomérations importantes, comme les Chaouïa de l'Aurès, les Petits-Kabyles du littoral constantinois, les Zouaoua du Djurdjura, les Beni-Menacer, de Cherchel, les Trara du nord-ouest de Tlemcen et les Beni-Senous de la Tafna, sont des groupes que la guerre et les révolutions politiques ont resserrés sur ces espaces étroits, où ils étaient à l'abri des entreprises ennemies. Chez eux, pas de grandes villes ; chacun, par suite, y demande sa subsistance surtout à la terre. Dans la plupart de ces villages de montagnards, le sang berbère semble avoir prédominé ; l'infiltration de sang noir a été parfois presque nulle, et enfin la langue et des traces de coutumes berbères ont persisté.

Dans les plaines de la région du Tell, l'Indigène est

essentiellement cultivateur, mais, vivant sous la tente, il peut se déplacer, et, par suite, se livrer à la vie pastorale. Telle est l'existence des Atia, Eulma, Amer de Constantine, des Arilb, Adaoura, Oulad Alane d'Aumale et Boghar, des Indigènes des Braz, des Attaf de Miliana, des Beni-Rached, Oulad Farès, Sobah d'Orléansville, des Akerma, Mehal et Medjaheur du Bas-Chélif, des Hachem de Mascara, Douaïr et Zméla de la Mléta, des Beni-Amer et Oulad Brahim de Sidi-Bel-Abbès, etc. La plus grande partie de ces tribus sont des Arabes et des Berbères arabisés, très mélangés, et chez qui la langue arabe est seule en usage.

Plus on s'avance vers le sud, plus le nomadisme s'accentue dans les pays plats, et plus l'Indigène cesse, par degrés, d'être cultivateur pour devenir pasteur. Dans les hauts plateaux, au sud de Tebessa, Batna, Sétif, Bordj-bou-Aréridj, Bou-Saâda, Boghar, Tiaret, Daya et Sebdou, il devient franchement nomade et ses mœurs rappellent celles des anciens Arabes ; il est par-dessus tout éleveur et commerçant. Là, le sang et la langue des Arabes prédominent, et on retrouve quelques noms des tribus hilaliennes, comme les Amer et Ayad de la famille Athbedj, entre l'Aurès et Msila, les Beni-Naïl (Zoghba), les Oulad-Mimoun, Oulad Yagoub et Sahari (Amour) du Djebel-Amour et de Tiaret, les Hassassna et Hamyane (Zoghba) au sud de Saïda, entre Géryville et Méchéria.

Mais, comme nous l'avons dit, aucun de ces groupes ne saurait se flatter d'être pur de tout mélange avec la race berbère ; là où les vieux noms arabes ont sur-

vécu, ceux des populations berbères sont oubliés ; ailleurs, des tribus berbères se sont arabisées, au point d'en avoir oublié leurs origines et leur langue, comme les Oulad Rechaïch, les Harakta, Henancha et Nemamcha du département de Constantine, qui sont issus de la grande famille des Houara, les Oulad Abd-Ennour, du même département, qui sont les restes des Kétama-Sedouikech, les Laghouat-Kcel, alliés à la famille arabe des Oulad Sidi-Cheikh, qui se croient Arabes et sont des Berbères zénètes ; de même les Beni-Ouacine de la frontière du Maroc, les Beni-Louma (Iloumène) d'Ammi-Moussa, les Beni-Ournid de Tlemcen, etc. Cette arabisation générale n'a pu avoir d'autre cause que le mélange des Arabes et des peuplades indigènes.

La chaîne de l'Atlas qui borde, au nord, la zone saharienne et comprend les pentes méridionales de l'Aurès, les régions de Bou Saâda et Djelfa, le Djebel-Amour, et le pays qui s'étend de Géryville à Figuig, est habitée par des sédentaires. Chez la plupart, mais non chez tous, dominent les caractères berbères ; chez d'autres, ce sont les caractères des Arabes, ou parfois leur langue. Dans les ksours de la région d'Aïn-Sefra, la langue berbère est employée concurremment avec la langue arabe et les usages sont arabes. Dans la région de Géryville, du Djebel-Amour et dans tout l'Est, les Ksouriens ne parlent que l'arabe.

Beaucoup de ces populations passent ou sont passées de la vie nomade à la vie sédentaire, et réciproquement, selon les fluctuations de la fortune et de la poli-

tique. Car l'Indigène devient sédentaire en s'appauvrissant et reprend la vie nomade dès que revient la prospérité. En effet, dans ces pays de pâturages, où règne le régime de la grande propriété collective, l'éleveur qui n'a plus de troupeaux est immobilisé et réduit à demander une subsistance forcément précaire à une exploitation du sol primitive et entravée par l'insécurité. S'il arrive à reconstituer ses troupeaux, il doit pourvoir à leur entretien et reprendre la vie errante. Quand il s'agit d'individus isolés, ils se mettent au service des nomades, comme gardiens de silos ou magasiniers ; quand ce sont des fractions de tribus, elles se construisent des maisons.

Il n'est pas rare, par suite, de rencontrer des ksours dont les habitants sont issus d'une tribu qui nomadise dans une région voisine, tandis que d'autres, en ruines ou à peine visibles, rappellent leur origine par l'identité de leur nom avec celui d'une population retournée à la vie errante. Des circonstances analogues ont conduit des habitants de la région tellienne à abandonner la tente pour se construire des chaumières connues sous le nom de *gourbis*, ou à cesser d'habiter ces cabanes pour reprendre la tente.

Enfin, dans le Sahara se rencontrent des bourgades habitées presque exclusivement par des Indigènes fortement mélangés de sang nègre, et chez qui la langue et quelques habitudes berbères prédominent. Tels sont les gens du Touat, du Gourara, du Tidikelt, des oasis de la Zousfana et de la Saoura. Quant aux nomades qui parcourent ces grands espaces, ce sont des Ber-

bères ou des Arabes peu mélangés, comme les Touareg, les Chaâmba, les Ghenanma Medabiah, etc.

De ce qui précède, on peut conclure : 1° Que dans la partie de l'Afrique du Nord qui nous intéresse, ce n'est qu'exceptionnellement qu'on trouverait un groupe ethnique pur ; 2° que la presque totalité des Musulmans qui l'habitent n'est qu'un mélange obtenu par l'absorption, dans la masse berbère, de tous les éléments arabes venus de l'Orient ou de l'Espagne, avec infiltration de sang noir variable ; 3° que cette population se divise, selon les milieux et les circonstances, en citadins et paysans, et que ces derniers se séparent en nomades et sédentaires.

Tels étaient la composition et l'état social des populations musulmanes de l'Algérie, au moment de la conquête française. Ce qu'ont été, dans le passé, les éléments composants de cette population, l'histoire nous le dira et nous laissera entrevoir les destinées qui les attendent, au contact de la civilisation moderne.

CHAPITRE II

LES BERBÈRES

L'histoire des Berbères a été écrite en grec, en punique, en latin et en arabe, sans qu'il ait été possible de préciser leurs origines avec quelque certitude. On admet que le noyau originaire de cette race a été constitué, à une époque reculée, par les Libyens qui, sous différents noms, occupaient toute l'Afrique septentrionale. Sur ce fond primitif se seraient juxtaposés des étrangers venus de l'Orient, tels que des Chananéens chassés par les Hébreux, puis des Mèdes, des Perses et des Arméniens amenés par Hercule en Espagne. Enfin, sur le littoral, l'élément libyque aurait fusionné avec des Phéniciens. Les peuples issus de ces mélanges se seraient confondus sous l'influence d'un même milieu et auraient adopté la langue libyque qui s'est conservée à travers les âges et qui est encore vivante sous le nom de langue berbère ou *tamazight*. Ce mot est la forme féminine de *Amazigh*, et son pluriel *Imazighen* est le nom unique que se donnent les rares Berbères qui, comme les Touareg, par exemple, ont encore conscience de leurs origines. C'est aussi

celui de l'ancêtre qu'on assigne aux Berbères, c'est-à-dire Mazigh fils de Chanaân[1].

La première civilisation introduite en Afrique y fut apportée par les fondateurs de Carthage, les Phéniciens de Tyr et de Sidon qui, après avoir occupé le littoral, devinrent les maîtres du pays, s'étendirent dans l'intérieur et entrèrent en lutte avec les Grecs de Cyrène. Ceux-ci, de leur côté, avaient importé la civilisation de leur pays dans la Libye supérieure, vers l'an 631 avant notre ère, et ils y demeurèrent jusqu'à l'occupation romaine, vers l'an 149 avant Jésus-Christ. L'influence des Grecs ne dut guère s'étendre loin des côtes méditerranéennes, mais les Indigènes qui vécurent à leur contact, pendant près de cinq siècles, parvinrent à un certain degré de civilisation. Les Carthaginois régnèrent dans le nord de l'Afrique de 878 avant notre ère jusqu'à l'occupation romaine, c'est-à-dire pendant plus de sept cents ans. Durant cette longue occupation, les Indigènes sédentaires avoisinant la capitale et les principaux établissements carthaginois du littoral, furent assimilés et la fusion entre eux et leurs vainqueurs s'opéra par des mariages mixtes assez nombreux pour donner naissance à une race métisse qui reçut le nom de Liby-Phénicienne[2].

[1] Ibn-Khaldoun donne diverses opinions sur l'origine des Berbères et admet, comme préférable, celle qui les fait descendre de Chanaân, fils de Cham, fils de Noé. Leur aïeul serait Mazigh et ils seraient frères des Gergéséens et parents des Philistins. Voy. *Histoire des Berbères*, t. I, p. 184. Trad. de Slane.

[2] Voy. d'Avezac. *L'Afrique ancienne*. IIe partie, p. 191. Paris, Firmin-Didot.

Les Liby-Phéniciens apprirent des Carthaginois des procédés de culture perfectionnés et il est probable qu'ils participèrent aux progrès réalisés par leurs maîtres dans le commerce comme dans l'industrie. L'influence de Carthage dut s'étendre assez loin, puisque les tribus nomades de toute l'Afrique septentrionale, y compris le Maroc actuel, lui fournirent une cavalerie nombreuse dont elle put tirer un parti avantageux. Il est hors de doute que les Carthaginois et leur civilisation laissèrent en Afrique une forte empreinte, puisqu'au temps d'Apulée, et plus tard, au temps de saint Augustin, on y parlait encore le punique concurremment avec le latin qui était devenu usuel[1].

L'occupation romaine dura sept siècles et s'étendit de la Tripolitaine à l'Atlantique et de la Méditerranée au Sahara. Après les avoir conquises, les Romains surent s'attacher les populations berbères avec une grande facilité et, soixante ans à peine après la conquête, on voyait les Indigènes se joindre aux vainqueurs pour honorer l'empereur Auguste. Plus tard, la langue latine est parlée par les Carthaginois aussi bien que par les Numides, en même temps que le punique et le libyque; les Africains empruntent les usages des Romains, ainsi que leurs mœurs et même leurs noms ; il en résulte, entre les divers éléments de la population, des rapprochements qui se traduisent par des mariages mixtes. Dès lors, Romains, Carthagi-

[1] G. Boissier, *L'Afrique romaine.*

nois et Indigènes se fondent si bien, dans les grandes cités, que l'on n'y distingue plus les citoyens d'origine romaine ou phénicienne, de ceux d'origine africaine. Quant à la langue latine, elle se répand jusque dans les campagnes, au point que les enfants l'apprennent en même temps que la langue maternelle[1].

La sécurité que procuraient les institutions romaines aux Indigènes devait en arracher un grand nombre à la vie nomade, pour les fixer au sol ou limiter leurs déplacements; pour les instruire et leur assurer par le travail de nouvelles sources de richesses; et c'est ainsi que s'opèrent les rapprochements entre vainqueurs et vaincus. Dans l'Afrique romaine ces rapprochements et la fusion des races qui en fut la suite, s'effectuèrent en dehors de toute contrainte, et en vertu de cette puissance d'attraction qu'exerce un peuple conquérant sur un peuple inférieur en civilisation, celui-ci serait-il supérieur par le nombre.

Les villes nombreuses et populeuses qui couvraient la province consulaire et la Numidie étaient alors les plus civilisées du monde, et les Indigènes qui s'étaient fixés dans les campagnes soumises à l'autorité romaine, n'étaient pas moins acquis à la civilisation du vainqueur. Ils restaient un peu plus barbares, vers le sud ou vers les rives de l'Atlantique.

Les Africains firent honneur à leurs maîtres jusque dans le domaine intellectuel; ils fréquentèrent les écoles de Rome, cultivèrent les sciences, les lettres

[1] G. Boissier, *op. éit.*

et les arts, et contribuèrent à leur œuvre littéraire qui fait encore l'admiration du monde [1].

Le Christianisme aida beaucoup au rapprochement des peuples, en répandant la langue latine chez les Indigènes, en même temps que le nouveau culte et cela, tandis que la langue libyque s'effaçant, descendait au rang d'un patois grossier. Parmi les Indigènes civilisés au temps des Romains et dont les noms illustres sont passés à la postérité, on doit citer, tout d'abord, le célèbre écrivain latin et célèbre philosophe platonicien Apulée, dont le style suffirait à indiquer l'origine, s'il ne la dénonçait lui-même. Il fallait que Romains et Indigènes romanisés fussent devenus bien semblables pour qu'Apulée n'hésitât pas à se déclarer africain de race.

Le roi Juba II, élevé à Rome par César et qui reçut d'Auguste le royaume de Mauritanie, était issu de la famille de Massinissa; il épousa, en l'an 27, une princesse de sang romain, Cléopâtre Sélèné, fille de Cléopâtre et d'Antoine. Ce roi maure avait un savoir immense, aussi, laissa-t-il une œuvre littéraire considérable et fit-il de sa capitale — qu'il avait appelée Césarée, en souvenir de son bienfaiteur, — un véritable musée dont les restes remarquables enrichissent tous les jours nos collections. Il eut, sur la civilisation des Indigènes de la Numidie et de la Mauritanie, une influence des plus fécondes.

Son fils Ptolémée qui lui succéda, après avoir aidé

[1] G. Boissier, *op cit.*

à réprimer la révolte de Tacfarinas, fut assassiné sur l'ordre de Caligula, bien que la femme de l'empereur et la mère du roi fussent de la même famille. Peut-on affirmer que les disciples, les émules de Tertullien, le premier des Pères de l'Église, le Bossuet de l'Afrique, n'étaient pas, en grand nombre, de race libyenne, comme ceux de saint Cyprien et de saint Augustin lui-même ? Les uns et les autres n'eurent-ils pas ces caractères propres à la race africaine : « la verve et l'abus des images, alliés à une certaine barbarie de style[1] » ?

Enfin la civilisation romaine s'étendit et se développa si bien, qu'une époque vint où les Africains eurent le privilège de revêtir la pourpre. En effet, au IIIe siècle, Septime-Sévère, qui régnait à Rome, était un Africain né à Leptis et qui eut toujours une grande prédilection pour la langue punique. C'est de son temps (216) qu'une foule d'Africains venus à Rome, y brillèrent aux premiers rangs de la société. Dans cette foule se trouvaient certainement des gens de race indigène, puisque trois générations suffisaient aux familles de cette race parvenues à la fortune, pour devenir romaines[2]. A cette époque, d'ailleurs, la Mauritanie, comme la Numidie, avait l'aspect d'un pays civilisé et l'édit de Caracalla qui, en 216, éleva tous les habitants libres au rang de citoyens, ne laissa plus subsister entre eux d'autre distinction que celle de Romains et d'es-

[1] Voy. G. Boissier. L'*Afrique romaine*. D'Avezac, *L'Afrique chrétienne*. Paris, Firmin-Didot.

[2] G. Boissier, *op. cit.*

claves[1]. Macrin qui succéda à Caracalla (217) était un Maure de la Mauritaine césarienne ; il s'associa son fils Diaduménus et M. d'Avezac pense que son souvenir est resté en Numidie dans le nom de Diadumène, donné à la station militaire Ad-Basilicam, près de Lambessa[2].

Le maure Firmus célèbre par le soulèvement qu'il suscita contre Valentinien Ier, était un indigène indépendant, et cependant il aurait pu passer pour un Romain, aussi bien que son frère Gildon qui, en raison de cela même, mérita d'être choisi comme gouverneur de l'Afrique tout entière. Ces deux derniers exemples montrent à quel point la civilisation romaine rayonnait au loin et débordait jusque chez les Indigènes indépendants des plateaux du Sud et des montagnes du Nord.

Ces personnages représentent l'élite qui se rencontre au sommet de toute société cultivée ; ceux dont l'histoire n'a pu conserver le souvenir devaient être légion, et il semble, en tous cas, difficile de douter de la civilisation d'un pays dont la métropole, la célèbre Carthage, fut le centre littéraire et scientifique du monde, où étudièrent, parlèrent, écrivirent et enseignèrent les Apulée, les Tertullien, les saint Cyprien et les saint Augustin. Ce qui n'est point douteux, c'est que les hommes de race berbère que les historiens de l'antiquité représentent comme barbares et grossiers,

[1] L. Lacroix. *Histoire de la Numidie et de la Mauritanie*, p. 81. Paris, Firmin-Didot.

[2] *L'Afrique chrétienne*, page 227.

vivant du lait et de la chair de leurs brebis, toujours en guerre les uns avec les autres, allant à moitié vêtus et montant « à cru » leurs chevaux, sont, à la fin de la domination romaine, assez transformés pour contribuer à civiliser les Barbares du nord, les farouches Vandales [1].

La facilité avec laquelle ces Vandales et les autres Barbares : Goths, Suèves et Alains qui les suivaient, firent la conquête de l'Afrique, est attribuée aux erreurs du comte Boniface qui crut devoir leur en offrir le partage ; à l'aide qu'ils trouvèrent auprès de tous les Africains, y compris les Maures, qui étaient exaspérés par les abus du fisc impérial, et aux désirs de vengeance dont brûlaient les hérésiarques donatistes et ariens, las des persécutions des catholiques. Si on ajoute que les Barbares étaient eux-mêmes convertis à l'hérésie d'Arius, il semblera naturel que tous les ennemis de l'Empire se soient jetés dans les bras des Germains et les aient aidés de toutes leurs forces à supplanter les Romains.

Les Barbares se partagèrent la plus grande partie des terres de la Zeugitane, de la Bysacène, de la Numidie et de la Gétulie ; ils dépouillèrent de leur patrimoine presque tous les Africains riches et les dispersèrent ensuite ; quant aux autres, ils furent accablés d'impôts. Les Romains n'échappèrent pas à ce traitement et tous ceux d'entre eux qui ne voulurent pas se résigner à devenir les fermiers des vain-

[1] G. Boissier, *op. cit.*

queurs, furent refoulés chez les Maures du désert [1].

Les Vandales se confinèrent dans la province de Carthage, sous la protection de troupes permanentes stationnées aux confins de cette province. Dans la crainte de se voir infliger par les Romains les rigueurs d'un nouveau siège, ils laissèrent tomber les murailles de Carthage et se gardèrent de fortifier leurs villes.

Ce sont les Africains qui civilisèrent les Vandales [2] et il fallait que la civilisation romaine eut en Afrique des racines profondes pour résister d'abord à l'œuvre de destruction des Vandales et les tirer ensuite de la barbarie. Dans les grandes cités, Romains et Africains mélangés furent les éducateurs des vainqueurs ; quant à la masse des Indigènes, elle fut associée à toutes les entreprises des Vandales, à toutes leurs conquêtes sur terre et sur mer.

Les rois barbares, pour gouverner et administrer le pays, employèrent les Romains comme officiers, comme percepteurs d'impôts et même comme régisseurs des domaines royaux. Pour que les Barbares fussent initiés à la civilisation par les Africains, il était nécessaire que le vainqueur, après les violences de la conquête, maintînt avec les institutions romaines, l'intégrité de l'état de choses précédemment établi. Or c'est précisément ce que firent les Vandales, qui laissèrent toutes les fonctions civiles aux mains des

[1] J. Yanoski. *Histoire de la domination des Vandales en Afrique*. Paris, Firmin-Didot.

[2] G. Boissier, *op. cit.*

Romains, même celles du magistrat suprême qui, à Carthage, jugeait en dernier ressort.

Quoiqu'on ait dit de la rage destructive des Vandales, il est établi qu'aux temps les plus affreux de leur occupation, l'industrie ne cessa pas de prospérer, que les Africains continuèrent leurs relations commerciales avec les Gaules, l'Italie et la Germanie par mer, avec l'Inde, l'Égypte et le Soudan par terre ; qu'ils exportaient des esclaves noirs en même temps que des vêtements, des tissus et des armes. Si les Vandales ravagèrent les campagnes dans leur marche, du détroit de Gadès à Carthage, il semble que les villes qu'ils enlevèrent d'assaut, comme Hippône et Carthage, ne furent pas impitoyablement ravagées. Ils adoptèrent le latin dont ils firent la langue officielle et, peu à peu, s'adonnèrent à l'étude des chefs-d'œuvre de la littérature grecque et latine. Leurs rois s'entourèrent de poètes romains, et se prenant d'un goût très vif pour cette civilisation, ils s'amollirent dans le luxe et les plaisirs et perdirent les qualités qui distinguaient leurs ancêtres.

Supplantés par la domination bysantine, après les succès de Bélisaire, les Vandales qui étaient passés en Afrique avec leurs femmes et leurs enfants, se fondirent au milieu des peuplades africaines, et ce n'est pas sans raison que l'on fait remonter jusqu'à eux le type blond aux yeux bleus, rappelant les traits des Germains, que l'on rencontre aujourd'hui dans plusieurs des groupes de population du Nord africain. Il est aisé de se convaincre que dans les grandes cités où les Indigènes, les Romains et les Vandales vécurent en

contact, ils durent partager les mêmes mœurs. Il le fallait ainsi pour que les Barbares fussent influencés par la civilisation; or, au moment de la conquête, les habitants des grandes villes comme Carthage, Adrumète, Hippône, Cirtha, Césarée, etc., étaient des citoyens romains d'origine italienne ou africaine, qui, depuis longtemps, étaient confondus au point qu'on ne les distinguait plus[1]. On en peut conclure que parmi les administrateurs civils que les Vandales employaient, devaient se trouver des Maures ; que sous leur domination, la civilisation n'a pas subi d'arrêt et que si elle a conquis les Barbares, elle a, *a fortiori,* continué d'agir sur les Maures; que durant l'occupation vandale, les Africains ont continué à s'assimiler les débris des dominations antérieures : Carthaginois et Romains, et qu'enfin, après la conquête de Bélisaire, les Germains à leur tour se fondirent et disparurent dans la masse indigène.

La conquête de l'Afrique par le général Bélisaire, au nom des Empereurs d'Orient, fut singulièrement aidée par les fautes et les erreurs des Vandales eux-mêmes. Amollis par le luxe et les plaisirs, ils avaient perdu, à cette époque de leur histoire, toutes leurs vertus guerrières et s'étaient relâchés de leur vigilance vis-à-vis des Indigènes. Ils avaient redoublé leurs persécutions contre les chrétiens orthodoxes et ils mettaient le comble à toutes ces fautes en s'entre-déchirant.

Les Gréco-Romains eurent, dès le début de leur

[1] G. Boissier, *op. cit.*

occupation, à se défendre contre les incursions des Indigènes réunis en grandes bandes armées par des chefs énergiques. Salomon battit, dans la Bysacène, une de ces armées forte de 50 000 hommes aux ordres de trois chefs dont l'un se nommait Cusinas. Peu après, il leur tua 50 000 hommes, mais se fit battre dans la Numidie par le chef indigène Yabdas. Il n'est pas jusqu'aux propres soldats de Salomon qui, poussés par des femmes vandales qu'ils avaient épousées, et par les prêtres ariens, ne se révoltèrent contre ce général et l'obligèrent à la fuite. L'audace des Maures grandit au point que Stozas, un autre de leurs chefs, vint attaquer Carthage et qu'il fallut l'intervention de Bélisaire, accouru en toute hâte de Sicile, pour les arrêter. Cela ne les empêcha pas de se reformer et de reprendre la Mauritanie sétifienne. Salomon, ayant été tué dans une rencontre près de Théveste, les chefs Stozas et Antalas encouragés, prirent la tête de la rébellion et remportèrent de grands succès, grâce aux rivalités qui divisaient les généraux bysantins.

Après la mort de Justinien (565), un roi berbère nommé Gasmul qui avait su grouper de nombreux Indigènes, tenta avec eux l'invasion de la Gaule. Si cette entreprise ne réussit pas, elle montra la puissance que ce chef avait acquise, et qui lui permettait de donner à ses peuplades une organisation et des établissements assez forts, pour faire échec au gouvernement byzantin. Il mourut enfin, tué en combat singulier par le vice-roi de l'Afrique, Gennadius, et ses bandes se dispersèrent.

Après Tibère et Maurice, régna Phocas qui fut renversé par Héraclius, fils d'un Exarque d'Afrique dont l'influence étendit la domination byzantine de l'Égypte jusqu'à l'Océan. Sous Justinien les choses changèrent de face, car cet empereur organisa la province d'Afrique avec la préoccupation d'effacer toute trace des institutions des Vandales. Dans ce but, il rendit aux Africains les propriétés autrefois confisquées à leurs ancêtres, et ainsi il les gagna tous, de quelque origine qu'ils fussent, à sa cause. Ce ne fut cependant qu'une trêve pour le pays ; en effet, les Catholiques trouvant à leur tour l'occasion de persécuter les Ariens, l'intolérance se reprit à désoler l'Afrique. D'autre part, le fisc impérial déploya une rapacité inconnue jusque-là, et, à la faveur du mécontentement général, les Maures reprirent les armes et franchirent les frontières. La désolation devint telle, que Procope a pu dire : « Justinien a ravagé l'Afrique de telle sorte que l'on parcourt aujourd'hui cette contrée pendant plusieurs jours sans rencontrer un seul homme. Les Vandales, dans les derniers temps de leur puissance, comptaient 160 000 guerriers ; qui pourrait dire le nombre de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs serviteurs ? Qui pourrait énumérer aussi les Africains qui, à l'arrivée de Bélisaire, étaient répandus en foule dans les villes et dans les campagnes ? J'ai vu de mes yeux cette forte et nombreuse population ; maintenant elle a disparu. Si on joint aux Vandales et aux Indigènes qui habitaient les côtes, des familles maures sans nombre et tous les soldats qui ont perdu la vie sous les drapeaux

de l'Empire, on ne saurait être accusé d'exagération en disant que l'Afrique, sous le règne de Justinien, a perdu cinq millions d'hommes[1]. » Dès lors l'autorité de Bysance en Afrique s'affaiblit de plus en plus, jusqu'au jour prochain des premières invasions arabes

[1] J. Yanoski, *op. cit.*, p. 96.

CHAPITRE III

LES ARABES

Les tribus de l'Arabie que Mahomet réussit à grouper en nation, sous l'empire de la loi du Koran, passent pour n'avoir été, jusqu'alors, que des hordes barbares. Cependant, bien avant le prophète, ces peuplades avaient atteint un état de civilisation assez élevé ; et, s'il est prouvé que le degré de culture d'un peuple se mesure à son activité linguistique, nous dirons que leur littérature avait déjà produit des chefs-d'œuvre inimitables ; que le Koran lui-même, qui représente la langue parlée au temps du Prophète, est un monument classique comme peu de langues en possèdent.

Une partie de ces tribus arabes, les unes juives, les autres chrétiennes ou idolâtres, avaient connu une certaine civilisation ; on en peut voir des preuves dans l'activité commerciale qu'elles déployèrent, dès les premiers âges, et dont il est fait mention dans la Bible. De temps immémorial, en effet, les marchands ismaélites recevaient les produits de l'Afrique, des Indes et de l'Asie orientale, et ils étaient les intermédiaires commerciaux entre ces divers pays et l'Europe. Leurs

caravanes fréquentaient les grands marchés du monde comme Babylone, Palmyre, Héliopolis et Damas, qu'elles approvisionnaient en esclaves africains, en parfums de l'Arabie, en étoffes de Syrie, en pierres et en bois précieux de l'Inde, etc. Ces relations suivies avec les peuples les plus policés du monde, initièrent de bonne heure les Arabes à la civilisation[1].

Les auteurs anciens représentent les métropoles des premiers Empires arabes comme des villes florissantes et peuplées, comparables à Constantinople par le luxe et l'éclat. Telles furent les villes de l'Yemen comme Mareb où régnait du temps du roi Salomon, la fameuse reine Balkis, et plus tard Hira et Bosra, capitales des royaumes de Hira, sur l'Euphrate, et de Ghassan aux confins de la Syrie.

Les Arabes de ces deux derniers États furent mêlés aux luttes des Parthes et des Romains, comme à celles des Grecs et des Perses, et leur civilisation se développa par le contact de ces peuples. On a relevé récemment des traces de cette civilisation, en exhumant des métropoles entières ensevelies sous les sables de l'Arabie septentrionale ; un jour viendra, sans doute, où la science arrachera à ce sol tous les secrets de son ancienne splendeur[2].

Le Prophète mourut en 632, ne laissant aucun enfant mâle, et sans avoir réglé l'ordre de sa succession. Heureusement, ses compagnons en élisant l'un d'eux,

[1] Voy. Dr G. Le Bon. *La Civilisation des Arabes.*

[2] Dr G. Le Bon, *ibid.*, p. 60.

Abou-Bekr, surent maintenir soumises à une même autorité les tribus de l'Arabie dont quelques-unes étaient gagnées par de faux prophètes, alors que d'autres songeaient déjà à retourner à l'idolâtrie. Jusqu'au kalife Ali (655-660) les successeurs du Prophète furent pris parmi les Compagnons et élevés au pouvoir à l'élection. Tous : Abou-Bekr, Omar Othmane et Ali, surent continuer l'œuvre de Mahomet en adoptant la simplicité édifiante de sa vie et de ses mœurs. Mais, à l'avènement des Ommiades, les kalifes, après avoir transporté leur capitale à Damas, devinrent de véritables monarques et ils instituèrent l'hérédité du pouvoir.

Les successeurs du Prophète étaient appelés à donner fréquemment des consultations juridiques ou *fetwa* et, pour cela, ils avaient besoin, non seulement que le Koran fut réuni et coordonné, mais aussi commenté et expliqué. Le kalife Othmane fit réunir les feuillets épars du Livre et, avec l'aide des Compagnons encore vivants, il recueillit les traditions orales laissées par Mahomet et qui devinrent la *Sounna*. Les quatre jurisconsultes : Malek, Abou-Hanifa, Ahmed ben Hanbal et Chafaâ, fondèrent les quatre rites orthodoxes ou conformes à cette *Sounna*. Chacun d'eux établit un Corps de Droit sur une interprétation personnelle de la Loi koranique et la *Sounna*, d'une part, et d'autre part, sur les décisions des kalifes, quelques usages anté-islamiques et quelques vestiges des lois juives ou romaines[1].

[1] Voy. *Code musulman* de Khalil. Trad. Seignette.

Pendant qu'ils réglaient ces questions très importantes pour le maintien de l'unité arabe, les kalifes comprenant que s'il convenait, pour répondre au vœu de Mahomet, de répandre la nouvelle religion, il était indispensable de donner à l'activité des néophytes un champ où ils pussent la déployer pour la gloire de l'Islam, loin du théâtre de leurs séculaires querelles.

Dès lors commence l'ère des conquêtes ; le kalife Omar enlève la Syrie à l'empereur Héraclius, la Babylonie aux Perses et entre à Jérusalem. Son lieutenant Amrou s'empare de l'Égypte et fonde près d'Alexandrie, la ville d'El Fostat, puis il atteint la Nubie. Il n'aurait tenu qu'à lui que l'Afrique, où les Bysantins divisés ne pouvaient opposer de résistance sérieuse, ne fût conquise ; mais le kalife s'y refusa toujours. Son successeur le kalife Othmane permit à Abdallah ben Saad, gouverneur de l'Égypte, de marcher sur l'Ifrikya qu'il enleva au patrice Grégoire (647) ; ce ne fut qu'une course fructueuse, après laquelle les Arabes revinrent en Égypte. La mort d'Othmane et l'avènement d'Ali, gendre de Mahomet (655) détournèrent de l'Afrique l'attention des Arabes. Jusque-là les successeurs du Prophète avaient été pris parmi les Compagnons et portés au kalifat à l'élection. L'usurpation des Ommiades institua l'hérédité du pouvoir et divisa les Musulmans en orthodoxes (*Sonnites*), en *Chiites* (partisans d'Ali) et en *Kharédjites* (dissidents). Ces événements détruisirent l'unité politique et religieuse fondée par Mahomet et eurent une grande influence sur les destinées de l'Afrique.

Ce n'est que vers 665 qu'une nouvelle armée arabe aux ordres de Moawia ben Hodeïdj, marcha contre l'Ifrikya et anéantit les Bysantins[1]. Le célèbre Okba ben Nafa nommé au gouvernement du pays, y fonda la ville de Kairouan (669), et son successeur s'avança jusqu'à Tlemcen. Ayant obtenu de nouveau le gouvernement de la province d'Afrique en 681, Okba parcourut le Maghreb, de l'est à l'ouest et du nord au sud, en y répandant la nouvelle religion. C'est au retour de cette marche triomphale, en approchant de sa capitale, qu'il fut surpris et tué.

L'indépendance berbère trouva, en ces conjonctures, un champion valeureux dans le chef Koceïla qui obtint quelques succès, en s'unissant aux Bysantins contre les Arabes. Il tomba, vers 688, sous les coups de Zoheïr ben Kaïs, successeur d'Okba. Mais la mort de Zoheïr survenue pendant son retour vers l'Égypte, permit à une femme intrépide la *Kahena*, de prendre la place de Koceïla à la tête des populations berbères. Après quelques années d'une guerre heureuse, la Kahena perdit la vie dans une rencontre avec l'armée de Hassan ben Nôman (693), nouveau gouverneur de l'Égypte. C'est lui qui mit fin au règne des Grecs en s'emparant de Carthage et qui constitua le gouvernement du Maghreb.

Vers 669, ce gouvernement devint indépendant en passant aux mains de Moussa ben Noceïr. Ce général, aidé des indigènes, atteignit Sidjilmassa aux confins

[1] Voy. E. Mercier. *Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale*, p. 56.

du désert et prit Ceuta dont il donna le commandement au berbère Tarik, lui laissant vingt-sept Arabes pour catéchiser les Indigènes[1].

A Carthage comme à Ceuta, les Arabes s'étaient trouvés en contact avec les Goths qui gouvernaient l'Espagne. Le spectacle de leurs discordes et de leurs mœurs amollies par une longue paix, et la nécessité qui s'imposait de donner un aliment à l'activité des néophytes berbères, les engagèrent à tenter la conquête de l'Espagne. Tarik y pénétra en 711, aidé par une foule de mécontents. Il anéantit les Goths dans la fameuse bataille de Guadalete, puis il s'empara de Cordoue, Grenade, etc.

A son tour Moussa passa en Espagne avec une armée comptant 10 000 Arabes et 8 000 Berbères[2], et marcha de succès en succès. Désormais les Arabes et leurs alliés berbères étendent la conquête musulmane jusqu'au nord des Pyrénées et ils envahissent la Gaule. Arrêtés et vaincus à la bataille de Poitiers (732) ils limitent leurs cantonnements à la Septimanie. Enfin Obeïd-Allah, qui gouvernait en Afrique, envoya des expéditions qui allèrent répandre l'Islam jusque chez les Berbères voilés du Sahara dans le Maghreb extrême et laissèrent un gouverneur arabe dans le Sous.

Les Kharedjites, en Orient, s'étaient divisés en plusieurs sectes, et leurs doctrines répandues en Afrique y avaient été acceptées et propagées par les populations

[1] Voy. M. E. Mercier, p. 69.

[2] *Ibid.*

berbères. Ces populations se donnèrent des chefs qu'elles saluèrent du titre de kalife et sous les ordres desquels elles infligèrent une sanglante défaite aux troupes d'Obeïd-Allah. Les Berbères kharedjites eurent avec les armées arabes d'autres rencontres heureuses, et il fallut l'intervention du Gouverneur de l'Égypte, Handala ben Sefouane pour les réduire à l'impuissance.

La famille des Abassides avait, en Orient, succédé à celle des Ommiades, dans la personne de Saffah ben Abbas, qui transporta le siège du kalifat à Baghdad. Le jeune prince ommiade Abderrahmane ben Merouane qui avait échappé au massacre des siens par les Abassides, et s'était réfugié dans le Maghreb, à Tahert, passa en Espagne avec une armée de Berbères zénètes, s'empara du pouvoir et fonda le kalifat de Cordoue (692). Les Ommiades d'Espagne se séparèrent des Abassides dont ils devinrent indépendants (756) et le Maghreb, à son tour, finit par se soustraire à la suzeraineté des kalifes d'Orient d'abord et d'Espagne ensuite.

En 807 Edris ben Edris, chérif descendant d'Ali, fonda la ville de Fez, étendit son influence jusque dans le Maghreb central, à l'est de Tlemcen, et conclut une alliance avec le kalife de Cordoue El Hakem. Vers la même époque, le gouverneur de Kairouan Ibrahim ben El Aghlab, devenu indépendant, sous la suzeraineté des Abassides, fonda la dynastie des Aghlabites. Ses successeurs s'emparèrent de la Sicile et de Malte (837)[1]

[1] Voy. Mas-Latrie. *Relations et commerce de l'Afrique*, Paris, 1886.

et pénétrèrent en Italie et même en France, où ils eurent, comme base de leurs opérations dans le Dauphiné, la Savoie, la Suisse et le Piémont, la forteresse de Fraxinet (La Garde-Freinet, dans le Var). La mort d'Edris laissa le pouvoir divisé entre ses fils, qui prirent les armes les uns contre les autres.

Persécutés par les kalifes d'Orient, les Chiites avaient noué des relations en Afrique avec les Berbères ketama qui leur firent bon accueil. Aidés de ces premiers prosélytes qui restèrent fidèles à leur fortune, les Chiites répandirent leur doctrine chez les Berbères zouaoua et sanhadja[1]. Le chef de la secte étant mort vers 902, en Syrie, son fils Obeïd-Allah prit le titre de *Mahdi* et passa en Afrique. Son lieutenant Abou-Abdallah réunit de nombreuses armées berbères avec lesquelles il enleva Kairouan, renversa la dynastie des Aghlabites et fonda celle des Fatimites (909). Après ces succès, il alla, avec une armée qui recruta, sur sa route, de nombreux contingents zénètes, s'emparer de Sidjilmassa où son maître Obeïd-Allah était prisonnier des Beni-Midrar, et l'amena triomphalement dans sa capitale. Le Mahdi étendit son empire jusqu'à Tahert et Oran, dans le Maghreb central, et jusqu'à l'Océan et au Sahara, dans le Maghreb extrême. Les Edrissites ayant imploré le secours des Ommiades, le kalife Abdérame III chassa les Fatimites du Maghreb extrême, mais en profita pour se faire proclamer Émir des Croyants dans Fez (954).

[1] Voy. E. Mercier, *op. cit.*

Les Fatimites soutinrent, en Ifrikya, des luttes longues et sanglantes avec les Kharedjites; elles se terminèrent en 948, par l'extinction de ces derniers. L'ambition des Fatimites les poussa une seconde fois vers le Maghreb extrême, mais de puissantes armées venues d'Espagne leur enlevèrent encore Fez et Sidjilmassa. C'est sous le kalifat d'El Moëzz-Maad que l'Égypte et la Syrie furent enlevées aux Abassides et que la capitale fatimite fut transportée de Méhedia (Tunisie) au Caire.

Le kalife de Cordoue avait appelé au gouvernement du Maghreb extrême un descendant d'Edris nommé Hassan. Celui-ci, voulant profiter des luttes avec les Chrétiens qui absorbaient les Ommiades, pour s'affranchir de leur tutelle, s'allia aux Fatimites. Il fut défait et tué, et les Ommiades le remplacèrent par Ziri Ibn Atia, des Zénètes maghraoua. C'est vers la même époque que ziri ben Mennad des Sanhadja et son fils, qui gouvernaient pour les Fatimites, fondèrent la dynastie des Zirites de Tunis (973). Au cours des luttes qui divisèrent les Maghraoua du Maghreb et les Zirites de l'Ifrikya, ceux-ci se séparèrent, et un de leurs princes nommé Hammad fonda la *Kalaa* (citadelle) qui porte son nom et qui devint la capitale de son royaume. En même temps l'Espagne perdait sa souveraineté sur le Maghreb et se divisait en *Alamiris* ou partisans d'Abou-Amir Almanzor, célèbre ministre du kalife Hicham II et en Ommiades dont les rivalités devaient ensanglanter la péninsule.

En Ifrikya El Moëzz Ibn Badis a, avec le kalife fati-

mite, les rapports politiques les plus mauvais, et le mécontentement pousse si fort El Moëzz qu'il répudie publiquement et officiellement la doctrine fatimite, prêchant celle de Malek et appelant les populations à l'orthodoxie. Il va plus loin, s'affranchit de la tutelle de son maître et reconnaît celle du kalife abasside (1048). Ce sont ces graves dissentiments qui préparèrent et occasionnèrent l'invasion de l'Ifrikya par les Arabes hilaliens. Ces Arabes avaient été précédemment transportés par les Fatimites, de l'Arabie septentrionale qu'ils désolaient par leurs déprédations et leurs brigandages, dans la Haute-Égypte où ils poursuivaient les mêmes exploits. Le kalife El Mostancer se servit de ces tribus, à qui il donna licence d'envahir l'Ifrikya, pour se venger de la défection religieuse et politique des Zirites.

On n'est pas fixé sur le nombre d'individus que cette invasion jeta en Afrique ; Marmol dit un million, d'autres évaluent à la moitié et même au quart de ce chiffre la population hilalienne envahissante. Elle se composait : 1° des tribus de la famille de Hilal-ben-Amer : Athbedj, Djochem, Riah et Zoghba ; 2° de tribus formées d'éléments divers se rattachant aux Hilal : Makil, Adi ; 3° des tribus de Soléim ben Mansour [1].

En 1051, l'avant-garde de ces nomades avait passé le pays de Barka et traversait la Tripolitaine. Dès qu'ils abordèrent en Ifrikya, El Moëzz s'unit aux Riah avec l'espoir qu'ils l'aideraient à tirer vengeance des Ham-

[1] E. Mercier, *op. cit.*

madites, ses ennemis. Mais ces alliés se contentèrent de ravager la Tunisie avec les Djochem, tandis que les Soléim se cantonnaient en Tripolitaine et que les Makil et Athbedj débordaient l'Aurès vers l'ouest. En 1053, El Moëzz aidé des Hammadites et des Beni-Khazroun de Tripoli, livra, près de Gabès, un grand combat aux Riah, Zoghba et Djochem dont il avait à se plaindre. Les Arabes de Kairouan accourus à l'aide des Hilaliens décidèrent en faveur de ces derniers du succès de la journée. El Moëzz abandonna Kairouan sa capitale, qui fut saccagée par les vainqueurs (1056). Les Arabes se partagèrent le pays conquis; les Soléim occupèrent le pays de Barka, les Zoghba la Tripolitaine, les Riah et Djochem la Tunisie. Les Athbedj et Makil s'avancèrent jusqu'aux Zibans et en chassèrent les Berbères zénètes de la famille Ouacine[1].

Les Hammadites de la Kalaâ avaient cessé de s'inquiéter des Arabes venant de l'est; leurs yeux étaient tournés vers l'ouest, d'où s'avançaient les Almoravides ou Berbères Lemtouna, que la voix d'un puritain fanatique, Abdallah ben Yacine, avait arrachés aux solitudes sahariennes. Ces Almoravides, poussés par l'idée de rénovation de l'Islam, virent leurs premières entreprises couronnées de succès et ils atteignirent ainsi le Tafilalet et le Sous. Pendant ce temps, les Zénètes ouacine, poussés vers l'ouest par l'extension des Hilaliens se répandaient du Zab jusqu'à Tlemcen.

En 1064 les Athbedj refoulés par les Riah et Zoghba

[1] E. Mercier, *op. cit.*

de Tunisie, s'allient aux Hammadites pour marcher contre le prince zirite Temim qui leur oppose, avec les Zénètes, des contingents riah et zoghba et leur inflige une sanglante défaite. Sous le commandement d'El Mountaçar, souverain de Tripoli, les Makil et les Athbedj pénètrent jusqu'à Msila et à la Kalaà des Hammadites.

Le mouvement des Arabes se poursuit plus avant ; les Riah refoulent en Tunisie les Zoghba qui, à leur tour, poussent les Makil et Athbedj ; ces derniers se dispersent, depuis le Zab jusqu'au nord du Hodna et de là au mont Rached où s'établissent les Amours. Les Makil occupent les plateaux élevés de ces pays, et un de leurs groupes, les Taâlba, s'avance dans le Tell jusqu'à la Mitidja. Les Hammadites se sentant ébranlés à leur tour transportent leur capitale à Bougie (1067)[1].

Après leurs succès à Sidjilmassa et au Sous, les Lemtouna Almoravides qui marchaient maintenant sous le commandement de Youcef ben Tachefine, avaient occupé Tlemcen et Alger et fondé la ville de Marrakech (1052). Leur développement, vers l'est, va désormais contrarier l'infiltration des Arabes qui se fera plus lentement, mais à la faveur d'une fusion plus complète, avec les familles berbères, dont ils épouseront les querelles et dont ils suivront la fortune politique.

A cette époque, l'élément arabe a déplacé les Zénètes ouacine qui occupaient le Zab : les Ouargla et Beni-Mzab sont dans le Sahara, les Toudjine dans l'Ouar-

[1] E. Mercier, *op. cit.*

senis ; les Rached, Abdelouad et Merine s'étendent, par le sud, des monts Rached à la Moulouya. Les familles Athbedj qui les ont remplacés remontent du Zab, en contournant le massif aurasien par l'est, avec leurs fractions Ayad et Doraïd jusque vers Constantine, d'une part, et la Kalaa des Beni-Hammad, d'autre part ; les Amours, de là, s'allongent jusqu'aux pentes des monts à qui ils donneront leur nom.

Appelés en Espagne par les princes arabes que leurs rivalités livraient aux Chrétiens, les Almoravides, sous la conduite de Youcef ben Tachefine remportèrent la célèbre victoire de Zallaka (1086). Leur émir en profita pour ranger l'Espagne sous ses ordres et il mit fin, de la sorte, à la puissance politique des Arabes (1095).

Cependant le roi hammadite de Bougie crut devoir profiter de la circonstance pour venger l'insulte à lui faite par les incursions almoravides et partit vers 1102 pour le Maghreb. A la tête de guerriers Athbedj, Zoghba et Makil, il vint assiéger et piller la ville de Tlemcen.

Dans le même temps, les princes normands d'Italie avaient chassé les Musulmans de la Sicile et s'étaient emparés de Gabès, Djerba, Tripoli, etc.

Vers l'an 1120, Mohammed ben Toumert des Masmouda-Beni-Faten, souleva les Berbères masmouda au nom des principes méconnus de la véritable doctrine unitaire et fonda la secte des Almohades. Il remporta quelques succès sur ses ennemis les Almoravides et s'empara d'Oran, Tlemcen, Fez et Maroc (1147). Son successeur, Abdel Moumen, avait à

peu près soumis toute l'Espagne à ses lois, vers 1052, et s'était rendu maître d'Alger et Bougie. Aux environs de Sétif il avait eu l'occasion de rencontrer les Riah, Zoghba et Athbedj, alliés des Hammadites, et les avaient dispersés. Ces Almohades poursuivent leurs succès, et en 1159 ils prennent Tunis, chassent les Normands et occupent Tripoli[1].

Abou-Yakoub qui, en 1153, succédait à son père, avait reçu de lui la mission de purger l'Ifrikya des Arabes, de les transplanter en Maghreb et de les y tenir en haleine, en les employant à la guerre. Son but était, semble-t-il, de les réduire, là où ils dominaient par le nombre, en Ifrikya par exemple, pour les transporter parmi les masses compactes des Berbères, où ils seraient plus facilement contenus, plus facilement absorbés. Quoi qu'il en soit, de 1164 à 1169, trois armées arabes provenant de l'est et composées, en partie, de contingents athbedj, riah et zoghba furent expédiées en Espagne[2]. Il est probable qu'ils ne revinrent pas à leur point de départ, mais, que séparés du gros des tribus, ces contingents furent dispersés en fractions, en familles, par les hasards de la guerre, tant en Espagne qu'en différents points du Maghreb, et qu'ils s'incorporèrent à d'autres groupes musulmans.

Abou-Yakoub étant mort en Espagne (1184), son fils Abou-Youcef El Mansour lui succéda. Dès 1185 il

[1] E. Mercier, *op. cit.*

[2] *Ibid.*

eut à lutter contre un aventurier Ibn-Ghania, prince de la famille almoravide qui régnait aux Baléares, et dont le but était de relever, en Afrique, la puissance de sa maison. Aidé par des contingents arabes, cet aventurier remporta quelques succès ; mais le kalife ayant dispersé son armée après l'avoir battue, résolut de transporter en Maghreb les tribus arabes qui avaient marché sous les bannières d'Ibn-Ghania. En 1188 il les emmena jusqu'à la plaine de Salé où il laissa les Acem, Djochem et Mokaddem et dans le sud de Tétuan où il installa les Riah. Quelques années plus tard, en 1195, des contingents de ces tribus assisteront à la victoire d'Alarcos remportée par le kalife El Mansour sur les Chrétiens.

Ennacer, le fils d'El Mansour, lutta avec des fortunes diverses contre Ibn-Ghania et ses alliés arabes. Il occupa Tunis en 1204 et y laissa un général habile qui eut raison de toutes les entreprises des Almoravides. Le kalife, passé en Espagne, fut battu en 1212 à la bataille de Tolosa et mourut l'année suivante. Sous la minorité de son fils, la puissance des Almohades commença de décliner en Maghreb, à la faveur de l'anarchie qui y régnait.

Les Zénètes Beni-Mérine étaient arrivés, en Maghreb extrême, au terme de leur exode ; les Abdelouad et les Rached avaient achevé leur mouvement aux lieux avoisinant Tlemcen et, au sud de cette région, les Arabes makil avaient pris la place des Mérine, tandis que les Zoghba, alliés des Almohades, recevaient dans le Tell des concessions territoriales du kalife.

La décadence politique des Almohades permettait à d'autres dynasties berbères de s'élever, comme celle des Hafcides de Tunis fondée par Abou-Zakaria et celle des Abdelouadites ou Beni-Ziane de Tlemcen. En 1235 Abouzakaria, s'étant emparé d'Alger, installa ses alliés zoghba du Hodna, dans le pays de Hamza et de Titeri ; quant aux Sanhadja ainsi déplacés, ils occupèrent les montagnes, ou se mélangèrent avec des Arabes [1]. Au Maghreb extrême, le mouvement des Makil qui les portait au Sous, poussait les Beni-Mérine vers le nord jusqu'à Taza, tandis que les Soueïd, Attaf, Dialem occupaient dans le Maghreb central les régions que les Abdelouadites avaient abandonnées.

En 1235 Yaghmoracen ben Ziane s'était rendu indépendant et gouvernait sa province en souverain ; mais il dut céder devant les armes victorieuses d'Abou-Zakaria et se reconnaître vassal des Hafcides. Devant la puissance grandissante des Mérine, la décadence des Almohades s'accentue et se précipite : leur kalife Essaïd est tué en 1248 au combat de Tamezdekt (Oudjda) et les Mérinides, sous le commandement de leur émir Abou-Yahya ben Abdelhak, entrent en vainqueurs à Fez et infligent une sanglante défaite aux Almohades alliés de Yaghmoracen.

Le kalife almohade El Mortada a succédé à Essaïd ; confiné dans la province de Maroc, il essaiera quelque temps de tenir la campagne avec ses alliés arabes Sofian et Djaber ; mais vers 1267, les Mérinides entrant

[1] E. Mercier, *op. cit.*

en vainqueurs dans la ville de Maroc, renverseront définitivement la dynastie des Almohades.

A partir de cette époque, les Arabes du Maghreb prendront une part des plus actives aux luttes des Mérinides et des Abdelouadites; ceux-ci renonceront à cette lutte pour chercher à développer leur puissance vers l'est et y réussiront. Vers 1220, en effet, Yaghmoracen atteint Titeri et le Hamza où sont cantonnés des Arabes zoghba. Il leur offre des territoires plus rapprochés de sa capitale et installe, au sud de Tlemcen, à la place des Makil refoulés vers Sidjelmassa, des Hamyane (Yezid), des Amer (Zoghba) et des Mehaya (Athbedj). Dans le Maghreb central il concède des étendues de territoire aux Zoghba : Soueïd, Flitta, Chababa, Medjaheur et Habra, entre Mostaganem, Oran et la Mina. D'autre part, les Toudjine gagnent le Titeri, laissant leurs terres de l'Ouarsenis aux Attaf (Zoghba), tandis que les Taâlba (Makil) viennent dans la Mitidja s'allier aux Mellikech (Sanhadja)[1].

Ici se place le mémorable siège de Tlemcen par les Mérinides, qui dura de 1299 à 1307. Il finit à la mort du Mérinide Abou Yakoub, par une alliance contractée entre ses héritiers et Abou-Ziane, petit-fils de Yaghmoracen. Le frère de ce dernier, Abou-Hammou, put alors s'avancer en vainqueur jusqu'à Alger et Dellys. Cette action refoula les Mellikech dans les montagnes et permit aux Makil Taâlba de prendre leur place dans la Mitidja.

[1] E. Mercier, *op. cit.*

En 1337, l'armée mérinide, conduite par le kalife Aboul Hassan, emporta Tlemcen d'assaut ; le roi Abou Tachetine périt et avec lui finit le règne des Abdel Ouad. Lorsqu'en 1347 le kalife entra à Tunis, toute l'Afrique du Nord se trouva rangée sous ses lois. Cependant, en 1348, le prince Abou Saïd réussit, à la faveur des événements qui troublaient le pays, à restaurer l'Empire abdelouadite. En effet, tout l'est du Maghreb central étant devenu indépendant, il put appeler à Tlemcen des Makil Doui Obeïd-Allah. Mais le succès qu'il remporta avec leur aide fut de courte durée ; et en 1352 il perdit la vie dans un combat livré aux Mérinides, près d'Oudjda. A la mort du sultan Abou-Eïnan, en 1358, des Arabes douaouida du Zab et Amer du mont Rached, offrirent à Abou Hammou, prince abdelouadite réfugié à Tunis, leur aide pour relever le trône de Tlemcen. Parti avec eux par le sud, Abou Hammou fut rejoint, dans le Sahara du Maghreb central, par des contingents makil et zoghba qu'il mena enlever Tlemcen. Puis, pour se protéger contre les Mérinides, il appela les Makil Doui Obeïd Allah tels que : Djaouna, Ghocel, Metarfa, Othmane et Hedjadj, qu'il cantonna entre Tlemcen et Oudjda. Le gouverneur de la province de l'Oued-Dra, abandonnant la cause des Mérinides, vint faire sa soumission au roi de Tlemcen et lui amena les Makil Oulad Hoceïne. Abou-Salem qui venait de monter sur le trône de Fez reprit la guerre contre les rois de Tlemcen et ceux de Tunis.

A partir de 1377, et à l'instigation du roi de Grenade,

Ibn El Ahmar, l'Empire des Mérinides se scinda en deux royaumes, celui de Fez et celui de Maroc, qui se firent une guerre d'extermination. Quant au Maghreb central, il est divisé à la même époque entre les Zianites de Tlemcen, les Maghraona oulad Mendil et les Zénètes Toudjine qui, dans le bas Chélif et l'Ouarsenis forment deux petits États indépendants. L'Ifrikya seule, sous le kalifat du prince hafcide Aboul-Abbas, jouit d'une paix relative que troubleront les compétitions de ses fils après sa mort (1394).

Vers 1425 les Hafcides acquerront la prépondérance dans le gouvernement du Maghreb, grâce aux succès de leur kalife Abou-Farès qui enlèvera Tlemcen aux Zianites et Fez aux Mérinides. Le gouvernement des Zianites se réduira vers 1450 à la seule province de Tlemcen, mais un prince de leur famille sera devenu le chef d'une Principauté, avec Tunis pour capitale, Dans le même temps, Alger est une République administrée par des notables de Berbères sanhadja ; quant aux tribus Arabes et Berbères de l'intérieur, elles sont indépendantes, et le Maghreb extrême obéit aux trois souverains de Fez, Maroc et Sidjilmassa.

La décadence des dynasties maghrébines, commencée ainsi, se poursuit par des rivalités sans cesse renaissantes, qui s'étendent à toutes les familles et divisent le pays en autant de partis irréconciliables. L'anarchie qui en résulte encourage les tentatives des Européens qui envoient quelques expéditions contre les côtes africaines ; et en 1471, Tanger et Arzilla sont aux mains des Portugais. Dès lors prend naissance la

course sur mer à laquelle aucune ville maritime de l'Europe et du Maghreb ne restera étrangère. Dans ce dernier pays, les Musulmans arabes et berbères unis, mélangés, se livreront au brigandage, sur terre et sur mer.

Les Espagnols, à leur tour, et après avoir expulsé les Maures en 1492, s'emparent de Mélilia (1496), de Mers-El-Kébir (1505), d'Oran (1509), de Bougie (1510); quant aux Portugais ils sont maîtres de tous les ports de l'Atlantique.

Les Chérifs Saâdiens de Taroudant entrent en lutte avec eux et réussissent à renverser les derniers soutiens de la dynastie mérinide; Baba-Aroudj s'empare d'Alger, mais il est tué dans une expédition contre Tlemcen, par les Espagnols d'Oran qui rétablissent les Béni-Ziane, à titre de vassaux.

En 1550 les Chérifs Saâdiens s'élèvent au pouvoir et chassent les Portugais, pendant que les Turcs expulsent les Espagnols de la Tunisie et du Maghreb central. La dynastie hafcide s'éteint à Tunis (1573), et la puissance des Turcs s'étend sur la plus grande partie de l'Afrique du Nord.

CHAPITRE IV

LA CIVILISATION MUSULMANE ARABE

La civilisation née de l'Islam a été arabe par la langue, mais elle a été composite par les races ; et si le terme de civilisation arabe a prévalu dans l'Histoire, il importe de dire ici que l'expression emprunte sa valeur et sa raison d'être plutôt à la langue et à la littérature, qu'aux origines ethniques des littérateurs et des savants musulmans.

C'est aux poètes fameux de l'Arabie anté-islamique qui venaient conquérir les suffrages du public, aux concours d'Okadh et autres congrès de poésie, tels les auteurs des « Moallakat », qu'est due la formation définitive de la langue arabe. C'est leur influence et leur autorité qui contribuèrent à l'unifier et à exclure les dialectes alors en usage. C'est chez les Coreïchites fondateurs de la Mekke, c'est dans ce centre politique, religieux et intellectuel à la fois, que se parlait la langue la plus pure, celle qui devait subsister. En effet, le Koran en proclamant l'unité de Dieu dans la langue que parlait la famille de Mahomet, imposa en même temps cette langue à toute la péninsule.

Avec le chaldéen, l'hébreu et le syriaque, l'arabe forme le groupe dit des langues sémitiques, et de ce groupe elle est la seule qui se parle encore. C'est donc une des plus vieilles langues du monde et, avant le Prophète, elle était déjà fixée par des règles précises. Mais si la langue était riche par son vocabulaire et précise par ses règles, les caractères pour la rendre graphiquement étaient pauvres et imparfaits. La nécessité de fixer définitivement le texte du Koran et d'en donner une version unique, décida les kalifes à compléter l'alphabet. Il était, comme il est encore, composé de groupes de lettres semblables par la forme. On les différencia par l'adjonction des points diacritiques et on affecta les articulations des accents-voyelles indispensables pour la bonne lecture de tout texte arabe. Ce fut l'origine d'un mouvement intellectuel des plus actifs, qui donna naissance à une foule de traités sur la lexicographie, la syntaxe, sur la lecture, l'interprétation et les commentaires du Koran.

L'importance de l'introduction des accents-voyelles apparaîtra clairement quand on saura que ces accents qui s'inscrivent au-dessus et au-dessous des lettres, servent à distinguer le genre et les personnes des verbes, à modifier la voix de ces verbes, sans changer les lettres radicales des mots; que les noms propres ou de lieux, arabes et surtout étrangers, sont fixés arbitrairement et que, pour cela même, les géographes, les historiens et les voyageurs arabes ont dû faire suivre chacun de ces noms d'une note explicative fixant la voyelle affectée à chaque lettre; et qu'en poé-

sie ces accents concourent, avec les lettres, à former les syllabes et les pieds des mètres réguliers. Or cette accentuation n'est jamais figurée, le Koran seul faisant exception[1].

L'alphabet arabe renferme une douzaine de lettres représentant des sons inconnus dans la plupart des langues européennes, ce qui en rend la prononciation à ce point difficile qu'un étranger sans accent est d'une exceptionnelle rareté. Quant à l'écriture telle qu'elle est, après les perfectionnements que nous venons d'indiquer, elle reste imparfaite et la lecture et l'intelligence des ouvrages arabes ne s'obtient qu'au prix d'un travail minutieux et délicat. Ajoutons que les lettres majuscules et les signes orthographiques pour jalonner les phrases et distinguer les membres dont elles se composent n'existent pas, et que le discours direct est toujours obscur.

La langue arabe repose sur quelques principes marquants, desquels tout dérive par des lois inflexibles, les exceptions et les irrégularités n'étant qu'apparentes. Sa richesse provient de son vocabulaire immense, de ses ressources en locutions s'accommodant d'acceptions si variées, qu'il n'est pas de savant arabe ou étranger

[1] Beaucoup de noms berbères, dans Ibn-Khaldoun, doivent, à ce système, d'être altérés ou de laisser le lecteur en suspens devant plusieurs variantes. M. de Slane dit au tome I, page 252 de sa traduction de l'*Histoire des Berbères* : « Il y a sept leçons ou éditions du Koran reconnues par les docteurs comme également authentiques. Elles ne diffèrent, en général, que dans la manière de ponctuer et de prononcer certains mots, ce qui influe quelquefois sur le sens du texte. »

en état d'expliquer la plupart des ouvrages sans lexique; elle a des noms pour tous les individus à chaque phase de leur existence, pour tous les objets dans chacun de leurs états transitoires.

Le fond de la langue consiste en radicaux à trois articulations appelés racines et qui traduisent les idées abstraites. Au moyen de règles fixes, ces racines donnent naissance à de nombreux dérivés correspondant aux modifications subies par l'idée propre au radical. C'est ainsi que le verbe a quinze formes principales d'où l'on dérive toutes les séries de noms. Du radical on descend jusqu'à la dernière maille de la chaîne des dérivés, et l'on remonte jusqu'à la racine, en retrouvant, dans un sens comme dans l'autre, les trois articulations premières et leur sens étymologique. Toutes ces opérations sont obtenues avec l'emploi simultané des lettres dites additionnelles et des sons-voyelles. Nous avons dit déjà que la voyellation est une écriture parasitaire qu'on ne figure jamais, le lecteur étant supposé assez instruit pour y pourvoir.

La sonorité caractéristique de la langue arabe repose en premier lieu sur l'absence presque complète de lettres silencieuses et sur la fréquence dominante de la voyelle *a*; en second lieu sur l'accent tonique qui s'exerce sur tous les mots excédant une syllabe. Enfin toutes les articulations et les voyelles *ou* et *i* peuvent se redoubler dans le corps et à la fin des mots. La flexion affectant, dans bien des cas, les noms et les verbes des mêmes désinences, il en résulte des consonnances fréquentes ; les formes de pluriels réguliers

fournissent des rimes masculines et féminines très riches, et dans les formes irrégulières, les mots prennent au pluriel, en *se brisant* par le milieu, une coupe symétrique. Un autre élément de sonorité consiste dans l'accentuation marquée des lettres fortes et gutturales qui constituent les sons étrangers cités plus haut.

Cette sonorité de la langue explique pourquoi, pendant très longtemps, l'art musical s'est borné chez les Arabes à psalmodier des poésies sur un seul ton ou sur une seule phrase répétée sans relâche. Plus tard ils empruntèrent les éléments de l'art musical aux peuples auxquels, ils se mêlèrent, et c'est surtout aux Grecs et aux Persans qu'ils demandèrent les principes dont ils tirèrent, à l'époque de leur civilisation, un art original portant leur marque. On comprend, dès lors, pourquoi l'arabe fut surtout la langue des poètes. Si, d'autre part, on considère que le caractère de la race a toujours porté les Arabes à préférer la valeur technique de la poésie à l'invention et à l'idéal, on s'expliquera pourquoi ce peuple positif s'est contenté longtemps d'une musique enfantine, pour accompagner une poésie lyrique savante et raffinée.

Mais cette langue classique du Koran, de la *Sounna* et des *Moallakat*, ne dura pas plus que le premier siècle de l'hégire. La majorité des conquérants qui quittaient la péninsule étaient des Bédouins dont l'idiome devait se transformer au contact des peuples étrangers, barbares ou civilisés qui étaient vaincus ou convertis. Il fallait bien qu'il se modifiât, pour répondre aux besoins nouveaux des guerriers musulmans qui

bâtissaient des villes après avoir déposé les armes et, par une évolution rapide, prenaient rang parmi les peuples civilisés[1].

La presqu'île du « Maghrib », comprenant l'Afrique et l'Espagne, et qui se sépara de bonne heure du kalifat d'Orient, fut peut-être la partie où la langue s'altéra le plus profondément, en raison de l'influence politique et numérique de l'élément berbère et de celle des *Mozarabes*. En Espagne, au moyen âge, quiconque voulait s'instruire dans les lettres et les sciences, ne pouvait le faire que par les livres arabes ; aussi la langue arabe y était-elle recherchée et pratiquée avec une telle ardeur que les rois catholiques et le clergé ne parvinrent à en supprimer l'usage que par des rigueurs extrêmes et l'expulsion définitive de tous les Musulmans. Il en résulta qu'un grand nombre de mots étrangers furent naturalisés et un grand nombre d'expressions nouvelles adoptées ; les Arabes, eux-mêmes, acceptèrent les incorrections introduites dans leur langue par les étrangers. Telles sont les raisons pour lesquelles la langue classique est devenue assez éloignée des différents dialectes parlés dans les pays musulmans, pour que ceux-ci fassent, de nos jours, l'objet de grammaires et de lexiques spéciaux, et pourquoi la distinction en arabe écrit et en arabe parlé est devenue nécessaire.

L'œuvre littéraire des Arabes est considérable et la poésie y tient une place inusitée chez les autres

[1] Voy. Dozy, *Supplément aux Dictionnaires arabes*. Introduction.

peuples. Ils mirent tout en vers, même les ouvrages de science pure, de grammaire, de théologie, d'agriculture, etc. On s'accorde pour leur attribuer l'introduction de la rime en Europe et pour rapporter à leur influence les premières poésies espagnoles et provençales. Ils ont cultivé le roman et surtout le roman héroïque et historique ; tous leurs écrits de ce genre abondent en pièces de vers ; le goût du merveilleux s'y mêle au souci de la vérité historique, les personnages imaginaires y coudoient ceux de la vie réelle.

Dès la plus haute antiquité ils ont cultivé les fables et les proverbes ; ces derniers sont, comme on le sait, d'usage courant dans la langue des orientaux et des Arabes en particulier. Qu'ils soient en vers réguliers ou composés de mots rimant deux à deux, qu'ils soient conçus dans les formes littéraires ou dans celles de la langue du peuple, ils frappent vivement et se retiennent facilement. Ils ont appliqué l'aphorisme à plusieurs branches de la science, en particulier à la philosophie et à l'hygiène. Les célèbres aphorismes de l'école de Salerne, sont du Maure Constantin qui en fut le directeur sous les rois normands. Ces moyens mnémotechniques sont dans les goûts de la race et on les retrouve aujourd'hui chez ses descendants.

Les recueils de proverbes sont nombreux et riches, celui du Meïdani en contient plus de cinq mille.

Hadji-Khalfa cite douze cents historiens que l'Africain Ibn-Khaldoun a tous surpassés, en réunissant, au sens critique, les mérites qui, de nos jours, constituent le véritable historien. Si les autres n'ont été que des

chroniqueurs, encore ont-ils eu un réel souci de la vérité. On peut rattacher aux historiens les auteurs de dictionnaires biographiques dont Ibn-Khallikan (1250) et Hadji-Khalfa (1630) sont les plus célèbres.

L'éloquence était très goûtée des Arabes et bien qu'elle ait été commune chez eux, aucun des chefs-d'œuvre de leurs orateurs n'a été conservé. Ils ont cultivé l'éloquence sacrée et l'éloquence académique et ont laissé un grand nombre de traités de rhétorique et de grammaire.

Les premières études philosophiques des Arabes s'inspirèrent des œuvres d'Aristote ; et les doctrines péripatétitiennes qu'ils reprirent et qu'ils développèrent furent l'origine de la scolastique du moyen âge. Les premiers philosophes furent Honaïn, Alamiri et Al-Kendi ; après eux, les travaux des chefs d'École Alfarabi et Avicenne alimentèrent l'Europe. Ils connurent et commentèrent Platon, Épicure et les Stoïciens ; ils furent néo-platoniciens et néo-pythagoriciens et, comme le feront, après eux, les philosophes de l'Europe chrétienne, ils se divisèrent en nominalistes, réalistes, conceptualistes, etc. On fait remonter jusqu'à eux les premières manifestations de la libre pensée et certains de leurs livres portent la marque d'un septicisme avancé. C'est ainsi qu'Abou Lâla Tenoukhi, qui professait au xe siècle, partageait le monde en gens ayant de l'esprit et pas de religion et en gens ayant de la religion et peu d'esprit[1]. El Ghaz-

[1] Voy. Dr G. Le Bon, *op. cit.*

zali qui enseignait à Bagdad un siècle plus tard, imagina, pour calmer l'opposition que le peuple faisait aux philosophes, de séparer avec subtilité la religion de la science. Enfin Averroës montra une grande indépendance d'esprit sur des sujets tels que l'immortalité de l'âme, la résurrection, les peines et les récompenses éternelles, etc. Le célèbre Avempace (Ibn-Badja), qui était connu pour son impiété, ne croyait ni à la révélation, avant ou après Mahomet, ni au Koran. Un auteur espagnol, qui écrit de nos jours, s'étonne que son pays n'ait conservé aucun souvenir de la philosophie rationaliste des Musulmans[1].

De toutes les branches de la science, c'est l'astronomie que les Arabes cultivèrent avec le plus de succès ; ils y brillèrent par l'étendue de leurs travaux et l'importance de leurs découvertes. Partout ils eurent des observatoires et l'École de Bagdad fut, sous le règne des Abassides, une des plus florissantes de l'Empire.

On connaît Al Batégni qui observa au IXe siècle, par ses tables où il a consigné toutes les connaissances acquises à son époque, puis les deux Amadjour. Après eux Ebn-El-Alam qui donna une table astronomique et détermina la précession des équinoxes, au moyen d'instruments qu'il construisait lui-même. Le plus illustre des astronomes musulmans est certainement Aboul-Wefa à qui l'on attribue la construction des immenses instruments décrits par les auteurs, tels que ce quart

[1] M. Raphaël Contreras, *Description des Monuments arabes de l'Espagne*, Madrid, 1889.

de cercle de vingt et un pieds et demi qui, en 985 de l'ère chrétienne, servit à calculer l'obliquité de l'écliptique, et le sextant d'Alchogandi (992) qui avait cinquante pieds, neuf pouces de rayon. Dans un ouvrage original qu'il intitule l'Almadjesti, il rapporte les découvertes les plus importantes et on lui doit, paraît-il, la détermination de la variation ou troisième inégalité lunaire, découverte six cents ans plus tard par Tycho-Brahé (1661)[1]. Enfin au xve siècle Oloug-Beg, petit-fils de Tamerlan et gouverneur de la Transoxiane, observa lui-même et ses nouvelles tables marquèrent la fin de l'École de Bagdad. Des autorités comme Delambre et Bailly ont porté sur les travaux des astronomes musulmans et sur l'influence qu'ils eurent en Europe, les appréciations les plus formelles.

La science d'Euclide a eu jusqu'à seize traductions en arabe, et on sait quels progrès les savants musulmans firent sur les Grecs en ajoutant à leurs travaux l'algèbre appliquée à la géométrie et les opérations de l'arithmétique moderne ; en résolvant les équations cubiques, en transformant la trigonométrie et en corrigeant les tables de Ptolémée.

Dès le IXe siècle, les études sur la géographie, favorisées par les relations terrestres et maritimes qui s'échangeaient sur l'étendue de l'immense Empire arabe, prirent un développement considérable. Des voyageurs célèbres, Ibn-Haucal, Al-Istikhari, Masoudi, rapportèrent, au siècle suivant, dans leurs écrits, des

[1] Voy. Sédillot, *Histoire générale des Arabes.*

découvertes et des documents nouvellement acquis à la science. En Occident les géographes les plus connus furent El-Bekri, Edrissi et Yakout.

Il convient de dire que les Vasco de Gama et les Albuquerque se servaient de cartes marines arabes et d'ajouter que le fameux Gerbert qui fut pape sous le nom de Sylvestre II, avait étudié en Espagne chez les Arabes; que le voyageur anglais Adhélard, au XIIe siècle, avait traduit les éléments d'Euclide d'une version arabe et en avait doté l'Europe ; que les sphériques de Théodore et la planisphère de Ptolémée, avaient été traduites de l'arabe par Platon de Tivoli et Rodolphe de Bruges, et qu'en 1200 Léonard de Pise composa un traité sur l'algèbre qu'il avait étudiée auprès des Arabes. Au XIIIe siècle le Polonais Vitellion traduisit l'*Optique* d'Al-Hazen et Gérard de Crémone l'*Almageste* de Ptolémée, ainsi que le *Commentaire* de Geber. Enfin Roger, roi de Sicile, protégea Edrissi, comme Frédéric II entretint à sa cour les fils d'Averroës qui lui enseignaient l'histoire naturelle [1].

M. de Humboldt considère les Arabes comme les fondateurs des sciences physiques ; et les recherches des savants les plus autorisés établissent que la méthode de l'observation et de l'expérimentation, substituée à la science du Livre, affirmée par l'autorité du Maître, vient des Musulmans, alors qu'elle est le plus souvent attribuée à F. Bacon.

Les Arabes connurent de bonne heure les substances

[1] Voy. Sédillot, *op. cit.* et Dr G. Le Bon, *op. cit.*

médicales dont les Juifs et les Grecs leur enseignèrent l'usage ; adonnés comme eux à l'astrologie et aux opérations hermétiques, ils furent conduits par ces voies détournées à l'étude des métaux et à celle des mouvements des astres, soit à la chimie et à l'astronomie. La chimie moderne et les instruments de laboratoire, de même que nos cartes du monde céleste, ont conservé des restes de leur nomenclature.

Au VIIIe et au IXe siècles, Djeber et Rhazes firent d'importantes découvertes sur les acides et la fermentation alcoolique, et au XIIe siècle, les ouvrages du célèbre Avicenne, sur la médecine et toutes les sciences connues, furent traduites en plusieurs langues. En Espagne, Albucasis donna un traité de chirurgie et la description des instruments et Averroës son ouvrage en sept livres sur la médecine. Affranchis du préjugé religieux qui empêche les Musulmans de disséquer le corps humain, ces savants firent faire de tels progrès à la chirurgie qu'aujourd'hui encore on s'inspire de leurs leçons. Tel fut Aben-Zohar en Espagne qui appliqua à la médecine les lois de l'observation et qui passe pour le véritable fondateur de la pharmacie. Les médecins du moyen âge, pour la plupart, étaient des Juifs sortant des écoles arabes de l'Espagne, et qui recevaient bon accueil des rois et des pontifes chrétiens ; on rapporte que Philippe III et le cardinal Ximenès furent traités et guéris par des médecins musulmans.

Aben-Beïthar est connu comme botaniste et El Kazwini, le Pline des Orientaux, a écrit un ouvrage en deux parties sur l'astronomie et les trois règnes de la

nature. Comme Buffon il a su donner la forme littéraire la plus recherchée à la science la plus vaste. Enfin, la célèbre École de Salerne, dont les lois inspirèrent si longtemps les savants de l'Europe, doit son origine aux musulmans africains, par Constantin, Maure de Carthage. Capturé par les Normands de Sicile, Constantin prit l'habit et entra au monastère du mont Cassin où il traduisit en latin tous les ouvrages de médecine de ses compatriotes. Quand, vers 1060, les rois normands prirent Salerne, ils conservèrent l'École de médecine que les Arabes y avaient créée et la confièrent au maure Constantin qui en fut le chef distingué.

Il était naturel que les Arabes appliquassent aux arts industriels leurs travaux et leurs découvertes en chimie; et si l'on considère les moyens mécaniques limités dont ils disposaient, on doit reconnaître que le sens artistique fut assez répandu chez eux pour y suppléer et leur permettre d'atteindre une grande perfection. On connaît, par la juste renommée qu'ils ont eu en Europe, le talent qu'ils déployèrent dans la fabrication des cuirs, tant au Maroc qu'à Cordoue, puisque le souvenir en est resté dans les noms de maroquin, maroquinerie et dans celui de cordouan, d'où dérivent cordouanier et cordonnier. Leur habileté dans le travail des métaux et la fabrication des armes a attaché les noms de Damas et de Tolède à la proverbiale perfection qu'ils apportèrent dans ces ouvrages, et c'est à eux que l'Europe emprunta la ciselure des armes, des cuirasses et des armures. Ils excellèrent enfin dans la confection et la teinture des étoffes de laine et de soie

et dans le travail des tapis ; leur réputation à cet égard et leurs traditions ne sont pas entièrement perdues.

Les Arabes ont toujours tenu en grand honneur l'agriculture et le commerce ; leurs descendants sont encore partout d'accord avec la tradition, à ce sujet. Vivre des revenus de la terre ou du gain licite des échanges, a toujours été la plus noble des professions. En Espagne ils eurent un code d'agriculture et ils introduisirent l'irrigation par la roue à godets qui conserve leur nom de noria ou « naoura », ainsi que la canalisation par drainage ou en syphon, dont les « foggara » et les puits artésiens du Sud algérien sont un reste.

Le Koran, en condamnant les Idolâtres, proscrivit non pas les images, mais la représentation d'êtres animés dans leur forme naturelle, de telle façon qu'ils projettent une ombre, comme un corps vivant ; et c'est plutôt de la statuaire que de la peinture dont il s'agit[1]. Les Musulmans ne sont donc pas nécessairement iconoclastes, et de fait, ils ne l'ont été qu'aux époques d'abaissement. Aux époques brillantes de la civilisation au contraire, le portrait, l'image reproduisant des

[1] Ch. v, verset 92 : « O croyants, le vin, les jeux de hasard, les statues et le sort des flèches sont une abomination inventée par Satan ; abstenez-vous-en et vous serez heureux. » Trad. Kasimirski.

Dans une note au sujet du mot « nasb » (ansab) — pierres dressées, autel des idolâtres, — le traducteur ajoute : « La tradition a étendu ce mot à toutes les figures, au point que les rigoureux observateurs du Koran ne se servent pas, dans le jeu d'échecs, de figures représentant des êtres animés. Les Persans et les Indiens entendent plus largement ce précepte du Koran. »

êtres animés sur une surface plane, avec des oppositions d'ombre et de lumière pour distinguer les différents plans, des images enfin telles que les révèlent la photographie, la peinture et le dessin, apparaissent dans la décoration des monuments, des appartements et même des livres, sans enfreindre la loi. Actuellement, en Orient comme en Occident, la photographie est très en honneur chez les Musulmans et les meilleurs clichés de la Mekke sont dus à un colonel égyptien.

Les auteurs citent quelques exemples de statues se rapportant surtout à l'Espagne musulmane, tels sont les douze lions de l'Alhambra, dont la croupe supporte une vasque ornée d'une inscription ne laissant aucun doute sur l'identité des sculpteurs ; le lion en bronze doré fondu et retouché à la main, provenant de Medinet Ezzohra, le palais d'Abdérame III ; les douze figures d'or vermeil qui, avec la statue de Zohra la favorite du kalife, ornaient cet édifice ; et enfin des formes d'animaux parfaitement moulées que les Arabes coulaient en bronze[1]. Mais ce ne sont là que des exemples isolés ; l'art de la sculpture, comme celui de la peinture, était peu dans le goût des Arabes, et ils n'y atteignirent pas une grande perfection.

Leur génie artistique s'est particulièrement donné carrière et largement manifesté dans l'architecture. C'est, il est vrai, le premier et le maître de tous les beaux-arts et il constitue un des principaux éléments de toute civilisation. Comme toutes les branches de

[1] Voy. Contreras, *op. cit.*

l'art musulman, l'architecture a varié avec les milieux, ainsi que l'établissent l'histoire et la description des monuments disséminés depuis la Chine jusqu'à l'océan Atlantique.

Dans le vaste empire des kalifes, la civilisation des Arabes a tout englobé, laissant sa marque originale sur toutes choses, si bien qu'elle est encore vivante chez les peuples islamisés qui ont pris leur place sur la scène politique.

En Occident, leur influence sur les Européens s'exerça, comme nous l'avons dit plus haut, par le voisinage, et ils jouèrent un rôle important sur l'avancement des sciences. Les centres intellectuels qu'ils créèrent en Espagne, en Sicile et même en Afrique, eurent des étudiants venus de toutes les parties de l'Europe. L'époque du kalifat de Cordoue, sous Hacam II (967-976), marque le temps le plus brillant du règne des Arabes, et la capitale de ce kalifat a pu être justement comparée à celle des plus grands États de l'Europe moderne [1].

En Orient, l'influence des Arabes sur les Européens fut directe et amenée par un contact prolongé avec les Croisés qui provenaient de tous les pays chrétiens. C'est avec le temps que les uns et les autres se connurent et que des relations suivies s'établirent entre eux. Guizot dit que ces relations furent plus étendues et plus importantes qu'on ne le croit généralement [2].

[1] Voy. Élisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, p. 632-751.

[2] Guizot, *Histoire de la Civilisation en Europe*.

Durant les premières Croisades, les Chrétiens n'étaient, pour les Musulmans, que des barbares grossiers et féroces et les Musulmans n'étaient pour les Chrétiens que des mécréants ennemis de leur foi et indignes de vivre. Plus tard, au contraire, les Croisés furent vivement frappés par les mœurs polies des Musulmans. Ce changement dans les esprits, Guizot le constate en comparant les chroniques des premières croisades qui ne marquent que de la haine et de l'hostilité religieuse pour les sectateurs de Mahomet, tandis que celles de la fin du XIIe et du XIIIe siècle, montrent que les Croisés ne les considèrent plus comme des monstres, qu'ils partagent même leurs idées et qu'ils entretiennent avec eux des relations empreintes de sympathie [1].

Cet écrivain dit, à propos de l'influence des Croisades : « ... On s'est beaucoup enquis des moyens de civilisation qu'elles ont directement importées d'Orient ; on a dit que la plupart des grandes découvertes qui, dans le cours des XIVe et XVe siècles, ont provoqué le développement de la civilisation européenne, la boussole, l'imprimerie, la poudre à canon, étaient connues de l'Orient, et que les Croisés avaient pu les en rapporter. Cela est vrai jusqu'à un certain point. Cependant quelques-unes de ces assertions sont contestables [2] ».

Quoi qu'il en soit, on peut dire que la langue des

[1] Guizot, *op. cit.*

[2] *Ibid.*

Musulmans, leur système d'écriture et leurs méthodes scientifiques étaient en rapport avec les exigences du temps où ils tenaient, dans le monde, la tête du mouvement intellectuel ; qu'ils répondaient à l'état du développement social créé par leur civilisation ; que leurs progrès s'arrêtèrent, au xv[e] siècle, lorsque la découverte de l'imprimerie et de la gravure vulgarisèrent les œuvres de l'esprit dans les langues latines ; et qu'ils sont aujourd'hui, en présence des méthodes modernes toujours en progrès, d'une imperfection et d'une insuffisance indéniables.

CHAPITRE V

LA TOLÉRANCE MUSULMANE

La tolérance largement enseignée par le Koran fut généralement pratiquée par les Arabes dès le début de leurs conquêtes, et elle devait devenir plus intelligente et plus libérale au fur et à mesure qu'ils atteignaient le plus haut point de leur développement. Les hommes les moins suspects de parti pris ou d'erreur, des patriotes, des prêtres catholiques, des croyants et des sceptiques ont été unanimes pour proclamer dans leurs livres le libéralisme des Musulmans [1]. L'abbé de Broglie a exalté la sincérité, la droiture, l'intelligence des successeurs de Mahomet, Abou-Bekr et Omar, qu'il déclare supérieurs aux Empereurs et aux Gouverneurs chrétiens qu'ils avaient à combattre [2]. Une opinion non

[1] Pour les erreurs répandues au moyen âge sur les Mahométans, voyez Henry de Castries, *L'Islam.*

Voltaire est un des premiers qui, dans ses écrits, ait dénoncé les erreurs accréditées sur les Musulmans par les écrivains européens du moyen âge. Dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, dans son *Dictionnaire philosophique*, il proclame des vérités encore méconnues de nos jours.

[2] Abbé de Broglie, *Problèmes et conclusions de l'Histoire des religions*, 1886.

moins digne de remarque est celle que l'abbé Michon exprime en ces termes : « Il est triste, dit-il, pour les nations chrétiennes, que la tolérance religieuse qui est la grande loi de charité, de peuple à peuple, leur ait été enseignée par les Musulmans[1]. » Dozy cite Burckhardt comme le voyageur européen qui a le mieux connu les Arabes et qui atteste que c'est le peuple le plus tolérant de l'Asie. « Ce qu'a de bon le Musulman, dit à son tour le Dr Perron[2], c'est sa tolérance pratique. » Enfin, M. Raphaël Contreras, auteur espagnol qui écrit de nos jours, dit : « Les Chrétiens purent en somme professer leur culte, mais non le propager, et l'on sait que beaucoup de martyrs portés sur le calendrier espagnol ne l'auraient pas été. bien certainement, s'ils s'étaient contentés de professer le culte chrétien, sans aller aux portes des mosquées pour prêcher la fausseté des croyances mahométanes[3]. »

On sait que le Koran et le Prophète ont réservé toutes les rigueurs aux idolâtres irréductibles, tandis qu'ils commandent la tolérance vis-à-vis des Juifs et des Chrétiens. L'Histoire constate que cette tolérance fut pratiquée par les conquérants arabes et fut, quelquefois, érigée par eux en système politique. C'est ainsi que Amrou Ibn El Aci s'étant emparé de la forteresse des Grecs en Égypte (640), conclut avec leur

[1] *Voyage religieux en Orient*, cité par le Dr G. Le Bon et par M. Henry de Castries.

[2] Voy. *L'Islamisme* du Dr Perron.

[3] Contreras, *op. cit.*

gouverneur Mokawkas un traité qui leur laissait le libre exercice de leur culte [1].

Quelques années plus tard, Abdallah ben Saad ben Aby Serah, lieutenant d'Amrou, ayant pénétré en Nubie, traita de même avec les Jacobites de Dongola [2]. Ces traités furent respectés jusqu'au xve siècle de notre ère, et c'est pourquoi les Nubiens, les Abyssins et des Coptes d'Égypte sont encore catholiques.

En Afrique, les Arabes poursuivirent l'islamisation progressive des Berbères, laissant subsister les non-musulmans de capitation, repoussant même les conversions en masse qui s'inspiraient plus des intérêts matériels que des convictions religieuses. Plusieurs siècles après l'établissement des Musulmans, on y voyait des églises et des évêchés dont les fidèles étaient des Indigènes ; au xie siècle, on comptait en Afrique quarante-sept villes épiscopales avec quatre archevêques. Après les bouleversements politiques occasionnés par l'invasion hilalienne, les Chrétiens indigènes avaient persisté, et la Kalaa des Hammadites était le siège d'un évêché dont les fidèles étaient traités avec équité et grande tolérance. Un peu plus tard, sous Innocent IV, les évêchés de Carthage, Gummi et El-Kalaa avaient disparu dans le Maghreb oriental, mais non les Chrétiens, et ce fut, dès lors, l'évêché de Fez ou de Maroc qui eut la direction spirituelle des agglomérations chrétiennes disséminées en Afrique.

[1] L.-A. Sédillot, *Histoire des Arabes*, p. 118.

[2] Et. Quatremère, *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, p. 42 et suiv.

El Bekri nous dit qu'au XII[e] siècle, il y avait à Tlemcen une église et une population chrétienne et de Mas-Latrie rapporte, d'après Léon l'Africain, qu'en 1550, avant la domination turque, vivait à Tunis une population de Chrétiens indigènes, « à l'abri d'une tolérance que la chute de la civilisation n'avait pas tout à fait éteinte chez les Maugrebins[1] ».

Le christianisme ne disparut donc pas de l'Afrique exterminé par la haine ou l'intolérance systématique des Musulmans. Les Chrétiens eurent beaucoup à souffrir des luttes de leurs évêques qui se disputaient la prédominance et cherchaient à s'arracher le droit de consacrer les évêques et celui de réunir les Conciles. Leurs liens avec le Saint-Siège se relâchèrent, en raison de l'état politique de l'Afrique, les relations de rares devinrent nulles, au point que les sièges épiscopaux purent rester vacants durant vingt années. Les chrétientés ne furent plus bientôt que des îlots perdus au milieu de l'océan islamique « de manière que les Chrétiens se voyant abandonnés, résolurent de se faire tous Mahométans[1]. »

En Espagne les Chrétiens obtinrent des droits qu'ils n'avaient pas eus sous les Wisigoths; ils purent librement exercer leur culte et surent apprécier ce traitement, puisque, d'après Dozy, dans tout le cours du VIII[e] siècle, il n'y eut qu'une seule révolte et encore elle avait été fomentée par un chef arabe ambitieux. Cette

[1] Mas-Latrie, *op. cit.*

[2] Le R. P. Mesnage, *L'ancienne Église d'Afrique. Revue africaine*, 1[er] trim. 1903, qui cite le P. Vansleb, d'après M. Gelzer.

tolérance alla si loin que les Guèbres adorateurs du feu devinrent nombreux et qu'ils exercèrent publiquement leur culte condamné par le Koran, voire avec la protection que le gouvernement leur accordait par raison politique. Abdérame III (912-961) pourrait être comparé, pour la tolérance, aux monarques des temps modernes et son successeur El Hakam II (961-976) protégea les savants de tous les pays; grâce à lui, les philosophes purent professer et enseigner, envers et contre tous les bigots [1]. La liberté, sous son règne, était telle que l'usage du vin se répandit partout et le souverain dut réunir un Concile pour essayer de mettre un frein aux abus. La libre pensée, condamnée par le peuple, il est vrai, se répandit dans les couches supérieures et se développa, grâce à une tolérance débonnaire.

A Grenade le prince berbère Habbous (1019-1038), de la race des Sanhadja, eut pour premier ministre le juif Rabbi Samuel Ha-Lévy, homme d'un talent remarquable, d'un immense savoir et dont les poètes musulmans chantèrent les mérites.

Sous le règne des Almoravides, dont les princes étaient d'une grande dévotion, la tolérance diminua, et la prépondérance que prirent les juristes fanatiques la rendit plus précaire encore. Les hommes de lettres, les philosophes, qui avaient connu les belles époques de la liberté et du scepticisme, eurent sujet de s'en attrister et ils souffrirent la persécution. Il va sans dire

[1] Voy. Dozy, *Les Musulmans d'Espagne*, t. III, p. 109.

que les Juifs et les Chrétiens en souffrirent encore plus. Mais les Almoravides étaient des Berbères du Sahara, et avant qu'ils se civilisassent, leur rudesse grossière devait ramener le fanatisme et l'intolérance.

Ibn Khaldoun rapporte cependant qu'ils eurent une milice chrétienne aux ordres d'un chef chrétien appelé Zoborteïr. Ces milices que l'on trouve à toutes les époques au Maroc, à Tlemcen, à Tunis et en Espagne, auprès des kalifes et des rois, étaient composées d'hommes appartenant à toutes les classes de la société, même aux plus élevées. Elles marchaient au milieu des armées musulmanes, avec leurs étendards, portant des insignes chrétiens, et la liberté la plus entière était laissée à tous pour la pratique du culte catholique. D'ailleurs l'Église et les gouvernements chrétiens autorisaient le recrutement de ces milices en Europe[1].

L'Almohade Abd el Moumen, le chef de la secte la plus intransigeante de l'Afrique, se montra tolérant avec les Chrétiens de l'Europe qui, sous ses prédécesseurs, avaient l'habitude de commercer avec l'Afrique, et il accorda, par traités, aux Génois, Pisans, Lucquois, etc., des droits et des privilèges divers. Ses successeurs imitèrent son exemple et permirent aux Franciscains, Dominicains et Rédemptoristes de venir en Afrique, d'y parcourir les villes de la côte avec licence d'y prêcher, d'y desservir les oratoires des comptoirs européens, d'y administrer les sacrements, visiter les captifs, etc. Ils devinrent assez nombreux en 1223 et

[1] Voy. Mas-Latrie, *op. cit.*

le pape Honorius III obtint du roi de Maroc l'autorisation de placer un évêque à leur tête[1].

Quand saint Louis vint assiéger Tunis, Frédéric de Castille et Frédéric Lanza étaient présents dans l'armée d'El Mostancer et Alphonse de Guzman, seigneur de San-Lucar, devint général dans l'armée d'Abou-Yauçof, au Maroc. Tous ces Chrétiens, officiers et soldats, vivaient au milieu des Musulmans d'Afrique, avec leurs femmes et leurs enfants. Aussi les papes Grégoire IX et Innocent IV réclamèrent-ils à plusieurs reprises la cession de places fortes ou maritimes pour y assurer la sécurité de cette population chrétienne[2].

De nos jours, nous voyons que les Musulmans, après s'être étendus dans le Soudan où ils ont trouvé des Païens de toutes sortes, n'y ont commis aucun attentat, ne s'y sont livrés à aucune violence pour gagner les noirs fétichistes à la religion musulmane. On a constaté au contraire que les commerçants arabes et berbères débordant de l'Égypte et de l'Afrique du Nord, sur les pays noirs, y ont, par leur seule présence, propagé l'Islam.

Ni le Koran, ni la Loi traditionnelle ne proscrivent absolument les mariages entre Musulmans et étrangers à la religion musulmane ; seuls les enfants issus de ces mariages devraient rigoureusement être Musulmans ; quant aux contractants de ces mariages mixtes, leur sort, au point de vue religieux, a varié avec les

[1] Mas-Latrie, *op. cit.*

[2] *Ibid.*

circonstances et avec les époques. Ainsi, en Espagne, une princesse musulmane donnée à un prince chrétien, devenait presque régulièrement chrétienne ; de même une princesse chrétienne mariée à un Musulman devenait Musulmane. Dans certaines familles mixtes, chez les Mozarabes ou Mouelleds[1], (nés d'un père arabe et d'une mère étrangère) par exemple, les enfants appartenaient, les uns à la religion du père, les autres à la religion de la mère. Il semble que cette époque de l'histoire des Musulmans occidentaux fut marquée par une large tolérance religieuse. Le contact des races fut intime et ne donna jamais lieu cependant à une guerre religieuse ou à des essais violents de conversion. Il s'agit ici, naturellement, de tout ce qui est antérieur à l'omnipotence du clergé et à l'institution du Saint-Office.

En Afrique, comme en Espagne d'ailleurs, et à toutes les époques, les Arabes et les Berbères islamisés se sont montrés affranchis de tout préjugé d'origine, de caste ou de race, conformément à la lettre et à l'esprit du Koran. On y vit la plus haute noblesse s'allier à des Chrétiens, à des Juifs, à des Nègres, etc. C'est pourquoi ou trouve aujourd'hui des familles de chérifs, descendants authentiques du Prophète, ou reconnus comme tels, à demi Nègres, ou issus de femmes européennes, vénérés par des Musulmans de race absolument blanche et se prétendant arabes ; des femmes chré-

[1] De *mouelled* serait venu le mot mulâtre, et c'est probablement de l'espagnol *mulato*, que ce mot est passé dans le français. Voy. *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe,* de M. H. Lammens. Beyrouth, 1890.

tiennes ou juives, françaises ou anglaises, mariées à des chérifs ou à des marabouts, et bénéficiant, auprès de tous les Musulmans, des vertus attachés à la famille musulmane. Ce sont là des mœurs éminemment libérales et qui ont permis à Dozy de dire, en parlant des Bédouins de l'Arabie, à qui les Musulmans d'Afrique sont fort ressemblants : « Guidés non par des principes philosophiques, mais, pour ainsi dire par l'instinct, ils ont réalisé de prime abord la noble devise de la Révolution française : la liberté, l'égalité, la fraternité[1]. »

La tolérance se plia aux milieux et aux circonstances dans les pays musulmans ; ainsi, en Syrie et en Perse, les kalifes de Damas modifièrent la loi selon les exigences du climat, et les larges concessions que durent consentir, à ce sujet, les gouverneurs de l'Espagne, contribuèrent, dit-on, à la détacher du kalifat d'Orient.

Dès l'année 720, au lendemain de la conquête de l'Espagne, Abd el Aziz, fils de Moussa ben Noceïr, réunit un conseil pour « adapter au pays les lois du Koran et faciliter la fusion des deux peuples. » A son instigation des mariages se formèrent entre individus de religions différentes, et il donna l'exemple en épousant la veuve du roi Roderic[2]. Monousa ou Otmane, un des chefs berbères qui accompagnaient Tarik, eut pour allié Eudes d'Aquitaine qui lui avait donné en mariage sa fille Lampégie.

[1] Voy. Dozy, *Les Musulmans d'Espagne*, t. I, p. 4.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 43.

La célèbre Flora, qui mourut martyre (851), était née à Cordoue d'un mariage mixte et ses frères étaient Musulmans. A Séville, les restes des Romains et des Goths étaient devenus musulmans sous les noms caractéristiques de Beni-Angélino, Beni-Sabarico, etc.[1], et il est vraisemblable que beaucoup d'entre eux s'unissaient à des Musulmans, sans répudier toute alliance avec les Chrétiens. Ce qui se passait à Séville devait se voir de façon plus ou moins fréquente, dans les grandes villes du kalifat. Les Beni-Hadjadj, une des plus grandes familles de la province de Séville, descendaient, par les femmes, du roi goth Witizza, et Becr prince d'Osconoba qui, vers 891, régnait à Sainte-Marie des Algarves, était l'arrière-petit-fils d'un Chrétien[2].

Abou-Amir Mohammed, le grand Almanzor (938-1002), avait pour aïeule une chrétienne et, quand il débuta à la cour, comme intendant des biens du prince héritier de Cordoue, le kalife Hacam II partageait la direction des affaires avec son épouse préférée Sobeïha qui était Basque de naissance[3]. Vers le milieu du IXe siècle l'Aragon était au pouvoir de Mousâ II des Beni-Casî, ancienne famille wisigothe qui avait embrassé l'islamisme. Les Beni-Casî étaient alliés du roi de Léon, Alphonse III, qui leur avait confié l'éducation de son fils Ordoño[4].

Il est établi que la famille des Beni-Khattab, de Murcie,

[1] Dozy, *op. cit.*, t. II, p. 263.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

Ibid., t. II, p. 182-183.

cliente des Ommiades, était d'origine wisighote, qu'elle descendait peut-être de Théodomir. Abdérame, le fils du célèbre Almanzor qui remplaça comme ministre son frère Abdelmelic, fut surnommé Sanchol, diminutif de Sancho, parce que sa mère était la fille d'un Sancho, comte de Castille ou roi de Navarre[1]. Ali Ibn Hazm, le ministre d'Abdérame III, descendait d'une famille chrétienne de Niebla, et son bisaïeul avait embrassé l'islamisme.

A propos d'un certain Saïd Ibn-Haroun de Mérida qui, vers 1050, reçut Santa-Maria en fief du kalife Solaïman, et dont on ignorait la généalogie, Dozy dit que les hommes dont l'origine était inconnue aux chroniqueurs arabes étaient ordinairement des Espagnols[2].

Vers 1230, El Mamoun, le sultan almohade de Maroc, avait plusieurs esclaves chrétiennes qui pratiquaient librement leur religion, et l'une d'elles nommée Habeb fut la mère de son fils et successeur le kalife Al-Rachid. Celui-ci, comme son père, entretint un corps de dix à douze mille Espagnols commandés par des chefs chrétiens. Ce corps jouissait, dans la pratique de sa religion, de la plus grande liberté. Enfin ces Almohades, qui passent pour la secte la plus intransigeante de l'Afrique, confièrent assez souvent des emplois importants à des Chrétiens[3].

[1] Dozy, *op. cit.*, t. III, p. 268.
[2] *Ibid*, t. IV, p. 86-87.
[3] Mas-Latrie, *op. cit.*, p. 227.

CHAPITRE VI

FUSION DES ARABES ET DES BERBÈRES EN AFRIQUE

Nous venons de voir, dans les grandes lignes, l'histoire séparée des Berbères et des Arabes ; nous allons essayer de démontrer comment les deux peuples se sont mélangés assez complètement en Afrique, pour former une race métisse qui n'est pas sans avoir, dans la région maritime, quelques affinités avec les Latins.

Jusqu'au XIe siècle, les Arabes passés en Afrique furent en petit nombre ; ils formaient une sorte de chevalerie musulmane, une élite de guerriers missionnaires gagnant à l'Islam de nouvelles terres et de nouveaux sectateurs. Ils ne retournaient pas en Orient, pour la plupart, et leurs descendants se fondirent rapidement, par les mariages, dans les populations indigènes. Avec les Hilaliens qui envahirent et occupèrent la Berbérie, groupés en nombreuses tribus, la race arabe s'implanta dans le pays et y jeta des racines.

La puissance arabe s'était exercée effectivement en Afrique durant deux siècles et demi : commencée avec Okba en 669, elle tombait en 953 lorsque le prince fatimite Maad El Moëzz transporta le siège du gouver-

nement au Caire. Dès lors la race berbère reconquiert son autonomie, range les Arabes sous ses lois et fonde des royaumes. Le pouvoir passant d'une famille à l'autre, leur permettra de s'élever à tour de rôle, mais aussi de se disperser et de se mêler à leurs alliés ou vassaux berbères et arabes. Les Aghlabites (806-908) préparèrent la fusion de ces familles en brisant les grandes confédérations indigènes et ce mouvement des populations se poursuivit sous les Fatimites qui, en appelant les Ketama et les Sanhadja au gouvernement de l'Empire, se mélangèrent à ces Berbères et dispersèrent leurs tribus dans le Maghreb, en Égypte et jusqu'en Syrie.

Quant aux Hilaliens, sans cohésion, sans chefs et sans esprit politique, ils parcoururent l'Ifrikya et la bouleversèrent, puis ne surent que se diviser au service des émirs berbères. Parvenus au mont Rached et au Mzab en l'an 1100, leur extension vers l'Occident fut arrêtée par la puissance almoravide qui se développait en sens contraire. Ce sera dès lors à la faveur des événements politiques, et en s'associant à la fortune des tribus berbères désunies elles-mêmes, que les Arabes se répandront jusqu'aux confins de l'extrême Maghreb [1].

Les efforts des généraux arabes pour répandre l'Islam orthodoxe et, en même temps, la langue du Koran, chez les populations berbères, n'aboutirent que lentement et progressivement. Ce sont, par-dessus

[1] Ibn-Khaldoun, *Les Berbères*, t. I, *passim*.

tout, les doctrines *kharedjites* et *chiites*, qui, en se répandant jusque dans le Maghreb extrême, avec une faveur marquée, propagèrent la langue et la littérature des Arabes chez les Berbères et leur inculquèrent le goût des livres en même temps que le culte musulman. Or ce mouvement religieux remonte à l'époque ou Meïcera, un chef de la tribu des Metr'ara (Beni-Faten) soulevait l'Ifrikya et le Maghreb, c'est-à-dire à l'an 750 de notre ère[1].

Quand plus tard ces schismes furent extirpés de l'Afrique septentrionale, Orientaux et Africains s'allièrent plus activement encore à la faveur des communes lois religieuses et sociales, au point que les usages, les mœurs, l'habillement et la langue des Arabes se répandirent chez les Berbères. Au temps d'Ibn-Khaldoun (XIVe siècle) déjà, des tribus berbères avaient oublié leur langue et leur origine. « C'est là, dit cet historien, les résultats que l'imitation du vainqueur amène chez le peuple vaincu[2]. »

Les souverains berbères poussèrent l'imitation du vainqueur très loin ; ils édifièrent des capitales qui devinrent des centres littéraires ; ils pratiquèrent et protégèrent la culture des lettres, des sciences et des arts : Sidjilmassa, Tlemcen, Tahert, la Kalaâ, Bougie, Kairouan, eurent des écoles qui brillèrent d'un certain éclat et d'où la science arabe rayonnait sur toute la Berbérie.

[1] Voy. M. E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. I, p. 230.

[2] *Histoire des Berbères*, t. I, p. 303.

Les causes qui favorisèrent et activèrent la fusion des Berbères et des Arabes en Afrique sont multiples; parmi les plus importantes, on peut citer :

1° Les mariages destinés à sceller une alliance politique ou ceux qui en étaient la conséquence, mariages que les facilités de la polygamie et du divorce ne pouvaient que multiplier;

2° Les relations de patronage et de clientèle s'étendant de l'individu isolé aux familles et aux tribus. Toute tribu affaiblie par la guerre, décimée par une calamité quelconque, était contrainte de se disperser dans d'autres tribus pour assurer sa sécurité et sa subsistance, ou d'entrer sous la protection d'une autre tribu. Ce lien avait existé chez les Berbères et leur avait permis de se grouper en confédérations;

3° La raison politique qui obligeait un gouvernement à réduire une population remuante, batailleuse, indomptable. Il y parvenait en fractionnant cette population dans différentes tribus éloignées ou étrangères. Le nom de l'ancêtre se perdait, seul celui de la fraction cliente subsistait, et les familles de cette fraction, en se fondant dans la tribu, oubliaient leurs origines, perdaient leur caractère et leurs traditions. Il faut ajouter que d'après les lois sur lesquelles était établie la constitution de la tribu, le commandement n'y était jamais exercé par une famille étrangère[1]; et ceci montre à quel point une famille pouvait se fondre dans une autre famille et y disparaître.

[1] Voy. Seignette, *op. cit.*, p. 707 et suiv.

4° Les mouvements de populations et les déplacements militaires occasionnés par la guerre, les luttes politiques ou religieuses, les émigrations, les disettes, etc. Ainsi les princes musulmans de l'Espagne, de l'Afrique et des îles méditerranéennes, employaient dans toutes leurs expéditions des guerriers berbères. Ces armées faisaient de grands déplacements et ne revenaient pas toujours au point de départ ; elles préféraient se fixer dans des régions soumises ou conquises, et s'alliaient aux habitants. Dans ces armées se voyaient aussi beaucoup de guerriers arabes et de mercenaires européens, et ainsi composées, elles prirent part à toutes les entreprises, à tous les établissements des Musulmans ; elles servirent toutes les factions, épousèrent toutes les rivalités qui troublèrent les États, petits et grands ;

5° L'intérêt supérieur de la conservation imposait la plus grande prudence aux familles déchues qui avaient commandé, gouverné ou régné ; elles devaient se disperser et se cacher avec soin, pour échapper aux périls que leur faisait courir leur origine [1] ;

6° Enfin, à une époque rapprochée de nous, les confréries religieuses, en groupant des tribus et des populations de différentes origines, sous le patronage du même saint, ont activé entre elles la fusion par les mariages.

Dès l'arrivée des tribus hilaliennes en Ifrikya, l'émir El Moëzz Ibn-Badis, qui gouvernait le pays au nom des

[1] Voy. dans Ibn-Khaldoun, t. I, p. 153 de l'*Histoire des Berbères*, la dispersion de la famille des Idricides.

Fatimites, se concilia l'appui de l'émir des Riah, en épousant sa fille. Quand, en 1054, son Empire se divisa entre les mains des chefs arabes ; il maria ses filles à trois de leurs émirs, afin d'assurer sa propre sécurité[1].

Du temps d'Ibn-Khaldoun, déjà, les Arabes occupaient les provinces de Bougie et de Constantine, le pays des Zouaona, Ketama, Adjiça et Houara ; et il n'y avait plus que quelques montagnes difficiles où des fractions de ces Berbères se maintenaient[2]. A la même époque les Beni-Ifrène et les Houara de la Tripolitaine, soumis aux Arabes soléimides, vivaient au milieu d'eux et s'étaient identifiés à eux, au point d'en avoir oublié la langue berbère[3], tandis qu'entre Barka et Alexandrie, une autre population houaride faisait partie intégrante des Azza, tribu soléimide des Heib, à laquelle elle s'était entièrement assimilée[4]. Les Oulhaça de la plaine de Bône, fraction détachée des Nefzaoua, avaient fait comme les Houara et s'étaient assimilés aux Arabes par les mœurs et la langue[5] ; il en est de même de leurs frères cantonnés actuellement au nord de Tlemcen. On peut citer aussi les Beni-Djaber, Arabes Djochem qui, vers 1350, se sont mêlés et confondus, dans le Tadla (Maroc) avec une population zénarienne, branche de la famille des Louata[6]. Enfin, dans le désert

[1] *Histoire des Berbères*, t. I, p. 34 et suiv.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 197.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, t, I, p. 278.

[5] *Ibid.*, t. I, p. 230.

[6] *Ibid.*, t. I, p. 282.

Maghrébin et dans le Touat en particulier, la population sédentaire est composée de Meteghara ou Beni-Fatène, auxquels se sont incorporés des Berbères de toutes les tribus et des Arabes Makil.

Ibn-Khaldoun nous montre les nomades hilaliens transportés en Espagne, où ils combattent pour les Almohades, réveiller leurs vieilles querelles et recommencer leurs luttes fratricides en s'alliant aux dynasties berbères qui se disputent la prépondérance politique. En Afrique ils font de même, et certaines de leurs tribus y sont transportées d'Ifrikya en Maghreb extrême, comme les Djochem et les Riah cantonnés par Yacoub El Mansour, roi Almohade de Maroc, entre Tanger et Salé où ils devinrent sédentaires [1].

D'autres, comme les Zoghba, vont s'établir au Mzab et dans le Djebel Rached, où ils forment une confédération avec les Beni-Badine, branche de la famille Zénète. Les Douaouida (Riah) renoncent à la vie nomade pour se fixer dans le Zab, tandis que les Béni-Corra (Amour) se dispersent dans les autres tribus et dans les villes [2]. Vers 1233, enfin, on voit les Dahhak et Latif (Athbedj) affaiblis, se disperser aussi dans les oasis du Zab.

Le même auteur nous apprend que les Mérinides (Zénètes), vers 1260, s'allièrent par des mariages avec les Beni-Mohelhel de la famille des Kholt (Djochem), de même que les Almohades (Masmouda) avaient l'habitude de faire avec la tribu de Sofyane (Djochem). Ceux-ci vivaient en sédentaires sur la lisière du

[1] *Histoire des Berbères*, t. I.

[2] *Ibid.*, t. I. p. 92 et suiv.

Temesna, entre Salé et Maroc ; seuls les Hareth et les Kelabïa, parmi eux, erraient en nomades dans le pays de Sous[1]. Ibn-Khaldoun dit encore « qu'une tige coreïchide se serait entée sur la souche masmoudienne et un même esprit de tribu les aurait assimilées, ainsi que cela arrive quand la généalogie d'un peuple se confond dans celle d'un autre[2] ». Les Arabes Makil se sont mélangés à des Zénètes dans le Touat, le Gourara et le Tidikelt et à des Guezzoula dans le Sous[3].

Le mouvement de fusion, comme on le voit, était déjà accusé au temps d'Ibn-Khaldoun, vers la fin du XIVe siècle, et ce mouvement a eu le temps après neuf siècles de cohabition des races, de s'accomplir par l'absorption quasi-entière de l'élément asiatique, dans l'élément africain.

En Espagne, pendant les huit siècles de l'occupation musulmane, les Arabes et les Berbères se mélangèrent entre eux et aussi avec l'élément européen ; il en fut de même en France dans la Septimanie[4]. Après que le kalifat de Cordoue se fut séparé de l'Orient, l'élément arabe devint très inférieur en nombre et, après l'apport considérable et capital de l'invasion hilalienne,

[1] *Histoire des Berbères*, t. I, p. 61 et suiv.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 282.

[3] *Ibid.*, t. I, *passim*.

[4] La Septimanie était une cinquième province de l'Espagne musulmane ayant pour villes principales ; Narbonne, Nimes, Carcassonne, Agde, Maguelonne et Lodève. Elle fut occupée en 719 par les Sarrasins et reprise par Pepin le Bref en 759. Mais cette reprise n'empêcha pas les Arabes de conserver dans la contrée leur résidence et leurs biens.

la population musulmane ne fut plus alimentée, en Espagne et dans les îles de la Méditerranée, que par les Berbères affluant de l'Afrique. Arabes et Berbères se mélangèrent comme nous l'avons dit, avec les habitants du pays ; ils recherchaient les femmes chrétiennes, et ces alliances étaient fréquentes dans toutes les classes de la société. Ce mélange de trois peuples répété pendant des siècles, sur un même sol, dut finir par produire une race nouvelle où l'élément berbère était dominant. Cette race a été chassée de l'Espagne par les rois catholiques, et on estime à trois millions d'individus, le nombre des sujets musulmans que ce pays perdit, depuis la chute de Grenade jusqu'à la dernière expulsion qui eut lieu en 1610.

En admettant que, de ce nombre, la moitié ait été massacrée en Espagne ou à l'arrivée en Afrique, c'est un million et demi d'individus qui, il y a à peine trois siècles, a achevé de s'incorporer dans une population qui était déjà elle-même un mélange d'Arabes et de Berbères. Chez les uns comme chez les autres se trouvaient de nombreux Chrétiens convertis à l'islamisme. Ce sont ces derniers qui, en 1499, quand les persécutions commencèrent dans le royaume de Grenade, furent revendiqués par l'archevêque de Tolède Ximenès de Cisneros comme appartenant à l'Église ; ces anciens Chrétiens devenus Musulmans ou leurs descendants se nommaient *Elches*.

Lorsque la dynastie nasseride fut fondée à Grenade par Ibn-El-Ahmar, elle y attira des populations expulsées de Cordoue, de Séville, de Niebla, de Xerès,

de Valence et de Murcie. C'était un mélange de familles, de fractions et de tribus, qui se groupèrent sans distinction de races ; débris informes de populations arabes et berbères désagrégées par les armes chrétiennes. Ces débris, confinés dans cet étroit espace de 1238 à 1492, se mélangèrent durant plus d'un siècle, avant de passer en Afrique.

Nous avons vu l'arabe, comme langue et comme littérature, se propager chez les Africains par l'introduction de l'Islam orthodoxe, d'abord, puis par celle des schismes *kharedjite* et *chiite ;* ensuite par l'accès au pouvoir de plusieurs familles berbères qui fondèrent des dynasties, créèrent des centres littéraires et des écoles d'enseignement arabe ; enfin par les sectes almoravide et almohade qui dominèrent sur tout l'occident musulman. Nous avons vu marcher de pair et s'effectuer parallèlement la fusion de l'élément asiatique musulman et de l'élément africain musulmanisé.

De tout cela il reste aujourd'hui d'importants vestiges berbères comme noms de lieux, et des traces nombreuses des origines ethniques berbères, dans les tribus que nous disons encore arabes, beaucoup plus à cause de leurs mœurs, qu'à cause de leur origine certainement.

On retrouve encore, aux emplacements assignés par Ibn-Khaldoun, quelques noms de tribus arabes qui y résidaient de son temps, mais on peut dire que si le nom a survécu aux vicissitudes de la tribu, celle-ci s'est transformée, sinon fondue, par l'infiltration berbère.

La famille *Athbedj* est représentée par les Dreïd,

Oulad Atïa de Constantine, les Amour du département d'Oran, les Mehaïa de la frontière marocaine, les Oulad Djerir du Sahara oranais, les Doui-Meterref, les Trafi de Géryville et de Méchéria, les Braz de Miliana. On retrouve des Riah dans l'arrondissement de Tlemcen, des Mirdas à Constantine et des Mekhadma dans le Sahara central.

Les *Zoghba* ont laissé, dans le département d'Oran, les Soueïd, les Flitta de Zemmora et de la Mina, les Medjaheur de Mostaganem, les Hassassna de Saïda, les Akerma de Tiaret, Géryville et Méchéria, les Khachna et Beni-Moussa de la Mitidja, les Djouab d'Aumale et les Djendel de Miliana.

Les *Amer* ont comme représentants les Oulad Yagoub d'Aflou, les Chafaï et Meterref (Hamyane) de Méchéria, les Beni-Naïl de Djelfa, les Sahari, et Doui-Ziane de Tiaret.

Les *Makil* et *Adi* ont laissé les Taâlba d'Alger, les Ghocel de Tlemcen, les Oulad Belhoceïne de Tiaret, les Oulad Amrane, Beni-Thabet et Doui-hassane de Saïda.

Les *Soléïm* se rappellent par les M'hamid de Mascara et de Constantine, les Alaouna de Tiaret, les Nouaïl de Djelfa, les Oulad Aouf de Saïda, les Oulad Bellil d'Aumale et les Troud du Sahara constantinois.

A cet éparpillement des familles arabes répond un égal éparpillement des familles berbères, et depuis le XIV[e] siècle, le voisinage a permis aux Africains d'absorber les Arabes ou de se transformer au point de leur ressembler aujourd'hui.

Les Oulad Rechaïch de l'Aurès sont issus de la famille Houara dont les fractions sont éparses de la Tripolitaine au Maroc et aux confins du Soudan. Ces Rechaïch vivent en Arabes nomades et se croient issus des Hilaliens avec qui ils se sont mélangés. D'autres Houara occupent le pays qui s'étend de Tébessa jusqu'à Bône et sont devenus Henancha, Nemamcha et Harakta, après s'être arabisés par des mélanges avec leurs voisins soléïmides : les Mirdas, Athbedj Garfa et Dreïd. Entre Constantine et Sétif les Ketama-Sedouïkech sont devenus Oulad Abd-Ennour par le contact avec les Sahari, Akerma et Hamyane de la même région.

Les Oulhaça de la plaine de Bône sont arabisés depuis fort longtemps et au nord du Hodna les Righa sont devenus Arabes de mœurs et de langue, en absorbant des familles douaouida, sans doute.

Dans le Zab, à Ouargla, à Touggourt, les Zénètes sindjas, Beni-Ouargla, n'ont pas dû disparaître entièrement ; en tous cas, ces Berbères y sont revenus et s'y sont mélangés avec les Arabes athbedj, latif, dahhak, dont les noms ont disparu.

La région d'Aumale est aujourd'hui entièrement arabisée ; elle était autrefois peuplée de Berbères sanhadja qui ont absorbé des Soléïm (oulad Bellil), des Zoghba (Yezid et Djouab), des Douaouida (Riah), etc. Ils sont arabisés aujourd'hui sous les noms de Oulad Driss, Oulad Slama, Adaoura et même sous les noms berbères de Beni-Intacen, Bou-Gaouden, etc.

Dans la Mitidja et les montagnes qui limitent cette

plaine, les Sanhadja ont absorbé des Makil-Taâlba. Dans les régions de Médéa, Miliana et Tenès, les Maghraoua Oulad Mendil et les Zénètes toudjine se mêlèrent à des Athbedj : Malek, Dialem, Attaf et Braz, des Zoghba : Djendel, etc.

La ville de Laghouat était, avant l'invasion hilalienne, habitée par des Zénètes maghraoua qui remontaient jusqu'au nord des hauts plateaux. Ils ont dû se mélanger avec des familles arabes makiliennes, soléïmides et zoghbiennes. On trouve à leur place, aujourd'hui, des Mekhalif, des Larbaâ, Saïd Otba, Oulad Ismaïl ; seules quelques tribus ont conservé le nom de famille : les Seraghna ou Beni Serghine, fraction des Laghouat-Kcel. Le gros de ces Laghouat-Kcel, inféodés à la famille maraboutique des Oulad Sidi-Cheïkh, avec laquelle ils ont des alliances, sont entièrement arabisés.

Dans le département d'Oran l'arabisation a été plus générale, et on ne trouve de groupes berbères ayant conservé leurs caractères propres que dans quelques montagnes avoisinant le Maroc. Partout ailleurs se sont substitués la langue et les usages arabes ; mais au mélange des noms arabes et berbères on reconnaît le mélange des familles.

On trouve à Ammi-Moussa : des Oulad El Abbas, des Oulad-Defelten, Miknaça, Oulad Ismeur, des Oulad Sabeur, des Oulad Berkane, Matmata ; à Hillil, Takkourt, Ouillis, Tazgaït, Mediouna : des Oulad Maallah, des Seddaoua ;

A Kalaa (des Beni-Rached), à Mazouna : des Hemadna, Oulad Selama, Flitta, Oulad Sidi-Brahim, Mehal ;

A Mostaganem, à Relizane, Ouârizane, Mezeghrane, Aïn-Tedles : des Medjaheur, Hamyane, Oulad Bou-Abça, Hassainïa, Ghoufirat ; à Zemmora, Tiaret, Mendez, Takdemt : des Oulad Lakred, Aouïssat, des Oulad Ben-Affane, des Beni-Louma (Iloumène) des Flitta, Oulad Soueïd, Sahari ;

A Mascara, Tighennifine, Cacherou, Tizi, Egheris, Takhmaret, Tafrenda (Frenda), Taoughezzout (Kalaa d'Ibn-Selama) : des M'hamid, des Hachem, des Oulad Sidi El Abbas, des Oulad Sidi-Dahho, des Khallafa, Hassinat, Ghouadi, Oulad-Ziane ;

A Saïda, Ouizert, Taghia, Aïoun El Branes, Tircine, Tagouraya ; des Hassassna, Djaâfra, Beni-Mathar, Oulad Aouf, Oulad Sidi Khélifa, Oulad Daoud ;

A Sidi-Bel-Abbès, Tessala, Tenira, Tirenat, Tifilles, Zerouala, oued Taourira : des Beni-Amer, des oulad Riab, des Oulad Balegh, Hamyane, Oulad Sidi-Yagoub ;

A Oran, Misserguine, Tleïlat, Tamezzougha, Aghbal : des Oulad Sidi-Ghalem, des Beni-Amer, des Ghomra, des Oulad Sidi-Bakhti ;

A Tlemcen, Témouchent, Rachgoun ; des Oulad Mimoun, Beni-Smiel, Oulad Riah, Oulhaça, Beni-Ournid, Beni-Mishel, Beni-Ouâzane, Oulad Sidi-Ali ;

A Nedroma, Maghnïa, Mazzer Adjeroud : des Oulad Sidi-Medjahed, des Beni-Ouacine, des Beni-Bou-Saïd, Djouidat, Angad, Oulad Ennehar, Beni-Senous ;

A Aïn-Sefra, Tiout, Sefissifa, Founassa, Mograr, des Amour, Merinatte, Cheurfa, Oulad Sidi Cheïkh ;

A Géryville, Aflou, Lelmaïa (El-Maïa) Brizina, Taouïala Tadjerouna, des Trafis (Metherref), des Oulad Ziad, des

Oulad Sidi-Cheïkh, des Ahl-Istiten (Stiten) des Akerma, des Oulad Maâlla, Oulad aïssa-ou-guereraridj, des oulad Yagoub, des Amour, etc.

Les Beni-Guil de la frontière marocaine qui se croient Arabes sont cependant des descendants des Beni Abdel Ouad de Tlemcen et se composent encore de deux fractions : les Beni-Yaghmoracène et les Beni-Goummène dont les noms sont significatifs. Il y a apparence que les Beni-Goumi, sédentaires de la vallée de la Zousfana, ont la même origine que les Beni-Goummène.

Les Amour d'Aïn-Sefra, frères de ceux qui vivent à Aflou et d'origine zénète comme eux, semblent des Arabes, et un petit groupe parmi eux, les Merinatte, semblent un reste des Beni-Merine qui régnèrent sur tout le Maghreb.

Enfin l'Émir Abd-el-Kader qui passe pour le champion de l'indépendance arabe en Algérie a été un Berbère champion de l'Islamisme. Il appartenait, en effet, à la tribu berbère toudjinite des Hachem-Gheris qui eurent Mazouna pour capitale et occupèrent le pays jusqu'à l'Ouarensenis et Lemdïa (Médéa), capitale d'une autre famille berbère, les Beni-Lemdïa.

On peut conclure, de ce qui précède, l'assimilation prononcée, importante de la civilisation arabe de langue, de littérature, de science, par les Berbères. Ceux d'entre eux qui s'illustrèrent dans les lettres arabes ne sont pas rares et on peut citer, parmi les plus connus :

Abou-Abdallah Mohammed ben Ali ben Toumirt, jurisconsulte et médecin, mort en 1001, et qui serait

l'auteur de cinq cents ouvrages dont les bibliothèques ont gardé quelques traces[1].

El Moëzz Ibn-Badîs, prince ziride (1007-1061), qui a composé l'ode intitulée « Nafahat Kodsiyya » (Effluves sacrés).

Abou-Abdallah Mohammed Ibn-Toummert des Masmouda (1092-1130). Étudia en Espagne et en Orient et fonda la secte des Almohades. A écrit des traités de théologie et de jurisprudence et un ouvrage de théologie religieuse : Kanz-el-Oloum.

Abou-Zakaria Yahya ben Abi Bekr d'Ouargla, mort en 1078, laissant une histoire des Imams Ibadites du Mzab.

Abd-el-Wahid el-Marrakochi (1185-1216), qui a laissé son histoire des Almohades, intitulée « Kitab el mo'gib ».

Aboul-hassan Ali Chadouli (1196-1258) des Ghomra près de Ceuta. A laissé la fameuse Litanie de la mer ou Hizb el Bahr et El Mokaddima el Ghazzyya (La Préface de Gazza). Il créa une École philosophique et mystique[2].

Ahmed-el-Ghabrini, de la tribu des Ghabra de Bougie (1246-1314). Fut cadi dans cette ville et a laissé une galerie des littérateurs de Bougie au VIIe siècle de l'hégire intitulée Onwan ed-dirâya.

Abou-Abdallah Mohammed ben Dawoud el Sanhadjy, connu sous le nom d'Ibn-Adjourroumi, mort en 1324. Rédigea pour son fils son « Introduction à la

[1] La plupart des renseignements qui suivent sont empruntés à la *Littérature arabe* de M. Clément Huart. Paris, 1902. (Librairie Armand Colin.)

[2] Clément Huart, *Littérature arabe*. Cf. MM. Depont et Coppolani.

connaissance de la langue arabe ». Cet ouvrage a été traduit et expliqué par L. Bresnier qui dit que son succès a été si général qu'il est devenu la base des études grammaticales des peuples musulmans de tous les pays et que l'usage s'en est conservé sans modification jusqu'aujourd'hui [1].

Abou Hayyan Mohammed ben Yousoûf, de la tribu berbère de Nafza, surnommé El Djayyâni — de Jaën — où vivaient ses ancêtres (1256-1345). Parcourut l'Afrique et l'Orient, était polyglotte et écrivit en plusieurs langues. On a de lui un ouvrage sur la langue turque intitulée « Idrak » et des poésies populaires « Mowachchahât ».

Ala Eddin Ali et Bahâï, d'origine berbère, mais né à Damas, mort en 1412. Compila la Matali el Bodoûr (Lever de la pleine lune).

Aboul Abbas ben Ahmed ben Aïssa El Bornoussi el Fassi, connu sous le nom de Zerrouk (1429-1494). Étudia près de Soyoûti et composa de nombreux ouvrages qui ont été hautement appréciés. Professa à Bougie l'enseignement scolastique des Chadoulia [2].

El Hadj Ahmed ben 'Omar ben Mohammed Aqît des Berbères sanhadja, né à Tombouctou, mort en 1536. En 1445 il fit à la Mekke un pèlerinage au cours duquel il connut Soyoûti, vécut dans les villes du Soudan où il se consacra à l'enseignement.

[1] Djarroumya, *Grammaire arabe élémentaire*. Alger, 1846.

[2] Voy. Depont et Coppolani, *Les Confréries religieuses*. Cf. René Basset, *Dictons satiriques attribués à Sidi-Ahmed-ben-Yousof*. Paris, 1890, p. 7 et 8.

Son frère *Cheïkh Mahmoud ben Omar* (1463-1548), exerça les fonctions de cadi au Soudan, où il introduisit le « Précis de Sidi-Khalil » qu'il expliquait, et la Modawana de Sahnoûn.

Si Ahmed ben Youcef Merini el Houari el Rachedi, né à la Kalaâ des Beni-Rached (entre Mascara et Hillil). Etait des Beni-Merîn Houara qui enlevèrent la Kalaâ aux Beni-Iloumi (Toudjine). Est considéré comme l'auteur des dictons satiriques traduits par M. R. Basset [1].

Ahmed ben Ahmed ben Omar, fils de Mohammed Aqît (1552-1583). Étudia la théologie, la logique et la tradition ; se distinguait par son érudition, parmi les savants de son époque.

El'Aqibben'Abdallah El Ansammani, né à Takeda, village berbère des frontières du Soudan, reçut les leçons de Soyoûti au Caire. Renommé pour son éloquence ; a laissé quelques traités de jurisprudence.

Aboul'Abbas Ahmed Baba, né à Arawân (1566-1627) descendait d'Ahmed ben Omar. Enseigna la jurisprudence et écrivit le « Tekmilet ed-dibadj » dictionnaire biographique des savants malékites, ainsi que des ouvrages de jurisprudence, de grammaire, etc.

Sid Abderrahman ben Abdallah ben Ahmed el Tedjani. Auteur du « Collier de perles précieuses ». Le cheikh Bou-Ras, dans ses « Récits surprenants et nouvelles agréables » cite cet auteur parmi les hommes de science des Beni-Toudjine [2].

Abou Mohammed Abd el Aziz el Filali el Merkeni el

[1] René Basset, *op. cit.*

[2] Voy. *Revue africaine*, n° 203, p. 242. Trad. de M. L. Guin.

Maghraoui, mort à Fez où il était grand cadi vers 1605. Etait célèbre par son grand savoir et les sentences qui lui sont attribuées [1].

Mohammed eç-Çaghir ben el-hadj el-Wafrani (de la tribu chelha des Oufrân), occupait une situation officielle à la cour du sultan Mouley-Ismaïl. Mourut vers 1732, laissant une histoire de la dynastie saâdienne (1511-1670) intitulée « Nozhet-el-hâdi ».

Enfin l'*Émir Abd-el-Kader ben Mahieddine* descendait, par les Hachem-Gheris, de la famille berbère des Toudjine (Zénètes-Ouacine). Il a laissé le « Dhîkra el-Aqil » (Rappel à l'intelligent), traduit par G. Dugat et des Règlements militaires traduits par F. Patorni.

Ce ne sont là que quelques noms parmi les plus connus : on en pourrait citer beaucoup d'autres ; et ils sont fort nombreux, sans doute, ceux qui, vivant en Espagne, oublièrent, sciemment ou non, leur origine africaine qu'ils remplacèrent dans leurs noms, par des adjectifs ethniques espagnols.

Nous conclurons donc en disant que les Berbères, sauf les exceptions de populations isolées — montagnes et Sahara, — ont pris la civilisation arabe comme langue et littérature, avec la religion musulmane. Ils se sont arabisés, mais en même temps ils sont devenus dominants, après avoir été conquis. Il s'est passé, en somme, pour les Berbères ou Africains musulmans, ce qui s'est passé pour les Berbères ou Africains romains.

[1] Voy. Henry de Castries. *Les Gnômes de Sid-Abd-Er-rahman-el-Medjdoub*, Paris, 1896.

DEUXIÈME PARTIE

LE PRÉSENT

CHAPITRE PREMIER

LA SOCIÉTÉ MUSULMANE AU MOMENT DE LA CONQUÊTE FRANÇAISE

Durant le xve siècle, alors que les dynasties berbères achevaient de s'éteindre, des marabouts venus du Maghreb extrême, avaient trouvé le pays en proie à la plus sombre anarchie. Sous leur patronage se formèrent des groupes de population, plus ou moins importants, qu'ils dominèrent par leurs vertus et par leur savoir. En s'appuyant sur la Loi et la légalité, ils purent réprimer les violences et ramener une lueur de civilisation parmi ces populations qu'ils arrachèrent, de la sorte, à un fatal retour vers la barbarie primitive.

Simultanément s'étaient formées les confréries religieuses qui, à l'origine, jouèrent un rôle identique ; elles contribuèrent, en effet, à ramener un peu d'ordre, elles ouvrirent des écoles dans les centres religieux qu'elles fondèrent, et répandirent l'instruction. Enfin, quelques chefs politiques, dans les montagnes et dans le

Sahara, se créèrent de petites principautés, et tout ce pays, aux mains de princes ou de saints, vécut, dès lors, d'une vie identique à celle de l'Europe du moyen âge.

Mais cette organisation nouvelle n'avait créé que des groupements par clans, par *çoffs* religieux ou politiques, qui demeurèrent autonomes, leurs chefs eux-mêmes étant gagnés à cet esprit de çoff qui est étranger à toute idée de nationalité et de patrie. Ils ne cherchèrent donc jamais à se lier entre eux, et c'est pourquoi les populations demeurèrent divisées et désarmées devant les envahisseurs chrétiens ou musulmans.

Il en était ainsi quand les frères Barberousse chassèrent les Espagnols et fondèrent l'Odjeac ; et le régime turc ne se maintint en Berbérie pendant plus de trois siècles, qu'à la faveur de ces divisions qu'il entretint à son profit, jusqu'en 1830.

La population, à cette époque, était répartie de la manière suivante :

Les villes de la région maritime avaient reçu les Musulmans chassés d'Espagne de 1492 à 1610 ; Honeïn, Oran, Mostaganem, Cherchel, Alger, Dellys, Bougie, Bône et Collo en avaient recueilli le plus grand nombre et les nouveaux venus s'étaient fondus dans la population de ces villes déjà très mélangée.

Les Berbères Ketama ou leurs descendants occupaient le pays qui s'étend de Collo à Bougie, au nord, et de Constantine à Sétif, au sud ; ils avaient conservé, dans les montagnes, les caractères de langue et de mœurs de leur race, et ils s'étaient arabisés dans les val-

lées et dans les plaines où les Arabes avaient pénétré.

Entre Sétif et le Hamza (Bouira), des tribus sanhadjiennes s'étaient arabisées et mêlées à des Hilaliens. Dans le cœur de l'Aurès, l'élément zénète s'était maintenu avec sa langue et ses mœurs, tandis que d'autres éléments berbères : Oulhaça, Sanhadja, depuis Batna jusqu'à Bône, s'étaient arabisés ; de même les Indigènes de la région comprise entre Collo et la frontière tunisienne et les Houara cantonnés entre Souk-Ahras, Tébessa et Aïn-Beïda.

Par contre, les tribus arabes fixées dans le Tell, le Zab et le Hodna s'étaient mêlées aux tribus indigènes qu'elles avaient arabisées. Dans le Sahara, quelques tribus arabes pouvaient passer pour pures et étaient commandées par de grandes familles comme les Bou-Akkaz et les Ben Ganna. D'autres grands seigneurs s'étaient constitué des principautés dans le Tell ; c'étaient les Mokrani dans la Medjana et les Oulad-Achour dans le Ferdjioua. La ville saharienne de Touggourt obéissait aux Ben-Djellab et enfin une Zaouïa importante existait dans l'Oued-Sahel, à Akbou, dont le chef était Si Ben Ali Chérif.

Les habitants du Djurdjura étaient restés, pour la plupart, purs de tout mélange avec les tribus arabes, comme les Toudjine et Maghraoua occupant le pays entre Cherchel et l'Ouarsenis et les Zénètes Mzab du Sahara. Ailleurs les tribus berbères étaient arabisées de langue et de mœurs et les tribus arabes s'étaient mêlées à elles, à peu près partout.

Les principales familles exerçant le commandement

étaient les Mahieddine de la Mitidja, les Ben-Zâmoum de la vallée du Sébaou, les Oulad Ou-Kaci des Amraoua et les Cheïkh-Ali de Laghouat. L'influence religieuse appartenait surtout à Sidi-Embarek de Koléa et à Tedjini d'Aïn-Madhi.

Dans la généralité de la province d'Oran, l'arabisation des tribus zénètes avait été complète, ainsi que le mélange des races. Quelques montagnes avaient conservé des éléments berbères relativement purs dans le pâté montagneux qui entoure Tlemcen au nord et à l'ouest, principalement. L'influence religieuse était aux Oulad Sidi-Cheïkh dans le sud, à la famille de l'Émir dont le père était obéi à Mascara et Saïda et à celle de Si Mohammed ben Brahim de Sidi-Bel-Abbès. Quelques familles exerçaient le commandement à Tiaret, dans le Djebel-Amour et chez les Beni-Amer, entre Oran et Tlemcen.

Les 12 à 15000 Turcs qui étaient répartis dans les résidences des Beys et dans les autres villes de garnison, quittèrent le territoire du gouvernement d'Alger après la capitulation; seuls les Coulouglis, au nombre de cinq à six mille[1], restèrent dans le pays avec un certain nombre de renégats.

Malgré une occupation de trois siècles, les Turcs étaient loin d'avoir étendu leur pouvoir sur l'ensemble du pays, et il s'en fallait que les populations leur fussent également soumises. En effet, ils ne commandaient, en réalité, qu'à un petit nombre : tribus *raïas*, ou sujets

[1] Venture de Paradis. *Alger au XVIIIe siècle* (*Revue africaine*, nº 234, p. 117 et suiv.), publié parM. E. Fagnan.

payant l'impôt et tribus *makhzen*, ou agents du gouvernement. Ces tribus représentaient à peu près le huitième de la population que la France administre actuellement [1]. Les autres tribus qui étaient vassales ou indépendantes se trouvaient réparties sur toute la surface du pays.

L'examen de la carte [2] donnant le peuplement de l'Algérie sous les Turcs montre combien était restreinte leur occupation du pays. En effet, au lieu d'étendre progressivement leur domination des rives de la Méditerranée vers le sud, de se créer un territoire d'un seul tenant, formant bloc, ils n'eurent que des fragments de territoire, sans cohésion, sans lien, où aucune organisation puissante n'était possible, où aucune sécurité ne pouvait régner et par suite, aucune prospérité.

On a pu admirer chez les Turcs d'Alger l'habileté avec laquelle ils surent tirer leur force du pays conquis, s'appuyer sur une partie du peuple vaincu pour dominer l'autre partie et faire rendre le maximum avec un minimum d'efforts. Il n'en reste pas moins établi que les impôts de toutes sortes dont ils accablèrent le pays n'auraient pas suffi à entretenir leur milice [3], et que la véritable source de leur richesse, à l'époque la plus heureuse de leur domination, était la course, les grosses redevances que leur servaient les puissances

[1] Voy. Rinn, *Le royaume d'Alger sous le dernier Dey* (*Revue africaine*, n° 225-226, p. 123 et suiv.)

[2] Voy. à la fin du volume.

[3] De Grammont, *Histoire d'Alger sous la domination turque*, p. 232.

européennes qui recherchaient leur alliance pour avoir la sécurité sur mer, les présents consulaires, les rédemptions d'esclaves[1], etc.

La décadence de l'Odjeac date, en effet, du jour où les éléments de guerre sur mer et sur terre, dont il disposait, s'affaiblirent, où les puissances eurent des marines marchandes bien armées et bien défendues et des marines militaires opérant des descentes et des bombardements sur les côtes algériennes. Les finances turques baissèrent désormais, le Dey eut recours aux banquiers israélites et l'affaire des créances Busnach et Bacri fut la cause déterminante de l'intervention française et de la prise d'Alger.

Il y eut dans le gouvernement des Turcs en Algérie quatre époques : 1° celle des Beglierbeys, successeurs des Barberousse, ou gouverneurs envoyés par la Porte, de 1546 à 1587; 2° celle des Pachas triennaux (sous lesquels la course prit toute son extension et devint une institution rapportant de gros revenus au gouvernement et aux particuliers), qui dura jusqu'en 1659 ; 3° celle des Aghas qui dura douze ans et fut marquée par les rivalités de la Milice et de la *Taïffe* ou corporation des *Reïs* et marins qui pratiquaient la Course. C'est de cette époque que date la scission entre le gouvernement de l'*Odjeac* et la *Porte*; 4° celle des *Deys* qui dura de 1671 à 1830; les quatre premiers *Deys* furent des corsaires portés au pouvoir par la *Taïffe,* et tous les autres des janissaires élus par la Milice

[1] De Grammont, *op. cit.* p. 236 et suiv.

qui avait réussi à reprendre la tête des affaires.

Sous ces différents gouvernements, le système administratif appliqué par les Turcs aux Indigènes resta le même. Ces Indigènes se divisaient en plusieurs catégories jouissant chacune d'un régime particulier.

Il y avait :

1° Les tribus *raïas* ou soumises, qui payaient les impôts portant sur tous les produits du sol, plus la *Mouna* (provisions de bouche) et les *aouaïds* ou impôts de coutume[1].

2° Les tribus *makhzen* ou au service du gouvernement qui étaient exemptes d'impôts et jouissaient de divers privilèges. Ces tribus fournissaient des guerriers à l'autorité turque, l'aidaient à faire la police du pays et à recouvrer les impôts; elles lui donnaient aussi des fermiers, des convoyeurs, des chameliers, des bergers, etc.

3° Les groupes alliés ou vassaux qui obéissaient à leurs chefs naturels et formaient de petits États libres. Ils ne payaient pas d'impôts, mais se faisaient largement rémunérer les services qu'il leur plaisait de rendre au gouvernement.

Et 4° les groupes indépendants qui ne payèrent de taxes aux Turcs que pour avoir le droit de venir commercer dans les villes du Tell et du littoral, recueillir des offrandes religieuses, etc.

Le pays était divisé en quatre provinces :

1° Celle d'Alger ou *Dar Essoltane*, administrée

[1] De Grammont, p. 410.

directement par le Dey et divisée en cinq districts aux ordres de kaïds turcs;

2° Le *Beylik* de Titeri ayant pour centre Médéa;

3° Le *Beylik* de l'ouest avec Oran pour capitale;

4° Le *Beylik* de l'est, capitale Constantine.

Le gouvernement turc avait à sa tête le *Dey* élu par le *Divan* et pris dans les rangs de la Milice, dont il devenait le chef. C'était un potentat qui n'était limité, dans l'exercice du pouvoir absolu, que par les ménagements qu'il devait à la Milice et à la Marine. Il était assisté d'un conseil d'État ou *Divan* pour rendre la justice, décider de la paix et de la guerre, etc. Ce conseil se composait :

1° Du *Khaznadji* ou trésorier public, premier ministre;

2° De *l'Agha* des camps ou chef des armées de terre en campagne;

3° De *l'Oukil-el-hardj* ou ministre de la Marine;

4° Du *Beïtelmaldji* ou directeur des domaines;

5° Du *Khodjet-el Kheil* ou receveur des tributs.

Les autres dignitaires ou employés principaux du gouvernement, étaient :

Le *Khaznadji* ou trésorier du Dey; les quatre grands écrivains ou *Khodjas*, pour les audiences; deux cents petits écrivains pour les fonctions administratives; deux *drogmans* ou interprètes; des *oukils* ou commis chargés des magasins, de l'octroi et des douanes, et huit *chaouchs* ou agents de la police.

Les soldats turcs ou *ioldachs* étaient, après leur enrôlement, désignés soit pour le service de terre, soit

pour le service de mer ; ils avaient une solde progressive, mais ne conservaient certains avantages qu'en restant célibataires. Ils ne relevaient que de leur *agha*, pour tous les crimes ou délits, et c'est dans la maison même de cet agha, et jamais en public, qu'ils étaient punis ou exécutés. Enfin leurs casernes étaient des lieux francs, échappant à l'autorité du Dey lui-même.

Les *Coulouglis*, issus de Turcs et de femmes indigènes, servaient comme les Turcs, sauf qu'ils ne prenaient jamais la garde au palais du *Dey*, ni à la *Kasba* et qu'ils ne pouvaient aspirer plus haut que *Bey* ou *Bouloukbachi* (lieutenant-colonel). Ils étaient ainsi tenus à l'écart de certains emplois et de certaines fonctions, en raison d'une tentative qu'ils avaient faite afin de supplanter les Levantins dans le gouvernement de l'*Odjeac*. Les renégats avaient plus de chances qu'eux d'arriver à de hautes situations, et Venture de Paradis dit qu'il y eut des *aghas* renégats ne sachant ni l'arabe ni le turc[1].

Les *ioldachs* servaient un an en garnison, se reposaient l'année suivante, puis faisaient un an de *mahalla* (en campagne), et se reposaient encore un an, pour recommencer ensuite. Les *mahallas* duraient de quatre à six mois ; elles s'ouvraient au printemps et avaient pour objectif le recouvrement des impôts et la relève des garnisons. Chaque *mahalla* avait son *Divan* composé des principaux chefs, mais elle était entièrement aux ordres du *Bey*.

[1] *Revue africaine*, n° 220, p. 62.

En 1830, l'*Odjeac* se composait de quatre-vingt-dix-neuf *ortas* ou régiments ; chaque *orta* était représentée par un certain nombre de *sofras* ou sections de seize hommes chacune.

Alger avait une *orta* de	15	sofras.
Matifou	3	—
Tizi-Ouzou	3	—
Boghni	3	—
Hamza (Bouira)	3	—
Sour el Ghozlane (Aumale)	3	—
El-Kol (Collo)	3	—
Zemmoura (Medjana)	3	—
Constantine	5	—
Bône	5	—
Tébessa	5	—
Biskra	5	—
Bougie	5	—
Tlemcen	5	—
Oran	10	—
Mascara	5	—
Mostaganem	5	—

Soit en tout 86 *sofras* et 1 978 hommes[1]. Toutes ces *ortas*, composées de Turcs et de Coulouglis, représentaient l'infanterie.

La cavalerie était composée de *spahis* et d'indigènes des tribus makhzen. Ces *spahis* étaient des Turcs et des *Coulouglis* choisis dans l'infanterie pour être détachés auprès des *Beys;* leur *agha* qui résidait à Alger était toujours un Turc. Les spahis étaient for-

[1] Walsin-Esterhazy, *De la domination turque dans l'ancienne régence d'Alger*, p. 238.

tunés le plus souvent et, outre que leurs biens étaient francs d'impôts, ils avaient part aux *aouaïds* (impôts de coutume).

La Marine d'Alger se composait d'un certain nombre de navires armés de 25 à 30 canons chacun; le Dey en avait à lui, ainsi que les ministres ou les Beys; et les particuliers, y compris les Juifs, pouvaient en avoir.

On armait en course au printemps et à l'automne pour quarante ou cinquante jours, et le départ avait lieu par 5 ou 6 corsaires à la fois, sous le commandement d'un seul *Reïs*. Ils naviguaient de conserve et se séparaient, selon les circonstances[2]. Les *Reïs* étaient nommés par le Dey au commandement des vaisseaux du gouvernement ou des particuliers; quant aux *ioldachs* désignés pour le service de mer, ils étaient embarqués indifféremment sur les bâtiments de l'État et sur ceux des particuliers.

L'équipage de chaque corsaire comprenait : le *Reïs*, ses officiers et ses matelots pour le service de la manœuvre, les *ioldachs* et leur capitaine pour l'abordage et l'usage des armes blanches et les artilleurs avec leur capitaine pour le tir du canon. On embarquait aussi des esclaves chrétiens comme matelots, calfats, charpentiers et chirurgiens.

Les *Reïs* touchaient leur solde courante plus des impôts de coutume, une part des présents consulaires et leur part des prises qu'ils faisaient sur mer. Ceux qui étaient en disponibilité, pour raison d'âge ou autre,

[1] Voy. Venture de Paradis, *op. cit.*

étaient employés comme *drogmans* auprès des consuls, ou comme pilotes sur les marchands qui faisaient la côte.

L'État recevait les armes et munitions de guerre rapportées par les corsaires et après la vente des prises percevait 12 p. 100. La moitié du reste revenait aux armateurs, soit le gouvernement, soit les particuliers, et l'autre moitié était distribuée à l'équipage, au prorata du grade[1].

Les trois provinces de l'intérieur étaient administrées par des *Beys*, qui gouvernaient avec les mêmes pouvoirs que le Dey. Les Turcs, Coulouglis et indigènes qui composaient leur maison avaient, eux aussi, droit aux *aouaïds* (impôts de coutume).

Chaque *Bey* avait auprès de lui une *nouba* (garnison) composée d'un certain nombre de *sofras*, de *mekahlyas* (fusiliers), de *spahis* et de *zbantouts* (célibataires), qui prenaient part à toutes les sorties. A chaque *nouba* étaient attachés un certain nombre d'artilleurs et de bombardiers turcs ou coulouglis, qui ne changeaient pas de garnison.

La sécurité était assurée sur les routes par des bivouacs appelés *Konaks*, placés sous la garde d'un *cheïkh* indigène responsable et fourni par les tribus *makhzen*.

Le *Bey* devait assurer la sécurité sur son territoire, aider au prélèvement des impôts de coutume ou *aouaïds* et venir en opérer personnellement le verse-

[1] *Revue africaine*, n° 219, p. 313.

ment à Alger, tous les trois ans; cela s'appelait le *Dennouch*. Ce *Dennouch* se composait de numéraire, esclaves, vêtements, chevaux, etc. Tous les six mois, au printemps et à l'automne, le *Khalifa* du *Bey* portait à Alger les impôts composés de : numéraire, esclaves, vêtements, chevaux, mulets, et en général une part de tous les produits du sol : zekat (impôt sur les bestiaux), achour (impôt sur les récoltes), etc.

Le Dey recevait en plus la *Dhifa* du *Dar-Essolthane* (provisions de bouche du Palais), payée en numéraire par les villes de garnison au moment de la relève des troupes, et d'autres *aouaïds*.

Bien que le gouvernement reçût beaucoup, il était très parcimonieux et tous les travaux publics, même les travaux de fortifications, se faisaient par corvées[1] auxquelles tout le monde devait contribuer; les indigènes de la ville et de la campagne, les corps de métiers, les juifs, les esclaves, etc.

La politique des Turcs vis-à-vis des Indigènes était toute de rigueurs et d'extrême vigilance; ils entretenaient et utilisaient habilement les rivalités qui les divisaient; mais le vice le plus grave de cette politique fut de créer entre les groupes de population ou petits États rivaux, d'immenses zones incultes et désertes que chacun avait intérêt à maintenir pour éviter des rapprochements dangereux. Outre l'insécurité profonde et persistante que cela occasionnait, il s'ensuivait qu'une grande partie des terres demeurait improductive.

[1] *Revue Africaine, loc. cit.*

CHAPITRE II

LA SOCIÉTÉ MUSULMANE SOUS LA CONQUÊTE FRANÇAISE

L'histoire prouve que le gouvernement français n'avait, en envoyant des troupes contre Alger en 1830, aucun programme de conquête ou d'occupation arrêté ; qu'il n'avait fait faire du pays et de ses habitants aucune étude préalable et que les données que l'on possédait en France sur l'Algérie étaient entachées d'erreurs. Il en résulta qu'au lendemain de la prise d'Alger le gouvernement et la nation se divisèrent en partisans résolus soit de l'occupation restreinte ou totale de l'Algérie, soit de l'occupation permanente, ou même de l'abandon du pays.

Les chefs français ignoraient qu'en renversant les Turcs et en les expulsant on ne laissait rien subsister de la seule organisation administrative qui existât ; qu'en refusant les bonnes volontés qui venaient s'offrir, comme celles du Bey de Titeri, de Ben Zâmoum, le chef des Flissas et du Bey d'Oran, qui écrivirent au général de Bourmont, on s'imposait l'obligation de soumettre non seulement les Indigènes demeurés indépendants, mais encore ceux-là mêmes que leurs services aux Turcs rendaient suspects aux premiers.

Qu'enfin il aurait fallu prendre, à la suite du Dey Husseïn, le gouvernement des indigènes tel quel, quitte à le modifier avec les événements. Or on supprima tout et on ne remplaça rien.

Du côté des Indigènes, c'était pis encore : l'ignorance où l'on était de l'envahisseur se compliquait, chez la masse populaire, des idées les plus fausses, les plus saugrenues que peut faire naître le fanatisme éveillé et entretenu par les classes dirigeantes.

Telles sont les causes qui entretinrent pendant trop longtemps, chez les deux peuples, des préventions injustes et allumèrent entre eux une guerre inutilement sanglante [1].

Le général Clauzel avait succédé au général de Bourmont, mais il fit deux opérations malheureuses contre Blida et Médéa, et des rigueurs inutiles lui aliénèrent les Indigènes ; d'autre part il mécontenta le gouvernement en traitant avec le Bey de Tunis, à qui il laissait la direction des Beyliks de Constantine et d'Oran ; et il fut rappelé.

Sous son successeur le général Berthezène, Médéa fut évacuée, une expédition sur Bône échoua et l'administration du général Boyer qui commandait à Oran se signala par des cruautés qui soulevèrent les Indigènes.

Le duc de Rovigo remplaça le général Berthezène ; son administration ne fut pas heureuse et les habitants de la banlieue même d'Alger prirent les armes. Le gouvernement crut devoir confier la direction des

[1] Voy. Maurice Wahl, *L'Algérie*. Paris, 1882.

services civils de l'Algérie à un fonctionnaire ayant le titre d'Intendant ; mais cette dualité de pouvoirs ne fut pas toujours profitable à la colonie.

Ces événements nécessitèrent l'envoi, en 1834, d'une commission d'enquête qui condamna les procédés employés à l'égard des populations conquises[1] et fit donner le commandement au général Voirol. Ce nouveau chef comprit mieux sa mission vis-à-vis des Indigènes qui lui fournirent des auxiliaires ; sous son commandement Bougie et Bône furent occupées et l'influence française fit des progrès.

La commission d'enquête avait obtenu que l'Algérie serait conservée et qu'un Gouvernement général des possessions françaises d'Afrique serait institué. Le premier gouverneur fut le général Drouet d'Erlon qui ne sut pas empêcher que de nouvelles fautes ne fussent commises : la Mitidja se souleva de nouveau et, dans la province d'Oran les Indigènes abandonnés, sans chefs, sans direction et sans appui, acceptèrent de suivre la bannière d'Abdelkader fils de Si Mahieddine des Hachem de Mascara.

Abdelkader avait pour ennemis les marabouts d'Aïn-Madhi, ceux des Oulad Sidi-cheïkh, la famille de Sid El Aribi de la Mina, les Turcs et les Coulouglis de Tlemcen, les Angads de la frontière et les Douaïrs et Zmélas des environs d'Oran que commandait Mustapha ben Ismaël. C'est dans ces conditions qu'il entrait en scène, et l'on voit qu'il aurait été facile au général

[1] Maurice Wahl, p. 111.

commandant à Oran de se servir de tous ces éléments pour empêcher Abdelkader d'être autre chose qu'un chef de partisans recrutés dans la zone d'influence de la Zaouïa paternelle. Il fallut les erreurs du général Desmichels pour en faire un prince, traitant d'égal à égal avec les représentants du gouvernement français, un Émir des croyants. Il alla jusqu'à lui prêter la main contre Mustapha ben Ismaël et Si El Aribi, et finalement, lui laissa tout l'ancien Beylik de l'Ouest, sauf quelques points qui furent réservés à l'occupation française (traité du 26 février 1834).

Au général Desmichels succéda le général Trézel et celui-ci, par la convention du Figuier, ramena sous les murs d'Oran les Douaïrs et Zmélas qui, naguère servaient si bien les Turcs et qui, dans la suite, devaient rendre de si grands services à la cause française (1835).

Après sa défaite sur la Macta, le général Trézel fut rappelé ainsi que le gouverneur, et le maréchal Clauzel revint pour la seconde fois. Il prit Mascara, mais l'évacua deux jours après et alla débloquer Tlemcen assiégée par Abdelkader. Il laissa bien dans la ville un bataillon d'infanterie, mais on eut le tort d'imposer son entretien à tous les habitants, amis et ennemis.

Bugeaud envoyé de France avec quelques troupes, se dirigea aussitôt sur Tlemcen qu'il fallait ravitailler, et à la Sikkak (1836) il infligea à Abdelkader une sanglante défaite.

Avec le général Brossard, qui vint commander à Oran, les fautes graves recommencèrent et eurent pour

couronnement le fameux traité de la Tafna (1837). Ce traité conférait à Abdelkader la souveraineté sur l'ancien Beylik d'Oran, sauf les villes d'Oran, Arzew, Mostaganem, Mazagran et leurs environs, l'ancien Beylik de Titeri et une partie de la banlieue d'Alger. En retour il se reconnaissait vassal du roi de France et, à ce titre, fournissait du bétail et des grains comme tribut.

Le Bey Ahmed de Constantine était de son côté un adversaire actif et énergique, qui avait noué déjà des intelligences avec les grandes familles sahariennes. Le maréchal résolut de prendre Constantine, mais les moyens insuffisants dont il disposait et les rigueurs de l'hiver furent les causes d'un désastre, à la suite duquel il fut rappelé (1836).

Son successeur, le général Damrémont, réussit à obtenir les troupes nécessaires, mais il fut tué pendant l'investissement de Constantine et quelques heures avant l'entrée de ses troupes dans la place (1837).

Dans le Beylik de Titeri, Abdelkader avait réduit, par la force des armes, les tribus indépendantes qui s'étaient réunies pour lui résister. Il s'était établi à Biskra d'où il avait chassé Ahmed-Bey, puis était venu assiéger Aïn-Madhi où le marabout Tedjini, aidé des nomades Larbaâ, se posait en adversaire irréductible. Miloud ben Arrach que l'Émir avait envoyé en mission à Paris revenait à ce moment avec des présents du roi, et le maréchal Valée qui avait succédé au général de Damrémont, lui envoya des obus et des munitions de guerre. Cela lui permit de tenir six mois devant Aïn-Madhi et d'y entrer.

Après ces succès, l'Émir organisa son commandement et constitua une armée régulière de 8000 fantassins, 2000 cavaliers et 240 artilleurs avec 20 pièces [1]; il eut des fonderies de canons, des poudreries et des magasins d'approvisionnements; il frappa des monnaies et créa une ligne de postes échelonnés de Tlemcen à Biskra, d'où ses lieutenants tenaient les tribus dans l'obéissance.

En 1839, pour répondre à la marche au cours de laquelle eut lieu le passage des Portes de Fer, et qu'il interprétait comme une rupture de la paix de la Tafna, il lança ses cavaliers sur la plaine de la Mitidja et la mit à feu et à sang. Des colonnes occupèrent Médéa, Miliana et Cherchel, mais le ravitaillement de ces places était des plus difficiles et nécessitait de véritables expéditions. Telle était la situation en 1841 lorsque le général Bugeaud vint remplacer le maréchal Valée et qu'une force de 100 000 hommes fut laissée à sa disposition [2].

Bugeaud prit et détruisit les principaux établissements militaires de l'Émir : Boghar, Taza et Tagdemt, et s'empara de Mascara qui devint la base des opérations dans la province d'Oran. Il put dès lors atteindre les fidèles de l'Émir dans leur propre pays, nourrir son armée de leurs biens et essayer de les détacher ainsi de leur maître. En effet, tout le pays au nord de Mascara, vers Oran et Mostaganem se soumit ainsi que les

[1] Maurice Wahl, p. 123 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 127.

tribus de Saïda. Le général Bedeau faisait de même avec les Kabyles de Nedroma et le général d'Arbouville obtenait la soumission des Flittas et des tribus du bas-chélif. Toutes ces populations fournirent des auxiliaires à nos colonnes ; l'appât du gain les attirait et les services rendus liaient le plus grand nombre à la cause française. En 1842, Msila et Tébessa étaient occupées et des opérations conduites par Bugeaud lui-même réduisirent définitivement les Hadjoutes et toutes les tribus de la Mitidja.

L'Émir voyant le danger, évitait les rencontres avec l'armée, tâchait de ramener à lui les Indigènes soumis et de détourner ceux que le succès attirait vers les Français. Les généraux, instruits par l'expérience, étaient plus habiles dans le maniement des Indigènes et dans la guerre d'Afrique et devenaient plus redoutables ; ils créèrent sur la lisière des hauts plateaux les postes de Boghar, Téniet El Had, Tiaret et Bel-Abbès. En 1844, eut lieu un événement capital qui devait porter à l'Émir un coup terrible : la prise de la Smala, en effet, outre l'échec qu'elle infligeait à son prestige, le contraignait à fuir au Maroc, avec une armée régulière décimée, avec des partisans démoralisés.

La présence d'Abd-el-Kader au Maroc amena, avec ce pays, des démêlés qui se traduisirent par la bataille d'Isly, l'entrée de Bugeaud à Oudjda, le bombardement de Tanger et de Mogador et le traité de Tanger, par lequel le Sultan s'engageait à interner l'Émir. Il ne remplit pas cet engagement, et en 1845 fut signé le

fameux traité délimitant les deux pays et stipulant qu'Abdelkader ne pourrait trouver de refuge au Maroc.

Pendant cette même année 1845 Bou-Maza avait réussi à soulever tout le pays entre Orléansville et Mostaganem, et tandis qu'il massacrait, près de Mazouna, le fidèle Agha El Hadj-Ahmed, l'Émir qui avait passé la frontière, massacrait près de Sidi-Brahim la colonne Montagnac. Quelques tribus soumises, enthousiasmées par le succès suivirent Abd-el-Kader et sa fortune sembla revenir.

Mais le maréchal Bugeaud, rentré de France avec un plan de campagne, était décidé à en finir. Il éparpilla d'Aumale à Sebdou quinze colonnes qui couvraient le Tell et commença de sa personne une poursuite méthodique de l'Émir : encadré par la colonne Bedeau partant de Boghar et la colonne Lamoricière partant de Tiaret, le maréchal marchait au centre.

Les Indigènes comprennent que la lutte devient inégale et c'est en vain qu'Abd-el-Kader appelle à lui ses fidèles de la vallée du Chélif. Il tente de se réfugier auprès des Kabyles du Djurdjura, mais bien qu'ils ne soient pas encore soumis à la France, ils le repoussent. Il se rapproche alors du berceau de sa famille et s'en va essayer de réchauffer le zèle de ceux qui l'avaient soutenu dans ses débuts : il parcourt ainsi Djelfa, Tiaret, Mascara, s'y sent abandonné et tente un suprême effort vers le sud. Là il se heurte aux colonnes que le maréchal Bugeaud y a judicieusement placées et en désespoir de cause il se refugie encore au Maroc.

Entre temps Bou-Mâza avait reparu dans le Dahra,

espérant y répéter ses exploits de 1845 ; mais les temps sont changés, les armes et l'administration française ont acquis le prestige que donne la force alliée à l'ordre ; ce que voyant Bou-Mâza s'était rendu au général de Saint-Arnaud.

Quant à l'Émir Abd-el-Kader, inquiété par le Sultan qui redoutait le retour des événements de 1844, il se rendit entre les mains du général de Lamoricière à Nemours (alors Djamaa el Ghazaouat) le 23 décembre 1847.

La période héroïque, avec la disparition de l'Émir touchait à sa fin ; il restait cependant la Kabylie à soumettre et le Sahara à occuper. Les chefs militaires, mieux instruits sur les choses d'Algérie, bien secondés par les chefs indigènes attachés à leur fortune, et disposant d'une armée aguerrie, plus résistante au climat, voient leurs efforts couronnés de succès et aboutir à la pacification du pays. C'est ainsi qu'en 1854 Touggourt, l'Oued Rir et le Souf se soumettent, que Laghouat est occupée par les troupes françaises, qu'en 1857 la Kabylie se soumet à son tour, livre des otages et paie une contribution de guerre.

En 1859, de Martimprey en châtiant les Beni-Senassen, les Angads et les Mehayas, pacifie la frontière, tandis que les Oulad Sidi-Cheïkh qui ont fait leur soumission reçoivent un commandement qui s'étend de Géryville à Ouargla. Des membres de cette famille agiteront le Sud jusque vers 1870 ; des insurrections locales vont encore troubler la colonie, mais l'Algérie, dans son ensemble, est soumise comme elle ne l'avait jamais été encore à aucun envahisseur.

C'est ce qui permettra à la région tellienne de se couvrir de villages et de postes militaires et de recevoir une population européenne qui se mêlera aux indigènes ; ceux-ci se familiariseront avec le vainqueur et son administration méthodique, méticuleuse, mais humaine et juste.

La conquête était considérée comme achevée après la reddition d'Abd-el-Kader, mais la guerre n'était pas terminée. Parmi les chefs de grandes familles ou de zaouïas qui s'étaient soumis, il en était quelques-uns que la carrière de l'Émir incitait à de dangereux rêves de grandeur ; ils avaient de l'orgueil et de la susceptibilité et l'administration française était exigeante et méticuleuse ; ils eurent occasion de s'en trouver blessés ou lésés et entraînèrent dans la rébellion tous ceux, parents, amis et serviteurs, qui constituaient le *çoff*. Mais si puissant qu'était le *çoff*, la rébellion ne devait jamais menacer l'occupation du pays.

Tels furent les mouvements de Zaatcha (1849) soulevée par son chef Bou-Ziane, à propos d'une question d'impôt sur les palmiers ; ceux de Laghouat soulevée par Mohammed ben Abdallah, que Pélissier chassa de cette ville en 1852 et que Si Hamza, le chef des Oulad Sidi Cheïkh, expulsa, peu après, d'Ouargla ; l'insurrection de Si-El-Djoudi dans le Djurdjura (1849), celle de Bou-Baghla, le chérif qui agita toute la grande Kabylie et fut tué en 1854 ; celle des Oulad Sidi-Chéïkh en 1860 ; celle de Si Lazreg chez les Flittas en 1864 et celle de Mokrani en 1871 ; insurrections locales dont la fin

était toujours marquée par les insuccès militaires des chefs, ou leur mort.

Les débuts de l'administration des Indigènes furent incohérents ; ce fut une suite d'essais plus ou moins heureux. On leur donna d'abord comme chefs des aghas plus ou moins bien choisis, qu'on remplaça quelquefois par des officiers français ayant le même titre. Le général de Lamoricière avait été l'un de ces aghas, et c'est lui qui fut le promoteur de l'institution des Bureaux arabes et un de ses premiers chefs.

L'organisation de ce service date de 1843. Il relevait directement d'un gouverneur militaire qui avait un bureau centralisant les affaires à Alger. Chaque commandant de division avait sous ses ordres une direction et chaque commandant de subdivision un bureau arabe. D'autres bureaux étaient établis sur certains points choisis du territoire. Le personnel était militaire et recruté dans toutes les armes.

En 1844, le général Bugeaud compléta cette organisation en appelant les grandes familles indigènes à participer à l'administration de leurs coreligionnaires, sous le contrôle et la direction des Bureaux arabes. Il emprunta la hiérachie créée par les Turcs et institua des khalifaliks comportant des groupes de tribus d'une certaine importance ; les groupes moins importants étaient confiés à des Bach-aghas et à des aghas et chaque tribu obéissait à un kaïd ; enfin chaque douar — groupement correspondant à un village — avait un chef responsable. Tous ces chefs dépendaient les uns

des autres, et au sommet était le Bureau arabe comme auxiliaire du commandement.

Cette conception était très heureuse pour les débuts de la colonie ; l'administration ainsi comprise convenait parfaitement, par sa simplicité, sa rapidité dans la répression des fautes commises, comme dans la récompense des services rendus, aux Indigènes algériens, au lendemain de la domination turque et des guerres de la conquête. L'erreur fut de croire qu'elle serait toujours le seul régime possible en Algérie, alors qu'il ne pouvait être qu'un régime transitoire, préparant les voies à d'autres institutions ; destiné donc à s'amoindrir en s'éloignant progressivement vers le sud, puis à disparaître.

Une autre erreur fut de vouloir substituer, sans délai, au régime militaire le régime civil ; et déjà en 1845 Bugeaud avait à combattre de grandes tendances au développement prématuré des institutions civiles. De ces exagérations naquit l'antagonisme violent entre les deux régimes, dont la colonie eut beaucoup à souffrir dans son développement.

Quoi qu'il soit, on ne peut oublier que c'est l'administration militaire qui a façonné les populations indigènes encore frémissantes de la lutte, qui leur a appris ce que valent le travail et l'ordre et ce que sont, chez les Français, l'honneur et la bravoure alliés à la culture intellectuelle, et qu'ainsi elle a bien servi la cause de la civilisation et rempli la mission qui lui était dévolue.

Le régime militaire eut, jusqu'en 1870, l'administration de la majeure partie des Indigènes; avec lui fonctionnaient de conserve certains services civils : domaines, forêts, contributions, justice; mais leur rôle, vis-à-vis des Indigènes, était forcément limité.

Les impôts institués par l'administration turque furent modifiés, et plus tard s'y ajoutèrent des impôts créés par l'administration française. On institua une magistrature musulmane copiée sur celle du régime turc, mais améliorée, et composée de cadis cumulant les fonctions de notaire, de juge et d'officier de l'état civil, sous le contrôle de l'autorité française.

En Kabylie on maintint certains usages locaux réglés par des *kanouns* et on conserva l'administration municipale exercée par des *djemâas* dont les membres étaient élus et dont le président était le kaïd.

Mais de graves problèmes sollicitaient l'attention du gouvernement; le plus compliqué était le problème des races et du régime des terres. De la solution de ce double problème dépendait l'avenir de la colonie et sa recherche fit concevoir l'idée du royaume arabe et celle du sénatus-consulte. Ce projet de royaume arabe, inspiré vers 1860 à Napoléon III, consistait à limiter la colonisation européenne à la seule région tellienne du littoral, tandis qu'avec le reste du territoire serait constitué un royaume arabe fermé aux Européens.

Le sénatus-consulte de 1863, en donnant aux tribus, en toute propriété, des terres dont elles n'avaient, sous les Turcs, que la jouissance précaire, ne fut pas encore une solution satisfaisant tous les intérêts qui

s'agitaient en Algérie, mais il eut l'avantage de faire oublier l'utopie du royaume arabe. Ses grandes lignes étaient : 1° Maintenir les actes de partage et de distinction de territoire, intervenus entre l'État et les Indigènes, relativement à la propriété du sol; 2° Délimiter les territoires des tribus, les répartir entre les douars de chaque tribu du Tell et des autres pays de culture, en réservant les biens communaux; 3° Établir la propriété individuelle dans les douars.

Le règlement d'administration publique du 23 mai 1863 qui fut le complément de cette mesure donna aux *Djemâas* (réunion de notables) une existence légale permettant aux *douars* de transiger et de stipuler au nom de la communauté[1].

A partir de 1870, le développement de l'élément européen, sa pénétration croissante de l'élément indigène et les progrès que réalise la colonisation, appellent le régime civil à remplacer le régime militaire dans la région tellienne. Sous des noms différents, le régime civil créa des communes mixtes administrées par des fonctionnaires du gouvernement, aidés d'une commission municipale composée d'Européens et d'Indigènes. Dans ces communes l'élément européen était en minorité et la colonisation encore peu développée.

Là où les progrès de la colonisation avaient formé des groupements européens d'une certaine importance, on créa des communes de plein exercice administrées

[1] Voy. L. Béquet et M. Simon, *Algérie*. Paris, 1893, t. II, p. 99 et suiv.

par un maire élu et un conseil municipal avec représentation indigène.

L'administration des Indigènes se compose donc de trois degrés qui caractérisent à la fois le développement du pays et celui de tous ses habitants. Dans la commune de plein exercice, assimilée à une commune de France et qui est le degré le plus élevé de cette évolution administrative, les Indigènes et les Européens se mêlent les uns aux autres, partageant les mêmes travaux et les mêmes obligations, selon le vœu exprimé jadis par le maréchal Bugeaud. La société musulmane y a subi de profondes modifications résultant de l'institution de l'état civil, de l'attribution de noms patronymiques et de l'établissement de la propriété individuelle ; les Indigènes conservent cependant leur statut personnel : successions, mariages, divorces, continuent à être régis par la loi musulmane.

Ce mouvement à été progressif de 1870 à 1900 et, aujourd'hui, toute la région agricole, tout le Tell où les populations indigènes présentent la plus grande densité, est administré par l'autorité civile. Les derniers grands rattachements de territoire datent de 1880 ; à cette époque les communes mixtes se sont étendues jusqu'à la rive nord des Chotts, dans les hauts plateaux, englobant environ six millions d'hectares habités par un million d'indigènes[1].

Actuellement les Indigènes sont représentés dans les conseils municipaux par des membres élus, et dans

[1] Maurice Wahl, *op. cit.*, p. 244.

les conseils généraux par des assesseurs que nomme le gouverneur. Aux délégations financières ils ont un certain nombre de représentants, élus en territoire civil, et nommés par le gouverneur en territoire militaire.

CHAPITRE III

LA COLONISATION

Si le gouvernement français n'avait préalablement élaboré aucun programme de conquête de l'Algérie, il avait encore moins prévu la mise en valeur du sol à conquérir. Or cette question devait soulever des problèmes d'autant plus ardus que l'on ignorait presque tout du pays et de ses habitants.

La première question qui se posa fut la question de race : on voulut d'abord procéder par comparaison avec les colonies européennes fondées antérieurement, en partant de ce principe faux que les Indigènes de toutes les colonies sont semblables, et qu'il y a lieu de leur appliquer à tous les mêmes systèmes. On a, par suite, été conduit à confondre, pendant très longtemps, les Arabo-Berbères avec les autres peuples de l'Afrique.

Refoulera-t-on les Indigènes algériens? Évitera-t-on de les associer aux Européens, de les assimiler? L'Algérie sera-t-elle une colonie de peuplement, une colonie d'exploitation ou un royaume arabe? Telles sont les questions qui se posèrent, et chacun voulut y répondre selon son sentiment. Les uns voulaient faire disparaître

les Indigènes, comme en Amérique, les autres voulaient les cantonner à part et faire place nette à l'Européen. Des chefs militaires comme le maréchal Bugeaud, préoccupés par la pacification, voulaient opposer à l'Indigène une race énergique et aguerrie et rêvaient d'une colonisation essentiellement militaire ; d'autres enthousiasmés par le système des Anglais en Australie, voulaient faire de l'Algérie un exutoire pour les criminels de la métropole, et l'Empire y déporta ceux qui lui étaient hostiles. Tous les systèmes, par surcroît, se trouvaient aux prises avec le difficile problème de l'appropriation des terres et de l'attribution des concessions.

Tous ceux qui, connaissant un peu les Indigènes, avaient entrevu l'avenir de la colonisation, comprenaient la nécessité de les mêler, de les associer aux Européens. Mais le mode d'appropriation de la terre était peu fait pour faciliter les attributions aux colons. Le domaine de l'État avait été constitué avec les terres qui appartenaient au gouvernement turc, auxquelles on avait ajouté les biens *habous* et les régions forestières.

Tout le reste du territoire était aux mains des Indigènes ; et à défaut d'un régime de la propriété organique il se trouva divisé en terres *arch* ou collectives et inaliénables et en terres *melk* ou propriétés privées, inscrites sur les registres du gouvernement turc, et que les familles détenaient en vertu de titres réguliers. Presque toujours ces familles restaient dans l'indivision pendant deux et trois générations. A tout cela s'ajoutait le droit de retrait qui confère à tout copro-

priétaire indivis la faculté de racheter à l'acquéreur étranger la part qu'il aura acquise d'un autre copropriétaire.

Il était urgent de reconnaître ces terres, mais les travaux de constitution de la propriété indigène ne furent entrepris que tardivement. Cet état de choses, en se prolongeant, a nui au développement de la colonisation et aussi à celui des Indigènes.

En effet, ne pouvant vendre leur part ni rompre l'indivision à laquelle ils étaient tenus, il ne purent se procurer des ressources par l'hypothèque. D'autre part les résultats négatifs obtenus par les premiers colons recrutés en grande partie parmi les classes ouvrières de la métropole, étaient peu faits pour les engager à changer leurs méthodes d'exploitation du sol. Enfin les particuliers et les sociétés financières qui se contentèrent de louer leurs terres aux Indigènes, contribuèrent au ralentissement de la colonisation.

Les ventes entre colons et Indigènes étant impossibles, l'administration dut prélever sur le domaine de l'État et sur les terres séquestrées des tribus insurgées, les concessions faites aux émigrants. Les insurrections ne pouvaient se produire que dans les agglomérations musulmanes assez compactes et peu pénétrées. La répression de ces mouvements amena les Français, militaires et civils, à pénétrer au milieu de ces agglomérations, à y créer des postes militaires d'abord, puis des villages ; à y tracer des routes, à y ouvrir des écoles, à y entreprendre divers travaux d'utilité publique. Chaque mouvement de la popula-

tion indigène a eu donc pour conséquence l'extension de l'élément européen dans le milieu musulman et un progrès de la colonisation. Et cela montre bien que le développement de la colonie fut longtemps aidé par des circonstances fortuites et indépendantes de tout programme arrêté, de tout système étudié.

Les premiers colons furent des civils venus à la suite du corps expéditionnaire ; ils achetèrent d'autant plus facilement et à meilleur compte, que les propriétaires de la banlieue d'Alger étaient convaincus que l'armée française, ne tarderait pas à repasser la mer et que leurs immeubles leur feraient retour. Des concessions furent accordées sous le second commandement du maréchal Clauzel ; quelques attributaires reçurent de grandes étendues de terre, et la Mitidja était prospère, lorsqu'en 1839 la rupture avec l'Émir occasionna sa ruine par les cavaliers hadjoutes qui la saccagèrent.

De leur côté, les militaires ne manquaient pas, chaque fois que les travaux de la guerre leur laissaient quelque répit, de planter des arbres, de créer des jardins, de tracer des routes, d'être ainsi les pionniers de la civilisation auprès des Indigènes et de réaliser le premier contact européen avec eux. Naturellement les colons venant à leur suite bénéficiaient de leurs travaux.

Jusqu'en 1847, les bruits de la guerre avec l'Émir paralysèrent l'immigration française ; cependant, les environs d'Alger, où la sécurité était revenue, se couvrirent de fermes et de villages. Malheureusement les colons qui n'avaient reçu d'une administration exi-

geante que des étendues de 4 à 12 hectares avaient encore à lutter avec un climat meurtrier. Ceux qui ne furent pas décimés par la fièvre furent évincés, après avoir dépensé leur pécule, sans satisfaire aux obligations de constructions, de plantations et autres auxquelles ils étaient tenus, car ils ne pouvaient hypothéquer, ni vendre. Le résultat fut qu'en 1848, sur 150 000 hectares qui avaient été concédés, 23 000 seulement étaient détenus par les concessionnaires à titre définitif[1].

Le maréchal Bugeaud avait imaginé et préconisé la colonisation militaire, et des tentatives infructuenses avaient été faites à Fouka, Maélma et Beni-Méred. Le général de Lamoricière, commandant de la division d'Oran, pensait qu'il fallait supprimer les formalités imposées aux colons, en leur laissant plus d'initiative. Enfin le commandant de la division de Constantine, le général Bedeau, paraît être celui qui touchait de plus près à la vérité : il voulait que le gouvernement donnât la terre aux colons, qu'il assurât la sécurité et se chargeât des travaux publics. Il insistait sur un point important, il voulait que l'on ait soin de mêler, dans les concessions, les grands capitalistes aux petits propriétaires et les Indigènes aux Européens[2].

En 1847, la Chambre rejeta le projet des camps agricoles de Bugeaud et adopta les opinions émises par Bedeau et Lamoricière. L'année suivante, après une

[1] Voy. Maurice Wahl, *L'Algérie*, p. 266. Cf. Louis Vignon, *La France dans l'Afrique du Nord*. Paris, 1887, p. 37.

[2] Wahl, *op. cit.*, p. 267.

sérieuse enquête faite sur les lieux, Enfantin qui entendait associer les Indigènes soumis aux Européens, dans la colonisation du pays, proposa d'envoyer les insurgés de Juin peupler la colonie. On n'envoya pas les insurgés de 1848 en Algérie, mais on ne fit guère mieux en recrutant des colons libres dans la population ouvrière de Paris. L'administration leur fournit des maisons bâties, des instruments, des bestiaux, des semences et même des vivres. Quarante-deux villages furent créés dans ces conditions, mais ils ne donnèrent pas de résultats satisfaisants.

En 1851 on créa douze villages sur des fonds dits de « colonisation », avec des concessionnaires choisis parmi des cultivateurs ayant quelques ressources. Ils reçurent de 8 à 10 hectares avec une maison bâtie, puis furent livrés à eux-mêmes. Depuis cette époque jusqu'en 1860 l'administration s'essaya à toutes sortes de tentatives : on vendit les terres, puis on expérimenta le système des grandes concessions. Ainsi la Compagnie génevoise dans le département de Constantine et la Société générale algérienne dans les trois départements, reçurent de 20 000 à 100 000 hectares de terre, à charge d'y créer des villages et d'y installer des colons. Or elles se contentèrent de louer leurs terres aux Indigènes et ne tinrent pas leurs engagements. Cependant les trappistes reçurent 1 000 hectares, à Staouëli, et leur exploitation a donné les meilleurs résultats.

On n'oubliait pas les Indigènes et on essaya de convaincre leurs grands chefs de l'intérêt qu'ils avaient

à construire et à employer les méthodes de culture européennes. Cette tentative prématurée, ne fut pas perdue pour l'élément indigène ; mais l'administration qui déjà n'avait pas trop de terres de colonisation, crut devoir récompenser les chefs indigènes qui semblaient entrer dans ses vues, en leur en attribuant de grandes étendues.

On supprima les concessions gratuites aux colons, vers 1860, pour essayer le système de la vente des terres. Le colon achetait aux enchères, ou de gré à gré, ou encore à prix fixe. Il versait une partie seulement du prix d'achat et n'était soumis qu'à la seule obligation de bâtir. Ce système donna de bons résultats, et de 1850 à 1860, la pacification étant encore incomplète, on créa 85 centres dans lesquels on installa 15 000 habitants[1].

De 1860 à 1870 il y eut un ralentissement notable, car on n'introduisit en Algérie que 4 582 émigrants[2]. Cela est imputable à diverses causes telles que la politique hésitante de l'époque, les bruits d'insécurité et les tendances de l'administration qui voyait du danger à laisser pénétrer l'élément européen dans certaines régions réputées peu sûres. Il apparaît aujourd'hui que ces craintes, tout en étant fondées, étaient très exagérées.

A cette époque le système de la vente des terres parut préférable à celui des concessions gratuites ; on

[1] Maurice Wahl, p. 269.

[2] *Ibid.*

pensait avec raison que ce dernier système attribuait des concessions à des gens favorisés, le plus souvent, et presque toujours incompétents, tandis que les terres achetées ne vont généralement qu'à des cultivateurs aisés et entendus. Le système qui aurait dû prévaloir, c'est celui de la vente, sans rejeter absolument la concession gratuite, ou un système mixte appliqué avec discernement : ainsi on aurait attiré en Algérie des cultivateurs dotés de capitaux, sans décourager les autres émigrants [1].

L'idée du royaume arabe, inspirée à l'Empereur par l'administration militaire, avait été condamnée et remplacée par celle du sénatus-consulte de 1863, qui reconnaissait les tribus propriétaires des terres dont elles avaient la jouissance, tant au titre *melk* qu'au titre *arch*. Il ordonnait la délimitation du territoire reconnu de chaque tribu et prescrivait de constituer la propriété individuelle. Pour diverses raisons, cette constitution, dont l'urgence était reconnue, ne fut commencée qu'en 1870, et il est clair que le sénatus-consulte, pour produire tous les effets qu'on pouvait en attendre, aurait dû aboutir, au plus tôt, à la constitution de la propriété individuelle. Or on a reconnu la tribu propriétaire de la terre, sans donner à chacun de ses membres la faculté de disposer librement de sa part, soit en la vendant aux colons, soit en l'hypothéquant, soit de toute autre manière. Et ce n'est qu'en 1873 qu'une loi constituant la proprieté individuelle

[1] L. Vignon, *op. cit.*, ch. III.

chez les Indigènes, vint atténuer les effets paralysants du sénatus-consulte. Mais l'application en a été lente et les résultats très incomplets.

L'insurrection de 1871 fut l'origine d'un nouvel essor de la colonisation, grâce aux terres séquestrées sur les insurgés et à la contribution de guerre qui leur fut imposée. Mais le système de la vente ayant été abandonné, ce sont des concessions gratuites que reçurent les nouveaux émigrants. En vertu d'une nouvelle réglementation dite du *Titre II* et due à l'amiral de Gueydon, les terres étaient louées à raison de 1 franc par an l'hectare. Tout citoyen français devenu ainsi locataire, était tenu à la résidence et recevait son titre définitif après neuf ans. En 1874, cette durée fut abaissée à cinq ans, et plus tard à trois ans.

C'est sous l'empire de ce système, et grâce au courant d'émigration des Alsaciens-Lorrains, que l'administration et l'initiative privée dirigeaient vers l'Algérie, que l'on put, de 1871 à 1877, créer ou développer 198 villages, hameaux ou groupes de fermes comptant une population nouvelle de 30 000 personnes[1].

Le projet dit *des cinquante millions* date de 1883 : le gouvernement voulait, à cette époque, obtenir des Chambres un crédit de 50 000 000 de francs destinés à acquérir environ 300 000 hectares de terres indigènes, par expropriation pour cause d'utilité publique[2]. Le projet n'aboutit pas : on pensa qu'il était impolitique,

[1] Wahl, *op. cit.*, p. 270.

[2] L. Vignon, *op. cit.*, 1887, p. 43 et 44.

autant que peu conforme aux véritables intérêts de la colonie, de déposséder d'un seul coup un aussi grand nombre de cultivateurs indigènes. En retour, on commença, en 1885, à mettre à exécution une loi votée en 1879 et qui prescrivait la vente des terres domaniales disponibles. On vendit donc cette année-là 3 700 hectares représentant 105 lots; en 1886 on en vendit 11 251 hectares représentant 94 lots et en 1887 une nouvelle vente portait sur 11 246 hectares formant 155 lots.

La loi de 1873 qui avait attribué à l'État des espaces de terres vacants ou incultes, dégagés du territoire des tribus par les opérations du sénatus-consulte, lui avait constitué une réserve de terres disponibles pour la colonisation[1].

La loi de 1882 sur la constitution de l'état civil chez les Indigènes, les obligeant, en particulier, à l'usage du nom patronymique, fut le complément indispensable de la loi de 1873, en ce qu'elle confère à l'Indigène des droits nouveaux favorables aux transactions. Pour les faciliter encore, l'administration préconise actuellement l'introduction en Algérie du système australien appelé *Act Torrens*. C'est une loi facultative en vertu de laquelle tout propriétaire obtient un titre spécial, contenant plan et description de l'immeuble possédé, avec indication des droits du propriétaire et ceux dont l'immeuble peut être grevé. Les formules de vente ou d'hypothèque sont préparées et, en les rem-

[1] L, Vignon, p. 47, note 2.

plissant, il suffit d'établir l'identité des deux contractants. Enfin, sur le vu de ce titre les Banques consentent des prêts à court terme. Toutes les opérations dont ce titre est l'objet sont enregistrées sur le « Livre foncier » qui par suite donne toujours la situation exacte d'un immeuble placé sous le bénéfice de l'*Act Torrens*.

Les avantages invoqués en faveur de cette loi sont : la sécurité de la propriété, la facilité de la circulation des terres et le crédit préservatif de l'usure. L'*Act Torrens* appliqué en Tunisie y a donné d'excellents résultats ; il semble que les Indigènes algériens n'en tireraient que profits[1].

L'administration se préoccupe aussi d'introduire en Algérie la loi américaine dite de *l'homestead* qui attribue à chaque colon une étendue de 45 hectares, moyennant cent francs de droits, et, après une résidence de cinq années, lui confère un titre de propriété définitive, rendant la concession insaisissable.

Comme on le voit, la colonisation a eu à lutter contre des obstacles de toute nature, et l'on est en droit de s'émerveiller des progrès qu'elle a réalisés, maintenant que l'on est en mesure d'apprécier la marche rapide qu'aurait eu son développement, si elle avait pu être entreprise et conduite avec méthode et avec suite. Aujourd'hui, le plus dificile est fait et la voie du succès s'ouvre plus large de jour en jour ; il semble cependant qu'il y aurait un intérêt capital pour le développe-

[1] L. Vignon, *op. cit.*, p. 52 et suiv.

ment des Européens et l'évolution des Indigènes, à ce que les lois sur la constitution de la propriété individuelle et celle de l'état civil intéressant ces derniers, soient appliquées au plus tôt et à toute la région du Tell.

L'examen du tableau de la répartition de la population, dans les communes d'Algérie en 1902 (p. 144) fait ressortir les faits suivants :

Le département d'Oran, quant à la pénétration européenne, tient la tête du mouvement. En effet, dans ses 105 communes comprenant 11616574 hectares, il répartit 257248 Européens au milieu de 826073 Indigènes; la proportion des deux éléments y est donc de 1 à 3.

Le département d'Alger vient ensuite avec 135 communes ayant 17105688 hectares d'étendue, sur lesquels il répartit 237612 Européens, au milieu de 1393331 Indigènes. Le rapport des deux éléments y est donc de 1 à 5.

Le département de Constantine se classe en troisième lieu, avec 112 communes comprenant 19174763 hectares et 137234 Européens mêlés à 1846056 Indigènes. La proportion des deux éléments y est de 1 à 13.

On peut donc dire que la colonisation et la pénétration européenne progressent de l'est à l'ouest, pour atteindre le plus grand développement dans le département d'Oran.

Le tableau de la répartition des terres indique le développement simultané de la colonisation européenne et de la colonisation indigène (p. 146).

Répartition de la population dans

DÉPARTEMENTS	NOMBRE de communes.	SUPERFICIES en hectares.	POPULATION Français.
D'Alger :			
Territoire civil	127	3 185 386	165 583
Territoire militaire . . .	8	13 920 302	2 044
Totaux	135	17 105 688	167 627
De Constantine :			
Territoire civil	107	6 208 614	103 786
Territoire militaire . . .	5	12 966 149	241
Totaux	112	19 174 763	104 027
D'Oran :			
Territoire civil	100	3 693 912	140 610
Territoire militaire . . .	5	7 922 662	2 911
Totaux	105	11 616 574	143 521
Annexes d'Aïn-Sefra [1]. . . .	»	?	53
Totaux de l'Algérie. .	352	47 897 025	415 228

[1] Les nouvelles annexes militaires d'Aïn-Sefra sont citées pour mémoire.

[2] La population musulmane en Algérie s'élève, d'après le dernier recensement, au du Mzab, sujets français.

les communes algériennes en 1902.

EUROPÉENNE Étrangers.	TOTAUX de la population européenne.	POPULATION indigène.	OBSERVATIONS
69 699	235 282	1 177 184	Les chiffres qui figurent sur ce tableau ont été empruntés au tableau général des communes de l'Algérie, dressé par ordre de M. P. Révoil, par M. F. Accardo (1902).
286	2 330	216 147	
69 985	237 612	1 393 331	
33 175	136 961	1 623 666	
32	273	222 390	
33 207	137 234	1 846 056	
112 077	252 687	685 761	
1 650	4 561	140 312	
113 727	257 248	826 073	
113	166	61 619	
217 032	632 260	4 127 079[2]	

hiffre de 4 098 355. Le surplus qui figure sur ce tableau est constitué par les Israélites

Répartition des terres

DÉPARTEMENTS	FORÊTS domaniales et communales.	TERRES EUROPÉENNES	
		Cultivées.	Non cultivées.
D'Alger :			
Territoire civil	510 209	199 445	208 233
Territ. de commandement.	429 377	841	1 302
Totaux.	939 586	195 286	209 535
De Constantine :			
Territoire civil	855 133	198 967	353 729
Territ. de commandement.	79 184	1 785	442
Totaux.	934 317	200 752	354 171
D'Oran :			
Territoire civil	490 914	370 847	197 229
Territ. de commandement.	290 847	7 804	1 731
Totaux.	781 761	378 651	198 960
Totaux généraux :			
Territoire civil	1 856 256	764 259	759 191
Territ. de commandement.	799 408	10 430	3 475
Totaux.	2 665 664	774 689	762 666

[1] Les chiffres et renseignements contenus dans ce tableau sont tirés de la statistiqu

algériennes en 1902.

TOTAUX	TERRES INDIGÈNES Cultivées.	TERRES INDIGÈNES Non cultivées.	TOTAUX	OBSERVATIONS
402 678	528 700	1 144 110	1 672 810	Dans les superficies non cultivées sont comprises les forêts de chênes-liège concédées définitivement à des particuliers et s'élevant à 140 000 hectares environ : les autres forêts particulières, les terres en jachère proprement dites, les pacages, broussailles, marais, etc.[1]
2 143	86 912	136 415	223 327	
404 821	615 612	1 280 525	1 896 137	
552 696	1 354 963	985 193	2 340 156	
2 227	48 899	4 323	53 232	
554 923	1 403 862	989 516	2 393 388	
568 076	429 279	1 300 416	1 792 695	
9 535	53 185	96 876	150 061	
577 611	545 464	1 397 292	1 942 756	
1 523 450	2 375 942	3 429 719	5 805 661	
13 905	188 916	237 614	426 610	
1 537 355	2 564 938	3 667 333	6 232 271	

générale de l'Algérie en 1902.

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION AGRICOLE

Le tableau de la société indigène en 1830, donné dans un précédent chapitre, montre que l'agriculture n'était rien moins que prospère sous les Turcs. A cette époque, il y avait relativement peu d'espaces cultivés, et les familles sédentaires ne se trouvaient guère que dans les villes et les montagnes. Partout ailleurs l'élevage et le nomadisme étaient pratiqués de préférence, comme s'accommodant mieux de l'insécurité et de l'état de guerre permanent qui désolaient le pays. Et cela était vrai surtout pour le Beylik d'Oran[1].

Cet état de choses devait se modifier avec l'occupation française, et effectivement l'évolution agricole des Indigènes fut une conséquence du développement de l'élément européen, dont elle partagea toutes les vicissitudes. Pendant la période de conquête et celle des insurrections qui suivit, il est clair que non seulement l'élément indigène n'a pu faire de progrès, mais encore qu'il a dû abandonner longtemps ses champs pour faire la guerre, soit contre les Français, soit avec

[1] Voy. Rinn, *op. cit.*

eux. Et l'on comprend assez que le général Bugeaud ait conçu l'idée de ses camps agricoles, pour les débuts de la colonisation française.

Après la reddition de l'Émir, ce projet n'avait plus aucun sens et quand en 1847 on adopta ceux de Bedeau et de Lamoricière, en même temps que le principe de l'extension dans le sud, on appelait également les Indigènes à participer à la colonisation, puisqu'on voulait qu'ils fussent mêlés aux Européens. Bugeaud lui-même voulait « mêler les Indigènes à notre société pour les faire jouir de tous les avantages qu'elle comporte ». Il avait su apprécier l'importance du contact européen qui seul devait les instruire et les modifier, pour les amener à coopérer à la prospérité de la colonie, et il souhaitait « voir marcher de front la colonisation arabe et la colonisation française[1] ».

Cependant ses sages avis furent incompris ou méconnus et ils furent, en tous cas, totalement oubliés, après le voyage que Napoléon III effectua en Algérie, dans le courant de l'année 1862. En effet, l'idée du royaume arabe qui fut inspirée par ce voyage, comme celle qui aboutit au sénatus-consulte de 1863, étaient à l'encontre des véritables intérêts de la colonisation en général. Les inspirateurs du souverain — les militaires en particulier — étaient imbus, de bonne foi d'ailleurs, de cet esprit de la politique du royaume arabe qui persista jusqu'à la chute de l'Empire. Ils étaient convaincus que des raisons climatériques, éco-

[1] Voy. L. Vignon, *op. cit.*, p. 245.

nomiques et militaires, s'opposaient d'une façon irrémédiable au développement des Européens, et que le seul avenir de la colonie était dans le développement de l'élément indigène au moyen des capitaux des Banques et des grandes Compagnies, de travaux publics importants et d'un intense trafic d'échanges[1].

Le grand élément de progrès agricole chez les Indigènes fut, dès le début, la sécurité que l'administration française assura aux travailleurs et l'écoulement avantageux des produits du sol qu'elle leur facilita. Mais l'action administrative sur l'évolution agricole indigène s'est manifestée de beaucoup d'autres façons. Elle a consisté surtout dans l'entreprise de travaux publics tels que la création des voies de communication, la construction des ponts, l'aménagement des eaux, le forage de puits artésiens et l'institution de silos de réserve alimentés par les cultivateurs riches, et qui fournissaient aux cultivateurs pauvres des grains de semence, à rendre en nature, après la récolte. Ces silos permettaient aux plus pauvres de cultiver après les plus mauvaises années.

Tout cela constituait une prospérité relative et lente ; l'ère de véritable progrès, pour les Indigènes, a commencé après 1870. Dès cette époque, l'agriculture indigène se développa en raison du contact européen qui, commencé avec l'élément militaire, se poursuit dans les Communes mixtes et s'achève dans les Communes de plein exercice.

[1] MM. Dubois et A. Terrier. *La Colonisation française*, Paris, 1902.

L'action administrative s'est accentuée par l'amélioration de l'institution des silos de réserve et par la création des « Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels ». Ces sociétés sont au nombre de 140, présidées par les maires et les administrateurs; le tableau suivant indique leur répartition dans les trois départements et leur actif au 30 septembre 1902[1].

Département d'Alger = 33 sociétés possédant	3 175 788 fr. 44
Département d'Oran = 62 sociétés possédant	2 569 903 fr. 39
Département de Constantine = 45 sociétés possédant	4 830 066 fr. 05
En tout. . .	10 575 757 fr. 88

En 1830 une population indigène relativement peu élevée s'adonnait à l'agriculture et produisait, un peu plus que pour sa consommation du blé dur, de l'orge, du sorgho (bechna), du tabac, du raisin, des olives, des figues, des oranges et des dattes. Son bétail se composait de chameaux, chevaux, mulets, bœufs, moutons et chèvres.

Aujourd'hui, les Indigènes produisent, en outre, le blé tendre, le seigle, l'avoine, le millet, la pomme de terre, la mandarine et les vins.

La statistique générale de l'Algérie pour l'année 1901-1902 indique pour la population agricole indigène un chiffre de 3268079 personnes, et évalue comme il

[1] *Statistique générale de l'Algérie*, 1901-1902.

suit les étendues qu'elle cultive et les quantités qu'elle fait produire :

	Hectares.	PRODUCTION en quintaux.
Blé tendre	73 358	73 140
Blé dur	1 002 117	6 095 656
Seigle	32	145
Orge	1 308 252	9 056 363
Avoine	26 066	225 733
Maïs	9 189	72 871
Sorgho	24 795	1 878 446
Millet	526	2 460
Pommes de terre	5 036	124 362
Fèves	23 214	188 020
Haricots	462	4 913
Pois	3 352	37 454
Légumes divers	13 381	158 231
Fourrages	220 539	1 972 661
Tabac	5 964	51 836

Oliviers = 8 005 537 arbres en rapport.
Olives = 1 717 549 quintaux.
Huile = 223 181 hectolitres.

Figuiers	3 543 351	arbres en rapport.
Néfliers	5 100	—
Caroubiers	149 763	—
Dattiers	2 497 325	—
Orangers	107 413	—
Mandariniers	13 018	—
Citronniers	25 487	—
Bananiers	722	—
Grenadiers	241 323	—
Amandiers	62 722	—

Vignes = 3 516 hect. rapport en vin { blanc 620 hect. / rouge 5 195 — }

5 815 hect.

Il existe 24008 apiculteurs indigènes qui obtiennent 553063 kilogrammes de miel et 87450 kilogrammes de cire.

Enfin les agriculteurs indigènes élèvent :

4166531 volailles de basse-cour;
176 034 chevaux;
189 189 chameaux;
132 324 mulets;
925 294 bœufs;

et 8 277 076 moutons qui leur donnent 117075 quintaux de laine.

Les Sociétés indigènes de prévoyance ont pris l'initiative, dans les trois départements, de faire faire l'acquisition de charrues françaises aux Indigènes, non seulement en leur avançant des fonds, mais en leur servant d'intermédiaires avec les fournisseurs d'instruments aratoires. De son côté, la délégation financière des Indigènes, dans sa séance du 14 novembre 1899[1], a émis le vœu que les Sociétés de prévoyance soient autorisées à prêter des charrues aux agriculteurs pauvres.

Ces louables efforts ont abouti, et dans les trois départements, même hors la région tellienne, l'usage des instruments aratoires français, la charrue et la herse principalement, s'est répandu chez les Indigènes.

Ainsi, pour le département d'Oran, il ressort d'une

[1] *Volume des Délibérations*, p. 207.

lettre adressée le 26 février 1903, sous le n° 1161, par M. le Préfet de ce département à M. le Gouverneur général, que, depuis trois ans 6 235 Indigènes ont acheté, soit sur leur initiative privée, soit avec le concours des sociétés indigènes de prévoyance, 10 908 charrues. Ces chiffres prouvent que quelques propriétaires ont plusieurs de ces charrues. En territoire de commandement, les Indigènes des tribus frontières de Marnia commencent à se servir de la charrue française ; ceux du Djebel-Amour (Aflou), à 195 kilomètres sud-est de Tiaret, s'en servent depuis quatre ans ; ils en ont près d'un millier aujourd'hui.

L'importance de ce progrès n'a pas échappé à la sollicitude du gouvernement général, et M. le gouverneur dans sa lettre du 12 avril 1904, n° 621 (Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation) adressée à M. l'administrateur de Frenda, l'apprécie en ces termes... « Les rendements ont été sur les terres labourées à la charrue française de 7 quintaux pour le blé et de 11 quintaux pour l'orge, tandis que dans les mêmes conditions, mais avec le labour arabe, on n'a obtenu que 5 quintaux 50 pour le blé et 8 quintaux pour l'orge.

Cet exemple, tout en faisant ressortir l'utilité d'une meilleure préparation du sol, démontre en outre que l'Indigène n'est pas réfractaire au progrès, quand il y trouve son intérêt.

Si on observe que l'Indigène est en Algérie le grand producteur de céréales, que sur 2 800 000 hectares consacrés à cette culture, 2 300 000 sont ensemencés

par lui, on voit quel accroissement de production résulterait d'une simple amélioration des labours.

En poursuivant ce but, l'administration contribuerait non seulement à l'amélioration de la condition matérielle de l'Indigène, mais aussi à l'augmentation de notre commerce d'importation. »

Enfin, M. le gouverneur Jonnart, dans sa lettre du 2 mars 1904, n° 4261, à M. le directeur des Contributions directes du département d'Oran, constatant que de nombreux cultivateurs indigènes renoncent à leurs anciens moyens de culture pour employer la charrue française, conclut en ces termes : « ... C'est là un réel mouvement dans la voie du progrès que l'administration doit chercher à encourager, en raison de l'heureuse influence qu'il est appelé à exercer sur l'avenir économique des populations indigènes. »

Ce mouvement est en grande partie, l'œuvre des Musulmans émancipés individuellement des collectivités indigènes, au profit des groupes européens ; de ceux qui sont ainsi devenus tributaires des villages de colonisation, des hameaux et même des fermes isolées. Alors que des fils de famille restent attachés aux vieilles traditions, enfermés dans les anciens cadres de la société indigène, ce sont assez souvent des gens sans origines, des cultivateurs intelligents qui, instruits par l'exemple des vrais colons, ont mis à profit les enseignements du contact européen et ont su, par le travail et l'épargne, acquérir des terres, dont ils n'apprécient que mieux la valeur, étendre leur domaine, améliorer leurs cultures et leur

outillage, créer enfin des fermes et des habitations fixes, à l'instar de leurs éducateurs.

M. Debourge, instituteur retraité, président de la Caisse agricole du Telagh (dép. d'Oran), donne sur sa région les renseignements suivants :

Akal (*Larbi ould Mohammed*), habitant « Ouïdid » (douar-commune de Taourira) possède une exploitation agricole qu'il a fait défricher lui-même et sur laquelle il a un bâtiment construit. Il cultive *sa ferme* à la charrue française.

Menezla (*abdelkder ould Abdiche*), habitant Ben Beïda (douar-commune de Taourira) cultive à la française un domaine qu'il a fait défricher et sur lequel il a construit un bâtiment que l'on peut appeler ferme.

Naas (*Zitouni ould Yahya*) habite Tazemmora (Taourira) possède une ferme entourée de terrains qu'il a fait défricher et qu'il cultive à la française.

Ramdane (*Kaddour*), *Ramdane* (*Mohammed*), et *Ramdane* (*Abdelkader*) sont trois frères qui cultivent en commun un domaine sis à « Boutouil el Aïcha » d'une étendue de 350 hectares environ. Ils y ont une véritable ferme bâtie en pierre et couverte en tuile.

Krimi (*Yahya ould Ben Kaddour*) laboure à la charrue française 250 hectares dépendant d'une ferme bâtie au lieu dit Touazine.

Amir (*Ali ould Bou abdallah*).

Amir (*Zitouni ould Bou abdallah*). Ces deux frères possèdent en commun une ferme de 150 hectares environ, avec un bâtiment européen, situé près du marabout d'El Haouïta.

Suit une liste d'Indigènes de différents douars-communes de la région, qui ne labourent qu'à la charrue française.

M. Henri Bertrand, répartiteur des contributions diverses, écrit : ... Le kaïd *d'El Kihal* de Témouchent a une vingtaine d'hectares de vigne; son exploitation est menée merveilleusement et identiquement aux meilleures installations de la colonie. Se trouvent dans le même cas : deux indigènes de Saint-Louis, près Oran, possédant chacun 15 hectares de vigne. Le kaïd des Hassainïa de l'Hillil-mixte avec 12 hectares de vigne, et son frère, kaïd des Oulad-Bou-Abça, avec 10 hectares.

M. Henri Bertrand ajoute : Dans les environs d'Oran, il y a plus de vingt Indigènes qui possèdent des équipages, et qui sont imposés comme entrepreneurs de transports. — Voir les rôles de Tafaraoui, Saint-Maur, le Tlélat. — Il y a vingt ans aucun *fellah* (cultivateur indigène) ne possédait de voiture ; actuellement, dans le seul arrondissement d'Oran, il y en a près de quatre cents d'imposés : carrioles, breacks, charettes, etc.

M. le président du Syndicat professionnel agricole de Relizane, écrit à la date du 2 mars 1905 :

« Parmi les indigènes membres du syndicat agricole de Relizane, il y a lieu de citer :

1° *M. Kaddour Belkassem*, kaïd du douar Mina, officier de la Légion d'honneur, chevalier du Mérite agricole. M. Kaddour Belkassem exploite plus de 6 000 hectares de terre, dont la plus grande partie lui appartient. Douze cents personnes (Européens et Indi-

gènes) vivent sur son domaine. M. Kaddour Belkassem, qui possède tous les instruments agricoles modernes et qui pratique toutes les cultures, a avec ses métayers et ses khammés (colons partiaires) des traités excessivement variés. Il n'a pas d'intendant. Il n'a jamais de procès.

Est vice-président du Syndicat des Eaux de la Mina et membre de la Chambre syndicale agricole.

2° *M. Benaouda Hadj Abed.* Le type du vrai cultivateur moderne, à la recherche de tous les progrès, de toutes les améliorations.

Exploite, entre autres propriétés, à Relizane la ferme Montassier, dans laquelle plusieurs colons se sont ruinés, et où il fait de belles affaires.

L'année dernière, alors que le coton était à l'ordre du jour, aucun colon de notre région n'a voulu faire un essai sérieux. Benaouda a fait un hectare et demi de ce textile, qu'il a supérieurement travaillé, et qui a très bien réussi. Malheureusement, le délégué de l'Association cotonnière coloniale, après avoir fait miroiter aux yeux des cultivateurs de gros bénéfices, offre à Benaouda un prix qui ne lui permettra pas de payer les deux tiers des frais. Avec de pareils procédés, il nous sera difficile à l'avenir d'engager les Indigènes à essayer de nouvelles cultures.

Primé dans tous les concours, M. Benaouda est proposé pour la croix du Mérite agricole.

3° *M. Bel Abbès.* Adjoint au maire depuis trente-cinq ans, chevalier de la Légion d'honneur. Marié à une dame française, père de six enfants. Sa fille aînée

est mariée à M. Benouada, greffier-notaire à Bou-Medfa. M. Bel Abbès possède des milliers d'hectares de terre dans la région et un très grand nombre de maisons à Relizane ; a toujours des immeubles en construction. Très serviable, M. Bel Abbès est l'ami de tous les Européens qui ont eu des relations avec lui. »

Le *bach-agha si Eddine ben Hamza*, un des membres les plus influents de la famille maraboutique des Oulad Sidi-Cheïkh, marié à la fille du colonel Ben Daoud, a édifié une ferme à Timendert, point situé à 44 kilomètres nord-est de Géryville. Dans ce bâtiment construit à la française, il a un fermier espagnol qui cultive principalement la pomme de terre. En 1899 le bach-agha a vendu au poste militaire d'El Goléa pour vingt-quatre mille francs de pommes de terre.

Les archives de la préfecture d'Oran fournissent sur les Indigènes décorés du Mérite agricole les renseignements suivants :

M. Ben Kritly (*Brahim ould Belkacem*), négociant en céréales à Mostaganem. Membre du Comice agricole et de la Chambre de Commerce de Mostaganem. A acquis une situation des plus sérieuses dans le monde commercial de la région. A créé, dans la vallée des Jardins, à 4 kilomètres, une magnifique propriété de 50000 francs, avec maison de maître, vastes dépendances et cinq hectares de vigne. Délégué financier et adjoint indigène.

El Hadj Mokhtar M'Sifi, adjoint indigène à Tlemcen. A planté seize hectares de vigne aux environs de Tlemcen, le premier qui s'est adonné à cette culture,

Greffeur hors ligne, a fait de grandes plantations de cerisiers et d'amandiers et a créé des olivettes. M'Sifi a créé une exploitation agricole superbe dans une partie rocheuse et montagneuse, au sud-est de Bou-Médine, et cultive d'après les procédés français perfectionnés.

Hadj Djelloul ben Zian de Tlemcen. A planté huit hectares de vigne, a créé une belle orangerie et greffé une grande quantité d'oliviers sauvages.

Bereski (*Mohammed ould El Hadj ben Sultan Brixi*), riche propriétaire-agriculteur de Tlemcen, membre du syndicat agricole et viticole de Tlemcen. A créé une splendide orangerie à Aïn El-Houtz ; se livre à l'élevage du bétail et a essayé des croisements de race française. Cultivateur intelligent, parlant le français et échappant à la routine arabe.

Abdelkader Bou-Lenouar. Adjoint indigène de la commune d'Aïn-Kial. Cultive à l'européenne, dépique à la machine, plante de la vigne. A employé l'argent des terrains qu'on lui a expropriés à acheter des terres et à améliorer ses cultures; va bâtir une deuxième ferme (200 hectares).

Medjahed (*Mostefa ben Medjahed*), adjoint indigène du douar Sefafah (Hillil-mixte), a créé dans les Beni-Yahi une ferme à l'européenne avec hangars, écuries et bâtiments d'exploitation. A effectué sur le territoire de cette ferme des plantations d'arbres fruitiers et de vignes, et fait défricher une grande étendue de terres couvertes de palmiers nains.

Si Zouaïa (*Hezil ould Abdelkader*), adjoint indigène

du douar Tafrent (Saïda) a rendu des services à l'agriculture et à la viticulture. Donne un excellent exemple à ses coreligionnaires en adoptant la charrue française et en les engageant à en faire usage. A créé une ferme d'environ 300 hectares où il élève 450 têtes de bétail.

Benchiha (*Abdelkader ould Boumédine*), adjoint indigène d'Aoubellil (Ain-Témouchent). Agriculteur émérite, rompant avec les errements de ses coreligionnaires ; s'est attaché à introduire dans la mise en valeur de ses terres les procédés de culture perfectionnés des Européens. L'un des premiers il a adopté la charrue française, s'est livré aux labours de printemps, a procédé à une sélection soignée des semences et est arrivé à un degré d'amélioration qui le font considérer, même par les grands colons européens, comme un des cultivateurs éclairés du pays. Il a fourni ainsi aux Indigènes la preuve la plus éclatante des avantages qu'ils obtiendront en adoptant les méthodes de culture des Européens.

Hakem (*Mohammed ould Ali*), adjoint indigène du douar commune des Hamyans (Ténira-Bel-Abbès). Possède une belle propriété d'une contenance d'environ 556 hectares sur laquelle il a fait un corps de bâtiment d'une valeur de 20000 francs. Il cultive son domaine d'après les méthodes européennes et ne cesse de recommander aux Indigènes d'adopter ces méthodes. Beaucoup d'entre eux ont suivi ces conseils. Très dévoué à la colonisation française.

Bouguedra (*Ben aouda ould Abdelkader*), adjoint

indigène du douar Sebbah (Témouchent). Possède environ 500 hectares qui sont absolument exploités à la méthode française et parmi lesquels figurent 50 hectares de vigne.

Benchiha (El Hadj ould Bou-Medine), adjoint indigède du douar Berkèche (Témouchent). Possède en compte à demi avec son frère (cité plus haut) 5000 hectares de terrains, sur lesquels sont construites, à l'européenne, neuf fermes. Est un des rares indigènes qui labourent à la charrue française et dépiquent à la vapeur; ses fermes sont d'ailleurs outillées à la française. Il offre ainsi un exemple salutaire aux Indigènes qui l'avoisinent, et les encourage autant par ses conseils que par les succès qu'il obtient en agriculture à abandonner leurs procédés rudimentaires de culture. Il les aide en outre, financièrement, en employant une nombreuse main-d'œuvre indigène pour les travaux des champs.

Tekouk (Ahmed ould Cheïkh Charef.) Agriculteur et chef des Senoussya en Algérie, des Oulad Chafa (Hillil) où il est né en 1855.

Descendant direct de Sidi Abdallah ben Khettab, marabout vénéré qui vivait vers l'an 1200 de notre ère. Est investi de la haute dignité de cheïkh des Senoussya et jouit, à ce titre, chez les Indigènes d'un grand prestige. Esprit ouvert au progrès, il a su comprendre la supériorité de nos procédés de culture sur les méthodes arriérées en usage chez ses coreligionnaires. Les terres très étendues dont il est possesseur sont cultivées d'après les méthodes les plus récentes

au moyen d'un matériel agricole en tous points semblable à celui des cultivateurs européens les plus réputés de la région. Il a su s'attacher un chef de culture français, M. Jeambert.

Il a fait ouvrir de nombreux chemins d'exploitation dans ses propriétés, planter de nombreux arbres fruitiers, capter et aménager une source importante jaillissant au milieu de ses terres, et donne ainsi à ses coreligionnaires un exemple très rare et d'une portée d'autant plus grande qu'il émane d'un chef religieux très influent, issu d'une famille illustre. »

Pour le département d'Alger, M. Féliu, interprète judiciaire près les tribunaux de Blidah, dit :

« A proximité des centres, l'agriculture indigène a fait de réels progrès. Dans la plaine de la Mitidja, par exemple, la primitive charrue arabe a été délaissée et remplacée par la charrue française. On trouve également, dans les exploitations agricoles d'une certaine importance, les machines et instruments aratoires perfectionnés, en usage dans la ferme française.

« Les grands agriculteurs indigènes de notre département dignes d'être cités sont : les Ben-Siam (Miliana), Si Henni (Orléansville), Ben Yamina (Tenès), Mohammed ben Ismaïl, El Hadj Brahim (Miliana), Mohammed ben Hadji (Boufarik), les Sorombak (Blida), Hadj Mohammed ben Dali (Blida), etc., etc. »

« En ce qui concerne le département de Constantine, M. Daugeard adjoint-administrateur signale quelques grands agriculteurs d'Akbou tels que MM. Ben Aly Chérif, Mahmoud ou Rabah, Belkassem, Hamimi et un cer-

tain nombre d'autres. » Il ajoute : « Les neuf dixièmes des terres séquestrées après 1871 et données à la colonisation dans la vallée de la Soummam, ont été rachetées par les Kabyles qui y mettent un point d'honneur et rachètent parfois au-dessus de la valeur réelle. »

Au point de vue agricole, pas de grande culture, sauf quelques propriétaires plus importants, employant le matériel français, le Kabyle suit les anciens errements et conserve la charrue kabyle. Mais l'évolution est bien plus sensible pour l'arbre (olivier, figuier, carroubier). Le Kabyle plante et greffe. Pas d'élevage, le pays ne s'y prête pas.

Monsieur Victor Chausson, interprète judiciaire, nous écrit de Jemmapes (Constantine) : « ... Comme suite à mes impressions relatives à l'influence du milieu européen sur les Indigènes, et pour appuyer mes dires à propos des progrès agricoles réalisés (voir la lettre exposant ces impressions, page 215), je citerai quelques exemples pris dans le canton de Jemmapes et les environs :

« Dans le douar Radjattas, commune mixte de Jemmapes, je parlerai de *Khelifa* (*Salah ben Ammar*). Cet indigène ne cultive qu'à la charrue fixe ; ses terres sont fumées et tout son matériel d'exploitation est absolument français. Il produit une assez grande quantité de blé tendre et d'avoine et traite la majeure partie de ses affaires avec des Européens propriétaires ou courtiers. Ses animaux de trait ou de monture, ainsi que son bétail, sont abrités dans des écuries et étables construites à la française, attenantes à des bâtiments

de construction identique et occupés par lui. Son installation intérieure est arabe, cependant on trouve dans son *Dar-ed-dhiaf* (appartement destiné aux hôtes) : tables, chaises, tapis et quelques autres accessoires européens. Enfin il possède un petit véhicule d'agrément dit « charrette anglaise », dont il se sert pour ses courses et certains petits voyages.

« Dans la commune de plein exercice de Gastu, centre à 21 kilomètres de Jemmapes, je citerai *Eulmi* (*Leulmi ben Mohammed*), qui possède de grandes étendues de terres. Cet Indigène a également adopté le système de culture employé par nous et, indépendamment des céréales qu'il produit en grande quantité, il s'occupe de la culture de l'olivier. La région qu'il habite contient de très belles olivettes ; il exploite celles lui appartenant et augmente leur importance par des défrichements continuels et le greffage. Son habitation consiste en un vaste « bordj » rectangulaire (sorte de maison fortifiée), dans lequel sont abrités ses animaux et son matériel d'exploitation, ainsi que les véhicules de travail et d'agrément qu'il possède.

« *Mâtellaoui* (*El Hadj Tahar ben Mebrouk*), gros propriétaire de la commune de plein exercice de Jemmapes, mérite également d'être signalé. Tout son matériel d'exploitation est français et sa maison d'habitation est construite à la française.

« Dans la commune de Saint-Charles, la famille *Benslama* se signale aussi par son importante exploitation agricole, son emploi d'instruments européens et ses constructions de même genre.

« La région compte aussi un certain nombre d'indigènes moins fortunés que les premiers, mais ayant aussi adopté la même façon de cultiver.

« Il va sans dire que les plus aisés ont à leur service des individus dont l'apprentissage s'est fait chez les Européens et qui, par conséquent, savent se servir des outils mis à leur disposition. Ces travailleurs modestes ne sont pas étrangers au développement de l'agriculture chez les Indigènes et ils adoptent et font adopter tous nos procédés, avec d'autant plus de facilité et d'ardeur qu'ils en ressentent les premiers les bienfaits incontestables. »

M. A. Robert de Bordj-bou-Arréridj a publié, en 1901, dans les « Mémoires de la Société d'Ethnographie » une étude traitant de « l'influence de la domination française sur l'état intellectuel et moral des Indigènes de la commune mixte des Maâdid » ; l'auteur dit que cette commune a une population de 39.983 Indigènes répartis dans onze douars-commune et 790 Français installés dans les neuf villages de : Galbois, Cérez, Sidi-Embarek, Bordj-Redir, Macdonald, Lecourbe, Davout, La Barbinais et Lavoisier. « Ces neuf villages, ajoute-t-il, constituent neuf foyers de civilisation incontestables et déjà les résultats obtenus par l'ambiantisme sont fort appréciables. »

M. A. Robert dit plus loin[1] : « La fréquentation des cultivateurs français amène chez les Indigènes une amélioration notable dans leur manière de vivre ; ils

[1] A. Robert. dans *Mémoires de la Société d'Ethnographie*, 1901, p. 5.

développent leur intelligence, deviennent plus prévoyants et, devant les résultats qu'ils voient obtenir par les colons en matière d'agriculture, ils essayent et perfectionnent petit à petit leurs procédés de culture. »

« Dans la commune mixte des Maàdid, ce commencement d'assimilation est très sensible et nous avons pu constater des labours de printemps effectués par des Arabes voisins de colons français. Ils commencent aussi à pratiquer la fumure méthodique de leurs terres. Les rapports qui s'établissent ainsi entre la population française et indigène ne sont nullement forcés et les leçons qui en résultent, conséquemment mieux accueillies, acceptées plus volontiers des Indigènes. » Ces considérations sur la commune des Maàdid peuvent s'appliquer à toutes les communes similiaires de l'Algérie.

Enfin les Archives de la préfecture de Constantine indiquent, pour le département, le chiffre de vingt-deux agriculteurs indigènes décorés du Mérite agricole.

Il existe des fermes indigènes dans le Tell et dans les hauts plateaux ; ces dernières ont commencé par être des « Bordjs » (maisons fortifiées) destinés à abriter les instruments aratoires, les approvisionnements, les réserves de grains, etc. Petit à petit, l'agriculture s'est étendue autour de ces « bordjs » et en a fait de véritables fermes. Quelques kaïds des harrars de Frendah et de Tiaret, d'autres des Djaafra de Saïda, ont ainsi des fermes isolées. Il en existe cinq ou six à

Djelfa et sans doute dans les régions correspondantes du département de Constantine.

Une foule d'agriculteurs et d'exploitations mériteraient d'être cités ; ceux que nous donnons plus haut, suffiront à indiquer la marche du progrès agricole chez les Indigènes.

CHAPITRE V

L'ÉVOLUTION COMMERCIALE

Durant tout le moyen âge et jusqu'à la domination turque, l'Europe, et principalement les États méditerranéens, ont entretenu, avec l'Afrique du Nord, d'actives relations de commerce portant sur une grande variété de marchandises. Ces relations étaient basées sur des traités et un régime douanier qui assuraient aux transactions la plus grande sécurité possible [1].

Les nations européennes n'eurent d'agents, de bureaux de douane, d'entrepôts, que dans les grands ports de la côte, et à aucune époque elles ne pénétrèrent dans l'intérieur. Mais alors, comme maintenant, les Indigènes faisaient entre eux un commerce d'échanges voulu par la nature différente des régions qu'ils occupent et la spécialité des productions de chacune de ces régions. Pour le reste, les Indigènes de la côte approvisionnaient ceux de l'intérieur du pays, en produits européens.

Depuis 1830, les Indigènes algériens ont une double part au commerce de la colonie comme producteurs

[1] Mas-Lastrie, *op. cit.*, passim.

et comme consommateurs, et, s'ils continuent entre eux leurs échanges, ils se trouvent, maintenant, en relations directes avec les importateurs et les exportateurs européens. Ces relations ont été subordonnées aux variations du régime douanier établi par le gouvernement.

Jusqu'en 1843 les produits algériens n'entrèrent en France qu'en acquittant des « droits de sortie ». La loi du 16 décembre 1843 n'affranchissait entièrement que les marchandises françaises importées dans la colonie, et maintenait certaines taxes sur les produits algériens introduits en France ou en pays étranger[1]. Ce n'est qu'en 1867 que les produits d'Algérie purent pénétrer librement à l'étranger.

La loi du 11 janvier 1851 autorisa l'entrée en franchise, dans les ports français, des provenances d'Algérie, dites « produits naturels et produits d'industrie » ; d'autre part cette loi affranchissait de tous droits les produits étrangers destinés « aux constructions urbaines et rurales » entrant en Algérie.

Naturellement les exportations augmentèrent sensiblement, mais il fallut la loi du 17 juillet 1867 pour réaliser l'union douanière entre la France et l'Algérie. En effet, sauf les sucres, elle affranchit des taxes douanières toutes les marchandises importées de France en Algérie, comme celles exportées d'Algérie en France, sauf le tabac. Quant aux marchandises étrangères, certaines d'entre elles, considérées comme

[1] L. Vignon. *La France dans l'Afrique du Nord*, p. 69.

étant de première utilité pour la colonie, furent affranchies de tous droits et les autres frappées de taxes légères [1].

Cependant la loi du 29 décembre 1884, pour favoriser certaines industries nationales, imposa, principalement en ce qui concerne l'industrie métallurgique, aux marchandises étrangères entrant en Algérie, les mêmes droits qu'elles acquittaient en entrant en France.

Les produits du Maroc et de la Tunisie avaient été affranchis de tous droits en 1853, et ceux du Sahara et du Soudan en 1860. On espérait faire revivre le grand trafic par caravanes, qui avait existé antérieurement, mais il y manquait les esclaves noirs qui formaient l'objet principal de ce trafic.

Quoi qu'il en soit, le commerce de l'Algérie a suivi, depuis la conquête, une marche nettement progressive ; il était :

En 1830 de	7 983 600	francs.
En 1860 de	157 243 436	—
En 1880 de	472 265 777 [2]	—
En 1902 de	647 836 000	—

dont :

Importations	332 787 000	francs.
Exportations.	315 049 000 [3]	—

Dans les commencements de l'occupation, la plus grande partie du commerce algérien consistait en

[1] L. Vignon, p. 71.

[2] Wahl, *L'Algérie*, p. 315.

[3] Voy. *Statistique générale de l'Algérie*, 1902.

importations ; la population européenne était composée de gens qui consommaient sans produire et les Indigènes qui ne produisaient pas encore pour l'exportation commençaient à se créer des besoins que la métropole ou l'étranger pouvaient seuls satisfaire. D'ailleurs l'Algérie dont l'industrie est encore peu développée est toujours tributaire de l'Europe, pour quantité de produits manufacturés. Et les besoins croissants des Indigènes, font que le commerce d'importation est toujours supérieur au commerce d'exportation. Quoi qu'il en soit, la majeure partie des transactions algériennes se font avec la France.

Les Indigènes y sont directement intéressés et ils le sont plus ou moins, en raison de leur contact avec les Européens. Ceux d'entre eux qui vivent dans les communes de plein exercice, au milieu d'agglomérations européennes, se sont créés des besoins plus variés et demandent, par suite, à l'importation beaucoup plus que ceux qui vivent dans les communes mixtes, et cela se traduit, pour eux, par un traitement différent dans la répartition de l'octroi de mer. L'octroi de mer est un droit perçu par les douanes, qui retiennent 5 p. 100 pour les frais de perception ; le reste est réparti entre les communes au *prorata* de leur population. Mais alors que l'Européen est compté comme une unité, l'Indigène n'est compté que pour 1/8 dans les communes de plein exercice et pour 1/40 seulement, dans les communes mixtes.

Les Indigènes coopèrent pour une grande part à l'exportation des marchandises suivantes :

Bêtes de somme . .	10 850 têtes,	valant	2 438 000 fr.
Bestiaux.	1 379 605 têtes,	—	38 141 000 —
Peaux brutes . . .	2 972 743 kilog.	—	7 443 000 —
Laines.	4 369 081 —	—	3 495 000 —
Cire brute.	83 802 —	—	238 000 —
Œufs de volailles. .	14 388 —	—	16 000 —
Céréales.	3 915 138 qm.	—	68 241 000 —
Tabac.	3 447 850 kilog.	—	1 983 000 —
Huile d'olive. . . .	6 603 435 —	—	5 769 000 —
Liège	14 297 tonnes,	—	7 149 000 —
Crin végétal. . . .	301 863 qm.	—	3 018 000 —
Ecorces à tan . . .	8 490 300 kilog.	—	1 274 000 —
Alfa.	701 826 qm.	—	5 195 000[1] —

A l'importation les Indigènes demandent, pour des quantités toujours plus considérables :

Farines et semoules. . . Riz.	Cannelle.
Sucre	Clous de girofle.
Café	Thé.
Poivre	Racines, herbes, écorces.
Safran	Produits pharmaceutiques.
Matériaux divers	Noix de galle.
Savons.	Bois à construire.
Poteries	Marbres.
Faïences	Produits chimiques.
Verres et cristaux. . . .	Teintures préparées.
Tissus (coton, chanvre, lin)	Encres à écrire.
Soies.	Cuirs.

[1] Tous ces chiffres sont empruntés à la *Statistique générale de l'Algérie* pour 1902.

Papier et carton	Armes, poudres, munitions.
Ouvrages en métaux . .	Meubles et ouvrages en bois.
Mercerie. Meubles . . .	Ouvrages en matières diverses.

En comparant entre eux les deux tableaux qui précèdent on constate que les Indigènes fournissent à l'exportation ce qui, dans les produits de leur agriculture et de leur élevage, surpasse les besoins de leur consommation, et que les bénéfices qu'ils en retirent leur permettent de demander à l'Europe des marchantrès variées.

Le tableau page 175 dont les chiffres sont extraits de la statistique générale de l'Algérie pour 1902, permettra de juger dans quelles proportions, à l'heure actuelle, l'élément indigène s'associe à l'élément européen dans presque toutes les branches du commerce et de l'industrie, même celles les plus récemment importées d'Europe.

Quelques exemples pris dans les trois départements algériens donneront un aperçu de l'évolution commerciale et industrielle des Indigènes.

M. Mohammed ben Abdallah. Agha des Beni-Senous (Maghnia), possède une huilerie qu'il exploite selon les formules européennes.

Si Mohammed bel hadj Khobichat, son frère utérin, en a installé une dans les Azaïls de Sebdou ; elle est à pressoirs modernes et à turbines.

Statistique industrielle (Élément indigène) (1902).

DÉSIGNATION des groupes industriels.	NOMBRE DE contre-maîtres.	surveillants.	ouvriers.	manœuvres charretiers.	femmes.	filles.	garçons.	TOTAUX
1° Alimentation	38	10	2 560	455	106	15	96	3 280
2° Arts et produits chimiques	2	16	323	125	»	»	15	481
3° Bâtiment	1	»	263	1 014	»	»	34	1 312
4° Industrie du bois	5	»	495	104	»	»	43	647
5° Carrosserie	1	»	103	10	»	»	17	131
6° Céramique	1	»	312	207	»	»	30	550
7° Constructions navales, batellerie	»	2	8	50	3	»	27	90
8° Cuirs et peaux	1	1	655	18	»	»	328	1 003
9° Imprimerie. Papeterie	»	»	49	24	»	»	50	123
10° Industrie extractive	6	6	2 146	2 017	130	40	186	4 531
11° Industries textiles, tissus	21	»	1 521	114	946	148	654	3 404
12° Instruments de précision	1	»	6	2	»	»	»	9
13° Métallurgie, constructions mécaniques	11	2	227	93	»	»	43	376
14° Vêtements et accessoires	6	1	169	»	67	41	82	366
15° Industries diverses	3	11	3 750	366	24	»	78	4 332
Totaux	97	49	12 587	4 599	1 276	244	1 683	20 535

M. Abdelkader Bel Harti. Exploite à Oran, route de la Sénia, une tonnellerie importante.

M. Mustapha ben Mohammed. A créé à Oran, — quartier du village nègre — vers 1890, une minoterie à vapeur actionnée par une machine de 35 chevaux, et munie de trois paires de meules. Personnel mixte de dix ouvriers français et deux indigènes.

M. Ali Ghomri. A été autrefois associé et gérant de la grande quincaillerie Finaton de Tlemcen.

M. Ali Stambouli. Conseiller municipal à Oran, dirige depuis de longues années, avec intelligence, l'importante quincaillerie Bonifay.

M. Mohammed ben Dris. Possédait à Tlemcen, outre des bains maures, des maisons d'habitation bâties et meublées à la française qu'il louait à des fonctionnaires militaires et civils.

Vers 1860 *M. Hammoud,* d'Alger, s'associa avec un Français M. Revest pour la fabrication des liqueurs et eaux gazeuses.

M. Mustapha Hadj Moussa, gendre de M. Hammoud. A pris la suite des affaires avec son beau-frère. M. Hadj Moussa qui est conseiller municipal, délégué financier et secrétaire du Syndicat commercial algérien pour la défense et le développement du commerce et de l'industrie, a créé deux succursales de sa maison, qui sont dirigées par ses fils, l'une à Ménerville, l'autre à Orléansville.

M. Rabah. Est charcutier, rue de Constantine, à Alger.

M. Bou Lenouar. Est loueur de voitures à Alger.

M. Ben Guettat. Ex-conseiller municipal, représente une maison de commerce.

M. Youcef ben Redouan. Est membre de la Chambre de commerce d'Alger.

M. Fenatri (Kaddour). Possède un parc à charrettes, Alger.

M. Hadj Ali ben Hafiz. Manufacture de tabac.

M. Hadj Abdelkader. Carrossier-charron à Teniet El Had.

M. Omar ben Smaïa. Marchand de tabacs et dessinateur, membre de la Commission du travail, officier d'Académie, décoré dans plusieurs expositions pour ses tabacs et ses travaux d'art. M. Ben Smaïa a illustré l'ouvrage de MM. Depont et Coppolalni : *Les Confréries religieuses musulmanes.* M. Ben Smaïa, disent les auteurs de cet ouvrage, page 31, est un des rares Algériens qui aient conservé de réelles notions de l'art arabe.

M. Brahim ben El Hadj Mahmoud Sfindja possède une scierie mécanique et des ateliers de forge, Alger.

M. Hadj Lakhal, entrepreneur de maçonnerie a créé un village entier près de Sidi Mhammed, à Mustapha.

M. Omar Bou Derba est représentant de commerce à Saint-Eugène (Alger).

M. Sayah Mohammed ben Henni, cadi d'Orléansville, commandeur de la Légion d'honneur, officier d'Académie et du Mérite agricole, possède un moulin à pétrole.

M. Yahya Belkacem, gros négociant d'Orléansville où il a acclimaté une variété de palmier-daltier dont

le fruit porte son nom. Chevalier du Mérite agricole.

M. Mouhoub (Mahmoud), gros propriétaire cultivateur; membre de la Chambre d'agriculture d'Alger.

M. Brahim Mouhoub, son frère, marchand de tabacs en gros, possède une voiture-automobile.

M. Omar Mouhoub, frère des précédents, gros propriétaire et marchand de tabacs en gros.

M. Féliu, interprète à Blida, nous écrit : « Dans la branche commerce, nombreux sont les Indigènes qui se sont assimilé nos mœurs commerciales. Leurs maisons fonctionnent à l'instar des nôtres, une comptabilité régulière, dans les formes exigées par la loi, est tenue par des comptables européens; enfin le chiffre d'affaires importations et exportations traitées par certaines de ces maisons, s'élève à des sommes importantes. Nous pouvons citer quelques noms, certain d'en oublier et non des moins importants :

Ladjal Mohammed ben Brahim, céréales, grains, à Blida.

Hadj Ali ben Brihmat, épicerie en gros, à Blida.

Bou-Amra ben Sonna, étoffes en gros, à Blida.

Douiden Mohamed Belhachemi, primeuriste, à Blida.

Dahman, expéditeur de fruits, à Blida.

Hamoud Charif, primeuriste, à Blida.

Abdelkader ben Allal, primeuriste, à Blida.

El Hadj Messaoud, expéditeur, à Blida.

Mohammed Sebaoui, grains, bestiaux, à Médéa.

Ramoul, Mohamed ben Mohamed, céréales, laines, à Médéa.

Tefahi (Mohamed ben Ramoul), grains en gros, à Médéa.

Cheïkh ben Slimane, bestiaux, à Boghari.

L'industrie, dans notre région, ajoute M. Féliu, est représentée par de nombreuses tanneries et minoteries, on y trouve également un certain nombre de tisserands. Nous pouvons citer les noms suivants :

Ladjal Mohammed ben Brahim, minotier, à Blida.

Mohammed ben Abdeltif, tanneur, minotier, à Blida.

Mohammed Seghir Elghelaoui, tanneur, minotier, à Blida.

Ahmed ben Abdeltif, tanneur, à Blida.

Ben Tsabct, tisserand, à Blida.

Elghouti, tisserand, à Blida.

Ksentini Mohammed, minotier, à Boufarik.

Héritiers Mohammed ben Chérifa, minotiers, à Djendel.

Dans la banlieue de Blidah, M. *El Hadj Mohammed ben Hamza* fait marcher une tannerie et un moulin à huile, avec une machine à vapeur dont il est le mécanicien. *M. Cherchali* (*Hadj Kaddour*) ancien kaïd de Miliana, décédé en avril 1905; fils de ses œuvres, il avait, par son travail et son intelligence amassé une belle fortune. Ses deux fils aînés MM. Ahmed et Mohammed Cherchali, ont pris la suite de ses affaires très importantes et la direction de fermes considérables et de trois moulins. Ces moulins sont édifiés sous les murs de Miliana et l'un deux est construit sur les ruines mêmes des anciennes forges et fabriques d'armes de l'Emir Abd-el-Kader !

M. Daugeard nous écrit d'Akbou (département de Constantine) : « L'industrie de la région est celle de l'huile. Outre le moulin kabyle primitif qui fonctionne toujours, un certain nombre d'indigènes usiniers ont un matériel français plus ou moins perfectionné, avec chutes d'eau ou locomobiles comme force motrice. Les nouvelles usines sont nombreuses, citons :

Le kaïd Belkacem de, Seddouk.

Hamimi de Tazmalt.

Mahmoud ou Rabah de l'Oued Amizour et la plus importante, celle de *Ben Aly Chérif* d'Akbou. Pour cette dernière : matériel le plus perfectionné qui existe, système Coq, presses hydrauliques, cuves à décanter, réservoirs, le tout luxueux et supérieur même à ce qui se voit dans le midi de la France. Force motrice : chute d'eau qui actionne les presses, les tournants, les pompes à l'huile. Pendant trois ou quatre mois, outre les femmes et les enfants qui ramassent les olives et en font une sélection, une trentaine d'ouvriers sont employés dans l'usine même. Nombreux prix et médailles d'or aux expositions agricoles.

Mêmes distinctions pour les huileries banales : *Kaid Belkacem*, *Mahmoud ou Rabah*, quoiqu'à un degré moindre. »

Il existe dans la région kabyle dix huileries banales entretenues sur les fonds des douars.

M. Mahmoud Bellahsen, conseiller municipal à Bône, possède une manufacture de tabac qui fonctionne au moyen d'une machine à vapeur.

Enfin un certain nombre d'anciens élèves de l'Ecole

d'apprentissage de Dellys, sont mécaniciens ou ajusteurs dans plusieurs compagnies de chemins de fer, notamment au Bône-Guelma.

M. Hamed, ancien quartier-maître mécanicien de la marine, est mécanicien de l'usine des tramways électriques d'Oran.

CHAPITRE VI

L'ÉVOLUTION INTELLECTUELLE

En 1830, l'instruction était fort peu répandue hors des villes, sauf dans quelques familles fortunées et dans les groupes dépendant de certaines zaouïas, où les enfants apprenaient à lire et à écrire, jusqu'au jour où ils étaient en âge de faire la guerre. Dans quelques rares familles de lettrés, grâce à des restes de bibliothèques, et par tradition, on arrivait à former quelques « savants ». On peut dire que le pays vivait dans l'ignorance.

Dès les débuts de l'occupation et partout où l'élément français se fixa, c'est-à-dire dans les villes, des écoles furent créées pour les Européens et pour les Indigènes. La sécurité aidant, des écoles arabes s'ouvrirent aussi chez les nomades et dans les pays montagneux, d'où l'instruction était absente.

La langue berbère ne s'écrit pas et ne s'est jamais écrite, avec des caractères propres, suffisamment pour créer un mouvement intellectuel et élever des monuments. Nous avons vu qu'elle n'a jamais été considérée que comme un langage de second ordre, un patois grossier. Aussi les Indigènes de langue berbère,

n'ayant jamais quitté leurs montagnes, sont-ils les hommes les plus arriérés de l'Afrique du Nord ; et l'expérience prouve que le fanatisme religieux et la barbarie des mœurs sont plus développés chez eux, que chez ceux que la langue arabe a éclairés et instruits[1].

La diffusion de la langue arabe chez les Berbères, par l'administration française, a constitué le premier degré de leur évolution intellectuelle, et la multiplication des écoles chez les cultivateurs des plaines, due à l'influence de cette administration, a été un commencement de relèvement et une utile préparation, avant l'école française.

Dès l'année 1836, le gouvernement avait songé à créer à Alger une école « Maure-Française », dans le but de rapprocher les Indigènes des Français, en apprenant la langue française à leurs enfants ; et en 1837 fut ouverte une école d'adultes. Enfin en 1841, les écoles fondées à Alger, Bône et Oran recevaient 1 029 élèves Israëlites et Musulmans[2]. L'Instruction française commença à se répandre de cette façon, parmi la jeunesse indigène des villes à qui la connaissance des deux langues donnait du prestige et ouvrait des carrières lucratives.

En 1857, on créa deux collèges Arabe-Français à

[1] C'est dans cet élément que se recrutèrent les masses qui, autrefois, bouleversèrent l'Afrique et l'Espagne : Chiites, Kharedjites, Fatimites, Almoravides et Almohades furent principalement des montagnards ou des sahariens fanatisés et berbères de langue.

[2] L. Galibert, *Histoire de l'Afrique*, p. 574.

Alger et à Constantine ; dans chacun de ces établissements étaient reçus cent élèves indigènes internes, dont l'entretien était payé sur les centimes additionnels de l'impôt arabe[1]. De nombreux enfants européens et indigènes fréquentaient les collèges, comme élèves externes, et y vivaient en commun. En même temps, furent instituées, à l'École de médecine et de pharmacie d'Alger, un certain nombre de bourses à l'usage des élèves indigènes des deux collèges.

Malheureusement les bourses des collèges Arabe-Français furent attribuées sans choix, sans méthode, au hasard des bonnes volontés, à des enfants de tout âge, presque toujours trop âgés[2], eu égard à la précocité de la race, et le plus souvent mal préparés ou nullement préparés. C'étaient, pour la plupart, des fils de familles ralliées, des enfants de militaires de tous grades, d'employés, de fonctionnaires, de kaïds, de notables des villes, etc. Beaucoup de parents considéraient leurs enfants ainsi retenus, comme des répondants de leur fidélité, comme des otages, qu'ils reprenaient dès qu'ils en obtenaient licence : après deux, trois, quatre ou cinq ans. Les résultats ne pouvaient qu'être médiocres, mais ils ne furent pas nuls, et l'on eut tort de renoncer à l'expérience, au moment où il devenait opportun de la poursuivre avec méthode.

[1] Les Indigènes paient, outre le principal de l'impôt, des centimes additionnels destinés à des travaux d'utilité publique et à la constitution de la propriété.

[2] Il en vint qui étaient mariés ou fiancés et qui n'avaient jamais été à l'école. Ils ne songeaient qu'à s'en retourner chez eux.

Les jeunes gens élevés dans les collèges manquèrent, en général, de guide et de direction. Beaucoup d'entre eux, par goût naturel ou par tradition de famille, s'en furent dans les Ecoles militaires de Saint-Cyr et de Saumur, où ils étaient reçus au titre indigène. Si le plus grand nombre furent des serviteurs intelligents, instruits et attachés à leurs devoirs, l'armée seule le sut ; l'existence militaire les tenait éloignés du public qui les ignorait. Ceux qui appartenaient à des familles fortunées, ou exerçant de grands commandements, s'en retournaient chez eux avec l'ambition de recueillir la situation paternelle. Enfin les autres, appartenant surtout aux villes telles que : Alger, Oran, Cherchel, Bône, Constantine, fournirent quelques médecins, pharmaciens, interprètes, instituteurs, etc.

De la médiocrité des résultats dont, sans aucune enquête, on fit grand état, la politique du royaume arabe (qui était nettement opposée à la diffusion de l'instruction chez les Indigènes) tira un argument décisif. Les agents de cette politique contribuèrent même largement à accréditer cette idée, fort tenace encore, que l'Indigène est rebelle à l'instruction française.

A l'école normale d'instituteurs d'Alger avait été créée une annexe pour les Indigènes ; elle recruta ses élèves en grande partie dans les collèges et elle a formé un personnel d'instituteurs dont l'Académie n'a pas cessé d'apprécier les services.

L'adresse des Kabyles comme artisans avait été reconnue et, quelques années après la pacification du

pays, on avait créé à Fort-National, une école des Arts et Métiers que l'insurrection de 1871 saccagea. Elle ne fut rétablie que longtemps plus tard à Dellys, et elle reçoit maintenant des élèves européens et indigènes.

Jusqu'en 1870 les tendances contre l'instruction des Indigènes persistèrent, sans empêcher cependant que quelques progrès dus à l'initiative de certaines individualités et aussi au contact, à l'influence du milieu, ne se puissent constater. Après 1870, le gouvernement s'inquiéta sérieusement des populations indigènes mieux connues, dont le rôle et l'avenir commençaient à se mieux préciser. Le moyen psychologique apte a les modifier, les éclairer et les rapprocher des Européens : la diffusion de l'instruction française, s'imposa à tous les esprits, et une ère nouvelle commença.

On renonça à entretenir dans les collèges quelques centaines de boursiers pris dans certaines classes de la société, et on songea à répandre l'instruction dans les couches profondes du peuple musulman, à mêler sur les bancs de l'école primaire les enfants des cultivateurs et des artisans européens et indigènes. C'est sous l'influence de ces considérations qu'en 1872, sous le gouvernement de l'amiral de Gueydon, les Indigènes boursiers des collèges Arabe-Français, ont été transférés au lycé d'Alger. Le but était de mêler de plus en plus les Indigènes aux Européens ; or ils formèrent, en dehors des classes, des sections vivant à part. Néanmoins le niveau des études étant supérieur, la discipline plus rigoureuse et la direction plus éclairée que

dans les collèges arabes, les Indigènes obtinrent des succès plus marqués. Quelques sujets instruits allèrent à Saint-Cyr, à Saumur, dans l'enseignement, l'École de Médecine et de Pharmacie en reçut un certain nombre qui sont devenus docteurs en médecine, officiers de santé, pharmaciens ; d'autres sont interprètes judiciaires, interprètes militaires, magistrats musulmans, etc.

Nous avons exposé, plus haut, comment la langue arabe et les méthodes scientifiques des Musulmans se trouvent dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis des méthodes et des langues modernes. L'expérience, dans l'Afrique du Nord, où les langues et les systèmes sont en présence, est concluante ; on y constate, à la fois, les vains efforts tentés pour la rénovation des lettres arabes chez les Indigènes et le développement croissant de la connaissance du français chez ces mêmes indigènes. D'autre part, si l'enseignement de l'arabe périclite chez les Musulmans, il se répand chez les Européens ; c'est un intérêt de premier ordre qui sollicite, de part et d'autre les deux peuples et, de la sorte, les pousse à la rencontre l'un de l'autre. Mais il est désirable que les Indigènes soient les premiers au but, et cela ne peut manquer d'arriver.

En effet, la langue arabe est une des plus longues et des plus difficiles à s'assimiler, par les moyens empiriques comme par les méthodes scientifiques, pour les Musulmans eux-mêmes. Le français, en revanche, s'acquiert facilement, tant par le contact que grâce à la multiplication des écoles et au perfec-

tionnement des méthodes d'enseignement, et l'étude de cette langue donne des résultats pratiques immédiats. Il s'ensuit que l'enseignement du français chez les Musulmans algériens a pris le pas sur celui de l'arabe.

La langue française ne pouvant se substituer à la langue arabe que progressivement, elle la pénètre en s'imposant largement dans le langage, et en agissant également sur la langue écrite. Cette influence diminue, naturellement, au fur et à mesure que le contact est moins fréquent; c'est ce que l'on observe en s'éloignant des pays de colonisation, vers les pays de grands parcours.

Dans tous les corps de métiers, dans toutes les professions où l'Indigène collabore avec l'Européen, le supplée ou lui est subordonné, il a dû adopter un vocabulaire se rapportant aux industries et à l'outillage importés d'Europe et que sa langue maternelle ne comporte pas ou n'emploie plus. Dans les administrations, la langue officielle a dû emprunter des mots, des expressions plus ou moins déformés, plus ou moins bien arabisés et que tous ceux qui parlent les langues indigènes sont obligés d'entendre et d'employer. La langue juridique est une de celles qui ont dû faire le plus d'emprunts au français et les mêmes faits ont lieu dans le monde militaire, comme dans les milieux commerciaux, industriels et agricoles.

Nous avons eu des chants populaires dont les vers étaient composés de mots des deux langues entremêlés, ou dont les finales étaient entièrement françaises.

Enfin les dictionnaires pratiques sont tenus de mentionner ces emprunts au français, de jour en jour plus nombreux et imposés aux Indigènes par la nécessité.

Il en est donc, aujourd'hui, des langues algériennes, comme autrefois des dialectes berbères au temps des vieilles civilisations ; elles se laissent pénétrer et reculent devant la langue du vainqueur qui tend de plus en plus à devenir l'unique véhicule de la pensée entre les races. Si l'on considère que ce mouvement est singulièrement favorisé par la diffusion croissante de l'instruction française, on conçoit la rapidité avec laquelle il se poursuivra, et l'on peut déjà constater que les Européens étrangers et les Indigènes en ont compris toute la portée.

On a souvent invoqué l'influence de la presse pour la diffusion de l'instruction chez les Musulmans et l'expansion, chez eux, des idées modernes, mais on a fait fausse route en pensant y parvenir par les journaux rédigés en langue arabe. On dit bien que la presse d'Orient, en modernisant cette langue, lui a permis d'explorer le domaine scientifique, industriel et politique de l'Europe, mais cette langue modernisée n'en reste pas moins un instrument délicat auquel la jeunesse musulmane algérienne — d'ailleurs étrangère au mouvement intellectuel de l'Orient — préférera l'instrument beaucoup plus facile à posséder, beaucoup plus facile à manier, que lui offrent les écoles françaises et la multiplication des moyens de publicité.

Nos Musulmans algériens ont compris, par la force

de la nécessité, que la voie la plus pratique et la plus sûre, pour ceux qui veulent et qui peuvent s'instruire, est celle qui consiste à adopter l'étude de la langue française et à pratiquer la lecture des journaux et revues rédigés en français. C'est la condamnation des lettres et des études arabes, — hors du monde savant, s'entend — et la multiplication des écoles françaises, en pays indigène est, de la part du gouvernement, une mesure de haute politique et de sage prévoyance qui répond à un besoin impérieux.

Le mouvement intellectuel éveillé chez les Musulmans par le contact européen a commencé au lendemain de l'occupation d'Alger, avec des éléments fournis par les populations récemment soumises, c'est-à-dire celles des villes. Alors que la pacification se poursuivait, que les armées sillonnaient le pays à la poursuite de l'Émir et de ses partisans, les premières écoles ouvertes à la jeunesse musulmane donnaient des auxiliaires entièrement ralliés, dont le concours précieux largement récompensé et la fidélité soutenue ne furent pas sans impressionner favorablement le reste de la population indigène.

Quelques exemples montreront ce que fut ce mouvement, et en remontant un peu haut, on pourra en suivre la marche progressive.

M. Hassan ben Mohammed, né à Alger vers 1810, fut nommé interprète militaire en 1840, et mourut en retraite.

M. Ahmed ben Rouila, fils d'un secrétaire de l'Émir, fut pris à Taguin avec la Smala, en 1844, et élevé

au lycée Louis-le-Grand, à Paris. Interprète militaire en 1850; passé aux spahis en 1854; il fut tué comme lieutenant pendant l'insurrection de 1864.

M. Ali Chérif, fils du secrétaire et parent de Sidi Embarek, khalifa de l'Émir. Comme Ahmed ben Rouila il fut pris avec la Smala et envoyé au lycée Louis-le-Grand. Interprète militaire en 1850; passé aux spahis en 1854. Retraité en 1863 comme capitaine adjudant-major.

M. Ali ben Mohammed, né à Alger en 1818. Interprète militaire en 1839. Mort d'insolation en 1868.

M. Ahmed Khatry né à Bougie en 1826. Cavalier-guide en 1847. Interprète militaire en 1853, démissionnaire en 1868. Brillants états de service; a guidé les colonnes en Kabylie, notamment pendant l'insurrection du chérif Bou-Barla.

M. Tahar ben Neggad de Constantine. Interprète militaire en 1855, décédé en activité de service en 1863. A publié des dialogues français-arabes très estimés.

M Ismaël ben Mahdi de Bougie. Nommé interprète militaire en 1870, actuellement interprète judiciaire.

M. Ibrahim ben Brihmat, né à Alger en 1848, ancien élève du collège arabe d'Alger. Interprète militaire en 1868. Mort des suites d'une chute de cheval en 1875.

M. Ismaël Bou Derba. Fils de Si Bou Derba qui traita de la capitulation d'Alger avec le général de Bourmont. Né le 25 janvier 1823 à Marseille où son père était consul chargé d'affaires du Dey. Élevé au collège Louis-le-Grand à Paris.

Interprète militaire en 1853. Interprète principa

en 1872. Décédé en activité de service à Constantine. Brillants services de guerre ; a exploré les contrées qui séparent Ouargla de R'at (voyage publié par la *Revue algérienne et coloniale* de décembre 1859). En 1862-1863 a été attaché à la commission présidée par le commandant Mircher, dans son voyage à Ghadamès. Chevalier de la Légion d'honneur.

M Ahmed ben Lefgoun, né à Constantine en 1829 ; de la famille des Lefgoun « cheïkhs-el-Islam » de Constantine sous les Turcs. Interprète militaire en 1850. Retraité comme interprète militaire de 1re classe. Chevalier de la Légion d'honneur. A traduit en arabe plusieurs ouvrages de notre littérature.

M. Ahmed ben Mohammed Tounsi. Né en 1820 à Bougie, simple cavalier du Makhzen en 1849. Interprète militaire en 1853. Retraité comme interprète de 2e classe en 1879. A écrit une brochure sur la fameuse expédition dite « Colonne de la Neige ». Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Mustapha Belkacem « Si Salah », né à Djidjelli en 1844 ; ancien élève du collège arabe de Constantine. Interprète militaire de 1re classe en retraite. Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Ahmed ben Brihmat, né à Alger en 1854 ; ancien élève du collège arabe d'Alger. Frère de l'interprète Ibrahim ben Brihmat. Nommé interprète militaire en 1873, démissionnaire en 1877.

M. Mohammed Belaïd, né à Bordj-Sébaou en 1854, ancien élève du collège arabe d'Alger. Interprète militaire en 1873. Actuellement interprète judi-

ciaire à Tizi-Ouzou et grand propriétaire agriculteur.

M. Ahmed ben Ali, né à Alger en 1849, instituteur à Souk-Ahras, interprète militaire en 1875; démissionnaire en 1880, actuellement interprète judiciaire.

M. Mohammed Aklouch, né en 1856 à Blida. Interprète militaire en 1876. Tué aux côtés du colonel Bonnier, aux environs de Tombouctou, le 9 janvier 1895[1].

On pourrait, en consultant les archives des corps indigènes et des administrations de l'Algérie trouver beaucoup d'autres noms à citer. Parmi les personnalités indigènes de l'armée que nous connaissons, nous citerons :

M. le colonel Mohammed Ben Daoud, ancien élève du collège arabe d'Alger et de l'École militaire de Saint-Cyr, ancien officier d'ordonnance du général Deligny, ancien commandant supérieur du cercle de Sebdou, retraité comme colonel commandant le 1er régiment de spahis. Grand-officier de la Légion d'honneur; retiré à Oran où il dépense, comme grand propriétaire-agriculteur, la même activité qu'il déployait autrefois à la tête de son régiment.

Le colonel Ben Daoud est originaire des fameuses tribus *Makhzen :* Douaïrs et Zmélas qui aidèrent si puissamment l'armée à pacifier la province d'Oran.

Le commandant Omar Guellaty, d'Alger, ancien élève du collège arabe d'Alger. Entré à Saint-Cyr en 1870, blessé pendant la campagne contre l'Allemagne.

[1] La plus grande partie des renseignements biographiques qui précèdent sont empruntés à l'ouvrage *Les interprètes de l'armée d'Afrique* (*Archives du Corps*) par M. Ch. Féraud. Alger, 1876.

A servi longtemps en France, comme capitaine au 85e de ligne et comme major au 88e de ligne. Retraité comme chef de bataillon du 2e tirailleurs algériens. Actuellement est directeur d'une École d'agriculture à Tunis, officier de la Légion d'honneur.

M. le Commandant Mustapha de Sétif, ancien élève du collège arabe de Constantine; ancien élève de Saint-Cyr; décédé en 1894 étant chef de bataillon au 2e tirailleurs et chevalier de la Légion d'honneur.

M. le capitaine Tounsi. Fils de l'interprète militaire, ancien élève du collège arabe d'Alger, ancien élève de Saint-Cyr. Mort à Constantine, comme capitaine au 3e zouaves, vers 1880.

M. l'aide-vétérinaire Mohammed Aouchen, de Bougie. Ancien élève du collège arabe de Constantine et de l'École d'Alfort. Étant détaché aux spahis sénégalais, vers 1880, a trouvé la mort dans une rencontre où son escadron, commandé par le capitaine Badenhuyer, a été presque entièrement décimé.

M. le capitaine Bouayed (Si Ahmed) de Tlemcen. A fait toute sa carrière au 2e tirailleurs algériens et à la mission française au Maroc. En retraite à Alger, chevalier de la Légion d'honneur.

M. le capitaine Cadi (si Chérif ben El arbi). Ancien élève du lycée d'Alger et de l'École polytechnique, capitaine commandant au 3e bataillon d'artillerie à Bizerte.

Issu d'une famille arabe hilalienne, dont l'un des membres, Sidi Embarek ben Kablout, a fondé une zaouïa où il est enterré, près de Khenchela (Constan-

tine). Son tombeau est l'objet d'une grande vénération dans le pays.

Les fonctions de magistrat musulman sont, pour ainsi dire, héréditaires dans cette famille, ce qui explique le nom patronymique qu'elle a adopté.

M. Cadi a quatre frères :

Si Tahar ben El arbi Cadi. Ancien magistrat, agriculteur à Souk-Ahras, officier de la Légion d'honneur.

Si Ahmed ben El arbi Cadi. Ancien magistrat, chevalier de la Légion d'honneur.

Si Abdallah ben El arbi Cadi. Cadi de Mondovi (Constantine), chevalier de la Légion d'honneur, et *Si Abdelkader ben El arbi Cadi,* Cadi de Cheria (Constantine), proposé pour chevalier de la Légion d'honneur.

M. le Capitaine Ben Khouty (*Mohammed-Ezz-Eddin*) de Mostaganem. Ancien élève du lycée d'Alger, de Saint-Cyr et de l'École de cavalerie de Saumur, capitaine au 2e spahis, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Taghzout (*Mohammed ben Taïeb*). Capitaine au 3e régiment de spahis ; chevalier de la Légioa d'honneur.

M. Ben Chérif (*Mohammed ben Si Ahmed*). Fils de l'agha Si Ahmed ben Chérif ben Lahrèch, de Djelfa. Ancien élève du lycée d'Alger, de Saint-Cyr et de l'École de cavalerie de Saumur. Lieutenant au 1er spahis, attaché comme officier d'ordonnance à la maison militaire de M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie.

M. Bakir-Khodja. Ancien élève du collège arabe de Constantine, officier interprète de 1re classe, chevalier de la Légion d'honneur, auteur d'un important dictionnaire français-arabe.

M. Mohammed ben Saïd, de Biskra. Ancien élève du collège arabe-français de Constantine, officier interprète de 1re classe, chevalier de la Légion d'honneur

M. Hammou ben Bou-Diaf de La Calle. Ancien élève du collège arabe-français de Constantine, officier interprète de 1re classe, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Déambrogio (*Essid Kaddour ben El arbi Mamluk*), de Biskra. Ancien élève du collège arabe-français de Constantine, officier interprète de 1re classe.

M. Saïd ben Mohammed Cid Kaoui, né en 1859 à Bougie. Ancien élève du collège arabe-français de Constantine, officier interprète de 1re classe, chevalier de la Légion d'honneur, auteur d'un dictionnaire français-tamâheq et d'un dictionnaire tamâheq-français (langue des Touareg) et d'un dictionnaire français-tachelhit et tamazir't (dialectes berbères du Maroc).

A obtenu une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1900, pour les deux premiers ouvrages. L'ensemble de ses travaux lui a valu la rosette de l'Instruction publique. Est examinateur à la préfecture d'Alger, depuis 1887, pour les primes et diplômes de la langue berbère.

M. Mustapha ben Daoud, neveu du colonel Ben Daoud. Ancien élève de l'École de Saumur, lieutenant au 1er chasseurs d'Afrique.

M. Ibrahim Khaznadar, de Sidi-Bel-Abbès. Ancien

élève de Saint-Cyr, actuellement lieutenant au 13e régiment de chasseurs à Béziers.

DANS L'ENSEIGNEMENT[1]

M. Belkacem ben Sédira, né en 1845 à Biskra. Ancien élève du collège arabe d'Alger et de l'Ecole normale de Versailles. Maître surveillant à l'Ecole normale d'Alger (1867). Professeur d'arabe à l'Ecole normale (1869). Professeur à la Médersa (1869). Maître de conférences à l'École des Lettres d'Alger (1880). Assesseur musulman à la Cour d'appel d'Alger. Mort en activité de service le 1er décembre 1901.

Récompenses : Médaille d'argent en 1878, officier de l'Instruction publique en 1886, chevalier de la Légion d'honneur en 1893, officier de la Légion d'honneur en 1900, commandeur du Nicham iftikhar.

Publications : Petite grammaire d'arabe parlé. Cours pratique de langue arabe. Cours de littérature arabe. Dialogues français-arabes. Dictionnaire français-arabe. Cours de langue kabyle. Grammaire d'arabe régulier. Manuel épistolaire. Cours gradué de Lettres manuscrites.

M. Brahim ben Fatah, né le 13 août 1850 à Tinraïn, banlieue d'Alger. Elève de l'Ecole arabe-française de Blidah et du collège arabe d'Alger. Elève-maître à l'École normale d'Alger en 1866.

[1] La plupart des renseignements qui suivent sont puisés dans l'*Annuaire de l'enseignement public des Indigènes de l'Algérie*. Alger, A. Jourdan, 1904.

En 1870 était instituteur-adjoint à Aumale, où il servit pendant les troubles insurrectionnels de 1871, dans la milice (section d'artillerie).

Directeur d'école à Alger en 1882.

Professeur de langue arabe au Cours municipal de la ville d'Alger en 1884.

En 1885 il a créé avec le concours de l'Alliance française, un cours d'adultes qui réunissait 160 élèves. Musicien distingué, M. Fatah a des élèves qui ont obtenu le premier prix au concours de chant entre les écoles d'Alger et le prix de M. le ministre de l'Instruction publique.

A créé à Alger une école principale d'Indigènes qui compte actuellement 240 élèves. Cette école a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 et une médaille d'argent en 1900.

Publications : Syllabaire et Exercices de langage de Langue arabe, 2e édit., 1894. Leçons de Lecture et de Récitation d'arabe parlé. Notes et Lexique, 1897. Méthode directe pour l'enseignement de l'arabe parlé, avec illustrations, 1904. Cet ouvagre a mérité une médaille d'argent à l'Exposition d'Arras.

Récompenses universitaires : Mention honorable (1882). Médaille d'argent (1890). Officier d'Académie (1890). Officier de l'Instruction publique (1901).

M. Medjdoub ben Kalafat. Né le 4 août 1853 à Constantine. Professeur à l'École normale et au lycée de Constantine. A publié :

Assimilation et instruction des Indigènes. Méthode de calligraphie. Méthode de lecture et de prononcia-

tion arabes. Vocabulaire des mots arabes les plus usités en français. Fables de Lafontaine et de Florian traduites en arabe parlé.

M. Omar ben Brihmat. Né le 3 décembre 1859 à Alger, frère des deux interprètes militaires. Professeur à la Médersa d'Alger, dont son père fut autrefois directeur.

Médaille de sauvetage (1876). Officier du Nicham iftikhar (1902). Officier de l'instruction publique (1903).

M. Mohammed ben Cheneb. Né le 26 octobre 1867. Ancien élève du collège de Médéa et de l'École normale de Bouzaréa, instituteur public. Professeur à la Médersa d'Alger. Officier d'Académie en 1903. A publié dans la *Revue africaine* : « De la plantation à frais communs en droit malékite », et « Notions de Pédagogie musulmane ».

Dans le Recueil de Mémoires et de Textes publiés en l'honneur du XIVe congrès des Orientalistes (1905) figure un travail de M. Ben Cheneb intitulé : « De la transmission du Recueil de traditions de Bokhary aux habitants d'Alger. »

M. Soualah (Mohammed ben Mammar). Né à Frenda (Oran) en 1873. Ancien élève de l'École normale d'Alger, où il a obtenu le brevet supérieur. Bachelier de l'enseignement moderne (1894). Diplômé de l'École supérieure des Lettres (1898). Reçu interprète judiciaire (1898).

Tout en collaborant au *Bulletin de l'Enieignement des Indigènes*, à l'organisation des bibliothèques d'ouvrages arabes à l'usage des Indigènes, et en créant l'enseignement commercial franco-arabe à l'École

supérieure de Commerce, M. Soualah a publié les ouvrages suivants, où il a appliqué heureusement les procédés pédagogiques les plus nouveaux, à l'enseignement de l'arabe par le français :

Méthode pratique d'arabe régulier (1900). Corrigé des Excercices de la Méthode d'arabe régulier (1900). L'arabe parlé pratique et commercial (en collaboration avec M. Fleury) (1901). L'Auxiliaire de l'arabisant (1903). Cours préparatoire d'arabe parlé. — Partie de l'élève (1904). Cours préparatoire d'arabe parlé. — Partie du maître (1905).

M. Ammar ou Saïd Boulifa. Ancien élève de l'École normale de Bouzaréa. Ancien instituteur en Kabylie. Répétiteur de langue kabyle à l'École normale et à l'École supérieure des Lettres d'Alger.

A publié : Une première année de langue kabyle (1897). Recueil de poésies kabyles (1904). Dans le Recueil de Mémoires et de Textes publiés en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes (1905), figure un travail plein d'intérêt sur la Kabylie et intitulé « Adni », dû à M. Boulifa.

Fait partie actuellement de la mission de Segonzac au Maroc.

M. Zénagui (Abdelaziz) de Tlemcen. Ancien élève de la Médersa d'Alger. Répétiteur à l'École des langues Orientales vivantes de Paris. Fait actuellement partie de la mission de Segonzac au Maroc.

M. Ahmed Mechkane. Né à Tizi-Ouzou en 1868. Ancien élève de l'École normale de Bouzaréa.

Engagé au 1er tirailleurs algériens, fut aussitôt choisi pour accompagner M. le lieutenant de vaisseau L. Mizon

au Soudan. Il resta détaché pendant plusieurs années auprès de cet officier, en qualité d'interprète des Colonies. Il avait vingt-huit ans lorsqu'il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1896.

Peu après il accompagna M. Gentil au Congo. Rentré chez lui, après cette mission, il mourut des suites de maladies contractées dans l'Afrique centrale où il avait séjourné plus de dix ans.

M. Sédira (*Abderrahman*). Né le 15 mars 1871 à Biskra, neveu de M. Ben Sédira.

Élève de l'École normale de Bouzaréa. Instituteur public en 1890, quitta l'enseignement pour s'engager au 1er tirailleurs algériens. Fit partie de la mission Toutée. Actuellement sous-lieutenant détaché à la mission militaire française au Maroc. Chevalier de la Légion d'honneur (1905).

M. Benali Fekar. Né à Tlemcen en 1872. Ancien élève de l'École normale de Bouzaréa. Professeur à la Chambre de commerce de Lyon. Licencié en droit (1904). A fait dans plusieurs villes de France des conférences très remarquées sur le rapprochement des Européens et des Indigènes algériens.

M. Sédira (*Ferhat, Louis*). Né à Alger le 8 septembre 1875. Fils de M. Belkacem ben Sédira. Élève de l'École normale de Bouzaréa. Instituteur à Cheragas, (Alger).

M. Benbacite Aziz. Né à Alger le 25 décembre 1875. Ancien élève de l'École normale de Bouzaréa. Brevet supérieur, brevet d'aptitude pédagogique. Instituteur suppléant départemental (Académie d'Alger). Sous-lieutenant de réserve au 1er zouaves.

M. Abderrahman. Né le 17 mars 1879 aux Lauriers-Roses (Oran). Ancien élève du lycée d'Oran. Bachelier de l'enseignement moderne. Diplômé d'arabe. Professeur au collège de Tlemcen.

M. Keteb. Né en 1879. Pourvu du brevet supérieur, actuellement instituteur stagiaire à La Courneuve (Seine).

M. Chaïb. Né le 14 septembre 1875 à Bône. Ancien élève de l'École normale. Marié à une institutrice française.

Mlle Abdelhag. Fille d'un instituteur indigène naturalisé français. Pourvue de son brevet supérieur, exerce actuellement à Guettar el Aïch (Constantine).

Mlle Fatma Bourkaïb d'Alger. Est institutrice à Alger, Rampe-Valée.

Mlle Aïcha Bourkaïb. Institutrice à l'école maternelle de la Rampe-Valée à Alger.

Mme Achab, femme d'un instituteur indigène naturalisé Français. Institutrice à Adni (Fort-National).

Mlle Yamina. Institutrice à Miliana.

M. Si El Haoussin ben Ali « Achab ». Né en 1871 en Kabylie. Naturalisé Français et marié à une institutrice indigène. Ancien élève de l'École normale, instituteur à Adni (Fort-National).

M. Si Ahmed El Mazari. Né en 1871 à Djemaa-Sahridj (Fort-National). Instituteur naturalisé Français et marié à une institutrice européenne.

M. Branki (Mohammed). Ancien élève de l'École normale de Bouzaréa. Instituteur répétiteur à la même école.

M. Drici (Ahmed ould Mohammed ben Ali), ancien élève de l'École normale de Bouzarea. Instituteur délégué par l'Alliance française à l'école d'Acazar (Maroc) ; actuellement à la tête d'une entreprise commerciale à Avignon.

M. Mahi ben Ahmed, ancien élève de l'École normale. Engagé aux spahis ; actuellement détaché à la mission militaire française au Maroc.

A cette liste on peut ajouter un certain nombre d'Indigènes qui sont instituteurs ou cadis en Afrique occidentale (Maroc, Soudan, Congo).

DANS L'ADMINISTRATION ET LE BARREAU

M. Mustapha Bouderba, fils de M. Mohammed Bouderba et neveu de l'interprète principal. Après avoir fait ses études au collège arabe et au lycée d'Alger, entra dans les bureaux de la préfecture d'Alger. Successivement reçu au concours : commis expéditionnaire, commis rédacteur et commis principal. Mourut en 1895 alors que ses services et ses capacités le désignaient pour franchir d'autres échelons de la hiérarchie.

M. Ahmed Ahtchy, né à Alger en 1856, ancien élève du collège arabe et du lycée d'Alger. Dans le n° 231 (4e trimestre 1898), de la *Revue africaine*, l'article nécrologique suivant lui est consacré : « La société historique a à regretter la mort d'un de ses membres, M. Ahmed Ahtchy, décédé à Alger le 28 novembre 1898. M. Ahtchy n'était âgé que de quarante-huit ans. Après de bonnes études au lycée d'Alger et après avoir été

reconnu admissible à l'École polytechnique, il s'était fait recevoir licencié en droit. Il fut attaché pendant quelque temps à la Bibliothèque nationale à Paris. Il dut revenir à Alger pour se rapprocher de ses parents et il occupa d'abord un emploi de secrétaire auprès du premier président de la Cour d'appel. Nommé ensuite rédacteur au gouvernement général, il a conservé ces fonctions jusqu'à son décès.

« D'une instruction très étendue et d'un caractère très modeste, M. Ahtchy avait su s'attirer les sympathies de tous. »

M. Ahmed Bouderba, né en 1868, fils de l'interprète principal, a fait ses études à Alger. Il est actuellement avocat près la Cour d'appel d'Alger.

M. Sédira (Charles), fils de M. Belkacem ben Sédira, licencié en droit, avocat inscrit au barreau d'Alger, secrétaire-interprète au parquet général d'Alger.

M. Si Moula (Abdesselam), de Fort-National, licencié en droit ; fait actuellement son service militaire dans le génie, à Alger.

M. Benaouda, originaire du département d'Oran, est greffier-notaire à Bou-Medfa (Alger).

M. Ali Belhadjer, d'Alger. Fils d'un lieutenant de spahis, ancien élève du collège arabe d'Alger ; servit durant de longues années dans les postes et télégraphes à Marseille. Mort récemment dans le grade de commis principal.

M. Kaddour, ancien élève du collège arabe d'Alger, fils d'un chef de gare, est lui-même chef de gare à La Chiffa (Alger).

M. Hamdan Bourkaïb, ancien élève du collège arabe d'Alger, a été longtemps commis expéditionnaire dans les bureaux de la préfecture d'Alger.

M. Zerrouk (*Chérif*, *Omar*). Ancien élève de Saint-Cyr, est commis des ponts et chaussées, au gouvernement général de l'Algérie.

M. Allal Abdi, d'Oran. Ancien élève du collège arabe d'Alger, est agent consulaire au Maroc. Doit à son instruction et à son intelligence une haute situation dans la franc-maçonnerie.

M. Belaïd est actuellement receveur des postes et télégraphes dans le département d'Oran.

DANS LE JOURNALISME

M. Badaoui, père, d'Alger, ex-rédacteur au journal officiel « le Mobacher ».

M. Badaoui, d'Alger. Fils du précédent, ancien élève du collège arabe et du lycée d'Alger. Ex-rédacteur au « Radical Algérien » et à l' « Akhbar ».

Intelligent et instruit, polémiste ardent et orateur politique entraînant ; on le vit, en 1871, dans les rues d'Alger, haranguer la foule tantôt en arabe, tantôt en français, et faire l'apologie de la commune. Une vogue naissante lui valut d'être incarcéré jusqu'à la fin des événements qui troublaient la Métropole et avaient une répercussion dans la colonie.

M. Hafnaoui, d'Alger. Rédacteur au « Mobacher », officier de la Légion d'honneur.

M. Cherchali (*Mustapha*), rédacteur au « Mobacher », officier de l'Instruction publique.

M. Rahhal (*Mhammed*), fils de feu Si Hamza ben Rahhal Agha de Nedroma (Oran). Ancien élève du collège arabe et du lycée d'Alger.

Grand propriétaire, agriculteur, conseiller général, officier de l'Instruction publique.

Véritable homme de lettres ; a écrit dans plusieurs revues littéraires des articles très remarqués sur diverses questions et principalement sur les grands problèmes sociaux à l'ordre du jour.

M. Fekar (*Larbi*), né à Tlemcem en 1869, frère aîné de M. Benali Fekar. Instituteur à Oran. A créé le journal franco-arabe le « Misbah ». Ce journal s'inspirait vis-à-vis des Indigènes comme des Européens, des sentiments les plus propres au rapprochement des deux populations.

MM. les Interprètes sont assez nombreux ; parmi eux on peut citer :

M. Ali Mahieddine, ancien élève du collège arabe d'Alger, interprète de première classe près les tribunaux d'Oran, délégué financier. Président de la section arabe des délégations financières. Commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique.

M. Ali Guellaty, d'Alger. Ancien élève du collège arabe français d'Alger, frère aîné du commandant ; exerce depuis de longues années à Tunis.

M. Mamou (*Mohammed ben Braham*), de Cherchel. Ancien élève du collège arabe d'Alger, ancien répétiteur au lycée d'Alger, actuellement interprète judi-

ciaire. Est l'auteur de travaux de valeur parmi lesquels : Les cercles métriques. Construction artificielle des mètres arabes (communication faite au *Congrès de Hambourg*). Broch. in-18. Paris 1902. « Répartition des voyelles dans l'arabe vulgaire », in-18. Paris 1900. « Le pluriel brisé en arabe », in-8° Paris, 1897. « Traité de versification arabe » (communication au *Congrès des orientalistes*. — 1905.

M. Verdura (Si Salah), de Souk-Ahras. Après avoir été interprète militaire pendant de longues années, a démissionné pour se faire nommer interprète judiciaire dans son pays.

M. Belaïd (Mohammed), de Bordj-Sebaou (Alger). Ancien élève du collège arabe et du lycée d'Alger, interprète militaire démissionnaire. Interprète près le tribunal de première instance de Tizi-Ouzou.

M. Bentouhami, d'une ancienne famille militaire de Sétif (Constantine). Interprète judiciaire de première classe, officier d'Académie.

M. Bennaoum, ancien élève du collège arabe et du lycée d'Alger. Interprète judiciaire près la justice de paix de Nemours (Oran).

M. Allaoua Ben-yahya de Djidjelli. Ancien professeur d'arabe, interprète à Inkermann (Oran), auteur de plusieurs publications.

M. Mustapha Khaznadar, de Sidi-Bel-Abbès. Frère du lieutenant Khaznadar, fils aîné de M. Mouley Ali Khaznadar, conseiller municipal et officier de la Légion d'honneur. Est interprète à Montagnac (Oran).

DANS LE CORPS MÉDICAL

M. Kaddour, de Cherchel. Ancien élève du collège arabe d'Alger, officier de santé, exerça successivement à Alger et à Constantine.

M. Kaddour, d'Alger. Ancien élève du collège arabe d'Alger. Exerça à Alger et à Tunis comme officier de santé.

M. Abdallah, d'Alger. Ancien élève du collège arabe et de l'école de pharmacie. Voyagea en Orient et se fixa à Alger comme pharmacien.

M. Ali ben Ahmed Bouloukbachi, d'Alger. Ancien élève du collège arabe, est officier de santé à Hussein-Dey.

M. Sayah, d'Orléansville. Ancien élève du collège arabe d'Alger, officier de santé. Exerça dans les régions sahariennes du département de Constantine.

M. Mustapha, de Médéa. Fils d'un lieutenant de tirailleurs ; ancien élève du collège arabe d'Alger. Exerça comme officier de santé dans les postes du Sud.

M. le Dr Larbey, de Cherchel. Ancien élève du collège arabe d'Alger, frère de M. Kaddour, ancien conseiller municipal d'Alger où il exerça pendant de longues années comme médecin libre.

M. le Dr Morsly (*Taïeb*), né en 1856 à Ouizert (Oran). Fils d'un lieutenant de spahis, ancien élève du collège arabe d'Alger et du lycée. Médecin traitant à l'hôpital civil de Constantine. Chargé de cours d'hygiène à la

Médersa. Ancien conseiller municipal. A rempli une mission du gouvernement français à Djeddah (Arabie).

Médaille d'argent, épidémie de choléra de 1885 à Djeddah (Arabie). Officier du Nicham Iftikhar en 1885. Officier d'Académie en 1902.

A publié des articles sur diverses questions algériennes.

M. le Dr Nekkach (Mohammed), né en 1856 à Nedroma. Ancien élève du collège arabe et du lycée d'Alger. Petit-fils du Kaïd Nekkach qui, après le désastre de la colonne Montagnac, à Sidi-Brahim, refusa d'ouvrir les portes de Nedroma aux agents de l'Emir. Médecin de colonisation à Hillil (Oran).

M. le Dr Amor, de Bône. Ancien élève du lycée et de l'école de médecine d'Alger. Établi comme médecin libre à Bône.

M. le Dr Bouzian (Abdelkader), des Oulhaça de Tlemcen. Ancien élève du collège arabe et du lycée d'Alger, médecin libre à Alger.

M. le Dr Bouderba (Ali), né à Alger en 1864. Neveu de l'interprète principal, fils de M. Mohammed Bouderba qui fut trésorier du bureau arabe d'Alger jusqu'à sa suppression. M. Ali Bouderba est conseiller municipal d'Alger. Marié à une Française qui est médecin-accoucheuse.

M. le Dr Bentami (Belkacem ould Hamida), de Mostaganem. Bachelier de l'enseignement moderne, lettres-philosophie ; Boursier de l'École de médecine d'Alger, 1897 ; Interne des hôpitaux de 2e classe,

1901 ; de 1re classe, 1903 ; Médaille d'honneur : épidémies ; Médaille de bronze : épidémies de 1901-1902 ; Répétiteur général des auxiliaires médicaux indigènes à l'École de médecine ;

Thèse de doctorat en janvier 1905 à Montpellier, avec félicitations du jury. A publié quelques travaux médicaux en collaboration avec des professeurs de l'École.

M. Hafiz (*Bou-Médine*), de Tlemcen, ancien élève du collège et du lycée d'Alger, pharmacien à Alger.

M. Khaznadar (*Mohammed*), de Sidi-Bel-Abbès, frère cadet de l'interprète et du lieutenant, pharmacien à Oran.

M. Zerrouk ben Brihmat, d'Alger, fils de M. Ahmed ben Brihmat, l'ancien interprète militaire ; vient, récemment, de se faire recevoir docteur en médecine.

Indépendamment d'une dizaine d'élèves auxiliaires médicaux, la Faculté de médecine d'Alger a, actuellement, six élèves indigènes ayant terminé leurs études universitaires qui aspirent au doctorat.

Un fait qui peut caractériser les tendances actuelles des Indigènes musulmans est le suivant : On lit dans le numéro 4692 — 14 janvier 1905 — du journal officiel du gouvernement général de l'Algérie, le *Mobacher* : « Au cours de la session de mars dernier, la section arabe des Délégations financières a émis un vœu tendant à l'attribution de bourses à des Indigènes pour suivre les cours de l'École de droit d'Alger.

D'accord avec l'autorité académique, M. le gouver-

neur général vient de décider que satisfaction serait donnée à ce vœu. »

La Statistique générale de l'Algérie pour 1902 donne, au sujet de l'enseignement des Indigènes, les renseignements suivants :

Outre l'enseignement supérieur, ils reçoivent l'enseignement secondaire dans les lycées et les collèges communaux.

Ces établissements ont		108 élèves.
L'enseignement primaire dans les écoles primaires		249 écoles.
Classes annexées à ces écoles . . .		509 —
Elles reçoivent	Elèves garçons	23 933
	Elèves filles	1 696
	Total . . .	25 629

Les trois Médersas ont . . .	169 élèves.
et . . .	39 auditeurs.
Total . .	208

Cours d'adultes (auditeurs musulmans). . 5 273

PERSONNEL ENSEIGNANT (MUSULMANS)

Instituteurs, adjoints et moniteurs	184
École normale d'instituteurs	23 élèves.

On peut voir, par l'exposé qui précède, que l'évolution des Indigènes a formé une classe intellectuelle de médecins, de professeurs, d'écrivains, de fonctionnaires civils et militaires, qui se recrute dans toutes les classes et dans toutes les régions de l'Algérie

musulmane où l'instruction est suffisamment répandue. La majeure partie des individualités citées plus haut sont entrées dans la famille politique française par la naturalisation ; presque toutes sont alliées à des familles européennes et quelques-unes sont issues de mères européennes.

Nous croyons devoir donner, dans cette étude, l'opinion de quelques personnalités algériennes, et nous publions, dans cette intention, la lettre suivante :

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous exposer la thèse suivante que je destine à la publicité : *De l'influence française sur les éléments de la population algérienne et sur la race indigène en particulier.*

« Je dis la race indigène, parce que le mélange des Berbères autochtones et des Arabes envahisseurs est presque entièrement réalisé. De ces deux éléments qui la composent, le premier s'est civilisé au contact des Romains, des Carthaginois et des Arabes, et le second a créé une civilisation originale ; tous deux, depuis des siècles, ont absorbé des éléments européens et surtout latins.

« De ces faits suffisamment établis par l'Histoire, je crois pouvoir déduire l'aptitude de nos Indigènes au progrès qu'ils connurent et à la fusion des races qu'ils pratiquèrent, sans que la religion s'y soit opposée d'une façon absolue. De nos jours, l'observation des

différents milieux musulmans prouve que les institutions françaises, en se substituant aux influences locales, modifient les besoins religieux des Indigènes et les soustraient à la tutelle maraboutique : qu'elles les initient à notre régime individuel en introduisant chez eux la divisibilité des biens, et qu'enfin le scepticisme européen n'est pas sans action sur leur conscience.

« On trouve des faits à l'appui de cette thèse dans la collaboration inévitable des Indigènes et des Européens dans presque toutes les branches du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, et dans les administrations civiles et militaires ; collaboration qui fait partout de l'Indigène un protégé et un élève ; de l'Européen un éducateur et un protecteur. Il en résulte qu'un certain nombre d'Indigènes initiés et disposant des moyens nécessaires, bâtissent des fermes ou des maisons d'habitation, créent des domaines, entreprennent certaines industries, certains commerces ; que ceux qui peuvent recevoir l'instruction primaire et supérieure arrivent au doctorat en médecine, au diplôme de pharmacien, abordent l'enseignement, le barreau, entrent à Saint-Cyr, à Polytechnique ; que dans l'armée il en est qui parviennent au grade d'officier subalterne et même d'officier supérieur, etc.

« Quand bien même les exemples cités paraîtraient assez clairsemés pour laisser croire à quelques individualités exceptionnelles, on peut objecter que ces résultats ont été acquis malgré des circonstances défavorables, et qu'il serait erroné de les mettre en

regard de soixante-quatorze ans d'occupation. En effet, la période violente de la conquête fut à peine close en 1860, et il n'y a pas plus de quarante ans que la partie de l'Algérie qui nous occupe peut se livrer aux travaux de la paix.

« Il ne peut être question, en tous cas, de l'unification de la race entière ; il s'agit, ici, de la formation d'une élite comme il s'en trouve au sommet de toute société civilisée, d'une couche supérieure émergeant au-dessus des couches moyenne et profonde ; et c'est dans les vieilles villes, dans les nouvelles cités qui se développent tous les jours, que nous trouvons, dès maintenant, le premier noyau de cette élite.

« Si vous partagiez, Monsieur, cette manière de voir, je vous serais reconnaissant de m'en donner témoignage dans votre réponse et de me faire part des exemples que vous jugeriez dignes d'être cités dans mon étude. »

Quelques personnes ont bien voulu nous faire parvenir des réponses dont nous reproduisons, ci-après, les principales.

M. Victor Clausson, interprète judiciaire à Jemmapes (département de Constantine), s'exprime en ces termes :

« Plus je vois les Arabes, plus je m'aperçois qu'ils sont toujours les mêmes.

« L'assimilation, prise dans le sens restreint du mot, n'est pas, certainement, chez ce peuple, une chose qui, depuis un certain nombre d'années, n'ait pas fait

quelques progrès ; mais il s'agirait, cependant, de savoir, ce qu'en la circonstance, on entend par « assimilation ».

« A l'heure actuelle il n'est pas, pour ainsi dire, de région en Algérie où les effets d'une assimilation « matérielle », si je puis m'exprimer ainsi, ne se soient fait sentir. La région de Jemmapes que je parcours depuis dix ans, offre, comme beaucoup d'autres, de nombreux exemples de cette assimilation, et il existe ici des Arabes plus ou moins favorisés par la fortune qui, en présence des résultats obtenus par les colons européens, ont adopté leurs modes et instruments de culture ; ils ont également fait construire des habitations relativement confortables et se sont même procuré des véhicules modernes pour voyager ou transporter leurs produits.

« Ces individus sont bien, sous ce rapport, des « assimilés », mais il serait superflu de se donner la peine de démontrer que « l'intérêt » et le « bien-être personnels » ont seuls été les mobiles de cette assimilation. Au point de vue « intérêt », n'insistons pas sur ce que tout le monde peut voir, mais au point de vue bien-être il est indéniable que l'intérieur de ces habitations n'a rien de nos installations modernes, et ne sont que « l'enveloppe » de mœurs, d'usages, de coutumes et de croyances arabes.

« L'assimilation « morale » offre des exemples plus rares, qui deviennent des exceptions qui peuvent presque se compter ; c'est donc celle qui a fait le moins de progrès, malgré les moyens multiples qui ont été

mis à la disposition de ceux à qui nous nous intéressons.

« Pour conclure, je dirai donc que le peuple arabe n'est pas inaccessible à l'assimilation « matérielle » et qu'au contraire, étant donnés sa nature essentiellement aristocratique et ses goûts pour le lucre, il est appelé — si rien ne dérange la marche des choses — à tirer le plus grand parti des efforts que nous faisons pour lui dans ce sens. Mais je dis qu'il est chimérique d'espérer une assimilation véritable et telle qu'elle doit se comprendre.

« Je dis aussi qu'il existe, pour ce peuple, entre les deux sortes d'assimilation dont je parle, une barrière infranchissable que je traduirai simplement par le mot « Religion ». Ce mot, pour qui connaît l'Arabe, signifie bien des choses que les profanes, malheureusement trop nombreux, ne connaissent pas ou très peu.

« Je ne voudrais pas être pessimiste, mais tenant compte de ce que je sais et de ce que j'ai vu, et d'un autre côté n'espérant pas vivre « assez de temps » pour voir se réaliser le rêve que « certains » font en ce moment, je ne crains pas de déclarer que je ne crois pas à l'assimilation du peuple arabe, telle que je la voudrais pour le bien de l'humanité. »

Opinion de M. Henri Bertrand, répartiteur des contributions à Oran :

« ... L'Indigène est imprévoyant, mais il est économe, et c'est pourquoi je crois fermement à la reconstitution

de son ancienne richesse et à sa coopération dans l'œuvre commune.

« L'unique obstacle à la fusion des races réside dans la loi religieuse qui fait un chez l'Arabe avec la loi civile ; je crois qu'elle sera toujours un mythe.

« Tout progrès matériel révèle un progrès moral, et la situation journalière de nos Indigènes étant meilleure que celle dont ils jouissaient autrefois, il y a lieu d'en déduire que notre civilisation est la cause de cette amélioration. Votre but est élevé et digne de toute admiration. »

Lettre de M. A. Jard, ancien capitaine d'infanterie, propriétaire à Tiaret (département d'Oran) :

« ... Vivant un peu retiré, mais en contact constant avec les Indigènes, j'ai cependant pu constater que notre influence s'exerce de préférence sur les classes pauvres de la population indigène. Les riches de la population arabe sont un peu comme ceux de France. Ils ont la prétention de diriger et se croient autorisés à accaparer le monopole des grandes choses. C'est ainsi qu'il n'y a pas plus intelligents qu'eux ; pas plus religieux qu'eux; pas mieux élevés qu'ils le sont, etc., etc. Le pauvre « mesquine », lui, écouterait encore volontiers notre civilisation, mais l'exemple d'en haut le retient ; et je croirais volontiers que le mouvement auquel nous assistons en France n'est pas près de se produire ici. Certes je suis d'avis qu'il faut une religion quelle qu'elle soit, mais je crois qu'il n'est pas nécessaire de tout y subordonner. Or, vous savez mieux que

moi que les marabouts, comme d'ailleurs nos prêtres, ont cette tendance bien marquée de subordonner tout à leurs préceptes.

« Je ne suis pas de ceux qui croient guérir le mal que je vous signale en remplaçant, chez les Indigènes, la religion de Mahomet par la religion catholique, car, outre que les Indigènes ne s'y prêteraient pas, je crois qu'ils ne seraient pas mieux servis par l'une que par l'autre.

« A mon humble avis, l'amélioration dans tout ceci serait d'instruire dans nos écoles le plus grand nombre d'Indigènes possible, de les préparer par des connaissances *ad hoc* aux fonctions administratives et de les placer à la tête des tribus, aux lieu et place des caïds actuels qui sont la négation de l'administration.

« Quand on songe qu'après soixante-quatorze ans d'occupation, nous n'avons pas encore pu obtenir que les chefs indigènes parlent notre langue, l'écrivent, etc. ! Il y a là une lacune ; nous n'avons absolument rien fait pour relever le niveau moral des Indigènes, ni pour les soustraire à l'influence de leurs marabouts. Les Indigènes de l'Algérie sont au niveau où étaient les Français vers l'an 1200. Nulle part peut-être au monde les classes de la société ne sont mieux tranchées. Eh bien, je crois qu'il y a là, comme chez nous en 1789, une révolution salutaire à opérer.

« Il est stupéfiant de constater que sous le gouvernement le plus socialiste qu'il y ait en Europe, on laisse un peuple, un grand peuple même, souffrir, comme le peuple arabe, des différences de castes, des inégalités

de naissance. Jusqu'à ce jour, les grands, les *kebars*, ont résisté à notre civilisation ; il est même, ici dans le Sud, de bon ton pour un Indigène riche de ne pas parler français. Je connais une grande famille, les Sahraoui, dont un des membres était autrefois agha, et dont un seul fils, sur une vingtaine qu'il a, parle le français. C'est un enfant qu'il a eu de son commerce avec une négresse.

« Pour conclure ces quelques réflexions, je crois qu'il nous faut trier dans les petits fonctionnaires indigènes, des enfants bien nés, intelligents ; les instruire, les élever convenablement, former leur âme et les placer ensuite dans les tribus, comme chefs indigènes, à l'exclusion des familles régnant actuellement et chez lesquelles, la plupart du temps, le dévouement à la France est en raison directe des récompenses qu'ils attendent. Je sais qu'il y a de très honorables exceptions à la loi que je formule, mais je crois qu'elles sont moins nombreuses qu'on se l'imagine en haut lieu. »

M. Debourge, propriétaire, instituteur retraité, président de la Caisse agricole du Télagh (département d'Oran), s'exprime en ces termes :

« ... J'ai l'honneur de vous faire connaître que je partage votre manière de voir relativement à la thèse que vous exposez : De l'influence française sur les éléments de la population algérienne et sur la race indigène en particulier.

« Je ne puis guère émettre d'avis qu'en ce qui concerne

l'agriculture et l'instruction. Je suis convaincu que le nombre des Indigènes qui déjà se servent de la charrue française est plus considérable qu'on ne le croit en général. Je suis bien persuadé que si les Indigènes disposaient de capitaux suffisants ils n'hésiteraient pas à créer des exploitations agricoles sur le modèle des nôtres.

« Quant à l'aptitude des indigènes à recevoir l'instruction primaire et même supérieure, peu de Français, je crois, la mettent en doute. Je pense que la majorité des Indigènes poursuivraient ces études avec succès, si leur situation pécuniaire leur permettait de les entreprendre. J'ai pu constater, en effet, au cours des vingt années pendant lesquelles j'ai eu de jeunes indigènes à instruire, que ceux-ci faisaient presque autant de progrès que les élèves européens.

« Aussi, je crois que dans un avenir plus ou moins éloigné, les Musulmans algériens contribueront, soit par leur accès à des situations administratives, soit par le commerce, mais surtout par l'agriculture, au développement de notre belle colonie. »

M. Féliu, interprète judiciaire près les tribunaux de Blida (département d'Alger) nous écrit :

« Comme vous, j'estime que l'influence française a déjà pénétré dans la famille musulmane, et qu'un certain nombre de ses sujets, pris dans l'élite de cette société, se sont créé une place des plus honorables dans le monde des affaires, du commerce, de l'agriculture et des arts.

« L'armée compte de nombreux officiers sortant pour la plus grande part des rangs, il est vrai, mais quelques-uns d'entre eux sont sortis de Polytechnique ou de Saint-Cyr.

« Les instituteurs sont légion. — On compte déjà un certain nombre de fonctionnaires indigènes appartenant à l'administration.

« Dans le département de la justice, une partie du corps des interprètes judiciaires est fournie par l'élément indigène. Nous voyons également figurer un Indigène en qualité de greffier-notaire (M. Benaouda à Bou-Medfa); c'est là une heureuse innovation due à la sollicitude de M. Laferrière qui, pour la première fois (lors de son passage à la tête du gouvernement général de l'Algérie) a confié le sacerdoce notarial à un Indigène musulman. Le titulaire de ce poste a, d'ailleurs, pleinement justifié par ses aptitudes et qualités la confiance que le gouvernement a placée dans sa personne.

« Au barreau d'Alger, M. Bouderba, avocat de talent, représente dignement l'élément indigène dans cette noble corporation.

« Un docteur en médecine, trois officiers de santé et un pharmacien exercent leur profession dans le département d'Alger. »

M. Féliu conclut : « Certes les critiques ne manqueront pas de dire qu'eu égard au chiffre de la population indigène, les personnes que nous citons constituent de rares exceptions.

« Comme eux, nous pouvons déplorer que le nombre

de ces exceptions ne soit pas plus important ; mais il ne faut pas oublier que la période que nous venons de traverser peut être considérée comme étant la période transitoire inhérente aux débuts d'une conquête.

« Mieux éclairés et désormais plus confiants, les Indigènes au contact de l'Européen et sous l'impulsion directrice du gouvernement subiront de plus en plus notre heureuse influence. Les résultats déjà obtenus nous autorisent à penser que dans un avenir peu éloigné les cas exceptionnels d'aujourd'hui deviendront pléthore. »

La lettre qui suit donne, sur la question, l'opinion d'un Indigène musulman, le Dr Morsly (El Hadj Taïeb) médecin traitant à l'hôpital civil de Constantine.

« ... Vous me demandez mon avis sur l'assimilation des Indigènes de l'Algérie et des preuves à l'appui.

« J'ai occupé depuis une dizaine d'années diverses fonctions électives ; je suis établi à Constantine depuis 1885 : c'est vous dire que je suis à même de vous renseigner amplement à cet égard.

« Dans tous mes écrits, j'ai soutenu que nos coreligionnaires algériens étaient parfaitement assimilables, intellectuellement parlant. La liste des Indigènes qui sont arrivés, presque tout seuls, livrés à leurs propres forces, est assez longue. Les exemples ne manquent pas ; vous n'avez que l'embarras du choix. Quant aux procédés perfectionnés employés par les Européens en agriculture, dans l'industrie, etc., nos Indigènes se les approprient facilement ; si tous les Arabes de l'Algérie

n'emploient pas les charrues fixes ou les moissonneuses à vapeur, cela est dû à leur grande misère et partant au manque de fonds.

« Les Ben-Ali chérif d'Akbou, les Mahmoud ou Rabah de la Soummam, etc., ont adopté depuis longtemps tous les procédés nouveaux dans les diverses industries et en agriculture. Il n'y a d'aveugles que ceux qui ne veulent pas voir. Les Arabes de l'Algérie sont perfectibles; du reste il ne saurait en être autrement : ne sont-ils pas les descendants directs ou indirects de ces hommes qui ont été les éducateurs de tout l'Occident ? »

Un autre Indigène musulman, M. le capitaine d'artillerie Cadi (si Cherif ben El arbi) issu d'une famille religieuse expose comme il suit son opinion :

« J'ai la conviction intime que peu à peu, avec l'instruction (surtout l'instruction professionnelle) les Indigènes musulmans administrés avec justice, ne tarderont pas à suivre le mouvement, à la condition que nos administrateurs ne s'y opposent pas. Et cela me semble devoir arriver bientôt, grâce à la sélection que le gouvernement apporte depuis quelque temps, dans l'admission des candidats à ce corps d'élite. Ses membres sont en contact immédiat avec nos Indigènes et devront leur inculquer des idées de justice, de devoir et d'honnêteté afin que, relevés moralement, et délivrés matériellement de la misère, ils finissent par aimer notre beau pays de France et contribuent à sa puissance, dans la mesure de leurs moyens.

« Notre zaouïa, loin d'être hostile au progrès, fait tous ses efforts pour tirer nos congénères de l'apathie dans laquelle les a plongés la longue et tyrannique domination turque. »

M. René Basset a bien voulu nous adresser, sur le même sujet, les lignes suivantes :

« Je crois que le progrès existe, mais qu'il procède lentement, même avec des temps d'arrêt, suivant les races, les religions, les climats et d'autres facteurs. Au surplus, en ce qui concerne les Musulmans, j'entends les Musulmans de l'Afrique nord-ouest, permettez-moi de vous renvoyer à l'article que j'ai donné sur l'avenir de l'Islam dans le n° du 1er octobre 1901, des *Questions diplomatiques et coloniales.* »

Tout en réservant la question de temps nécessaire à l'évolution des Musulmans du nord africain, le directeur de l'École des Lettres d'Alger, dans son article s'exprime ainsi :

« Lorsque les intérêts matériels des Musulmans du nord de l'Afrique seront liés à l'existence de notre domination, et lorsqu'ils en auront conscience, alors elle sera plus solidement assise que si elle reposait sur une communauté de religion, de langue ou de race. C'est du reste ce qui se passe dans les villes où les Indigènes commencent à sentir que nous leur avons assuré la sécurité et la prospérité et qu'ils n'auraient qu'à perdre à retomber sous l'autorité d'un sultan, soit de race ancienne, soit d'origine récente, chérif ou

maître de l'heure, marabout ou chef de grande tente. »

Plus loin, en nous mettant en garde contre les esprits impatients qui veulent brusquer le progrès et aller trop vite, M. Basset dit :

« En résumé, dans le nord de l'Afrique, on doit s'attacher la masse des croyants par la prospérité matérielle, et aussi modifier, en y mettant le temps nécessaire, l'esprit des classes élevées : c'est par en haut que commencent les révolutions. »

Enfin la réponse qui suit est de M. Belle, conseiller général, maire de Cherchell (département d'Alger).

« Je me fais un devoir de répondre à votre très intéressante communication, que je trouve au retour d'un voyage.

« Veuillez me permettre de vous faire observer, tout d'abord, qu'une question aussi complexe exigerait une forte et minutieuse étude, à laquelle faudrait-il encore être préparé par une longue expérience des choses de l'Afrique du Nord.

« La seconde condition je la réalise peut-être dans une certaine mesure puisque, né en Algérie voici plus de cinquante ans, et ne l'ayant jamais quittée, fils d'un officier de marine, frère d'un colon et moi-même fonctionnaire algérien pendant trente ans, appelé par mon service à me trouver en contact avec les Indigènes dans le Tell, en Kabylie, sur les hauts plateaux et jusqu'à Ghardaïa, je me suis trouvé dans des condi-

tions et dans un milieu favorables pour me faire une opinion exempte de parti pris, en connaissance de cause et en toute impartialité d'appréciation.

« Par contre, je n'ai ni les dispositions voulues, ni les connaissances suffisantes, ni le temps indispensable pour me livrer avec fruit à cette étude délicate autant qu'attachante.

« Je ne saurais donc, à mon grand regret, que vous donner une opinion personnelle qui sera de bien peu de poids, sans doute, sur le résultat de la sorte d'enquête ou de consultation à laquelle vous vous livrez avec une foi et un courage dont je vous félicite bien sincèrement.

« Je crois à la possibilité de civiliser une partie considérable de la population indigène de l'Algérie.

« Je crois à la grande intelligence et à la forte faculté de travail intellectuel de l'élite de cette population, et, partant, à la faculté pour un nombre chaque jour plus considérable des unités formant cette élite, d'accéder au plus haut rang, dans les lettres, dans les arts, dans les sciences.

« Je crois à la possibilité du progrès d'une partie des masses elles-mêmes (surtout en Kabylie) en agriculture, en industrie, etc.

« Mais, pour aucune de ces catégories, depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle et sans faire exception pour les élites, je ne crois à la fusion, à l'assimilation. L'obstacle, le vrai, le seul : la religion. A mon avis, l'assimilation, à plus forte raison la fusion n'est possible, telle que je l'entends, que par le croisement ;

or il n'est pas praticable, non du fait de l'Européen, mais bien de l'Indigène.

« Vous rappelez, Monsieur, dans votre note que cette assimilation, cette fusion se sont jadis opérées d'une façon absolue, au contact des Romains et des Carthaginois, sans que la religion s'y soit opposée. L'histoire le prouve, dites-vous. D'accord ; mais les Indigènes du nord de l'Afrique n'étaient point Mahométans alors... D'un côté des Idolâtres, en tous cas des polythéistes ; de l'autre côté, sûrement des polythéistes aussi ; l'accord, la fusion, le croisement étaient faciles.

« Rien de cela aujourd'hui : deux peuples monothéistes se trouvent en présence, mais le Dieu de l'un ne peut être celui de l'autre. L'obstacle ne vient pas de celui qui apporte l'élément civilisateur, parce que la foi chrétienne le cède maintenant au libre examen et parce que les esprits éclairés, et ils sont chaque jour plus nombreux, sentent que la religion doit suivre les progrès et les conquêtes de la science, et tolérer l'émancipation de la pensée.

« Non, l'obstacle vient du peuple à civiliser parce qu'il est resté fidèle croyant ; parce que sa religion est fermée ; parce que les dogmes de cette religion sont en même temps des lois sociales, un code d'où dérivent les mœurs ; parce que jamais, dès lors, ce peuple n'admettra le mariage entre mahométane et chrétien que comme une exception sacrilège. Or sans mariage entre les deux peuples, pas de croisement, pas de fusion.

« Voilà le grand malheur, aussi bien pour les Indigènes

que pour les Européens ; aussi bien pour l'Algérie que pour la France elle-même !

« Quel beau rêve en effet, et quels avenirs si cette fusion des races était réalisable ! Quelle nation virile, intelligente et forte constituerait alors cette jeune France qui s'étendrait de la Tripolitaine à l'Atlantique, séparée seulement de sa sœur aînée par le lac méditerranéen, mais ne formant avec elle qu'un tout, par ses tendances, ses aspirations et son génie !

« Telles sont les observations que m'a suggérées votre projet qu'on ne saurait trop louer. »

TROISIÈME PARTIE

L'AVENIR

CHAPITRE PREMIER

LES FAITS ACQUIS

Au commencement du xve siècle avant l'avènement du régime maraboutique, le monde musulman de la Berbérie vivait dans un désordre anarchique où l'état de guerre primait toutes les autres formes de l'activité humaine. Les familles religieuses réveillèrent, dans une certaine mesure, le mouvement intellectuel, en créant quelques écoles, et leur intervention, appuyée sur la loi, ranima quelque peu l'agriculture et le commerce.

Le gouvernement des Turcs n'améliora pas cet état de choses, bien au contraire. L'obligation où il fut de recourir à la course sur mer pour faire face à ses énormes dépenses et l'emploi de la force armée dont il fit usage pour recouvrer les lourds impôts qui frappaient le pays, au lieu de moraliser les Indigènes, ne pouvaient entretenir chez eux que les pires instincts.

La France trouva donc en Algérie une population

dont une partie était imbue des principes tyranniques et immoraux du régime turc, et dont l'autre partie vivait dans la dépendance absolue de la caste maraboutique. Les principes d'humanité et de civilisation qui dominaient l'esprit de la conquête française, unis à la force des armes, devaient, malgré des hésitations et des erreurs naturelles dans les débuts, changer progressivement la face des choses.

Les Turcs payaient très cher la force armée qu'ils tiraient du pays ; or moins de dix ans après la prise d'Alger, non seulement l'armée française faisait la guerre avec l'appui des contingents fournis par les tribus soumises [1], mais encore elle comptait, dans ses rangs, plus de cinq mille soldats réguliers recrutés dans les différentes régions de l'Algérie.

En effet, par arrêté du 1er octobre 1830, le général Clauzel ordonna la formation de deux bataillons d'Indigènes sous le nom de « zouaves » [2]. Ces bataillons devinrent plus tard un régiment recevant quelques Français, et les zouaves recrutèrent exclusivement des Français, quand on créa les tirailleurs indigènes.

[1] Le gouvernement turc, en cas de guerre ou d'insurrection, réquisitionnait les hommes en état de porter les armes dans les seules tribus *makhzen*. Le gouvernement français réquisitionne dans toutes les tribus soumises, en vertu de deux arrêtés du 16 septembre 1843 et d'un arrêté du 11 décemdre 1872. Voy. L. Béquet et M. Simon, *Algérie*. t. II, p. 48.

Enfin l'organisation des *Makhzen*, ou cavalerie indigène soldée, remonte également au 16 septembre 1843. Voy. Béquet, *op. cit.*, Cf. Walsin-Esterhazy.

[2] Ainsi nommés parce qu'ils furent formés avec des volontaires des tribus *zouawa*. comme en recrutaient les Turcs.

Cette création eut lieu en vertu de l'ordonnance du 7 décembre 1841 qui prescrivait la formation de trois bataillons. Déjà une cavalerie indigène avait été créée sous le nom de spahis et constituée à trois escadrons. Celui d'Alger date du 1er septembre 1834, celui de Bône du mois de juin 1835, et celui d'Oran du mois d'août 1836. Le nombre de ces escadrons fut porté a vingt par l'ordonnance du 8 décembre 1841 [1].

Dès lors, au fur et à mesure de la pacification, le concours fourni à l'armée par les tribus s'étendit dans les régions du sud où les Turcs, et l'Émir Abd-el-Kader lui-même, n'accédèrent jamais. Quant aux soldats réguliers indigènes, ils sont aujourd'hui de 15 à 20 000, et il ne tiendrait qu'au gouvernement de tripler ou de quadrupler ce chiffre.

La France devait en imposer aux Indigènes par son esprit de justice et par la valeur morale et intellectuelle de ses représentants. A part quelques grands chefs ambitieux, orgueilleux, déçus ou égarés, qui fomentèrent des troubles ou des insurrections, la majorité des Indigènes continue de suivre docilement l'impulsion que lui donne l'administration française, dans les différentes formes qu'elle prend, depuis le régime militaire jusqu'à la commune de plein exercice assimilée à une commune de France.

L'application et la perception des impôts sont entourées de garanties inconnues autrefois; et tandis que les Turcs devaient recourir à des moyens excep-

[1] L. Galibert, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, p. 618 et suiv.

tionnels pour percevoir trois millions d'impôts[1], la France en perçoit, aujourd'hui, environ vingt millions[2], selon les procédés en usage dans la métropole.

Le régime des terres, établi sur de nouvelles bases, permet le développement simultané de la colonisation indigène et de la colonisation européenne.

Des étendues immenses, autrefois parcourues par les troupeaux, troublées par le passage des colonnes turques ou des bandes armées, sont défrichées et cultivées en toute sécurité. Ce n'est d'abord que la charrue arabe qui gratte le sol, mais elle est remplacée par l'outillage agricole européen, et on peut prévoir qu'un jour, les plus misérables cultivateurs indigènes seront tous pourvus de cet outillage, grâce aux sociétés de prévoyance, à l'élévation des salaires, et à la vente rémunératrice des produits du sol.

Grâce à l'administration éclairée de M. Jonnart, l'organisation de l'assistance médicale des Indigènes se développe tous les jours. Elle comporte :

1° La création, sur de nombreux points, d'infirmeries indigènes installées suivant les goûts et les habitudes des Musulmans ;

2° L'installation de cliniques et l'organisation d'un service de consultations confié à des doctoresses, à l'usage des femmes et des enfants indigènes ;

[1] de Grammont, dans son *Histoire d'Alger sous la domination turque*, évalue ces impôts, dans le milieu du XVIII[e] siècle, à 300 000 piastres.

[2] M. L. Vignon, *La France dans l'Afrique du Nord*, 1887, dit, page 275, que ces impôts qui vont en augmentant atteignent, pour l'année 1886, le chiffre de 16 300 000 francs.

3° L'institution d'un service de consultations gratuites dans les infirmeries, sur les marchés et dans l'intérieur des tribus ;

4° L'organisation d'un service antiophtalmique ;

5° L'extension du service des vaccinations et revaccinations.

En 1905 le nombre des infirmeries indigènes s'élève à 70 établissements disposant d'un millier de lits. Des cliniques spéciales pour les femmes et les enfants fonctionnent à Alger, Maison-Carrée, Oran, Constantine et Tlemcen ; enfin des postes de dames médecins ont été créés à Bône, Blida et Miliana.

Il est bon d'ajouter que des notables indigènes ont participé, par des dons, aux frais d'installation des infirmeries[1].

Ce pays a prospéré dès que le gouvernement français lui a apporté les éléments qui lui faisaient défaut depuis si longtemps : la sécurité, des capitaux et une élite dirigeante civilisatrice. En effet, le bien-être a remplacé la misère, la prévoyance protège l'Indigène contre les mauvaises années, l'hygiène et les précautions sanitaires ont enrayé les épidémies qui jadis décimaient les villes et les tribus. Aussi, les Indigènes qui étaient en 1856 au nombre de 2 652 072 sont-ils 4 098 514 en 1902.

Dans ce chiffre, la population agricole figure pour 3 268 079 personnes qui cultivent 2 564 938 hectares pour leur propre compte, alors qu'autrefois la majeure

[1] Voy. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, octobre 1905, p. 369.

partie des terres était livrée aux troupeaux. Des cultures nouvelles ont été ajoutées à celles pratiquées anciennement, le domaine cultivable s'étend tous les jours par le défrichement et les acquisitions de terre ; l'outillage et les procédés de culture ont été améliorés par l'éducation européenne, et l'administration, par ses encouragements, aide à l'accélération du progrès. Les 140 sociétés de provoyance, dont elle à la surveillance et la direction, disposent de près de onze millions de francs; et les cultivateurs indigènes, fortement stimulés, ont l'esprit entièrement tourné vers le travail et oublient de plus en plus la pratique des armes et son objet.

Le développement de l'agriculture a accompagné, sinon occasionné celui du commerce ; et nous voyons les Indigènes aborder, parmi les branches du commerce et de l'industrie, même celles qui ont été importées d'Europe. La statistique indique un chiffre de 20 535 personnes, parmi la population sédentaire non agricole, qui apporte sa collaboration à l'élément européen.

Non seulement la justice des tribunaux français est appliquée aux Musulmans, mais encore ils ont un corps de magistrats formés par les soins de l'administration, dans des Médersas ou Facultés, entièrement réorganisées. Ce corps offre aux justiciables des garanties de compétence et d'intégrité qu'on ne trouvait pas toujours chez les anciens cadis.

Enfin ce pays autrefois livré à l'anarchie et à la guerre, voué par suite à l'ignorance et à la barbarie,

s'est couvert d'écoles. L'intelligence de ce peuple qui était tourné vers l'emploi de la force et l'exercice de la violence, s'est éveillé à la culture intellectuelle presque entièrement délaissée depuis des centaines d'années. Dès le début de l'occupation française, on a pu voir se manifester les bienfaits de l'instruction donnée dans les premières écoles : un certain nombre d'enfants indigènes et même d'adultes parvinrent à d'honorables situations, dans lesquelles ils rendirent des services.

Le gouvernement, soucieux des besoins et des aspirations de ses nouveaux sujets musulmans, s'est efforcé de répandre l'instruction française ; les moyens employés ne furent pas toujours heureusement inspirés, mais la bonne semence finit toujours par germer. Aujourd'hui, l'enseignement à tous les degrés est mis à la portée de tous, et l'instruction professionnelle, destinée à la masse populaire, en particulier, est entreprise avec une entente complète de ses besoins.

De tous les rangs de la société indigène s'élèvent des individualités qui concourent à former une classe spéciale entièrement ralliée au progrès ; la majorité de ses membres fusionne avec l'élément européen par l'intelligence, et tend à une fusion plus intime.

En résumé les faits acquis peuvent se traduire ainsi qu'il suit :

1° Le gouvernement français dispose, sur une simple réquisition du concours militaire de toutes les tribus, même celles récemment annexées, dans l'extrême sud, et avec lesquelles les Turcs n'eurent aucune espèce de relations.

2° L'armée française compte, dans ses rangs, 20000 soldats indigènes qu'elle a envoyés faire la guerre dans les cinq parties du monde et qui concourent, pour une grande part, à la garde de la colonie. Il ne tiendrait qu'au gouvernement de quadrupler ce chiffre, et il est entré dans une voie nouvelle en décidant de recruter chez les Indigènes algériens : des marins, des artilleurs, des soldats du génie, des conducteurs du train des équipages, des infirmiers et des ouvriers d'administration.

3° Le bien-être, la sécurité et l'hygiène, ont presque doublé la population indigène, depuis la conquête jusqu'à ce jour.

4° Cette population étend son domaine cultivable, perfectionne son outillage et développe son instruction agricole par le contact avec l'élément européen. Elle produit, par suite, beaucoup plus qu'elle ne produisait jadis, et les impôts qu'elle paie vont en augmentant avec sa richesse.

5° Elle participe au commerce, comme producteur et comme consommateur ; sa richesse croissant, elle fournit de plus en plus à l'exportation et demande de plus en plus à l'importation.

6° Dans les exploitations industrielles, la population sédentaire apporte son concours à l'élément européen et lui fournit des contremaîtres, des surveillants et des ouvriers. Cette classe augmente avec l'extension de l'industrie européenne.

7° La multiplication des écoles arabes amène l'effacement de la langue berbère et, simultanément, les

écoles françaises répandent la langue française dans tous les milieux musulmans et y développent le goût de l'instruction. On constate la formation d'une élite intellectuelle qui constitue, à la tête du peuple indigène, une classe nouvelle appelée à se grossir, tous les jours, de nouvelles unités.

8° Le problème des races et du régime des terres, qui s'était posé au lendemain de la conquête, se solutionne lentement avec le temps ; et si l'harmonie n'est pas encore complète, on peut entrevoir sa réalisation, grâce à la sollicitude du gouvernement.

Enfin d'autres faits qui méritent d'être mis en lumière, pour leur portée et leur signification, sont les suivants :

1° *L'état civil.* — Avant la conquête on n'inscrivait ni les naissances ni les décès ; quant aux mariages et aux divorces, ils n'étaient établis par écrit que dans le cas où des règlements d'intérêts nécessitaient l'intervention du cadi. Donc, naissances, décès, mariages et divorces n'étaient presque jamais constatés légalement ; aussi, n'avait-on, dans le règlement des contestations qui s'y rapportaient, d'autre recours que la preuve testimoniale, l'arbitrage des marabouts et le serment judiciaire prêté sur le tombeau des saints du pays.

D'autre part, suivant l'usage biblique, les Indigènes ajoutaient à leur prénom celui de leur père en les réunissant par le mot *Ben* = fils de... Chaque groupe de population adoptant de préférence les prénoms des

saints du pays qu'il habite, il en résultait que dans ces groupes, et jusque sous le même toit, plusieurs personnes portaient les mêmes noms.

Il était indispensable d'introduire le nom patronymique dans la famille indigène, et c'est ce qui fit la loi du 23 mars 1882 qui, en même temps, ordonne la tenue des registres de l'état civil dans les formes prescrites par la loi française, pour les naissances et les décès. Quant aux mariages et divorces, qui touchent de si près au statut religieux, ils sont constatés sur simple déclaration faite dans les trois jours au maire de la commune, par le mari et la femme ou leurs représentants[1].

2° *Le régime immobilier*. — Le gouvernement français a trouvé en Algérie un mode tout particulier d'appropriation des terres : l'État était possesseur du fonds, les Indigènes n'étaient que des usagers à divers titres :

1° De biens *melk* (d'origine romaine) ;

2° De biens *arch* affectés aux tribus à titre de jouissance collective ;

3° De biens *melk* (d'origine musulmane) attribués à des familles, mais susceptibles de revendication par le souverain.

L'administration maintint jusqu'en 1863 une sorte de *modus vivendi* destiné à éviter les embarras que pouvait susciter un pareil état de choses. Un projet de cantonnement des tribus permettant de prélever des terres en faveur de la colonisation, intervint, mais le

[1] Voy. Béquet, *Algérie* t. II, p. 82 et suiv.

projet de royaume arabe et le sénatus-consulte du 23 avril 1863 en limitèrent l'exécution.

En 1870 les idées avaient évolué de la conception du royaume arabe à celle de l'Algérie prolongement de la France. La loi du 26 juillet 1873 eut pour but de concilier les idées nouvelles avec les résultats acquis par l'application du sénatus-consulte. Elle déclara qu'à partir de sa promulgation, l'établissement de la propriété immobilière, la conservation et la transmission contractuelle des immeubles et droits immobiliers, quels que soient les propriétaires, seraient régis par la loi française. En conséquence, elle abolit tous droits réels ou causes de résolution quelconques, fondés sur le droit musulman ou kabyle, qui seraient contraires à la loi française[1]. On sait que le régime immobilier, en pays musulman, a pour bases : le Koran, la *Sounna* et les commentaires.

3° *Le régime des Impôts.* — Ce régime était, sous les Turcs, conforme aux prescriptions formelles du Koran. Ils percevaient la dîme légale (*Zekkat*) prélevée sur le revenu mobilier et immobilier des seuls Musulmans et destinée à la Caisse des pauvres, et la *Djezia* et le *Kharadj* ou impôts de répartition et de quotité, dus par les sujets non Musulmans et destinés à la Caisse du fisc, pour les dépenses de l'État.

Le gouvernement français y a substitué : le Zekkat où impôt sur les bestiaux, l'*Achour* sur les produits du sol, le *hokor*, impôt foncier payé dans le département

[1] Béquet, p. 183.

de Constantine, la *lezma*, applicable à la région des palmiers, et l'impôt de capitation payé en Kabylie.

Tous ces impôts de nom arabe ont perdu tout caractère religieux et alimentent les seules caisses de l'État.

4° *L'Assistance publique.* — Elle était assurée, sous les Deys, au moyen des revenus des établissements religieux. Le gouvernement français y pourvoit au moyen de bureaux de bienfaisance musulmans, placés sous la surveillance de conseils composés de membres français et indigènes et présidés par les maires [1].

5° *L'Instruction publique.* — Avant 1830 le gouvernement n'exerçait aucune surveillance sur l'instruction publique dont il se désintéressait. Les écoles fonctionnaient dans l'intérieur des établissements religieux, étaient entretenues par les fondations pieuses (biens *habous*) et n'avaient d'autre sauvegarde que la foi religieuse.

La réunion au domaine de l'État de ces établissements et des biens qui leur étaient affectés, supprima en grande partie l'instruction publique, mais l'administration française la rétablit sur de nouvelles bases.

Un décret du 21 septembre 1848 créa des collèges arabes-français à Alger et à Constantine pour l'enseignement secondaire; celui du 14 août 1850 établit des écoles arabes-françaises pour l'enseignement primaire, et le décret du 30 septembre 1850 créa les écoles supérieures ou *Médersas*. Enfin trois chaires

[1] Béquet, t. I, p. 230.

d'arabe furent créées à Alger (1836), Oran (1850) et Constantine (1858).

Tout le personnel enseignant est placé sous l'autorité du recteur de l'Académie d'Alger.

6° *La Justice.* — Sous le gouvernement turc les cadis statuaient souverainement, sauf revision pardevant le Medjles (tribunal consultatif) et appel par devant le Dey ou le Bey. Cet ordre de choses, consacré par l'autorité du Koran, ne fut pas modifié dès le début; cependant l'ordonnance du 28 février 1841 donna aux tribunaux français connaissance exclusive des crimes et délits, rendit le Code pénal applicable aux Indigènes et soumit à l'appel devant la Cour d'Alger les jugements des cadis en matière civile.

La justice musulmane, dont l'action se trouvait ainsi fort réduite, fut placée par l'ordonnance du 26 septembre 1842 en territoire civil, sous la surveillance du procureur général.

Le décret du 31 décembre 1859, tout en reconnaissant le Koran comme base et comme droit commun des transactions civiles et commerciales entre Musulmans, permet aux Indigènes de contracter sous l'empire du droit français, en faisant une simple déclaration qui entraîne, dans ce cas, la compétence des tribunaux français[1].

7° *Le service du Culte.* — Avant l'occupation française, les imams et les muphtis étaient nommés à

[1] Béquet, t. I, p. 183.

l'élection et agréées par le Dey ; quant aux cadis (juges-notaires) ; ils étaient nommés par le Dey et agréés par le public.

Le gouvernement français seul assure maintenant le service religieux musulman, en vertu d'une circulaire du 17 mai 1851. Quant à la nomination des muphtis, elle appartient au gouverneur général de l'Algérie, et celles des autres fonctionnaires, aux préfets et aux généraux commandant les divisions (Arrêté du 31 décembre 1873).

8° *L'esclavage.* — Dans presque toutes les villes du Tell on trouve des agglomérations de familles de couleur, issues d'anciens esclaves affranchis par la conquête française [1]. Ces agglomérations se fondent, peu à peu, dans la population musulmane blanche, et ne sont plus alimentées par l'élément noir, autrefois importé du Soudan. Car l'esclavage, dont le Koran a consacré la légitimité et la moralité, n'existe plus. Tout au plus est-il pratiqué encore, dans certaines tribus nomades de l'extrême sud, avec discrétion et dans des limites de jour en jour plus étroites. On ne voit plus, en tout cas, de caravanes se rendre au Soudan pour faire la traite des noirs, et le trafic des esclaves n'existe pour ainsi dire plus en Algérie.

Ces résultats acquis dans un temps relativement court, marquent le chemin parcouru dans la pénétration du monde musulman-algérien par le monde européen. La religion n'apparaît plus comme une infranchis-

[1] Décret du 27 avril 1848.

sable barrière dressée entre les deux peuples ; et pour rude que fut la résistance armée qu'opposèrent les Indigènes à la conquête de leur sol, ils semblent avoir adopté une attitude toute différente devant la conquête pacifique et morale entreprise par la France.

CHAPITRE II

EUROPÉENS ET INDIGÈNES

La pénétration de ces deux éléments de population augmente tous les jours, ainsi que nous l'avons montré, et continuera d'augmenter : le nombre des Européens s'accroît et leur peuplement gagne de nouveaux territoires ; il fait la tache d'huile du nord vers le sud et pousse, en avant-garde, jusque dans les régions sahariennes, des pionniers qui engendreront sur ce sol des générations mieux adaptées, et celles-ci en se développant achèveront de pénétrer l'élément indigène du pays.

Quant aux intervalles qui séparent le groupe européen de ces rameaux qu'il projette en avant, ils sont appelés à se garnir à leur tour. Et ce mouvement, on le conçoit, se poursuivra tant qu'il restera une partie du sol algérien à conquérir et à mettre en valeur.

Dans le Tell, la région agricole par excellence, les Européens possèdent 1 500 000 hectares de terre dont la moitié seulement est cultivée ; les Indigènes y détiennent 5 800 000 hectares dont 3 400 000 hectares ne sont pas cultivés. En dehors de ces espaces non encore utilisés convenablement, il existe d'immenses

étendues qui n'ont pas encore été livrées à la colonisation, où, par conséquent, les communications sont rares et difficiles et les rapports entre Européens et Indigènes forcément limités.

Tels sont les espaces qui s'étendent entre Nemours et Oran, tout le long de la côte, du Dahra jusqu'à Ténès, et de ce point jusqu'à Cherchell. La grande Kabylie est entièrement cernée par une ligne de chemin de fer (Ménerville à Beni-Mansour et Bougie) et une ligne la pénètre, de Ménerville à Tizi-Ouzou ; des villages de colonisation ont été disséminés dans les montagnes, mais la pénétration européenne n'y est pas achevée. De Bougie à Djidelli, de Djidjelli à Philippeville, de Bône à La Calle et à la frontière tunisienne, il s'en faut que la région maritime ait reçu la part de l'élément européen qui lui est destinée.

Entre Sidi-Bel-Abbès et Saïda, entre Frenda et Mascara, entre Frenda et Relizane, entre Tiaret et Ammi-Moussa, entre ce point et Téniet-El-Had, que d'espaces considérables sont encore vides d'Européens et toujours exploités par les seuls moyens indigènes ! Il en est de même des pays qui s'étendent entre le Djurdjura, Aumale et Bordj-Bou-Aréridj, entre Bougie et Sétif[1].

Dans les hauts plateaux, des régions agricoles privilégiées sont appelées à un certain développement : Déjà la colonisation a fait de rapides progrès à Aïn-El-Hadjar et dans la plaine des Mâalifs (Saïda mixte) à

[1] Voy. à la fin du volume la Carte du peuplement de l'Algérie en 1900.

Frenda et Trézel, à Téniet-El-Had et dans toute la région si riche de Sétif à Batna.

Mais les hauts plateaux offrent encore au développement de l'élément européen leurs importants peuplements d'alfa que l'industrie nationale n'a pas encore utilisés sur place. Quant à l'industrie pastorale, exercée jusqu'à ce jour par les Indigènes seulement, il est clair que les Européens n'attendent, pour s'y livrer et y apporter les améliorations des procédés modernes, que la sécurité et des voies de communication.

Il est reconnu que le chemin de fer est un élément supérieur de colonisation et le meilleur instrument de pacification d'un pays. Or le réseau algérien se développe tous les jours et dépasse actuellement 3 000 kilomètres [1] ; il sillonne la colonie parallèlement à la côte, de la Tunisie au Maroc, et du nord au sud à travers les hauts plateaux, qu'il franchit dans le département d'Oran (Arzew-Beni-Ounif) et dans celui de Constantine (El-Guerrah-Batna-Biskra), et qu'il atteint dans le département d'Alger (Blida à Berrouaghia).

Dans tout le sud enfin, l'aménagement des eaux, l'introduction de cultures nouvelles, le forage de puits artésiens, l'extension de la culture du palmier, l'élevage des bestiaux, le traitement sur place de l'alfa, sont autant d'éléments de prospérité qui sollicitent l'activité, l'intelligence et les capitaux des Européens, et qui coopéreront à la pénétration de l'Indigène du pays.

[1] Voy. *Statistique générale de l'Algérie*, 1902.

Ici, comme dans le Tell, l'élément militaire a réalisé le premier contact avec le sol et ses habitants ; et en se portant en 1900, d'une seule poussée, au cœur des oasis sahariennes, il a laissé toute la zone restée au nord : de Djelfa à Laghouat et Ghardaïa, de Saïda à Aïn-Sefra, qu'il couvre, et dont il assure la sécurité, ouverte à la pénétration européenne et aux travaux de la paix.

C'est une insurrection qui fut la cause indirecte du développement européen vers le Sud-Oranais. Le mouvement insurrectionnel fomenté en 1881 dans les plateaux oraniens par Bou-Amama, le chef des Oulad Sidi Cheïkh marocains, a amené une occupation plus complète du pays et son entière pacification. Le village prospère de Trézel (Tiaret) a été créé dans le pays des Harrar partisans de l'agitateur ; Aïn-Sefra, Géryville, le Khreider, Mécheria, Bedeau, etc., furent, jusqu'en 1881, des régions peu sûres, où Marocains et Sahariens venaient en bandes armées, opérer de fréquentes *razzias*, de même que dans le sud algérois et constantinois. Ces pays ont été transformés par le chemin de fer et l'extension saharienne ; et la sécurité dont y jouissent les Indigènes a déjà sensiblement modifié leurs mœurs.

Nous avons montré la formation, dans le monde indigène où l'influence du contact européen est prépondérante, la formation d'une classe qui se recrute dans tous les rangs de la société arabo-berbère, et se compose d'agriculteurs, de commerçants, de médecins, de professeurs, de militaires, etc. Nous avons dit que beaucoup des membres de cette classe avaient

une tendance marquée aux mariages mixtes, et que quelques-uns parmi les plus jeunes d'entre eux étaient issus de mères européennes. Nous ajouterons que l'on remarque, dans le sein de cette classe, une attraction mutuelle étrangère à toute tradition essentiellement musulmane, sans rapport avec les liens des anciens groupements indigènes, et due à la seule communauté de culture intellectuelle française. Cette classe d'hommes émancipés des collectivités musulmanes est appelée à grossir ses rangs de nouveaux venus, animés des mêmes tendances.

C'est par l'école que commence la transformation des mœurs de l'Indigène ; cette transformation se poursuit plus tard, dans le travail en commun, et elle devient radicale dans le cas de mariage mixte. Disons tout de suite que, s'il n'y a pas plus de Musulmans mariés à des Européennes, la faute n'en peut être uniquement imputable aux Indigènes instruits et francisés.

De ce que nous avons montré de la femme musulmane, il ressort qu'elle ne contribue pas, personnellement, à l'évolution de sa race ; son attraction, en effet, est nulle sur les éléments européens et très atténuée sur les éléments indigènes mêlés à la vie moderne. Tout le monde sait, au surplus, qu'il n'y a pas d'Européens recherchant des femmes musulmanes en mariage, mais qu'il y a des hommes musulmans évolués qui souhaitent entrer dans la famille européenne.

Tels sont les termes du problème de la fusion des races ; la solution de ce problème dépend des Européens autant que des Indigènes.

La loi musulmane ne défend formellement que les mariages avec les femmes idolâtres. Sidi Khalil qualifie bien de répréhensible le mariage avec une juive ou une chrétienne, mais cette simple opinion n'a jamais fait loi. En Algérie, il est exceptionnellement rare qu'une chrétienne alliée à un musulman ait renoncé à sa religion. Quant aux musulmans époux de femmes chrétiennes, ils n'ont jamais été l'objet d'aucune espèce d'excommunication, ni d'hostilité, de la part de leurs coreligionnaires.

D'autre part la famille européenne qui reçoit dans son sein un Indigène musulman, dont elle n'exige pas la conversion, sait faire table rase de préjugés surannés de race et de religion. Ces préjugés tendent, d'ailleurs, à disparaître, de part et d'autre, et les mariages mixtes marquent le mouvement des deux sociétés en marche l'une vers l'autre.

Enfin si l'élément indigène se modifie par le contact, l'élément européen, sans y être insensible, se modifie, d'autre part, sous l'influence du climat et du milieu. Il a été constaté que l'Anglais transplanté en Amérique, y a contracté des caractères propres aux populations indiennes, caractères qui ont contribué à former le type yankee[1]. Ainsi l'Européen, le type latin, est modifié en Afrique par le sol, le climat et le contact des Indigènes. Et il acquiert avec ceux-ci des affinités qui ne peuvent être que propices aux rapprochements des races. En un mot il se produit, par le contact et

[1] Voy. Dr Garnier, *La génération universelle*. Paris, 1893.

les effets du milieu commun, une réaction des deux sociétés l'une sur l'autre.

Les Indigènes ont donc une tendance visible à adopter la civilisation française ; cette tendance atteint sa plus haute signification quand elle aboutit au mariage de l'homme indigène avec la femme européenne. Mais il y a lieu de remarquer la prédominance sociale de l'élément arabo-berbère : il tend à absorber des éléments européens par le mariage, mais il demeurera supérieur par le nombre.

En effet, l'immigration européenne n'est pas un mouvement fixe ; elle a des temps d'arrêt et de ralentissement dus à des causes diverses [1]. Par contre l'élément indigène qui doit son mouvement croissant aux conditions supérieures de développement que lui offre la civilisation française, continuera de demeurer supérieur, par le nombre, et de se développer avec l'extension et la persistance des causes qui agissent sur lui. Cet élément demeurera longtemps assez compact, dans les campagnes, pour résister à la désagrégation, mais dans les groupes urbains, il absorbera de plus en plus des éléments européens.

En résumé, la pénétration des deux éléments augmentera ; il y a tendance visible à l'adoption, par les Indigènes, de la civilisation française, dans la limite des moyens qui leur sont offerts, ou dont ils disposent, mais il y a prédominance sociale des Arabo-Berbères.

[1] Voy. F. de Soliers, *op. cit.*, p. 22-23.

CHAPITRE III

LE MOUVEMENT INDIGÈNE

Le développement indigène est un mouvement constant ; subordonné à l'expansion européenne, il peut, comme elle, se ralentir, mais non s'arrêter. En supposant même que, par impossible, la puissance française vienne à disparaître de la colonie, elle serait vraisemblablement remplacée par une autre puissance européenne, et le monde indigène, demeurant dans la dépendance de la civilisation, poursuivrait l'évolution commencée.

Nous avons montré que l'Algérie n'a pas reçu encore le contingent d'habitants européens qu'elle réclame ; il s'ensuit que sa mise en valeur, comme peut l'être celle d'un département français, par exemple, dont toutes les richesses sont utilisées avec la puissance des moyens modernes, est loin d'être réalisée. On en peut conclure que le mouvement indigène est appelé à acquérir une plus grande importance et une plus forte accélération.

Il est reconnu que l'élément indigène est une force dont l'élément européen tire parti et dont il ne saurait se passer. Les deux peuples se complètent si bien

que le développement de l'un ne va pas sans le développement de l'autre ; c'est pourquoi la France ne saurait se dispenser d'attirer l'Indigène, de le pénétrer, de se l'assimiler, jusqu'à ce que les deux éléments mis en harmonie donnent à la colonie, par leur collaboration, son maximum de valeur et de rendement.

Mais, en présence de la fixité du mouvement arabo-berbère, on doit se demander ce que deviendra la femme indigène et ce que sera son rôle. Ce côté de la question touche au problème ardu du féminisme dont la solution est si ardemment recherchée actuellement en Europe.

En Algérie, comme dans la plupart des pays musulmans, la femme vit sous l'entière tutelle de l'homme, et l'émancipation légale que lui confère un premier mariage ne lui donne pas les moyens de se faire une place dans la société, mais lui permet seulement de disposer de sa personne comme femme. Toute femme divorcée ou veuve, entrée en possession de son douaire, devient propriétaire, de ce fait, et reste libre de contracter une nouvelle union, à son choix.

Quelle que soit l'importance de ce douaire, elle s'empresse de se remettre sous la tutelle de l'homme : époux, parent ou allié, selon son âge, parce qu'elle est incapable de gérer des intérêts et qu'elle n'a d'aptitudes que pour le mariage et l'administration domestique. Elle ne se mêle pas directement à la vie publique, ni à la vie extérieure ; le commerce, l'industrie, les arts ne lui sont pas accessibles et toutes les professions, sans exception, sont dévolues à l'homme.

Les femmes tissent des tapis, font de la poterie, des vêtements, mais il est à remarquer que la partie artistique de ces travaux est presque exclusivement réservée à l'homme. Il s'ensuit que, dans les grandes cités européennes, les femmes auront contre elles la rareté croissante de la polygamie et des mariages précoces, combinée avec la difficulté de trouver, en dehors de la famille, une occupation constituant un gagne-pain.

L'homme indigène le plus déshérité n'a pas à redouter ces extrémités ; mieux armé pour la lutte, mieux placé pour se développer et atteindre aux moyens de se procurer l'aisance matérielle, il se trouve, au contraire de la femme, favorisé par la civilisation qui ouvre une infinité de débouchés à son activité physique et intellectuelle.

Le rôle de la femme paraît donc devoir rester neutre et en dehors du mouvement, puisque, d'ailleurs, dans toutes les sociétés, comme l'établissent les données actuelles de la science, l'évolution est l'œuvre exclusive de l'homme [1].

L'homme, en effet, est plus individuel que la femme, c'est-à-dire plus variable ; celle-ci, plus typique, par conséquent plus conforme et plus fidèle au caractère primitif de la race, reste plus attachée à la masse indigène. Éloignée de la vie publique, et par suite des milieux éducateurs et modificateurs, accessibles à l'homme, elle ne subit qu'une influence éloignée. L'homme est donc et sera le véritable et le seul artisan

[1] Voy. Maurice Block. *Traité théorique et pratique de statistique* Paris, 1878.

du progrès dans la société indigène ; il est plus apte à contracter des caractères nouveaux et à favoriser l'évolution de la race, tant au point de vue moral et intellectuel qu'au point de vue social [1].

Avec la toute-puissance du temps, un certain nombre de femmes indigènes se franciseront par l'instruction et arriveront à participer à la vie européenne, mais il semble qu'elles ne doivent y être appelées que lentement et en petit nombre, relativement aux hommes de leur race.

En raison même de cet état d'infériorité de la femme, on ne peut se désintéresser de son avenir ; il y a là une forme particulière du féminisme qui ne peut laisser indifférents ceux qui s'intéressent au problème algérien.

On connaît les tentatives de quelques apôtres du féminisme dans les milieux musulmans, tels que M. et Mme Bernard d'Attanoux ; leurs efforts ont eu, entre autres mérites, celui d'attirer sur cette question épineuse l'attention générale et celle du gouvernement. Bien que ces féministes, en pensant transformer la société musulmane algérienne et l'amener à la civilisation en s'appuyant sur la femme indigène, soient en désaccord avec l'expérience des sociologues qui ont démontré que dans l'évolution de toute race, la femme n'a jamais été un agent actif du progrès, ils n'en ont pas moins créé, dans la société européenne, un cou-

[1] Voy. Alfred Fouillée, *La psychologie des sexes et ses fondements physiologiques.* (*Revue des Deux Mondes,* septembre 1993).

rant d'opinion marqué en faveur du relèvement de la femme indigène.

Est-ce à dire que cet être n'est nullement influençable, que rien ne saurait le rapprocher, et qu'il est fatalement condamné à l'impuissance ? Il ne peut y avoir rien d'absolu à cet égard et il est vraisemblable que le gouvernement et l'initiative privée sauraient, par des méthodes raisonnées, basées sur la connaissance toujours plus approfondie des différents milieux musulmans, associer, dans une large mesure, la femme indigène au mouvement progressif où l'homme est déjà entraîné.

Il s'agit de pénétrer dans le sein de la famille musulmane, auprès des femmes qui, comme nous l'avons dit, ne se mêlent pas à la vie publique ; ce sera naturellement le rôle de la femme médecin, appelée à soulager à la fois des misères physiques et des misères morales. Nul doute que ce double sacerdoce ne lui gagne, ainsi qu'à la société qu'elle représente, cette reconnaissance *dont les liens sont des chaînes d'or indissolubles,* comme dit le proverbe oriental. Des emplois de femmes médecins ont été déjà créés dans quelques villes où des doctoresses, concurremment avec les infirmeries indigènes, donnent leurs soins aux familles musulmanes.

Cette voie a été suivie, avec succès, par les missionnaires chrétiens qui, devant l'impossibilité de catéchiser les Indigènes, se sont résolus à gagner leur confiance en leur prodiguant les soins médicaux et les conseils pratiques, en donnant l'instruction aux

enfants en dehors de tout enseignement religieux.

Depuis longtemps on a fait de même en créant dans nos grandes villes des ouvroirs qui rendent les plus grands services aux femmes musulmanes pauvres, en ouvrant, un peu partout, des écoles professionnelles où l'on enseigne, à un certain nombre de jeunes filles, le français, la couture et autres travaux manuels.

Enfin une heureuse tentative a été celle du relèvement des arts indigènes aux mains des femmes exclusivement. — Nous avons dit que dans la société indigène, les travaux purement artistiques sont presque toujours réservés à l'homme. — Cette tentative s'est traduite par la création d'écoles professionnelles où l'on s'occupe de rénover l'art arabe dans la fabrication des tapis et autres objets en laine, des broderies, etc. Il est à souhaiter que ce mouvement en faveur de la femme indigène se généralise assez pour atteindre au but qu'il se propose, c'est-à-dire lui assurer une place dans la société nouvelle qui se prépare. Cette forme de société lui offrira sans doute une situation morale supérieure, mais elle lui demandera, en retour, un effort plus grand et des aptitudes nouvelles.

Un autre point à considérer, et qui a son importance, réside dans ce fait que la conquête de la femme indigène ainsi entreprise, tout en dissipant son ignorance, fera tomber ce qui peut lui rester de préventions contre la société européenne qu'elle ignore et dont elle est ignorée. Dans sa zone d'influence, c'est-à-dire dans le sein de la famille, son hostilité à l'éducation française des jeunes enfants encore sous sa dépendance tom-

bera ; et elle cessera complètement, par suite, d'être un élément neutre ou même rétrograde.

Il est reconnu que le sentiment dominant du caractère des Arabo-Berbères est opposé à toute idée de nationalité, et que la vie politique de toutes leurs tribus, de tous leurs groupements a été troublée par un élément supérieur de désagrégation : un sentiment de jalousie poussé à l'extrême. Mais il n'a manqué aux hommes de cette race ni l'intelligence, ni le caractère, ni l'initiative qui font les individualités de choix. Ce patrimoine constitue à peu près les seules épaves échappées à leurs vicissitudes politiques. Aussi leurs aptitudes sont-elles variées et suffit-il d'une tutelle ferme et prévoyante pour les cultiver et les développer dans tous les domaines. Il est juste d'admettre les femmes indigènes au bénéfice de ces considérations, de les tirer de l'ignorance à laquelle aucune loi ne saurait les condamner éternellement et de les appeler au développement individuel comme les hommes.

Le peuple indigène a un excédent de natalité dont nous avons indiqué le taux élevé d'accroissement (11,23 p. 1 000 en faveur des naissances) ; sa situation morale et matérielle s'améliore et le contact européen l'influence assez pour le rapprocher et faire naître, dans le sein de certaines classes, la tendance aux mariages mixtes. Mais les deux races ne sont pas appelées à se fondre entièrement, en raison de la disproportion numérique qui semble devoir persister entre elles.

En effet, l'Algérie est une colonie mixte de peuplement et d'exploitation, surtout une colonie d'exploita-

tion, dans laquelle l'élément français constitue une aristocratie dominant moralement, car il est inférieur en nombre aux autres éléments de population et très inégalement réparti dans la colonie. L'élément européen tout entier, étrangers compris, est lui-même en minorité vis-à-vis des Indigènes et il contribue au développement des richesses du pays et à l'extension de la civilisation, par sa direction, son savoir et ses capitaux, bien plus que par le nombre.

Quant à la race indigène, tout en fournissant un contingent d'individus transformés par le progrès, qui ira en grossissant, elle restera, comme élément dominant de population, cantonnée dans ses positions : elle laissera des éléments européens se fondre en elle, et elle absorbera une portion croissante de ces éléments, sans se fondre. Elle se comportera, en somme, comme elle a toujours fait avec les conquérants de son sol, dont elle prit la civilisation. En résumé l'évolution des Arabo-Berbères est morale et intellectuelle, elle n'est pas ethnique.

Mais, plus profondément influencés qu'ils ne le furent jamais, ils engendreront une race d'Indigènes qui, à des degrés variables, seront plus ressemblants aux Européens que ne l'étaient leurs ancêtres, et, en tous cas, Français par la mentalité. C'est ainsi que les Musulmans du Turkestan, ceux de la Crimée et du Volga ont été pénétrés et fondus par les Russes, que beaucoup d'Hindous sont Anglais par l'éducation et les mœurs [1].

[1] Voy. Anatole Leroy-Beaulieu, *L'Empire des Tsars*. Cf. Melchior de Vogüé, *L'Annexion de Merv par la Russie*.

Cette évolution morale et intellectuelle est susceptible d'accélération, par la multiplication des moyens qui l'ont fait naître. Le plus puissant, celui que les premiers chefs français venus à la conquête de l'Algérie ont reconnu et préconisé, malgré les préoccupations de la guerre qui auraient pu les détourner de cet objet, c'est l'éducation. C'est, en effet, par les facultés morales que s'obtiennent les premiers rapprochements et que se préparent ceux plus intimes et plus forts de la fusion des sangs. Nous en avons des exemples dans les personnalités indigènes citées plus haut et qui ont contracté mariage avec des Européennes ; elles sont Françaises par l'éducation et l'instruction.

C'est donc par la diffusion la plus large de l'instruction française que les Indigènes seront attirés, captés et modifiés. Nous avons vu que déjà on peut constater l'effacement des lettres arabes et de la langue berbère, devant la langue et les études françaises, dans certains milieux indigènes. Nous avons vu aussi que dans ces mêmes milieux, les tendances à la culture intellectuelle française se révèlent par l'initiative propre de la population musulmane.

Il n'est pas indifférent de dire ici ce qu'ont été les hommes qui se sont consacrés à l'éducation de la jeunesse musulmane algérienne ; aussi bien acquitterons-nous ainsi une dette personnelle de reconnaissance envers nos maîtres vénérés, en même temps que nous dirons les sentiments de respectueuse estime conservés par les élèves pour leur mémoire.

Ces maîtres, en effet, sont considérés, par les Indi-

gènes qu'ils ont instruits, comme de véritables bienfaiteurs. C'est ainsi que ceux de notre génération se plaisent à rappeler le souvenir des Perron et Cherbonneau père, ces premiers directeurs du collège arabe-français d'Alger, orientalistes distingués, passionnément attachés à l'œuvre que le gouvernement leur avait confiée ; leurs distingués collaborateurs, les Houdas, les de Chelle, les Charles Toubin, les Cherbonneau fils, les Jeanmaire, aujourd'hui recteur de l'Académie d'Alger, les Machuel fils ; les savants maîtres de la Chaire publique d'arabe Bresnier et Richbé ; les chefs d'institution Depeille à Alger, Machuel père et Destrées à Mostaganem, et Léoni à Tizi-Ouzou. Citons enfin l'homme de bien, universellement connu, l'ancien sergent-fourrier Colombo, libéré à Sébastopol en 1855, et à qui l'on confia la première école créée dans le Sahara, celle de Biskra. Aujourd'hui, chargé d'ans, le vénérable maître n'en continue pas moins à instruire la jeunesse des Zibans, avec un zèle et une abnégation qui lui valent la considération et le respect de tous.

Beaucoup de ces éducateurs de la jeunesse musulmane ne sont plus, mais leur œuvre survit dans les élèves qu'ils ont formés et qui, devenus maîtres à leur tour, donnent l'enseignement aux enfants européens et indigènes confondus dans leurs classes. Tels le regretté M. Belkacem ben Sédira, MM. Brahim ben Fatah, Medjdoub ben Kalafat, Soualah Mohammed, Ammar ou Saïd Boulifa, etc. Ne donnent-ils pas, tous, l'image la plus frappante de la fusion intellectuelle des races ?

Si le gouvernement, aux différentes époques de l'occupation, n'a pas toujours fait ce qu'il fallait pour développer les moyens d'activer l'évolution morale et intellectuelle des Indigènes, cela tient en grande partie à l'ignorance où l'on était des milieux, des hommes et des méthodes à appliquer. Ainsi l'on avait cru bien faire en ne donnant, dans les collèges arabes-français que l'enseignement dit *secondaire spécial*, à peine supérieur à l'enseignement primaire, ne comportant aucune sanction en fin d'études, ne permettant l'obtention d'aucun diplôme universitaire. Et cela à une époque où aucun mérite ne trouvait grâce s'il ne se recommandait d'un parchemin.

Il n'en va pas de même aujourd'hui, nos gouvernants et en particulier M. Jonnart avec la collaboration éclairée de l'autorité académique, s'efforcent, à l'aide de programmes mieux compris, de systèmes mieux appropriés, de développer la mentalité française chez les jeunes générations indigènes.

Un autre élément puissant de pénétration du monde indigène consiste dans le service militaire en commun. Dès les commencements de la conquête, les tribus soumises furent tenues de fournir, aux colonnes françaises, des contingents de cavalerie, des convoyeurs, des guides, etc. Aujourd'hui encore, les tribus doivent, en vertu de deux arrêtés du 16 septembre 1843 et d'un arrêté du 11 décembre 1872, fournir des contingents en cas de guerre. Cette quasi-confraternité d'armes a agi sur l'esprit des Indigènes, comme sur l'esprit du soldat français ; elle a, de part et d'autre, dissipé bien

des préventions. Mais l'intimité est plus complète, et a une plus grande portée dans les régiments indigènes. Les générations qui ont servi dans les tirailleurs algériens et les spahis, traités comme les soldats français, recevant la même instruction, remplissant les mêmes devoirs, soumis à la même discipline, ont gardé de ce contact une impression ineffaçable que chaque individu libéré emporte parmi les siens. Le régiment où l'Indigène vit et s'instruit à la française, a été et sera, après l'école, un des milieux les plus favorables à la pénétration morale des Musulmans algériens.

Aujourd'hui qu'ils peuvent servir dans la marine, dans l'artillerie, dans le train des équipages, dans les sections d'infirmiers, leur éducation, dans ces milieux où l'élément français est dominant, sera plus rapide et plus complète. D'ailleurs, on constate un engouement de plus en plus prononcé pour le service militaire, et les régiments indigènes, ceux de tirailleurs en particulier, trouvent plus de recrues que le règlement ne leur permet d'en recevoir.

Il ressort avec évidence que la multiplication des écoles universitaires et professionnelles, l'admission des Indigènes dans les différentes armes ou services militaires, l'extension de la colonisation, les progrès de l'industrie, le développement des voies de communication, sont autant d'éléments destinés à accélérer l'évolution morale et intellectuelle des Arabo-berbères algériens[1].

[1] Voy. sur l'instruction des Indigènes M. Wahl, *L'Algérie*, 1882, p. 254-255. Cf. Louis Vignon, *La France dans l'Afrique du*

Il est encore d'autres moyens qui, tout en activant puissamment le mouvement indigène, seraient la suite logique, la conséquence naturelle des efforts tentés par le gouvernement jusqu'à ce jour. Ces moyens ont été pratiqués à l'étranger avec succès et ont été préconisés en France par tous ceux qui ont envisagé le problème algérien avec perspicacité et libéralisme.

Malgré tout ce qui a été fait, malgré les résultats acquis, la France — et la colonie, par conséquent — a-t-elle tiré de cette masse humaine de quatre millions d'individus, de cette force sociale et économique dont elle dispose, tout le parti qu'il était possible d'obtenir ? Non, certainement. On est aisément convaincu, en compulsant l'œuvre considérable inspirée par la conquête et ses suites que seuls, ceux qui associaient les Indigènes à l'élément européen, pour le développement de la colonie, seuls, ceux qui voulaient les civiliser et les assimiler : les Bugeaud, les Bedeau, les Lamoricière, les Prosper Enfantin, les Prévost-Paradol, les Jules Ferry, avaient su envisager toutes les données de ce problème complexe. Car l'expérience acquise à ce jour prouve par des faits que ces esprits éminents, en traçant de la sorte au gouvernement français sa mission sociale, économique et humanitaire dans l'Afrique du Nord, avaient prévu la vérité avec une lucidité parfaite.

Mais, s'il était indispensable de ne pas perdre de vue le but à atteindre, il fallait se garder de précipiter les

Nord, 1887, p. 272 et suiv.. Alfred Rambaud, *La France coloniale*, Paris, 1893, p. 105-106; article de M. Pierre Foncin.

choses, et laisser au contact des deux peuples, à l'action du temps, le soin de préparer les voies, afin d'arriver, par degrés, au bout de cette entreprise.

Les tendances actuelles du gouvernement montrent que l'heure est arrivée d'employer les moyens décisifs ; et si l'on songe à pénétrer pacifiquement, par une action morale et économique, un pays musulman absolument neuf et arriéré comme le Maroc, il est urgent et logique de poursuivre cette œuvre éminemment élevée en Algérie où elle est déjà très avancée.

Il semble, étant donné l'état actuel de l'évolution des Musulmans algériens, qu'il ne serait pas impossible dans les grandes cités où ils vivent presque entièrement sous le régime des lois françaises, de leur accorder, avec les ménagements nécessaires, une place dans les corps élus, selon le même esprit qui a fait octroyer cette faveur aux hommes de couleur de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et des établissements de l'Inde. Ils auraient des représentants avec voix consultative, dans les conseils municipaux, les conseils généraux et le conseil supérieur, et ils prendraient part à l'élection des sénateurs et des députés de l'Algérie. En retour, ils seraient appelés à fournir le service militaire dans les corps français où les Indigènes musulmans sont autorisés à contracter des engagements volontaires. Cet impôt du sang exigé des citadins musulmans ne saurait paraître excessif, puisque leurs coreligionnaires des tribus, sont tenus de répondre à toutes les réquisitions pour le service de guerre, sans compensation.

Ce nouveau traitement comporterait pour nos citadins musulmans la naturalisation française, et il serait opportun d'instituer, à leur intention, la naturalisation à deux degrés préconisée depuis longtemps par de nombreux écrivains[1]. Au premier degré, l'Indigène conserverait son statut personnel; il serait électeur mais non éligible et n'atteindrait qu'à certains emplois subalternes des administrations de l'État. Au deuxième degré, il jouirait entièrement des droits de citoyen français, perdrait son statut personnel, mais deviendrait électeur et éligible et pourrait prétendre à tous les grades et emplois des administrations de l'État. Ces différentes mesures, avec le temps et le développement de l'instruction française, pourraient s'étendre des grandes cités algériennes aux petites villes.

En 1848, les noirs des Antilles et de la Réunion, originaires de l'Afrique, ont été émancipés et sont devenus, sans transition, citoyens français et électeurs, et les Israélites algériens — parmi lesquels beaucoup sont d'origine berbère — ont bénéficié de la même mesure en 1870. Les uns et les autres, après leur entrée dans la famille politique française, ont rapidement évolué, et aujourd'hui ils ont, dans les classes élevées de la société, des représentants qui font figure de vrais Français.

Les républicains de 1848 et de 1870 se sont honorés en appliquant aussi généreusement les idées domi-

[1] Voy. M. Wahl, *L'Algérie*, p. 248. Cf. M. L. Vignon. *La France dans l'Afrique du Nord*, p. 288 et suiv.

nantes de leur doctrine, et les républicains du xxe siècle s'honoreraient en comblant, en Algérie, une lacune que beaucoup de bons esprits considèrent comme impolitique et incompatible avec les principes sur lesquels repose le régime actuel.

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION RELIGIEUSE

Après avoir lutté les armes à la main contre l'occupation de leur sol par les Français, les Musulmans algériens se sont laissés progressivement pénétrer par l'action pacifique et civilisatrice de l'Europe. On doit se demander ce qu'a été l'évolution de l'esprit religieux de ces populations, dans le cours de ces événements.

Le Musulman, quel qu'il soit, passe, malgré l'histoire, malgré les faits, pour fanatique, intolérant et intransigeant.

La religion musulmane est une barrière infranchissable toujours debout entre les Musulmans et les Chrétiens.

Le dogme fataliste de l'Islam condamne les peuples qui suivent la loi du Koran à l'immobilisme.

L'Islam est une théocratie qui réunit le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel ; et la confusion de la loi religieuse et de la loi civile condamne les peuples musulmans à demeurer en dehors de la civilisation moderne.

Les Confréries religieuses, par leur zèle fanatique,

entretiennent chez leurs adeptes la haine des Chrétiens, l'espoir de la revanche, le rêve d'un mouvement panislamique reconstituant la nationalité arabe.

Il est aisé d'apercevoir l'incompatibilité qui existe entre ces opinions et l'état d'esprit actuel des Musulmans en Algérie ; on sent ce qu'il y a d'excessif dans ces jugements renouvelés des critiques du moyen âge et l'intérêt qu'il y aurait à leur substituer la méthode plus moderne, plus rationnelle de l'investigation *in anima vili*, autrement dit de juger des hommes non d'après la morale enseignée par leurs livres, mais d'après celle qu'ils pratiquent.

Car c'est dans les textes traduits que se puisent, le plus communément, les éléments d'analyse de l'âme musulmane ; or, en feuilletant des traductions du Koran comme celles de Kasimirski et de La Beaume, en invoquant tel ou tel verset, en dehors des lumières de l'Histoire et des Commentaires, on aboutit à une psychologie religieuse arbitraire, puisqu'on admet que tous les actes des Musulmans s'inspirent, à la lettre, des versets du Livre. On ne songe pas que les Musulmans eux-mêmes ont tiré de l'interprétation de leurs textes, des arguments en faveur des thèses les plus contradictoires, sur lesquelles ils sont restés irréconciliables.

« Mon peuple se séparera en soixante-treize sectes », avait déclaré Mahomet ; et il avait prédit que l'Islam n'aurait que trente ans de vie religieuse. Et après les trente ans révolus, après l'assassinat des trois kalifes légitimes, l'avènement de la monarchie héréditaire,

dans la personne des Ommiades, emporta pour toujours le principe de l'Imamat électif qui faisait de l'Islam une théocratie pure. Dès lors, la politique a eu, sur les différentes parties du domaine islamique, les influences les plus diverses. C'est ainsi que le régime maraboutique a été une phase de l'évolution du Maghreb musulman et que le régime de la domination française qui lui a succédé en est une autre.

Les grands dogmes de l'Islam sont : la croyance dans l'unité de Dieu et la mission de Mahomet, la résignation à la volonté d'Allah et la croyance dans la sanction divine.

Les pratiques essentielles du culte sont : le jeûne du mois de Ramadhan, les prières journalières, la dîme aumonière, la propagande religieuse ou guerre sainte et le pèlerinage aux lieux saints.

Telles sont les bases fondamentales de l'Islam : pas de sacrements, pas de mystères, pas de temples, pas de clergé, pas de couvents, pas de moines. La simplicité de ces principes et des obligations qui en découlent, la constitution essentiellement laïque de la société musulmane, devaient la mettre, plus que toute autre, à l'abri d'une domination cléricale. Il fallut donc des circonstances d'un caractère particulier, pour permettre à une caste religieuse, d'exercer sur le Maghreb un pouvoir presque absolu.

Avant d'étudier les personnages qui constituèrent cette caste, voyons ce qu'étaient, au point de vue religieux, les populations qu'ils gouvernèrent.

Nous avons vu, dans la partie historique, que les

premières invasions, principalement celles conduites par Okba Ibn-Nafâ, furent prosélytiques, qu'elles introduisirent l'Islam en Berbérie, et que les apôtres arabes, en petit nombre vis-à-vis de la population indigène à catéchiser, se fondirent rapidement dans le sein de cette population. Au XIe siècle eut lieu la véritable invasion qui implanta, dans le Maghreb, l'élément asiatique émigré en tribus. Ce ne sont plus des apôtres que ces Hilaliens, ce sont des Bédouins qui désolaient l'Égypte de leurs déprédations peu orthodoxes, et que le kalife fatimite El Mostancer lança contre le Maghreb dans le double but d'en purger l'Égypte et de punir la défection de son vassal, le gouverneur ziride El Moëzz Ibn Badis. C'est avec eux que se consommera la véritable fusion des Arabes et des Berbères.

Dozy[1] dépeint les Bédouins comme le peuple le moins inventif, le moins imaginatif et, par conséquent, le moins religieux de la terre. En poésie, il n'a aucun goût pour l'invention qu'il traite crûment de mensonge, et il réserve toute son admiration pour le côté technique de la poésie, l'élégance dans la forme et la justesse dans l'expression. Aussi, y a-t-il dans la littérature arabe une différence considérable entre les productions d'origine sémitique et celles d'origine aryenne. Le célèbre orientaliste et historien appuie ses vues sur les opinions de Caussin de Perceval et de Burckhardt et en infère que l'Arabe, de sa nature, n'est pas religieux, la religion ayant plus de prise sur

[1] *Histoire des Musulmans d'Espagne*, t. I, p. 12 et suiv.

l'imagination que sur l'esprit[1]. Avec Burckhard, il nous montre les Bédouins peu pratiquants et les déclare le peuple le plus tolérant de l'Asie.

Tels étaient les Hilaliens : gens positifs, peu pratiquants et qui, en se divisant au service des princes berbères, montrèrent qu'ils plaçaient leurs intérêts au-dessus du prosélytisme.

Quant aux Berbères, doués d'une grande facilité d'assimilation, l'histoire nous les montre, comme Chrétiens, tour à tour orthodoxes, donatistes et ariens ; comme Musulmans : chiîtes, kharédjites et malékites.

C'est à la faveur des événements qui ont accompagné et suivi l'expulsion des Musulmans d'Espagne et la chute des dernières dynasties maghrébines, que s'est préparé l'avènement des familles religieuses émigrées, pour la plupart, du Maroc. Elles vont jouer dans toute la Berbérie un rôle prépondérant et leur influence ouvrira une ère de fanatisme religieux qui armera les Musulmans contre les Chrétiens, en représailles des persécutions de l'Inquisition et des princes espagnols qui poursuivaient les Maures et les Juifs jusque sur les côtes africaines[2].

L'Afrique du Nord vivra, par la suite, sous une domination cléricale analogue à celle de l'Europe méridionale ; les derniers chrétiens disparaîtront du Maghreb, aucune Église n'y demeurera debout. Et quand les Turcs amenés par les Barberousse apporteront aux

[1] *Histoire des Musulmans d'Espagne*, t. I, p. 19.

[2] Voy. de Mas-Latrie, *loc. cit.*, p. 404 et suiv.

Barbaresques le secours de leurs flottes et de leurs connaissances nautiques, la lutte se poursuivra, sur mer, avec plus d'ardeur encore et s'étendra à toute l'Europe maritime.

L'influence de ces familles religieuses en accentuant la fusion de nos Hilaliens plus guerriers qu'apôtres et de nos Berbères inconstants, réussit à les unifier, au point de vue religieux ; et à part le Mzab, l'île de Djerba et le Djebel Nefouza en Tripolitaine, où se retrouvent des épaves du Karedjisme, toute l'Afrique du Nord, y compris les pays noirs, est malekite ou orthodoxe. Elles se partagèrent ensuite le pays qu'elles morcelèrent en petites paroisses et en principautés.

Qu'était cette nouvelle classe dirigeante ? Elle n'était pas formée d'une noblesse militaire et d'une noblesse religieuse, d'une noblesse d'épée et d'une noblesse de robe, comme on a pu le croire. Car les seules sources de noblesse musulmane sont Mahomet, ses successeurs et les principales familles coreïchites. Les Chérifs ou descendants directs du Prophète ont constitué, en principe, la première aristocratie musulmane reconnue. Dans la suite les familles issues des tribus coreïchites purent être considérées comme étant de noble origine. Le mélange des races, hors de la péninsule, en Berbérie particulièrement, n'a laissé subsister que le souvenir des origines chérifiennes, plus ou moins authentiques. Quant aux *Djouads*, considérés comme formant une noblesse militaire, ce ne sont que des chérifs qui joignaient la valeur militaire au prestige de leur lignée.

Une noblesse à caractère toujours religieux a été constituée, indépendamment des familles chérifiennes, par des hommes qui se sont acquis une certaine renommée par leurs vertus ou leur savoir, par leurs livres ou leur enseignement et qui, morts en odeur de sainteté, sont l'objet d'une dévotion spéciale; ces saints appelés *Marabouts* dans l'Afrique du Nord, ont fait croire à une noblesse de robe.

Ce sont ces Chérifs et les Marabouts qui instituèrent le régime religieux dans la Berbérie, en fondant des écoles philosophiques ou des principautés religieuses, ayant pour centre une zaouïa.

On considère généralement la zaouïa comme une école d'initiation aux rites d'une confrérie, un foyer de propagande contre l'étranger recevant le mot d'ordre de tous les points du monde musulman, un lieu d'agissements et d'intrigues contre l'autorité.

Elles ont pu être tout cela, avec les circonstances; mais elles furent surtout des écoles donnant l'instruction aux enfants, des hôtelleries servant de refuge aux voyageurs, d'asile aux opprimés ; une maison commune, un centre paroissial, où les Marabouts, seuls arbitres écoutés dans les querelles interminables que les représailles entretenaient et envenimaient sans cesse, faisaient de l'arbitrage entre les particuliers et les tribus. On y donnait la règle d'une confrérie et, quand le *cheïkh* était un savant, des disciples venus de tous les points habitaient la zaouïa ou ses abords et écoutaient les leçons du Maître. Dans les unes on vivait loin des agitations du monde; dans les autres

les intérêts politiques, l'extension de l'ordre, la rivalité avec les ordres voisins, primaient toutes les préoccupations des maîtres et des adeptes.

En somme il n'y eut jamais, entre ces chapelles rivales, aucun lien, aucune unité de vues ni de direction. Malgré cela, le gouvernement turc, en raison de son administration défectueuse, fut impuissant à se substituer entièrement au pouvoir religieux. Bien qu'ils soient musulmans, les Turcs eurent, peut-être plus que les Français à lutter contre l'hostilité des confréries religieuses. Les Derkaoua soulevèrent les tribus du Beylik d'Oran contre le Bey Hassan et assiégèrent même la ville d'Oran. Les Tidjanya, dans le sud du Beylik de Titeri leur furent toujours hostiles ; les Hansalya furent en lutte constante avec les Beys de Constantine, et les troupes turques furent battues à plusieurs reprises par les Derkaoua de la petite Kabylie. A la mort de Sidi Mohammed ben Abderrahmane, le fondateur de l'ordre des Rahmanya, des Guechtoula (grande Kabylie), ils réussirent par une habile substitution, à enterrer le saint à Alger, afin de pouvoir mieux surveiller les Khouan de cet ordre, dont ils redoutaient les agissements.

L'attitude des familles religieuses vis-à-vis du gouvernement français a été toute différente, et dès les débuts de l'occupation, elles lui offrirent un précieux concours. Le chef de la famille maraboutique des Mahieddine de Colea, Si El Mobarek, fut nommé agha en 1831, en récompense de ses services.

Au lendemain de la prise de Constantine, les Han-

salya se sont offerts spontanément aux Français, et leur fidélité ne s'est jamais démentie.

Les généraux français, et Bugeaud en particulier, acceptèrent et utilisèrent les bons offices des Confréries et des Marabouts.

C'est le siège mémorable soutenu dans Aïn-Madhi, par le chef des Tidjanya, qui ferma l'accès du Sahara à l'Émir Abdelkader ; et c'est grâce au Mokaddem de cet ordre, à Temacin, que Biskra fut occupée sans effusion de sang en 1843. En 1881, un de leurs Mokaddems fut tué aux côtés du colonel Flatters.

Les Youcefya ont fait acte de soumission et de dévouement à la France, à la prise de Tlemcen. Depuis, ils ont, à maintes reprises, donné des preuves d'une fidélité exemplaire et l'un des leurs, Mohammed ould Si Mohammed ben Miloud, a été assassiné par des Chorfa, partisans de Bou-Amama, lors de l'occupation d'Aïn-Sefra en 1882.

Au cours de soulèvements qui furent presque toujours localisés dans la zone d'influence d'agitateurs mécontents ou ambitieux, l'absence de solidarité entre zaouïas du même ordre, a montré que le fanatisme religieux n'était pas l'origine de ces soulèvements. C'est ainsi qu'en 1871, alors que la Kabylie était troublée par une insurrection dans laquelle les Rahmanya jouaient un rôle prépondérant, le marabout Si Abd Essamad du Djebel Bou-Arif (Batna), *Mokaddem* du même ordre, recueillait et protégeait des Européens réfugiés dans sa zaouïa[1].

[1] Rinn, *Marabouts et Khonans*, p. 17.

En 1879, l'Aurès était soulevé par une insurrection toute locale et le cheïkh des Kadrya de Menaâ, Si Mohammed Bel Abbès, témoigna dans ces circonstances d'un dévouement à toute épreuve ; son fils fut tué en combattant dans les rangs des Français.

Ces mêmes Kadrya donnèrent au gouvernement, pour l'extension dans le Sahara, à Ouargla et a El-Oued, le concours de leur grande influence. Leur Naïb, Si Mohammed ben Taïeb, devenu grand maître de l'ordre, s'est fait bravement tuer à notre service, au combat de Charouin, le 2 mars 1901.

Les zianya de Kenadsa ont offert leurs services au général de Wimpffen quand il se porta en 1870 avec sa colonne à Aïn-Chaïr. Depuis que les Français ont installé des postes militaires jusqu'aux abords de la zaouïa et qu'ils y ont amené une ligne de chemin de fer, ils ont eu l'occasion d'éprouver maintes fois le dévouement de la maison de Kenadsa.

Enfin, la zaouïa de Kerzaz, dans l'Oued Saoura (Sahara oranais), ne cesse depuis 1881 de prêter son concours à la France, et ce concours est devenu plus effectif et plus précieux depuis l'occupation des oasis sahariennes en 1900-1901.

L'ordre des Taïbya est largement représenté en Algérie ; son chef, le Chérif d'Ouazzan après avoir demandé la naturalisation française qui n'a pu lui être octroyée, est devenu protégé français et a rendu des services signalés. Il est mort à la suite d'un pénible voyage dans les oasis du Gourara, qu'il fit pour le compte du gouvernement français en 1892.

En somme la France n'a eu qu'à se louer des services de la plupart des confréries et des familles religieuses. Quelques-unes d'entre elles, soit dans l'espoir de maintenir l'intégrité de leur prestige, soit par ambition politique, soit par dépit, tentèrent de faire de l'opposition. L'Émir, au nom des Kadrya, Bou-Mâza, au nom des Taïbya, Bou-Baghla, au nom des Rahmanya, étaient des mokaddems qui rêvèrent la souveraineté politique, ou la fondation d'un ordre nouveau. Quant aux Oulad Sidi-Cheïkh, leurs alternatives de dévouement et d'hostilité eurent leur source dans des faits d'ordre politique, tenant aux rivalités qui déchiraient le sein de cette famille. Depuis vingt ans, ils sont ralliés définitivement sur des bases qui assurent leur attachement.

Les castes religieuses, en se mettant au service de la France, l'ont aidée puissamment, on peut le dire, avec les tribus *makhzen*, à établir sa domination ; et elles l'aident à la maintenir en occupant des fonctions administratives. Elles ont dû, de ce fait, abdiquer leur caractère essentiellement religieux, et ont, en tout cas, influencé la masse des adeptes par leur exemple.

De son côté, le gouvernement, avec ses institutions et ses rouages administratifs, s'est entièrement substitué, au point de vue politique, aux influences locales. Il a, d'autre part, émancipé les Indigènes de la tutelle cléricale maraboutique en s'emparant des édifices consacrés au culte et de ceux qui avaient un caractère religieux, ainsi que des biens *habous* qui y étaient affectés. Car, en prenant à sa charge l'entretien de ces

édifices et du personnel qui y est attaché, aux lieu et place des fidèles, il a rangé sous sa main tout ce qui touche au culte, à la justice et à l'instruction publique.

Les cheïkhs et la masse des Indigènes en ont pris très facilement leur parti et les jeunes générations, grandies dans le nouvel état de choses, trouvent toute naturelle la subordination des ordres religieux au gouvernement.

Il est difficile d'admettre que, l'accord n'ayant pu se faire « contre l'ennemi commun » entre les confréries, dans les graves circonstances qui ont accompagné la conquête française, cet accord puisse se faire dans les circonstances actuelles. En effet, il suffit d'observer ce qui s'est passé, dans les familles religieuses et les populations, jusqu'à ce jour, pour s'en convaincre.

L'ordre des Rahmanya était tout-puissant en Kabylie, sous les Turcs, et il prit une grande part au soulèvement qu'y fomenta Mokrani en 1871. Or il a périclité rapidement, après l'internement de son grand maître en Nouvelle-Calédonie. Alors que ses épreuves auraient dû le sanctifier aux yeux des fidèles, ses mokaddems se sont séparés à la tête de petites clientèles, et les descendants du grand maître de l'ordre et de ses véritables chefs spirituels vivent en Kabylie, près de la zaouïa mère, sans aucun prestige[1].

Ils avaient une zaouïa à El-Bordj dans les Zibans ; lors de la prise de Biskra, son cheïkh, Mostefa ben

[1] MM. O. Depont et X. Coppolani, *Les Confréries religieuses musulmanes*, p. 385.

Azzouz émigra en Tunisie, et ses mokaddems en ont profité pour créer de petits ordres secondaires. Il en est de même de l'ordre des Chadelya qui, en Algérie, s'est émietté et dispersé aux mains de mokaddems et de simples *tolba* sans instruction[1].

Le grand chérif d'Ouazzan faisait ses tournées, en Algérie, vêtu en général de division ; il avait épousé une dame anglaise dont il eut deux fils. L'un d'eux, Si Mouley-Ali, a été élevé au lycée d'Alger et à Saint-Cyr, et il a servi pendant quelques années au 2e chasseurs d'Afrique. Sa mère, la chérifa d'Ouazzan, venait autrefois, vêtue à l'européenne, faire des quêtes religieuses en Algérie, sans choquer les Musulmans. M. Le Châtelier dit que le chérif d'Ouazzan « était, au Maroc, le partisan le plus puissant et le plus actif de la civilisation européenne[2] ». Un commencement de désagrégation dans l'ordre des Taïbya commence à se manifester en Algérie[3].

C'est à la jalousie excitée chez les ennemis de Si Ahmed Tedjini, par les titres qu'il se créait à l'amitié des Français et par son prestige grandissant chez les Indigènes, qu'il dut d'être interné à Alger en 1869 et à Bordeaux en 1870. Il épousa, dans cette ville, Mlle Aurélie Picard, au profit de qui il répudia ses autres épouses. Cette dame a pris, par son intelligence, une certaine influence dans la zaouïa et elle jouit d'une grande notoriété, chez les Indigènes, sous le nom de

[1] Depont et Coppolani, *op. cit.*

[2] *Ibid.*, p. 107.

[3] *Ibid.*, p. 487.

Mme Aurélie. A la mort de son mari, elle a épousé son successeur Si El Bachir frère cadet du défunt. La zaouïa, sise à Kourdane, à 70 kilomètres de Laghouat, est une très belle maison bâtie à l'européenne, entourée d'ombrages et de jardins très bien cultivés, grâce à l'activité de Mme Aurélie, qui vient d'ailleurs de recevoir la décoration du Mérite agricole.

L'agha du Djebel-Amour, Si Hamza ben Bou Bekeur, le chef religieux de la famille des Oulad Sidi Cheïkh, est marié à Mlle Marguerite Ferret, la fille d'un chef de bataillon d'infanterie en retraite, et n'a pas d'autre épouse. Son oncle, le bach-agha Si Eddine ben Hamza, de Géryville, est marié à la fille du colonel Ben Daoud.

On attribue aux Senoussya des projets grandioses, on les accuse de haine irréductible à l'égard des nations chrétiennes et on leur prête cette utopie, ce rêve insensé de coaliser toutes les forces islamiques pour faire revivre l'Empire arabe sur les bases de la pureté primitive. Poursuivi par la haine des Turcs, pressé de toutes parts, par la pénétration européenne, le chef actuel des Senoussya ne cesse d'émigrer, et dans son exode interminable, il ne trouve d'autre refuge à son prestige, d'autre champ à sa propagande, que les pays du fétichisme nègre. L'ordre est à peu près inconnu des Algériens ; il n'a, dans le propre pays de son fondateur, la commune mixte de l'Hillil (Oran), qu'une zaouïa dont le cheïkh, Si Ahmed Ould Cheïkh Charef (Tekouk), est un grand agriculteur entièrement rallié à la cause française, et qui entretient avec les colons européens, ses voisins, les relations les plus cordiales.

(Voir ci-dessus, page 162, sur ce personnage, la notice extraite des Archives de la préfecture d'Oran.)

El Hadj Ali ben Hamlaoui ben Khalifa, mokaddem des Rahmanya à Châteaudun-du-Rumel (Constantine), jouit de la sympathie générale des Européens, à qui il ne ménage jamais son appui financier, tandis qu'il seconde activement l'administration.

Si Mohammed Belkacem, Cheïkh de la Zaouïa d'El Hamel (Bou Saâda), est mort en 1878, laissant le souvenir d'un homme loyal, droit, franchement rallié à la cause française, pour laquelle il avait lutté avec un zèle, dont ses chefs se louaient hautement.

Les Youcefya, représentés à Aïn-Sefra par l'agha Si Mouley, continuent les traditions de la famille ; leur dévouement et leurs services sont très avantageusement appréciés de l'autorité locale.

Enfin le chef de la zaouïa des Hansalya de Chellaba (Constantine) sert fidèlement, comme adjoint indigène de la commune de Rouffach.

A Tlemcen, le mokaddem des Kadrya ayant abusé de la confiance des Khouan, ceux-ci se sont constitués en « Société civile de Sidi Abdelkader el Djilani », selon les règles imposées par la loi française sur les sociétés.

Enfin, dans toute l'Algérie, surtout en territoire civil, les zaouïas sont étroitement surveillées et les quêtes religieuses ne sont tolérées ou autorisées qu'à de rares exceptions, sinon entièrement prohibées. Les Indigènes se détachent d'une institution devenue caduque et impuissante, et les cheïkhs demandent à l'agriculture,

au commerce, à l'industrie, aux fonctions administratives, ce que les adeptes ne leur fournissent plus.

Ce qui a pu faire croire au mysticisme et à l'exaltation religieuse des Indigènes algériens, c'est le rituel extraordinairement chargé des congrégations. La raison en est qu'elles avaient dû, et pour se différencier entre elles, et pour en imposer aux fidèles, suppléer à ce principe que « la foi sauve sans les bonnes œuvres », par celui qui n'admet le salut que par des pratiques de dévotion spéciales, par des oraisons nombreuses ou des litanies privilégiées.

Les cheïkhs étant débordés par les exigences d'une vie nouvelle, la discipline qu'ils imposaient s'est relâchée, et la foule des adeptes, non moins débordés par la vie nouvelle, en sont facilement revenus à l'ancien et commode principe de « la foi qui sauve sans les bonnes œuvres ». C'est ainsi que nos Arabo-Berbères se contentent de pratiquer le jeûne du mois de Ramadhan et la charité, dont l'hospitalité est la forme la plus habituelle. Encore faut-il ajouter que dans les villes, le mois de Ramadhan est une époque de liesse nocturne, avec soirées musicales, luxe de pâtisseries et de cuisine recherchées. La majeure partie des Indigènes ne prient jamais et rien n'est plus éloigné de leurs préoccupations et plus étranger à leurs entretiens que les problèmes du spiritualisme. Il est d'ailleurs de mauvais goût de discourir sur ces sujets que les textes sacrés, pas plus que les philosophes, n'ont éclaircis.

Leurs besoins religieux sont en rapport avec leur religion simple et des moins tyranniques ; et en fait, si

l'on compare le groupe musulman aux autres groupes de la colonie : Espagnols, Italiens, Israélites, Maltais, on est amené à constater qu'il n'est pas le moins libre de préjugés religieux, de cléricalisme et d'intransigeance.

Le nouvel état de choses créé par l'influence française a naturellement modifié les relations de la masse indigène et des familles religieuses. La population musulmane est devenue une société laïque, et ses anciens maîtres spirituels et politiques ou leurs descendants n'exercent plus sur elle qu'une influence éloignée. Entre ces deux éléments, la situation est devenue délicate ; la masse conserve, à l'ancienne classe dirigeante, une certaine déférence, en souvenir des services réels qu'elle lui a rendus, dans des temps difficiles et des vertus dont elle a souvent fait preuve ; mais comme cette classe est déchue du pouvoir, la déférence du peuple s'exerce librement, et le plus souvent platoniquement. Quant aux grandes familles, celles qui le peuvent encore s'efforcent, afin de conserver une part de leur ancienne considération, de flatter la masse du peuple et de lui rendre plus de services parfois qu'elles n'en reçoivent : aide financière en cas de disette ou de procès, hospitalité, intervention bienveillante auprès des différents agents de l'autorité, etc. Cependant, il n'est pas un marabout ou chef de Confrérie qui ne trouve, dans la faveur de l'administration française, un sérieux élément de considération auprès de ses propres adeptes.

Quelle importance a aujourd'hui la zaouïa ou

« guithna » de Si Mahieddine, le père de l'Émir Abdelkader ? Son souvenir n'a été sauvé de l'oubli général que par le nom de « Guethna » donné à la station du chemin de fer de l'État d'Arzew Beni Ounif.

Les fils de l'ex-agha El Hadj Kaddour ben Sahraoui, ancien chef de la famille maraboutique des Oulad Sidi-Khaled de Tiaret, qui n'ont plus la confiance du gouvernement, périclitent sans crédit et ont vu se fondre leur grosse fortune, pour avoir persisté dans les anciennes traditions. Il en est de même de la grande famille des Oulad-Eddine du Djebel-Amour, chez qui les fonctions d'agha ont cessé de se transmettre, et dont la fortune est aujourd'hui à peu près anéantie. Sur le territoire de la tribu des Oulad Aziz qui faisait partie de l'ancien Aghalik de Tiaret, a été créé, il y a six ou sept ans, le village de colonisation de Trézel. Le kaïd Belkheïr, de cette tribu, a cessé, avec les siens, d'être grand nomade ; il s'est adonné à l'agriculture, il possède une maison dans le village et a placé son fils au lycée d'Oran.

La famille des Mokrani est sans influence dans son pays d'origine, et un des membres de cette famille sert comme lieutenant au 4e spahis en Tunisie.

Un petit-fils de l'Émir Abdelkader, M. Khaled Bel Hachemi, est lieutenant au 1er spahis, et il a de nombreux cousins dans la région de Mascara dont la situation sociale ne rappelle en rien le prestige de l'aïeul.

Dans les premières années de la conquête, Si Mohammed ben Brahim, de Sidi Bel-Abbès, était mokaddem des Derkaoua. Il résista aux notables

Hachem de Mascara, Flitta de la Mina et Harrar de Tiaret, qui voulaient se servir de sa grande autorité pour grouper les populations autour d'eux. Il refusa de même son concours à l'Émir; celui-ci jaloux de l'ascendant moral qu'il exerçait sur les tribus, tenta de le faire enlever et réussit, dit-on, à le faire empoisonner.

Le fils de ce mokaddem, M. El Hachemi ben Brahim avait étudié au collège arabe d'Alger et à l'École de cavalerie de Saumur; il est mort comme lieutenant au 2e spahis et chevalier de la Légion d'honneur. Il se faisait remarquer par son savoir professionnel et la dignité de ses mœurs ; mais ni lui, ni les autres membres de sa famille n'ont hérité de l'influence du mokaddem Si Mohammed ben Brahim.

Le scepticisme européen n'est pas sans influence sur les Musulmans algériens qui, s'ils ont gardé quelque attachement à la forme extérieure du culte, ignorent généralement les déviations maladives du sentiment religieux. Ils ne renoncent pas à leur religion, mais ne songent plus du tout à convertir ceux qui ne la pratiquent pas; ils ont à cœur de la conférer à leurs enfants, mais ne s'inquiètent pas du salut de leurs propres frères; ce n'est pas de l'incroyance, ce n'est pas encore de la libre pensée, mais c'est de la tiédeur.

M. Le Châtelier[1] dit que, dans les villes algériennes, les Musulmans non pratiquants et non croyants vont en augmentant, tandis que M. H. de Castries[2] tout en

[1] Le Châtelier, *L'Islam au XIXe siècle.*

[2] De Castries, *L'Islam*, p. 227.

admettant que les pratiques sont négligées, affirme que le Musulman ne peut pas devenir libre penseur. Or, des Musulmans indépendants, sceptiques, libres penseurs, il y en a eu, il y en a, il y en aura toujours, et le scepticisme qui déborde de l'Europe ne pourra qu'en augmenter le nombre.

Dans certains milieux indigènes, les préventions contre le costume européen s'effacent ou ont disparu ; l'habitude ou la commodité font que, dans la même famille, les uns ont conservé le costume indigène, alors que les autres ont adopté les vêtements européens. Cette question du costume n'a d'ailleurs qu'une importance secondaire ; beaucoup de Français ne sont empêchés que par la tyrannie de la mode de revêtir le costume indigène, si conforme à l'hygiène des pays secs. Et puis, enfin, les étrangers européens non naturalisés qui habitent la colonie et sont vêtus comme les Français, sont incontestablement moins Français de cœur et de sentiment que la généralité des Indigènes.

L'obligation à laquelle se croyait tenu naguère tout Musulman de faire la police religieuse est presque oubliée de tous ; ceux qui mangent et boivent publiquement, en temps de jeûne, ne sont plus hués par la foule, ni maltraités par elle. On porte les cheveux longs, on se rase la barbe, on se coiffe indifféremment du chapeau ou de la calotte rouge, sans offusquer personne, et les non-Musulmans entrent librement dans les mosquées.

Les écoles françaises sont fréquentées sans aucun souci de l'instruction religieuse ; il est d'ailleurs notoire

que les Indigènes qui font des études françaises suivies sont très ignorants de la littérature arabe et de ses monuments, par la raison que l'instruction française est exclusive de toute autre instruction.

L'usage du vin, des liqueurs fortes, celui de la chair du porc et de la viande des animaux non égorgés selon le rite musulman se sont répandus et ne sont plus ni dénoncés, ni réprouvés. La photographie qu'une interprétation étroite, sinon une vaine crainte superstitieuse d'envoûtement, ou autres maléfices, faisait éviter avec soin autrefois, est pratiquée partout. Les appréhensions contre les médecins et les drogues pharmaceutiques des Européens ont entièrement disparu ; les médecins sont appelés dans l'intérieur même des familles, auprès des femmes et des enfants, et y ont supplanté les *tolba* charlatans.

L'ardeur des Indigènes à obtenir, aujourd'hui, des décorations françaises, rappelait à feu le bach-agha de Frenda, Si Ahmed Ould Kadi, des mœurs disparues ; et il racontait plaisamment que dans les premières années de la conquête, les chefs indigènes convoqués par les autorités françaises mettaient leurs décorations avant l'entrevue et les enlevaient dès qu'elle était terminée.

Un Français, professeur d'arabe, voyageant autrefois dans le Bach-Aghalik de Frenda, pendant ses vacances, s'avisa de demander à l'un des fils de Si Ahmed Ould Kadi, qui l'accompagnait, s'il s'acquittait de ses prières journalières. Le jeune homme crut ne pas se compromettre en répondant affirmativement. Il racontait plus

tard, en riant, son embarras quand le professeur lui demanda combien de génuflexions comportait la prière de l'aurore, et sa surprise quand le professeur lui indiqua les rites de chacune des cinq prières.

Dans les grandes villes, autrefois, certains cafés maures étaient des lieux de réunion où les jeunes gens et les hommes d'âge mûr, de la bonne société, se rencontraient : la parole autorisée par l'âge, le savoir et l'expérience, y était considérée et écoutée. Ces cafés ont disparu, et les cafés maures d'aujourd'hui sont, pour la plupart, des lieux de repos pour le prolétariat indigène, ou même des hôtelleries où se réfugie la lie de la population. Les Indigènes de la bonne société et surtout ceux qui entendent le français, fréquentent les cafés européens, les concerts et même le théâtre.

On pouvait voir, il y a quelques années, les fils des marabouts de Sidi-Amar, enterrés près du village de Frenda, garder les troupeaux de porcs d'un colon français, aux abords des mausolées de leurs ancêtres; seuls les Européens en marquaient quelque étonnement.

Un Indigène originaire de Stitten (Géryville), Taïeb ben Tlidjane, venu jeune à Frenda, avait été pendant plusieurs années domestique du rabbin; par son travail, il parvint à une certaine aisance, devint notable commerçant et créa une exploitation agricole qui fit de lui le premier colon du pays. Il fut fait chevalier du Mérite agricole et obtint la naturalisation française. Il est mort entouré de la considération de tous les Musulmans.

Un seul groupe musulman en Algérie est réfractaire à toute pénétration européenne ; et, à ce titre, il est intéressant de le comparer au reste des Musulmans de la colonie. C'est le groupe des Mozabites, fort de 40 000 âmes environ, et dont le quart, déjà sous les Turcs, émigrait dans les villes du Tell. La société mozabite est essentiellement cléricale ; la subordination de l'élément laïque à l'élément religieux y est absolue. L'occupation française du Mzab, en 1882, a bien affranchi les laïques, mais elle n'a rien changé aux mœurs des Mozabites.

Ils n'ont ni saints, ni marabouts et n'ont aucun rapport avec les confréries religieuses ; mais leur discipline est tellement rigide, que tous, même ceux qui habitent depuis longtemps les villes algériennes, s'abstiennent rigoureusement du chant, de la danse, du jeu, de la musique, du tabac et de la fréquentation des cafés indigènes ou européens. Ils observent à la lettre leur loi qui défend de boire et de manger avec des étrangers à leur secte. Ils n'ont pas changé un détail de leur costume, ils ne fréquentent pas les écoles françaises et on n'en voit aucun rechercher des fonctions de l'État, ou collaborer, dans une branche du commerce, de l'industrie ou de l'agriculture, avec des Européens.

Et cependant ces protestants de l'Islam sont sortis de l'orthodoxie en niant l'origine divine du Koran et son immuabilité, en prêchant la théorie du libre arbitre, et en admettant le droit d'examen[1].

[1] Voy. sur les Mozabites : Baron H. Aucapitaine, *Les Beni-Mezab*

C'est unc preuve nouvelle de la nécessité qu'il y a en matière religieuse, de juger les hommes non par les vertus qui leur sont enseignées, mais par celles qu'ils pratiquent.

Paris, 1868 ; d'après Sale, *Observations critiques et historiques sur le Mahométisme*, p. 448 ; et Tornauw, *Le Droit musulman exposé d'après les sources*. Trad. Eschbach.

CHAPITRE V

LES AFRICAINS DE L'AVENIR

L'histoire nous montre les peuplades berbères s'infusant le sang de tous leurs vainqueurs : Carthaginois, Romains, Vandales et Bysantins, changeant avec eux de religion, de civilisation et de mœurs, mais persistantes comme élément dominant de population. Pénétrés et influencés plus largement qu'ils ne le furent jamais, par les Arabes qui leur imposent partout leur religion, leur langue et leurs mœurs, les Berbères se comportent avec eux comme avec les autres conquérants. Cependant ils font plus encore : après avoir absorbé les tribus sorties de la péninsule arabique, ils fondent des dynasties et accaparent le gouvernement du Maghreb et de l'Espagne.

Lorsque les dernières de ces dynasties disparaissent et que les Musulmans d'Espagne repassent le détroit de Gibraltar, tous les éléments de population en contact sur le sol africain continuent de fusionner; les traditions se perdent, les généalogies s'oublient, il ne reste plus que des Musulmans, sans distinction d'origine, et les castes religieuses achèvent de les confondre en les fusionnant tous dans le rite malékite.

Sous le gouvernement des Turcs, le pays s'était

divisé en deux zones, celle où ils dominaient et celle qui obéissait aux familles religieuses ; quand le dernier Dey a été renversé, tribus makhzen, tribus raïas, groupes maraboutiques indépendants, se trouvèrent abandonnés à eux-mêmes. Conduits par les chefs qui prirent leur tête, ces groupes tentèrent de lutter pour l'indépendance de leur sol ; et avec ces mêmes chefs, ils s'inclinèrent devant la force des armes. L'expérience, en leur montrant le vainqueur généreux et juste dans la paix, autant que redoutable sous les armes, leur a enseigné, ainsi qu'à leurs classes dirigeantes, une autre conduite vis-à-vis de ce vainqueur.

Jusqu'alors la civilisation avait été, dans l'Afrique du Nord, environnée par la barbarie, et ses vicissitudes avaient eu, avec la nature du sol, un rapport étroit. Plus on s'éloigne de la côte vers le sud, plus le pays est pauvre, et, dans les immensités sahariennes, on ne rencontre que de petits groupes d'hommes vivant misérablement. Forcément la civilisation, avec les moyens limités dont elle disposait aux siècles passés, devait s'arrêter au seuil de ces solitudes, et forcément les Indigènes de ces pays restaient barbares et adonnés au brigandage. Aussi les hordes sahariennes, malgré leur infériorité numérique, étaient-elles toujours prêtes à se jeter sur le nord où elles semaient le désordre et la ruine.

Mais on peut prévoir que le sud sera désormais contenu, qu'il n'aura plus la volonté ni les moyens de troubler le nord de la colonie, parce que la France s'est étendue progressivement dans le Sahara, chaque

étape ouvrant une zone nouvelle à la colonisation et à la vie économique européenne, chaque pas en avant étant un nouveau gage de paix et de sécurité pour le nord. Si les Romains ont réussi, dans un temps évalué à un siècle et demi, à gagner à leur civilisation les classes élevées de la population indigène, alors à demi barbare, l'œuvre française, avec les moyens supérieurs de pénétration dont elle dispose, sur des populations qui ont un passé brillant, doit y parvenir plus sûrement.

Tous les groupements indigènes dont se composait le pays, après la chute des Turcs, se sont ralliés à la France, les uns après les autres ; les familles religieuses ont donné l'exemple, et il faut considérer que si certaines d'entre elles eurent quelque peine à s'y résoudre, c'est qu'il s'agissait, pour ces familles, d'abdiquer le pouvoir absolu qu'elles tenaient de leurs ancêtres. Mais ce sacrifice, aussi dur qu'il pût être, malgré les regrets et les retours offensifs auxquels il a pu donner lieu, est aujourd'hui entièrement accompli et accepté. Le régime des institutions françaises a tout confondu : Arabes, Berbères, Turcs, Nègres, Grenadins, tribus *makhzen*, tribus *raïas*, clientèle maraboutique. Tous se mêlent et se confondent, sous le titre de sujets français, dans les villes anciennes et nouvelles, dans les villages de colonisation, dans les tribus autrefois errantes, aujourd'hui fixées au sol cultivé ; et dans cet ensemble, un seul élément demeure dominant, comme race, ainsi qu'il le fut toujours, c'est l'élément berbère.

Comment se comporte cette société indigène, naguère musulmane de structure et reposant entièrement sur les institutions de la civilisation islamique? Succombe-t-elle, comme race, au contact d'un peuple de haute civilisation? Sera-t-elle, sur le terrain économique, fatalement épuisée et ruinée? A cela les faits répondent négativement.

La civilisation a apporté aux Indigènes la possibilité de réaliser ce qu'ils pouvaient souhaiter le plus ardemment : la sécurité, alors qu'ils étaient sans cesse menacés dans leur existence, l'ordre, alors qu'ils vivaient dans une perpétuelle anarchie, la justice alors qu'ils étaient spoliés dans tout ce que l'homme a de plus cher, la liberté enfin, alors qu'ils vivaient pliés sous le joug de l'arbitraire. Qu'ils fussent *raïas* des Turcs ou clients des Zaouïas, ils souffraient des pires abus. La conquête française les a émancipés, et s'ils n'en ont pas eu la notion immédiate, le temps et l'expérience les ont aujourd'hui édifiés.

Ils ne cultivaient pas pour eux, mais pour la zaouïa, pour le Beylik, ou pour les bandits du *çoff* ennemi; ils préféraient le fusil à la charrue et la vie pastorale à l'agriculture. Aujourd'hui, dans les pays de colonisation ils n'ont plus d'armes, pas de grands troupeaux, et les chevaux sont devenus le luxe de quelques familles riches.

Le commerce, entravé autrefois par l'insécurité, se bornait à quelques échanges de produits du pays. Aujourd'hui les Indigènes produisent énormément pour l'Europe et lui empruntent encore plus. Ils sont

en contact avec l'industrie européenne et y collaborent ; beaucoup arrivent par le travail à l'aisance et à la fortune, mais tous comprennent que l'instruction française est un moyen supérieur de rapprochement et constitue l'élément de succès par excellence, dans leurs rapports avec l'Europe civilisée ; aussi tendent-ils à la faire donner aux enfants et cette tendance devient-elle chaque jour plus marquée.

De quelle utilité pouvait être jadis la culture intellectuelle ? Manier un fusil ou un cheval, conduire la charrue ou les troupeaux, avait beaucoup plus d'intérêt, pour qui n'était pas destiné à la zaouïa. Aujourd'hui, de quelle utilité pourrait être le maniement du fusil ou du cheval de guerre dans une commune de plein exercice ? Parler le français, l'écrire, sont les véritables armes de l'agriculteur, du commerçant, de l'industriel en contact ou en collaboration avec l'Européen.

Quelles sont les forces qui sollicitent les Indigènes ? La religion, dira-t-on, les marabouts, les cheïkhs ou mokaddems des confréries. La religion est peu exigeante, et il est reconnu que la flexibilité du dogme musulman lui a permis de s'incorporer des éléments étrangers. Quant aux personnages religieux, ils entraînent beaucoup plus leurs coreligionnaires à leur suite, par la force toute puissante de l'exemple, vers la civilisation, qu'ils ne les entraînent en sens contraire. Leur influence d'ailleurs et leur pouvoir ont singulièrement périclité, et puis enfin une observation attentive de la vie intime des Musulmans algériens a,

aujourd'hui, fait justice de l'exagération avec laquelle on envisageait ce pouvoir et cette influence des restes de l'ancienne caste religieuse.

La plus forte attraction qui s'exerce sur l'Indigène est donc dans un sens différent, c'est-à-dire du côté de la civilisation. A la vérité, il est accaparé lentement, mais sûrement, par la vie européenne qui le transforme, soit en le contraignant à son insu, soit en soumettant son intelligence à des raisonnements décisifs ; les plus intelligents, parmi les Musulmans les plus indépendants, les plus hardis font les premiers pas, et leurs succès entraînent les autres. L'extension de la civilisation européenne se poursuivant avec une rapidité et un succès attesté par les faits, le mouvement indigène qui en est la suite ne peut faire autrement que de s'accentuer de jour en jour, au sein des jeunes générations.

« Mépriser l'argent et vivre au jour le jour de butin conquis par sa valeur, après avoir répandu son patrimoine en bienfaits, tel est l'idéal du chevalier arabe », dit Caussin de Perceval[1], et cet idéal ne survit encore, en Algérie, que chez quelques grandes familles qui ont le tort, sous un régime nouveau, de rester fidèles aux traditions d'un monde qui disparaît. C'est ainsi que nous voyons s'évanouir de grandes fortunes et disparaître de nobles familles, tandis que des hommes sortis du peuple s'élèvent par le travail et les méthodes modernes.

[1] Cité par Dozy, *op.*, t. I, p. 7.

D'une façon analogue à l'évolution qui s'effectue actuellement en Europe, « c'est une aristocratie d'argent[1] » qui sortira de la société africaine. Les familles acquises au nouvel état de choses, qui parviendront à l'aisance et à la fortune, acquerront une place élevée dans la société démocratique française, et fatalement achèveront de disparaître les anciennes classes du monde indigène. Marabouts fils de chefs, hommes du peuple, métis, hommes de couleur, tous devront lutter avec les seules armes que donnent l'intelligence, le savoir, l'initiative et le travail. Seuls les mieux armés parviendront à l'égalité sociale avec les Européens par la fortune et la culture intellectuelle; c'est ainsi que les uns et les autres seront amenés à réaliser des rapprochements intimes et durables, comme ceux dont il a été question plus haut.

Ces phénomènes sont donc déjà appréciables dans les milieux indigènes directement influencés par les idées égalitaires et démocratiques françaises, et où le goût du travail et de l'épargne a remplacé l'amour de la guerre et des aventures. Nos Indigènes, d'ailleurs, sont, plus qu'on ne le pense généralement, accessibles aux idées libérales et, au point de vue politique, ils ont suivi l'évolution des Français, sans qu'aucun lien ne les attache aux anciens régimes. Ils peuvent admirer sans réserve le faste déployé par un prince, mais que la France soit républicaine ou monarchiste, le prestige de sa souveraineté reste le même à leurs

[1] Voy. Anatole Leroy-Beaulieu, *Le règne de l'argent* (*Revue des Deux Mondes*), avril 1894.

yeux. Il est conforme à la réalité d'ajouter que les principes libéraux du régime républicain sont en accord complet avec leurs tendances naturelles.

De même que la rapidité et la facilité des communications, le développement de l'instruction, et d'autres facteurs encore, activent l'unité morale civile et politique des races qui forment les anciennes provinces de la France, de même les habitants de l'Afrique du Nord s'unifient au bénéfice des institutions françaises.

La pénétration européenne augmente et augmentera encore et l'élément indigène suivra ce mouvement, dans lequel il est déjà entraîné. En effet, après les groupements religieux, les tribus elles-mêmes se disloquent et se désagrègent; la divisibilité des biens et le régime individuel introduits par l'administration française ont rompu les cadres de la société musulmane. L'individu, avec ou sans patrimoine, se détache de la collectivité indigène qui n'est plus rien pour lui et se met sous la tutelle européenne qui peut tout pour lui. Les grandes villes qui se développent constituent, à cet égard, un centre d'attraction très puissant; le village de colonisation qui se crée en est un autre, et il n'est pas jusqu'aux fermes isolées qui n'aient leurs tributaires indigènes. L'Européen, en se développant et en devenant propriétaire, déplace l'Indigène, mais, comme il ne peut se passer de son concours et que grâce à la supériorité de ses procédés de culture, il surproduit, l'Indigène déplacé devient à la fois son collaborateur, son protégé et son élève. La même collaboration des individus des deux races se retrouve

dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, dans les corps de métiers, dans les administrations civiles et militaires, etc. Il en résultera, dans l'avenir, que les races européenne et indigène arriveront à se placer dans un ordre régulier, et à former un tout harmonique.

Un fait notoire, c'est la prépondérance de l'esprit français en Algérie et l'ascendant moral que la France y exerce sur toutes les catégories du peuplement. Par l'enseignement qu'elle donne, dans ses écoles, aux enfants de toutes races et de toutes religions, elle forme leur cerveau et leur âme selon son propre génie — il ne saurait en être autrement — et leur confère ainsi sa mentalité.

Tout le monde connaît le prestige dont jouissent, dans la colonie, la langue et les usages des Français, et personne n'ignore que l'idéal de tout étranger, qu'il soit Espagnol, Italien, Anglo-Maltais, Indigène, est d'arriver à faire figure de Français, en s'efforçant de parler, de penser et d'agir comme tel. Cela, pendant que la langue maternelle, déconsidérée à l'égal d'un patois vulgaire, est délaissée et trop souvent ignorée des jeunes générations.

Il y a lieu de faire une distinction cependant entre les étrangers naturalisés et ceux qui ont conservé leur nationalité ; ils se séparent d'ailleurs d'eux-mêmes, et les premiers sont dénoncés et rejetés par les autres, comme transfuges.

L'activité de la fusion des races européennes en Algérie est un sûr garant que les néo-Français issus

de ces alliances auront perdu tout lien avec les pays d'origine de leurs auteurs. N'en est-il pas ainsi des jeunes Français émigrés au nouveau monde et qui deviennent, par les intérêts et l'éducation, des Américains ou des Argentins ?

On peut remarquer, d'autre part, que les progrès de l'Algérie réalisés à ce jour sont dus, en grande partie, à la diversité de ses éléments de population qui se classent selon des aptitudes spéciales, pour former un ensemble riche, harmonique et complet. Enlever l'aide des Indigènes qui constituent le prolétariat agricole, c'est entraver la marche de la colonisation ; supprimer les bras étrangers : espagnols, italiens, maltais, la terre retournera en friche ; que le commerce et les capitaux juifs viennent à manquer et la vie économique est paralysée presque partout. Plus ces éléments sont rapprochés par les institutions françaises, plus ils se développent respectivement, et plus leur collaboration devient, pour la colonie, une cause de prospérité et de richesse.

Au début de la conquête et dans les années qui suivirent, alors que les capitaux français, timides ou retenus dans la métropole par le développement des industries mécaniques, ne passaient pas la mer, que ceux des Indigènes ne sortaient pas de leurs cachettes, les capitaux juifs, engagés avec hardiesse, seuls furent l'âme du commerce et l'aide de la colonisation naissante. C'est ainsi que les Israélites, comme élément de population, sont loin d'être restés étrangers aux rapides progrès de la colonisation, et qu'ils ne cessent pas d'y contribuer.

Les faits acquis justifient donc le programme dont le gouvernement poursuit la réalisation : l'assimilation de la colonie à la métropole et celle des Indigènes aux Européens. En ce qui concerne ces derniers, on aurait la mesure de leur évolution en les comparant aux populations du Maroc qui, cependant, ne sont pas restées stationnaires. On trouverait, en particulier, dans ce parallèle, la condamnation des systèmes qui auraient voulu que la France adoptât, pour l'admistration des Indigènes de l'intérieur, les grands commandements exercés par les familles les plus considérables du pays ; que l'on donnât aux Indigènes, pour relever l'influence française, un grand chef religieux, un *Imam* ou Sultan spirituel qui serait l'homme du gouvernement ; que l'on reconstituât les confréries religieuses avec des chefs dévoués à la France ; enfin que l'on gouvernât avec des *Fetwas*, etc. On y verrait des causes de troubles profonds, aussi préjudiciables au prestige et aux intérêts français qu'au bien de la masse indigène elle-même.

Les plus qualifiés parmi les représentants du Sultan marocain n'ont pas toujours l'influence que nous conférons au moindre de nos chefs de tribus. D'où vient cela, si ce n'est de la puissance des institutions de la France et du prestige de son autorité ? Car, si l'Indigène a le respect de la force, ce n'est pas de la force qui émane d'un homme armé d'un sabre ou d'un bâton, mais bien de la force organisée et ordonnée, comme un gouvernement puissant et des institutions stables. Il s'incline devant cette chose admirable que ses

ancêtres les plus illustres eux-mêmes n'ont connu que d'une façon éphémère ou incomplète.

Tous ceux qui servent la France sont une parcelle de l'autorité française ; ils ont donc intérêt à maintenir l'intégrité de sa puissance et à veiller à sa conservation ; il en est de même de tous ceux qui tiennent leur subsistance du gouvernement ou des particuliers européens. Et cependant, dira-t-on, que furent les insurrections, sinon des actes de rebellion concertés contre nous avec la complicité des chefs indigènes, dans le but d'affranchir les terres musulmanes du joug des Chrétiens ? Mais ces insurrections qui, de loin en loin, ont troublé une zone et jamais la colonie tout entière, n'ont été que des conflits d'intérêts entre grandes familles rivales, ou des protestations contre des mesures administratives qui les touchaient dans leur susceptibilité ou dans leurs intérêts.

Les populations ne se souciaient pas, le plus souvent, d'abandonner leurs familles et leurs biens pour courir les aventures et poursuivre un but illusoire. Elles ont, presque toujours, été entraînées par des chefs religieux ayant encore quelque pouvoir, alors que la protection française, qui les aurait gardées contre l'entraînement, était trop éloignée d'elles. Le fait n'est pas rare, dans les annales algériennes, d'un seul officier français expérimenté, suivi de quelques cavaliers, et parvenant à ramener une ou plusieurs tribus entraînées dans un mouvement insurrectionnel. Le fait n'est pas rare non plus d'Indigènes suppliant l'autorité française d'envoyer une troupe à leur secours, de les couvrir, pour

les protéger contre les entreprises des fauteurs de troubles.

La pénétration croissante de l'élément indigène par l'élément européen, la multiplication des voies de communication, et le morcellement des groupes musulmans, sont des garanties de sécurité, pour l'avenir. Le rôle effacé des familles religieuses et le positivisme croissant des Indigènes rendront de plus en plus difficile à un agitateur, quel qu'il soit, d'arracher de paisibles travailleurs à leurs intérêts et à leurs devoirs.

Il est admis que la bravoure des Indigènes algériens, leur mépris de la mort, ont pour causes premières la vigueur de leur foi et l'assurance où ils sont de jouir des béatitudes célestes. Ce serait exact si leur mépris de la mort se manifestait lorsqu'ils luttent pour la *sainte cause*. Or ceux qui, dans les rangs de l'armée française, se sont fait tuer sur tous les champs de bataille du monde, ne mouraient pas pour leur foi, et les autres, encore plus nombreux : descendants du Prophète, fils de Marabouts, blancs ou nègres, qui nous aident tous les jours à annexer de nouvelles terres musulmanes et à ranger sous notre domination d'autres Musulmans, ne sauraient passer pour des champions de l'Islam.

Il n'en est pas un, parmi eux, qui refuserait de marcher à la conquête du Maroc, ou qu'un scrupule religieux empêcherait de renverser avec nous cet empereur, ce chérif, que l'on donne cependant — à tort, il est vrai — comme le pape de l'Islam dans le Nord

africain. L'énergie et la bravoure des Maghribins ou Musulmans occidentaux, réputées jusque chez leurs coreligionnaires de l'Orient, tiennent beaucoup plus à leur éducation et à leur genre de vie qu'à la vigueur de leur foi. A Damas, en 1860, l'émir Abdelkader, à la tête d'un millier d'Algériens émigrés avec lui, réussit à en imposer à tous les Musulmans insurgés de la ville, et à protéger contre eux les Chrétiens et le personnel du consulat de France, réfugiés dans sa propre maison.

On peut dire que le monde indigène algérien vivra désormais de moins en moins sous l'empire de la domination religieuse ; que l'esprit religieux ne sera plus son seul guide et son seul maître. Cette évolution ayant pour cause l'extension de l'influence française seule, il est vraisemblable qu'elle aboutira, en admettant la persistance des dissolvants qui agissent sur la société africaine, à la neutralité religieuse que connaissent les sociétés européennes, et dans les mêmes conditions ; c'est-à-dire que cette neutralité sera toujours en rapport avec le degré de culture des différentes classes de la population.

Aussi haut que l'on remonte dans l'histoire de ce pays, on trouve ses habitants en contact, à toutes les époques, avec des peuples européens dont ils s'assimilent des éléments en proportions variables, et principalement des Latins du bassin méditerranéen. A l'époque romaine, la fusion des races fut très active sur certains points ; les Vandales disparurent dans la

[1] Bellemare. *Abd-el-Kader*, p. 407 et suiv.

masse des Berbères après la conquête de Bélisaire ; les Bysantins s'unirent à eux pour combattre et subir l'invasion arabe; et les nouveaux conquérants ayant été absorbés eux-mêmes par les Indigènes, les mélanges de sang entre Arabo-Berbères et peuples chrétiens prirent une importance capitale principalement en Espagne, dans le midi de la France, dans les îles de la Méditerranée et dans l'Italie méridionale. Enfin quand les Musulmans eurent définitivement quitté l'Europe, pendant toute la période turque, de nombreux éléments européens vinrent se fondre dans les populations du nord de la Berbérie.

Au début de leur établissement à Alger les Turcs eurent dans leurs armées des renégats en assez grand nombre ; il y en eut dans les fonctions publiques, et quelques-uns parvinrent même au pachalik. Parmi ces derniers, on connaît Hassan Corso, Mezzomorte, Ali el Euldj ; parmi ceux qui exercèrent de grands commandements, on peut citer les généraux d'armée Hassan, Sinan-Raïs, Ramdan, le kaïd Youssouf, le vice-amiral Hagi-Mohammed [1], etc. Les Turcs durent à l'esprit d'initiative de ces renégats, à leurs aptitudes spéciales, à leurs connaissances variées, une grande partie de leurs succès.

Mais plus tard, quand les renégats se répandirent dans le pays, leur science de la guerre profita aux Indigènes au milieu desquels ils vivaient, leur permit

[1] Voy. Berbrugger, *op. cit.*, passim. Cf. Venture de Paradis. *Revue africaine* n° 219, p. 311, et Haëdo. *De la captivité à Alger*, n° 218, 219.

de remporter des victoires sur les maîtres d'Alger et même de leur défendre l'accès de leur territoire [1].

De nombreux prisonniers, tels ceux qui furent faits par le pacha Hassan ben Khaïr-Eddin en 1559, lors de la prise de Mostaganem sur le comte d'Alcaudète, consentaient volontiers à changer de religion pour recouvrer la liberté, et la plupart s'enrôlaient dans les armées de la Régence. Pendant longtemps les *Raïs* ou capitaines de navires des ports algériens, furent des renégats ou des africains.

Enfin de nombreux enfants des deux sexes capturés sur terre ou sur mer, puis amenés en Afrique et élevés dans l'Islamisme, furent l'origine d'un grand nombre de familles mixtes. Tel aurait été le rôle de Giuseppe Signorini, de Copolivri (île d'Elbe), qui devint le général Youssouf, des frères Raymond et Salvator Baxu et leur sœur Francesca, natifs de Quarto (Sardaigne), d'Allegro, mort chef d'escadrons de spahis, du médecin maltais They qui fut longtemps attaché au Bey de Constantine, et de beaucoup d'autres encore, sans la prise d'Alger qui les arracha à la société indigène pour en faire des Français.

L'abbé Suchet, vicaire général d'Alger en 1840, en a rencontré dans la région de Constantine en assez grand nombre pour déplorer amèrement que l'on trouvât naturel qu'ils persistassent dans l'Islamisme, et pour s'indigner qu'ils fussent en honneur et obtinssent souvent des emplois très importants [2].

[1] Voy. Berbrugger, *op. cit.*, p. 46.

[2] *Lettres édifiantes et curieuses sur l'Algérie.* Tours, 1840, p. 282-83.

Si on considère, d'autre part, le mélange des tribus et des familles musulmanes qui se fait depuis des siècles, d'une extrémité à l'autre de la Berbérie, et qui se poursuit plus activement que jamais, de nos jours, on remarquera que les affinités créées entre Chrétiens et Musulmans par ces apports répétés de sang européen, tout en étant plus importantes dans la région maritime, se sont étendues et transmises à presque tout l'ensemble de la population indigène actuelle. Ces affinités constituent, dans l'évolution de la société africaine, un facteur qui ne peut être négligé, car, s'il n'est appelé à intervenir d'une façon décisive qu'après que les agents de fusion intellectuelle et morale auront ouvert les premières voies, son rôle n'en sera pas moins important, puisque déjà il se révèle chez les Indigènes évolués dans le sens d'une vive attraction vers les alliances mixtes.

Les exemples cités à l'appui de la thèse ici développée, les faits relevés comme indices des progrès réalisés, tirent leur valeur de ce qu'ils ne sont pas dus au hasard, qu'ils ne sont pas le résultat de circonstances fortuites. Ils sont, au contraire, nés de causes connues, et dont la permanence, sinon le développement croissant, assure leur multiplication dans l'avenir.

On sait comment, des hommes clairvoyants et perspicaces avaient, avant même l'entière pacification de l'Algérie, entrevu les véritables bases du développement de la colonie. Après les membres de la Commission d'Afrique qui vinrent en septembre 1833 enquêter sur les lieux mêmes, tout le monde connaît les Bugeaud,

les Bedeau, les Lomoricière, les Enfantin, les Prévost-Paradol, que nous avons déjà cités. Il en est un autre, le regretté savant A. Berbrugger qui, en 1857, écrivant ce qui suit à propos des Kabyles du Djurdjura, parla en véritable prophète :

« ... C'est un beau et noble spectable, assurément, que cette lutte vingt fois séculaire d'une poignée d'hommes énergiques qui ont combattu sans relâche, et avec quel succès, pour repousser toute domination étrangère! Si nous ne devions les attaquer que par un désir de conquête ou en vue de quelque exploitation mercantile, — ainsi que cela se voit ailleurs — nous ne mériterions pas d'obtenir les sympathies des peuples qui assistent à ce grand spectacle de la création d'un empire nouveau. Mais nous avons été entraînés, malgré nous, sur ce champ de bataille, où notre première victoire a vengé l'Europe de trois siècles d'avanies et de honte. Si nous restons encore en armes, tant que nous voyons flotter une bannière hostile, c'est en vertu du droit supérieur de la civilisation ; mais le jour du triomphe définitif, on sera bien obligé de reconnaître que la victoire aura beaucoup moins profité au vainqueur qu'au vaincu. »

« C'est un fait qui déjà se révèle, mais qui passe inaperçu, parce que tous ici, Européens et Indigènes, nous sommes entraînés par l'action, et ne nous arrêtons guère à mesurer le terrain conquis moralement en Algérie, depuis un quart de siècle que nous sommes à l'œuvre. Mais si nous retournons en arrière, par la pensée, quel espace déjà parcouru s'offrira à nos regards!

« En 1830, le bruit toujours grandissant de la prochaine arrivée d'une puissante *Armada* française et l'espoir de riches épaves, comme celles de nos bricks le *Silène* et l'*Aventure*, attiraient sur la Méditerranée toute l'attention des Indigènes. Alors, les Berbers, constamment en vedette aux sommets de leurs hautes montagnes, ne perdaient pas un instant de vue l'horizon maritime, toujours chargé de craintes ou d'espérances, surtout quand le vent du nord poussait les flots soulevés sur leurs roches abruptes. Ces vagues phosphorescentes qui venaient le soir laver, l'une après l'autre, de leurs eaux lumineuses, les pieds de l'antique Atlas, elles apportaient peut-être l'ennemi qu'il fallait combattre et le butin qui pouvait enrichir! A force de veiller, le Berber vit un jour les Chrétiens couvrir de leurs blanches voiles les eaux qui baignent ses rivages. Il eût été bien étrangement surpris alors, — et nous l'aurions été bien nous-mêmes — si quelqu'un de ses compatriotes, héritier de la faculté de lire dans les temps futurs, que l'histoire locale prête à leur reine Damia bent Nifak, eût fait la prédiction que voici :

« Les Français prendront Alger la Guerrière, ils chasseront les Turcs et soumettront les Arabes; ils s'établiront dans les vastes plaines et dans les larges vallées, et nous les verrons pénétrer jusque dans nos montagnes les plus ardues. Nous irons vendre et acheter dans leurs villes, nous irons apprendre à bâtir dans leurs cités et à cultiver dans leurs champs; et nous remonterons ainsi, par les progrès que nous leur devrons, vers cette époque où nos ancêtres contri-

buaient à la brillante civilisation de l'Espagne, qu'on a trop exclusivement attribuée aux Arabes. Nous reconnaîtrons leur autorité, nos fils fréquenteront leurs écoles et beaucoup d'entre nous combattront à côté d'eux dans des guerres auprès desquelles celles que nous avions connues jusqu'ici ne sont que des luttes d'enfants. Nous leur obéirons parce qu'avant de nous soumettre, nous aurons éprouvé que leur force est irrésistible et qu'on peut s'avouer vaincu par eux sans honte; nous leur obéirons parce qu'après la victoire nous les aurons trouvés généreux et bons, et qu'ils nous traiteront en frères, oubliant que la veille nous étions pour eux des ennemis impitoyables.

« Car ce ne sont pas des maîtres orgueilleux, sombres et durs, ils ont la gaîté et l'entrain du jeune âge; et on les prendrait même pour des enfants, si on ne les avait jamais rencontrés les armes à la main, alors que la furie française électrise leurs bataillons. Le ciel leur a donné une si heureuse nature qu'ils rient quand la fatigue les accable; ils rient au milieu des angoisses de la soif et de la faim; si les intempéries des saisons se déchaînent contre eux, si le fer et le plomb brisent leurs os et déchirent leur chair, leur inaltérable gaîté ne les abandonne pas encore. Peuple étrange qui fait tant de grandes choses en se jouant : il semble qu'un souffle divin le pousse à son insu et que Dieu l'ait choisi pour être l'instrument de magnifiques desseins. Aussi leur plus ancienne histoire s'appelle-t-elle : *Les actes de Dieu exécutés par les Francs !*

« A la suite nous verrons arriver d'autres peuples

dont les ancêtres ont aussi foulé notre sol : les Italiens qui n'ont pas oublié que leurs pères régnèrent sur les nôtres pendant près de huit siècles ; les Espagnols qui ont eu quarante-cinq ans dans les mains la capitale de notre Kabylie, et à qui celle du Beylik de l'Ouest a obéi pendant trois siècles ; les Allemands enfin, qui ont aussi dominé dans le Magreb avant la venue de l'Islamisme.

« C'est ainsi que l'Afrique sera comme un vaste creuset où viendront se fondre toutes les nationalités chrétiennes qui, à des époques diverses, ont déjà vécu sur notre sol ; et avec elles les Arabes, et nous autres aussi, les Berbers, qui pourtant nous sommes toujours tenus à si grande distance de l'étranger. Mais cette fois ce n'est plus une armée contre laquelle on puisse combattre ou trouver un refuge ; c'est une grande marée toujours montante d'hommes énergiques et d'idées puissantes qui polit à la longue par le frottement et ramène tout à une forme unique. De même que les débris anguleux de nos roches littorales, longtemps agités par la vague, nous perdrons les aspérités de la barbarie pour acquérir la régularité et l'éclat de la civilisation.

« Alors il n'y aura plus qu'un peuple en Afrique, et ce peuple s'appellera les Français. »

Certes, on avouera qu'elle est en grande partie réalisée cette prédiction que nous avons pris la licence de placer dans la bouche d'un prophète imaginaire. Elle ne tardera guère à l'être tout à fait, car c'est évi-

demment dans les desseins de Dieu et les temps paraissent être venus[1]. »

En résumé, l'évolution des Indigènes musulmans de l'Algérie est le résultat de trois mouvements convergents : 1° l'évolution sociale due à l'influence des institutions françaises ; 2° l'évolution intellectuelle due à la diffusion de l'instruction, et 3° l'évolution morale due au contact des hommes et des choses de l'Europe moderne. Sous cette triple influence, les divers éléments de la population musulmane achèvent de s'unifier dans le sein de la race berbère, et cette population absorbera de plus en plus des éléments européens. Les Espagnols, Siciliens, Maltais, qui constituent le gros de l'immigration européenne, sont formés d'un mélange de races auquel les Arabo-Berbères ont fortement contribué, à des époques relativement peu éloignées. Les préjugés de race et de religion entretenus autrefois, de part et d'autre, par le despotisme religieux de l'inquisition et des castes maraboutiques, iront en s'effaçant et vraisemblablement ces peuples reprendront la chaîne rompue des alliances qui les mêlèrent jadis, alors qu'ils vivaient sur le même sol.

Ces tendances sont plus marquées dans les groupes urbains que chez les populations rurales, mais il faut considérer que la race indigène se multiplie et afflue dans les cités européennes où elle subit, de plus en plus, l'influence des agents modificateurs en action dans ce milieu. On ne saurait cependant avoir en vue

[1] *Les époques militaires de la Grande-Kabilie.* Alger, 1857, p. 289 et suiv.

l'unification de la totalité de la race indigène ; car, au-dessous d'une classe supérieure, il y aura toujours les couches moyenne et profonde, influencées d'une façon éloignée, mais qui resteront le terrain où germent les individualités destinées à alimenter l'élite.

Nous dirons, avec M. A. Le Châtelier, que les Indigènes algériens gagnés aux idées modernes, renoncent à leurs habitudes anciennes de fanatisme, oublient certaines traditions, et n'hésitent pas à imiter les Européens ; ceci pour les groupes de population urbaine où il remarque une tendance vers la culture intellectuelle ; quant aux autres groupes, il croit que par une marche plus lente, ils subiront la même influence que les premiers et évolueront vers le même but final [1].

En résumé les éléments divers dont se compose la société africaine de l'Algérie sont appelés à s'unifier, en s'incorporant des éléments européens, mais au bénéfice de la prédominance croissante de la race berbère.

Cette unification entreprise autrefois par les castes religieuses musulmanes, sur les bases de la civilisation islamique, s'effectuera sur les bases de la civilisation française.

[1] Le Châtelier, *op. cit.*

3'5

TABLE

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY



PEUPLEMENT DE L'ALGÉRIE SOUS LES TURCS
Echelle. 1 : 7 000 000

Schéma donn
des départem
tion des prin
lation d

Élém
Élém
Élém

Dépa

Dépa

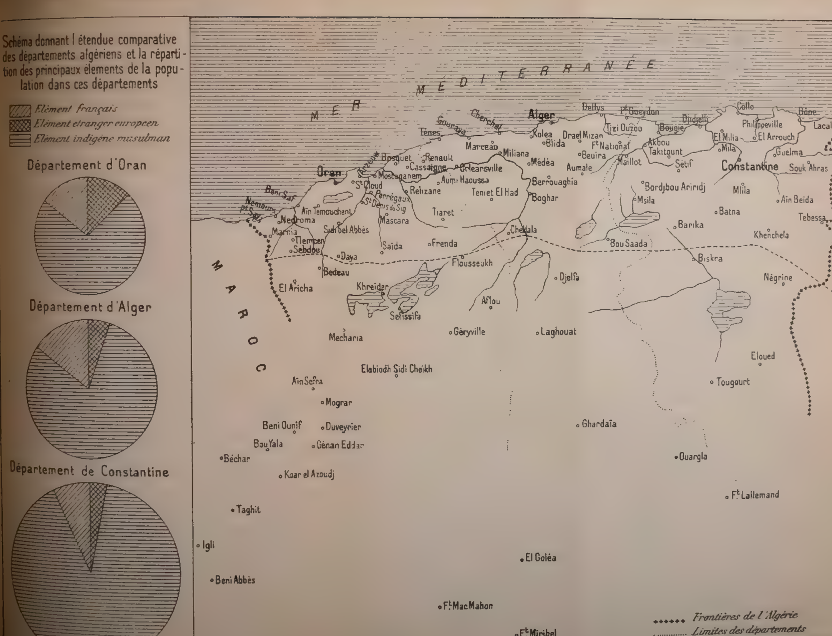
Départem

A N É E

Dellys
Pt Gueydon
Collo
Bône
Tizi Ouzou
Bougie
Djidjelli
Philippeville
Lacalle
Mizan
El Milia
El Arrouch
Ft National
Akbou
Mila
Guelma
Takitount
Bouira
Maillot
Sétif
Constantine
Souk Ahras
ale
Bordjbou Aniridj
Mlila
Msila
Aïn Beïda
Batna
Tebessa
Barika
Khenchela
Bou Saada
Biskra
Négrine
Eloued
Tougourt
Ghardaïa
Ouargla
Ft Lallemand

T U N I S I E

++++++ *Frontières de l'Algérie*
.... *Limites des départements*
- - - - - *Limites de l'occupation romaine*



Peuplement de l'Algérie en 1900

Échelle, 1 : 7 000 000

Ismā'īl Hāmid
Les Musulmans français du nord de l'Afrique